

M. DE MAUBREUIL

ET

LA DIPLOMATIE,

OU

ADRESSE

AU

CONGRÈS DE TOEPLITZ,

par M. de Maubreuil,

MARQUIS D'ORVAULT.



LA HAYE,

LES HÉRITIERS DOORMAN.

1835.

AVIS ESSENTIEL.

Cet ouvrage n'a malheureusement pu être commencé qu'il y a fort peu de temps, et son titre dit assez avec quelle inconcevable précipitation il a dû être fait. L'on en jugera en songeant que même il a été impossible de faire l'errata. Ainsi le lecteur est prié d'avoir de l'indulgence, par rapport aux nombreuses fautes qui se trouvent dans cet ouvrage si hâté.

PREMIÈRE DIVISION.

ADRESSE

AU

CONGRÈS DE TOEPLITZ.

PREMIÈRE PARTIE.

SOMMAIRE.

Les Ordres. — Arrêté du conseil d'état rendu pendant les cent jours. — La Mission modifiée. — Napoléon II conservé. — Déclaration du Duc de Rovigo. — Silence gardé en 1814 au profit des Bourbons. — Leur frayeur à l'approche de Napoléon. — Mise en liberté du porteur des Ordres. — Enlèvement par Réal en 1815. — Résistance. — Evasion miraculeuse. — Enlèvement à Bruxelles par Sémallé. — Tortures et dangers à Gand. — Tentative de suicide. — Abjuration de la cause de Louis XVIII. — Belle conduite du Roi des Pays-Bas. — S. M. réclame le mandataire et lui sauve la vie. — Confusion de Louis XVIII et de ses satellites. — Nouvel enlèvement par eux à l'hôpital de Louvain. — Protection du Roi des Pays-Bas. — Mise en liberté. — Preuves à l'appui.

Parmi les diverses publications détachées qui ont eu lieu depuis le commencement de la persécution dirigée contre moi, une *Adresse à toutes les puissances de l'Europe* fut imprimée, lors du congrès d'Aix-La-Chapelle.

Cet ouvrage fit grand bruit. Les faits extraordinaires qu'il rapportait, le défi continuel d'en pouvoir nier un seul, les interpellations ou provocations accompagnant les actes dénoncés, et par-dessus tout, l'impossibilité dans laquelle le public vit qu'étaient les parties intéressées de répondre à de si hautes et si étranges accusations, même de pouvoir seulement les atténuer, tout, dis-je, contribua à l'étonnement et à la surprise que produisit ce singulier ouvrage. Cependant il méritait d'être blâmé, et à juste titre, par tous

les bons esprits, car le style en était trop véhément, trop désordonné, et infiniment trop peu respectueux.

Hélas! la trahison, la perfidie, la violation de tous les droits, l'oubli de toutes les convenances, etc. etc. avaient été tels vis-à-vis de moi, qu'un éloquent député, M. Manuel, put laisser tomber ces paroles de la tribune nationale: « la conduite tenue vis-à-vis de M. de Maubreuil est un crime de *lèze-humanité*. » Je crus donc que la défense, que la manifestation de la vérité surtout, pouvaient aussi dépasser toutes les règles, toutes les proportions: je me trompais: quand on s'adresse à ceux appelés à commander aux hommes et à régir les Etats, quels que soient leurs erreurs, leur torts, et plus encore parfois, on ne doit pas les en faire ressouvenir avec autant d'âcreté que je l'ai fait. Mais quand le cœur est brisé, l'esprit indigné, on oublie la morale de l'évangile.

Il m'était réservé après 18 années d'épreuves au-dessus de toute description, de devoir m'adresser à un nouveau congrès, celui de Tœplitz. Et cette fois du moins, ce sera avec une grande modération, avec tout le calme, tout le respect voulus. Pour y parvenir plus sûrement, j'oublierai s'il se peut, oui! j'oublierai, des souffrances, des malheurs, des pertes incomparables, pour pouvoir rappeler certaines circonstances, avec impassibilité. Sorte d'épreuve nouvelle, à laquelle je me condamne encore dans ce monde, et par l'avis des hommes les plus sages. Puisse-t-elle produire ce que tous les honnêtes gens souhaitent: *redressement*, *protection*.

Je me bornerai à l'énonciation des principaux faits, encore ne ferai-je que citer, et le plus succinctement possible, en quelque sorte par abréviation; car vingt volumes diraient à peine tout ce qui m'est arrivé depuis 21 ans. Les grands, hélas! ont à peine le temps de lire, pas trop non plus, celui de réfléchir.

Près d'eux, je l'espère, les opinions et les dires de capacités sociales de toutes les nuances, auront plus de poids que ce que je dirais, et rendront pour moi plus faciles, ce calme, cette impassibilité, cette modération, que je veux, que je saurai m'imposer.

Je dirai donc seulement, aux auteurs et causes premières d'une infortune telle qui n'en exista jamais, comme à ceux dont j'en attends l'allégement, si non la réparation :

1.^o *Voilà mes ORDRES, voilà les POUVOIRS qui me furent confiés. Pouvoirs tels qu'il n'en fut jamais donné de plus étendus, de plus importants; et donnés encore en double, afin que l'exécution des attentats prémédités, ne manquât point.*

2.^o *Voilà ma conduite, voilà ce que j'ai fait, et cru devoir faire, dans des circonstances, dans des positions trop au-dessus des forces humaines, en vérité, et que par cela même, on ne peut se figurer.*

3.^o *Voilà les principaux moyens employés pour perdre le MANDATAIRE, le porteur D'ORDRES de trois des grandes puissances de l'Europe.*

4.^o *Voilà mes opinions. Elles prouveront en dépit d'atroces calomnies, que je suis toujours ce que j'ai été et dû être.*

5.^o *Voilà mes pertes. C'est ainsi que s'est écroulée par suite de la plus monstrueuse des persécutions, une fortune ancienne, héréditaire, honorable.*

6.^o *Voilà ce que je suis maintenant, l'ombre de moi-même, dans un monde que sans doute je dois quitter, car la plaie est par trop dévorante; je suis prêt, résigné.*

7.^o *Voilà mes vœux, justifiés par une expérience comme il n'en exista jamais. Par cela, je l'ose espérer, on m'en pardonnera l'émission.*

COPIES DES DIX ORDRES

REMIS

A. M. DE MAUBREUIL, MARQUIS D'ORVAULT.

« MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

« Il est ordonné à toutes les autorités chargées de la police de France, aux commissaires-généraux, spéciaux et autres, d'obéir aux ordres que M. DE MAUBREUIL leur donnera, et de faire et d'exécuter à l'instant même, tout ce qu'il prescrira, M. De Maubreuil étant chargé d'une *mission secrète*, de la plus haute importance.

« Le ministère provisoire au département de la police générale. »

(Signé).

« Le comte ANGLÈS. »

Cachet.

« Paris 17 Avril 1814. »

« Commissariat de la police générale. »

« MINISTÈRE DE LA GUERRE.

« Il est ordonné à toutes les autorités militaires, d'obéir aux ordres qui leur seront donnés par M. DE MAUBREUIL, lequel est autorisé à les requérir et à en disposer selon qu'il le jugera convenable, étant chargé d'une *mission secrète*. Messieurs les commandans des corps veilleront à ce que les troupes soient mises sur-le-champ à sa disposition, pour l'exécution des ordres dont il est chargé POUR LE SERVICE DE SA MAJESTÉ LOUIS XVIII.

« Le ministre de la guerre. »

(Signé)

« Le général comte DUPONT. »

Cachet.

« Paris, 16 Avril 1814. »

« DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET RELAIS DE FRANCE. »

« Le directeur-général des postes ordonne aux maîtres de poste de fournir à l'instant à M. DE MAUBREUIL, chargé d'une *importante mission*, la quantité de chevaux et de postillons qui lui sera nécessaire, et de veiller à ce qu'il n'éprouve aucun retard pour l'exécution des ordres dont il est chargé. »

» Le directeur général des postes
et relais de France. »

(Signé)

« BOURIENNE. »

« Hôtel des Postes. »

« Paris, le 17 Avril 1814. »

Cachet.

« P. S. Le directeur-général des postes ordonne aux inspecteurs et maîtres de poste, de veiller avec le plus grand soin à ce que le nombre de chevaux demandé par M. DE MAUBREUIL, lui soit fourni avant et de préférence à qui que ce soit, et qu'il n'éprouve aucune espèce de retard.

» Le directeur-général.

(Signé)

« BOURIENNE. »

« Hôtel des Postes. »

« Paris. »

Cachet.

ORDRE RUSSE.

»
.....
.....

(Signé)

« Le baron SAAKEN. »

Traduction littérale.

« M le général DE MAUBREUIL étant chargé d'une

haute mission d'une très-grande importance, pour laquelle il est autorisé à requérir les troupes de Sa Majesté Impériale Russe, en conséquence M. le général en chef de l'infanterie Russe, gouverneur de Paris, baron de Saaken, ordonne aux commandants des troupes, de les mettre à sa disposition, pour l'exécution de sa mission, dès qu'il les demandera.

« Le général en chef de l'infanterie Russe,
gouverneur de Paris,

(Signé) « Le baron de SAAKEN. »

Cachet

(« Paris le 17 Avril 1814. »)

ORDRE ALLEMAND-PRUSSIEN.

«
.....
.....
.....

(Signé) « Le baron de BROKENHAUSEN. »

Traduction littérale.

« M. le général DE MAUBREUIL étant autorisé à parcourir la France, pour des affaires d'une très-grande importance, et pour l'exécution de *très-hautes missions*, que dans son besoin il peut avoir occasion de requérir les troupes des hautes puissances, en conséquence, et suivant l'ordre de M. le général en chef de l'infanterie Russe, baron de Saaken, il est ordonné à Messieurs les commandants des troupes alliées de les lui fournir sur ses demandes, pour l'exécution de ses hautes missions.

(Signé) « Le général baron BROKENHAUSEN. »

Cachet.

(« Paris, le 17 Avril 1814. »)

COPIES

DES

CINQ ORDRES REMIS A M. DASIES.

[NOTA. — Ces cinq ordres furent donnés en double à M. Dasies, la personne qui accompagnait particulièrement M. De Maubreuil ; ils lui furent remis absolument pareils, vu le cas où il aurait dû s'en séparer, ou en cas d'accident arrivé à M. De Maubreuil. Par cette raison, on jugea plus convenable de faire mettre ces doubles ordres sous le nom même de M. Dasies.]

Pendant les Cent-Jours, le conseil d'Etat rendit un arrêté remarquable, mais dont je ne rapporterai qu'un passage, car des volumes ne suffiraient pas, je l'ai déjà dit, s'il fallait citer en entier.

« Extrait des registres de la secrétairie d'État, conseil des ministres, les ministres d'État appelés — Séance du Dimanche 2 Avril 1815. Rapport des présidents du conseil d'État.

« Le traité de Fontainebleau a été *violé* par les *puissances alliées* et par la maison de *Bourbon*, en ce qui touche l'empereur Napoléon et sa famille, en ce qui concerne les intérêts et les droits de la nation française. »

« Art. 1.^{er}, etc. etc. »

Je n'ajouterai rien. Les ordres ci-dessus, l'arrêté du conseil d'état, n'ont, eux aussi, nul besoin de commentaires. Je continue, et en suivant la même marche.

Ce sera assez ici, je pense, de prouver que le fait de l'inutile conservation par moi du petit-fils de l'empereur d'Autriche ne peut faire l'objet d'un doute. Je n'aurai même pour cela qu'à citer et sans en quelque sorte venir moi-même à l'appui.

Le Duc de Rovigo, qui par sa position près de l'Em-

pereur avait pu connaître la mission dans toute son étendue, a donné une déclaration à ma famille, que je possède et dont j'extrais un seul passage.

« Napoléon avait été convaincu, comme tout homme »
» qui avait connu les moyens, on peut dire infailibles ,
» mis à la disposition de Maubreuil, devait l'être, que
» s'il n'avait pas été assassiné au mois d'avril 1814, ce
» n'était que par l'effet de la volonté de Maubreuil! Car
» rien de ce qui devait faire réussir ce projet n'avait
» été omis. »

Dépositaire d'un grand secret d'état, je n'ai jamais cru devoir entrer dans le détail, nulle part, du fait le plus important de toute l'affaire dite la *mienne*, expliquer enfin, comment Napoléon II fut préservé. Et ce silence a été gardé par moi, du vivant surtout de ce prince, parce que j'ai cru que cette importante révélation ne devait avoir lieu que lorsque cette grande cause Nationale, pourrait être portée en face de la nation française. Voici la preuve de cette *appellation* que je projetais, extraite de la *Gazette des Tribunaux* du 24 Mars 1832.

« L'on va bien plus loin; l'on veut abso- »
» lument confondre la *trahison* avec la *fonction* et l'on »
» dit que M. de Bénévent, a la fois traître et criminel de »
» *lèze-Majesté* au premier chef, à tout simplement agi dans »
» l'exercice de ses fonctions. C'est sanctifier, justifier »
» la trahison et le crime. Aussi, j'en *appellerai* encore à »
» la France par rapport a cette importante question. »
» Autre monstruosité: l'on m'opposera dans des con- »
» clusions que, n'ayant point *exécuté* mon *mandat* ou »
» l'ayant *modifié*, je n'ai droit à aucune indemnité pour »
» les pertes et les tortures que ce mandat m'a values. »

« Cette *modification* est encore une question que la »
» nation résoudra en temps et lieu.

« Mais M. le Président , permettez-moi de vous de-
» mander si je devais, lorsque le jeune Napoléon a
» passé devant moi par la Croix-de-Berny sans escor-
» te, si je devais, au lieu d'éloigner mon détachement,
» m'emparex de sa tête et la porter aux Tuileries où
» elle était attendue ? »

Aux instantes prières du chancelier Dambray, du Comte de Sesmaisons son gendre, et mon cousin, à celles des Larochejaquelein, je gardai le silence le plus imperturbable sur tous les faits, sur toute l'affaire, pendant les années 1814 et 1815. Ne faisant que protester continuellement, et cela par l'avis et le conseil même de M. le chancelier Dambray. Mais Monsieur Dasies qui ne pouvait souffrir tant d'atrocités et de tortures inutiles, fit imprimer un placet au roi Louis XVIII, signé par l'avocat le plus royaliste, Monsieur Couture, placet dans lequel on trouve ce passage : « Tout le tort des *mandataires* est de n'avoir pas reparu *couverts* du sang qu'on leur avait demandé. » (Décembre 1814.)

Napoléon, s'ennuyant sans doute à l'île d'Elbe, quitta cette île. Et sans dire pourquoi, ni alléguer un seul motif qui pût justifier son entreprise, il débarque au golfe de Juan, comme pour montrer au monde étonné et encore plein de lui, une arrivée *trionphale*, un séjour *inepte*, une fuite *honteuse*. Tout cela en cent-six jours.

A son approche le 19 mars 1815, je suis mis en liberté par l'ordre de Louis XVIII, après délibération du conseil d'état. Mais aussitôt après l'arrivée de Napoléon à Paris, tout est mis en œuvre pour s'emparer de moi, et l'on m'enlève enfin à St. Germain, où je m'étais retiré près du comte Dannès, le 26 Mars 1815.

Cet enlèvement opéré par les soins de Réal, était bien la chose du monde à la fois la plus injuste et la plus

déplacée, car j'avais été libéré, comme on l'a vu. Et en second lieu Napoléon n'avait pas le droit de me faire parler par force, selon son utilité. Il y avait de l'ingratitude dans ce procédé, et même de la trahison. Alors il y en avait partout.

Je ne m'en trouvai pas moins en six jours dans deux positions bien différentes : tenu au secret, si rigoureux que j'étais privé d'air, depuis plus de 100 jours, pour assurer le silence sous les Bourbons; puis sous le gouvernement impérial, torturé pour m'obliger à parler.

Ainsi s'exprime monsieur Cœtûre au sujet de ma résistance pendant les Cent-Jours, dans un mémoire imprimé :

« On a requis de lui pendant les Cent-Jours des révé-
» lations. . . . Que dis-je? Une accusation contre une
» famille si heureusement rendue à nos vœux. Son
» sang s'est révolté! . . . Promesses, séductions, mena-
» ces! je n'ose dire plus. . . . Il n'a point cédé. Dans
» cette périlleuse circonstance de sa vie, il a été lui-
» même; il a gardé un silence opiniâtre: ni promes-
» ses, ni menaces, ni violences, n'ont pu rien gagner
» sur ce cœur originairement altier, fier, et incapa-
» ble de se laisser dompter par d'aussi viles manœu-
» vres. . . . »

Je fis plus encore que me taire. Aidé par le marquis de Brosse, je parvins au péril de ma vie, à tromper la vigilance de Réal même, voici comment.

M. de Brosse, qui avait suivi Louis XVIII à Gand avec quelques mousquetaires, reçut près d'Armentières du Comte d'Artois et de Louis de Larochejaquelein, l'ordre de m'arracher à tout prix des mains de Napoléon, et il y réussit. Mais je préfère citer. Ainsi je citerai ce qui a été imprimé par M. de Brosse ou extrait de ce qu'il a publié.

« Le marquis de Brösse se rend donc à Paris sous un travestissement, verse l'or à pleines mains, et parvient à le faire échapper de sa prison.

« Ils se dirigent ensemble vers Gand. Lorsqu'arrivés près de la frontière, M. de Maubreuil reçoit un coup de pied de cheval qui lui brise le pied, et lui rompt un vaisseau. Cet accident lui fit courir les plus grands dangers, et eut pour lui, en Belgique, les suites les plus funestes. »

« A peine avaient-ils gagné Bruxelles, que le comte de Sémallé, alors commissaire du roi Louis XVIII en cette ville, et que M. de Maubreuil a partout accusé publiquement, le voyant hors d'état de bouger et perdant beaucoup de sang, vint l'enlever à minuit, aidé de gardes-du-corps.

« De son côté, M. Anglès, jaloux de rassurer, autant qu'il était en son pouvoir, les autres signataires *d'ordres*, gens pour la plupart timides, et frémissant à la seule idée du forfait qu'ils avaient eu la hardiesse de commander, n'oubliait rien pour seconder les vues de Sémallé, et pour éloigner de leur présence un accusateur trop bien au fait de leurs perfides intentions.

« La bataille de Waterloo n'était pas encore perdue, et chacun était bien aise, au besoin, de se ranger du côté du vainqueur, quel qu'il fût.

« M. de Maubreuil est donc emmené à Gand comme un vil criminel, et jeté dans un cachot. Indigné, il élève la voix, il réclame justice, il s'adresse aux ministres de Louis XVIII. Pour toute réponse, il reçoit des reproches amers *de n'avoir point rempli le but principal de sa mission.*

« Le roi des Pays-Bas est informé de cette étrange violation du droit des gens, commise dans ses états. Il ordonne que M. de Maubreuil soit mis en liberté.

Mais Anglès, de concert avec un nommé d'Ekstein, alors commissaire de police à Gand, élude ces ordres. Et, loin d'être élargi, suivant l'expresse volonté du monarque, M. de Maubreuil est conduit de brigade en brigade du côté de Liège, pour être livré aux Prussiens. Ceux-ci devaient l'envoyer au fond de l'Allemagne, le plonger dans quelque forteresse prussienne, peut-être voulait-on l'envoyer jusqu'en Sibérie même.

« Plus d'une fois un homme est arrêté sur un vague soupçon, même sans une ombre de culpabilité, et, par simple mesure de police arbitraire, il est abandonné à la force armée, plongé dans un cachot et chargé de fers; les exemples de pareilles violences ne sont pas rares dans le siècle où nous vivons: mais il appartient à MM. Anglès et d'Ekstein de ressusciter les jeux de cirque, dans lesquels les hommes étaient livrés aux animaux féroces, déchirés sans pitié au bruit des applaudissemens.

« M. de Maubreuil était resté quatre heures baigné dans son sang, dans son cachot à Gand, par suite d'un acte de désespoir qui faillit lui faire perdre la vie. Dans l'impossibilité de marcher, à cause de l'accident dont nous avons parlé, il fut placé à l'hôpital de Louvain. C'est pendant son séjour dans cette ville que MM. Anglès et d'Ekstein trouvèrent le moyen, à l'aide du baron Debarre, auditeur chargé de la police à Louvain, de faire substituer aux ordres de mise en liberté à Liège, donnés par le comte De Thiennes de Lombizes, des *ordres en blanc*, mais toujours prescrivant la remise aux Prussiens.

« Le hasard, qui depuis treize ans joue un si grand rôle dans l'existence de M. de Maubreuil, vint encore le sauver de ce danger, d'autant plus éminent qu'il lui était alors inconnu. Le capitaine de gendarmerie prussienne qui commandait à Liège, voyant des ordres

en blanc, refusa de recevoir un prisonnier qui ne savait pas lui-même pourquoi il lui était amené. Il est conduit chez M. Papin, intendant de la province, qui, étonné de voir un homme dont il connaissait la famille plongé dans un dénuement extrême, et conduit par des gendarmes comme un vil scélérat, l'interroge, apprend à peu près par quelle injustice il est maltraité, et le prend aussitôt sous sa protection. Ce loyal administrateur écrit sur-le-champ à Bruxelles, reçoit des ministres des Pays-Bas des réponses favorables, et ne veut plus remettre M. de Maubreuil aux Prussiens.

« M. F. Papin avait dans les mains, lorsque M. de Maubreuil entra chez lui, *l'Oracle*, et lisait l'article suivant (extrait du *Journal de l'Empire*): « Charette a » été tué au combat de la Roche-Servière, Suzannet » blessé à mort; de Guerry de Beauregard (père de » Maubreuil) a été tué au combat d'Aisney; Louis de La » rochejaquelein, à Saint-Gilles. On espère que la Ven- » dée sera bientôt pacifiée, etc., etc.»

C'est ainsi que lorsque nous nous attendions, moi et le Marquis de Brosse, aux plus grandes récompenses, et certes nous y avons droit, l'un et l'autre pour avoir sauvé les Bourbons, le Comte d'Artois surtout d'un déshonneur inévitable, c'est ainsi que je fus traité.

A l'appui de cet extrait du mémoire imprimé par M. le marquis de Brosse, je joindrai ce qui a été publié à Londres, il y a dix-huit ans, par rapport à cette grande infamie, commise par ordre des Bourbons en 1815, dans les Pays-Bas. Certes, comme je l'ai dit, le style de l'adresse au congrès d'Aix-la-Chapelle est beaucoup trop véhément! Mais le congrès actuellement réuni à Tœplitz excusera cette véhémence, en pensant à la grandeur de l'outrage, à la perfidie et à l'ingratitude des Bourbons en 1815.

«..... Les Bourbons et leurs complices, qui me devaient en 1815 la conservation de leur honneur ! ne rougirent point de *prétexter*, de *supposer*, à mon arrivée en Belgique, que j'étais envoyé par Bonaparte ! qu'il m'avait mis en liberté lui-même après m'avoir fait grâce ! et que je venais de sa part, à Gand, pour tuer le roi fuyard, » roi qu'à tant de titres Napoléon doit laisser vivre tant qu'il pourra, car où pourrait-il trouver un meilleur *homme d'affaires* ; comment en faire faire un *pareil* ?.....

« Toute absurde et infâme qu'était cette lâche *supposition*, il fallut bon gré, malgré, en passer par-là ; et je fus alors réputé *tueur de rois*, à Gand.

« A l'aide de ce troisième PRÉTEXTE, les Bourbons osèrent me faire enlever de Bruxelles nuitamment (et cela au mépris du droit des gens,) par leur *commis-saire* Bourbonnique Sémallé.

« Conduit ensuite par lui et leurs sbires, à Gand, ils me précipitèrent dans un cachot dans lequel leurs tortures ont failli me coûter la vie. Je suis resté entr'autre pendant quatre heures *baigné dans mon sang*.

Je crois devoir rapporter ici la lettre que j'écrivis alors de mon cachot à Louis XVIII.

Cette lettre contient l'abjuration qui fit tant de bruit : elle fut écrite au seul instant où elle pouvait l'être. L'on sera du moins convaincu par là, que j'ai toujours agi conséquemment, sans examen du danger, en toutes circonstances.

«.....
..... J'étais baigné dans mon sang, étendu sur un matelas : je crus bien qu'il allait m'étrangler, tant il était furieux ! » (C'est Anglès dont il est question.) « Un chirurgien envoyé cinq fois par jour, par le digne maire de Gand, M. Linsens, arriva au

moment même, et me sauva lorsque je pensais véritablement être à ma dernière heure. Après cette scène affreuse, je restai deux jours entre la vie et la mort. Je ne sais comment cela se fit; mais j'avais perdu totalement l'usage de la voix, et ne pouvais plus parler que par signes. Mon Dieu! que ne suis-je mort dès ce jour!..... Que de souffrances et de tourmens j'eusse évités!.....»

« Dans cet état, pourtant, je rassemblai mes dernières forces, et j'écrivis à Louis XVIII, ma lettre du 5 Mai 1815, contenant *abjuration* de sa cause. Tout Gand la connaît. Des copies en furent remises partout; le comte de Reaux, le marquis de Brosse, M. de l'Aubépin, etc., etc., se chargèrent de la faire connaître: en voici le commencement. »

« « SIRE,

« La détestable lâcheté, la bassesse indigne, avec
» lesquelles Votre Majesté a fait *attenter* sur ma per-
» sonne, par les scélérats dont je suis la victime et
» le mandataire, n'ont rien d'y comparable! Et cela,
» quand après avoir exposé *ma vie* pour la *sauver* du
» *déshonneur*, je venais offrir à Votre Majesté d'aller
» combattre dans la Vendée avec mon père, avec
» Louis de la Rochejaquelein, avec les *restes de ma*
» *famille* dont le *sang* de presque tous les membres a
» *coulé* pour les Bourbons! Cette *infamie*, et *l'ingrati-*
» *tude* dont se couvre en ce moment Votre Majesté, me
» décident à *abjurer* sa cause; cause *fatale* aux miens,
» cause *fatale* à tous ceux qui la servent avec *honneur*
» et *fidélité*.

« De ce jour je ne suis plus pour vous! et j'abjure le
» culte que ma malheureuse famille vous a rendu. Je
» suis dans les fers, aux mains de vos satellites, vous

» pouvez me faire périr, il ne m'importe; mais j'em-
» porterai, en mourant, le consolant espoir qu'un jour
» ma *mémoire* sera *vengée*
» etc. »

« Cette lettre fut signée de mon sang, et envoyée à tous les ministres de Sa Majesté *détronée*, qui alors attendait à Gand, le commencement du second acte de sa *régnomanie*. Du moins, ce *régnomanè* ne m'accusera ni de dissimulation ni de trahison.

« Je consens à être fusillé sur l'heure, si pendant les cinq années de persécution, je lui ai écrit une seule autre lettre! Je renouvelle encore ici le serment que je fis à Gand, à Louis-Stanislas-Xavier, alternativement roi d'Hartwell, roi de Gand, roi des Tuileries, comte de Lille ou prince d'Outremer, *de ne jamais le servir* lui, Louis XVIII.

« Par un bonheur auquel j'étais loin de m'attendre, par un de ces hazards qui m'ont préservé dans les plus grands dangers, Sa Majesté le roi des Pays-Bas, informé des atrocités commises à Gand sur ma personne, piqué de l'enlèvement que s'était permis Sémallé, au mépris du droit des gens. » etc.

« La cour de Gand eut donc la *honte* d'être obligée de *me restituer* aux autorités belges! Voici l'*ordre* de remise donné par le duc de Feltre, au *nom du roi* Louis XVIII lui-même, le duc de Feltre étant trop fin pour prendre rien sur lui dans une telle circonstance et dans une affaire de cette nature.»

« MINISTÈRE DE LA GUERRE. »

Gand, le 9 Mai 1816.

« Mr de Maubreuil, Français, ne pouvant plus être
» arrêté ni retenu par l'autorité militaire française sur

» le territoire des Pays-Bas, il est ordonné, de la part
» *du roi*, à M. le comte de Semallé, de remettre M.
» de Maubreuil entre les mains du baron d'Ekstein,
» commissaire extraordinaire de police de Sa Majesté le
» roi des Pays-Bas, et d'en tirer *un reçu*. M. le comte de
» Sémallé exécutera sur-le-champ le présent ordre.

Cachet du ministre
de la guerre.)

« Le ministre secrétaire d'état
de la guerre, »

Signé. « Le duc de Feltre. »

« Reçu le sieur de Maubreuil, de la part
» de M. le comte de Semallé. »

Signé. « Le baron d'Ekstein. »

« Gand, le 9 du mois de Mai 1815. »

« (*Mémoire* imprimé par Semallé, pièce n.º 5, où les
» deux copies ci-dessus sont transcrites et rapportées
» par lui.) »

DEUXIÈME PARTIE.

SOMMAIRE.

Les ennemis des Bourbons l'emportent. — Mission secrète rendu public. — Scandale obtenu. — Défense remarquable. — Paroles prophétiques. — Tortures décrites. — Embarras des traites. — Denis de justice. — Infâmie des juges. — Compétences et incompétences sans fin. — Arrêts et décisions contradictoires. — Jugement inique en l'absence de l'accusé. — Compte rendu de la séance. — Protestations adressées à l'ambassadeur et au consul général de France à Londres. — Protestation remise au Lord Maire.

Trois ans plus tard, en 1817, après bien des dangers, des tortures, des intrigues, enfin à la suite de ce grand débat, entre ceux qui s'intéressaient aux Bourbons, et ceux qui désiraient leur perte, les premiers voulant le *silence*, les autres *l'éclat*, ceux-ci l'ayant emporté, l'éclat eût lieu.

Pour le prouver je citerai les mémoires contemporains, comme aussi ceux des avocats, plaidants et consultants.

« Est-ce bien Maubreuil qu'on veut attaquer? . . .
» Est à lui qu'on fait le procès? . . . Et quand, dans sa
» position, il se trouve avec les signataires dans un tel
» état d'union qu'il y a impossibilité de les diviser,
» Ne veut-on que lui pour victime? Ne veut-on pas se
» partager ses membres pour en frapper de bien plus
» puissans ennemis?

« Que cet aperçu suffise. Vous avez la vue longue. »

» et vous devez à la lueur du simple raisonnement
» que j'ose me permettre, pénétrer dans l'abîme qui
» serait ouvert si le procès se creusait jusqu'au fond.
» Toutes les parties intéressées, à quelques régions
» *quelles soient placées*, n'auraient que des regrets à
» dévorer, ou une grande ineptie à se reprocher éter-
» nellement.» (*Mémoire Couture imprimée en avril 1817.*)

« Messieurs, Messieurs, faisons la part de l'infor-
» tune: ne prenons jamais les hommes pour les juger
» aux *extrémités* vers lesquelles nous les *précipitons*.
» Je connais Maubreuil, non pas d'aujourd'hui, mais
» depuis longtemps, ainsi que sa famille: je l'ai servi
» pendant *trois années*. Il est bon, mais aigri, mais
» bouleversé par les souffrances! Je l'ai vu maltraité
» par des geoliers; *par des suppôts de toutes les couleurs*;
» ses prisons étaient des Lazarets: peste et malheur à
» qui lui parlait.

« Je l'ai cependant vu indulgent, résigné, pardon-
» nant le mal qu'on lui faisait: excusant lui-même les
» *sous-ordres* qui, excités en secret contre lui, pour le
» maltraiter, étaient en apparence hautement désa-
» voués.

« Vous lui faites un crime de ce que, le cœur brisé,
» il s'est plaint amèrement, et s'est emporté aux au-
» diences de police correctionnelle! Maubreuil, qu'on
» a si affreusement torturé! dont on a étouffé la gé-
» missante voix pendant trois ans! etc . . . »

(*Plaidoyer imprimé de M. Couture, séance du 17
avril 1817.*)

« Invoquera-t-on les devoirs, les menagements,
» le respect envers les personnes? M. de Maubreuil n'a
» trouvé que perfidie, qu'attentats sur sa liberté, sur sa
» fortune. Parlera-t-on des tribunaux, de l'obligation
» d'y recourir pour avoir satisfaction? Messieurs, malgré

» les vertus des magistrats, malgré les intentions les plus
» pures et les plus bienveillantes, les tribunaux furent,
» à l'aide de je ne sais quelle combinaison de procédu-
» re, transformés contre lui en un instrument de torture
» et de vexation. Parlera-t-on du respect filial dû à la
» société par tous ses enfans? La société fut envers lui
» *impitoyable* et *mardtre*. M. de Maubreuil était jeune
» quand il aborda le Gouvernement, il. . . . etc.»

(*Plaidoyer et mémoire imprimé de Mr. Pinet.*)

« C'est un spectacle bien affligeant pour la justice et
» pour l'humanité, que celui d'une lutte judiciaire entre
» les cours également recommandables par leurs lumiè-
» res, quand surtout le résultat d'une pareille lutte
» tend à prolonger la cruelle captivité de celui qui en
» est l'objet.

« M. de Maubreuil est la *triste victime* d'un de ces
» combats extraordinaires occasionnés par l'insuffé-
» cance, l'inintelligibilité et la fréquente incohérence
» de nos lois.

« Renvoyé par devant la troisième cour royale sur
» l'appel par lui interjeté du jugement du tribunal de
» Police Correctionnelle de Paris, il suffirait, pour
» justifier l'appel, d'établir que le renvoi que fait une
» cour Royale, Chambre des mises en accusation, est
» attributif de juridiction et fixatif de compétence, et
» non purement désignatif, ainsi que l'a pensé le tribu-
» nal de première Instance de Paris, si avant de traiter
» cette question, il n'en était deux autres non moins
» importantes à résoudre.

« La première consiste à savoir si M. de Maubreuil
» absous, de fait par l'autorité souveraine, peut être jugé
» de nouveau, parceque, lors des cent jours à jamais
» fatals, au mépris de cette même absolution, l'intrigue
» et une politique infernale ont cru pouvoir renouveler

» une procédure que la volonté du souverain légitime
» avait mise au néant.

« La seconde, si, dans l'état actuel de la cause, elle
» peut-être soumise à la décision de l'autorité judi-
» ciaire, sans une autorisation préalable du Gouverne-
» ment. » (*Mémoire de Mrs. Laflotte et Caulet*,
imprimé à Douai en 1817).

Monsieur Pinet, avocat, qui a aussi plaidé et consulté dans cette célèbre affaire dès 1817, s'exprimait ainsi encore dix ans plus tard.

« Ne croyez pas toute fois Messieurs que j'aïlle vous
» présenter le tableau des infortunes de M. Maubreuil,
» ce que les divers incidents ont déroulés à nos yeux,
» ce que les plaintes éloqu岸tes de mes confrères vous
» ont révélé, vos propres souvenirs enfin vous en ap-
» prennent assez. Je rappellerai seulement deux ou trois
» circonstances. Dans les premiers temps des premières
» poursuites, les tribunaux civils ayant fait examen
» de l'affaire renvoient le procès et l'accusé à la dis-
» position des ministres. Cette décision exécutée est
» bientôt suivie de l'ordre de mise en liberté, émané
» des ministres dépositaires de la personne de l'accusé
» et du droit de statuer. Voilà certes une absolution,
» s'il en fut jamais, et M. de Maubreuil dût légalement
» compter sur le repos. Mais y a-t-il pour lui des lois,
» un droit commun ? Il ne tardera pas d'être poursuivi,
» arrêté de nouveau sur le même motif, et jeté dans
» *d'interminables* procédures. »

A l'appui de cette opinion il faut bien qu'ici paraisse la substance, ou nomenclature des arrêts, décisions, pourvois, rendus. Car dans une affaire qui ne fut jamais la *mienne*, mais bien celle de ceux qui m'ont mis en OEuvre ! dans une affaire dis-je, ou l'abandon, le denuement, lutte sans cesse, contre la

puissance couverte d'or, contre des traîtres protégés, et par tous les expédiens dont le pouvoir peut disposer, si la victime ne produisait pas à chaque minute, *preuves* et *archi-preuves* pour chaque fait, pour chaque circonstance, oh! tout serait perdu.

Mais depuis vingt et un ans, jamais on n'a pu me dire en quoi, ni pour quoi que ce soit, *non! cela n'est pas.*

Eh! pourtant, c'est là tout ce qu'on avait à dire: ou plutôt tout ce que l'on avait à persuader au public, n'importe comment, par un arrêt quelconque. Mais cela était impossible moi présent! Et on ne l'a pas fait, parceque certes, on ne l'a pu faire.

NOMENCLATURE et substance des divers arrêts, pourvois, décisions, ordonnances et jugemens rendus depuis 1814 jusqu'en 1818, à l'occasion de l'affaire dite MAUBREUIL (*publié par l'Argus, journal anglais.*)

1^{er} ARRÊT (27 Juillet 1814.)

« Décision de la chancellerie, qui saisit de l'affaire les tribunaux ordinaires.

2^e ARRÊT (10 août 1814.)

« Décision de la chambre du conseil, qui renvoie l'affaire par-devant la chambre de mise en accusation.

3^e ARRÊT (3 décembre 1814.)

« Déclaration d'incompétence générale des tribunaux civils.

4^e ARRÊT (15 Décembre 1814)

« Décision du maréchal Soult, ministre de la guerre, qui renvoie les mandataires par-devant le 1^{er} conseil de guerre de la première division militaire.

5^e ARRÊT (. . . . Mars 1815.)

« Décision de S. M. Louis XVIII, après délibération du conseil d'état, qui ordonne la mise en liberté de M. de Maubreuil.

6^e ARRÊT (4 Avril 1815.)

« La commission militaire assemblée par Soult se déclare incompétente.

7^e ARRÊT (5 Mai 1815.)

« La cour de cassation, faisant droit au réquisitoire de Merlin de Douai, déclare que les tribunaux civils seront de nouveau saisis de l'affaire.

8^e ARRÊT (5 Mai 1815.)

« Décision du conseil de Gand, qui déclare qu'il faut profiter de l'enlèvement de M. de Maubreuil, (à l'insu des autorités belges) et le garder à vue à Gand.

9^e ARRÊT (7 Mai 1818.)

« Décision de S. M. le roi des Pays-Bas, qui ordonne que le commissaire Sémallé et M. de Maubreuil soient ramenés sur-le-champ de Gand à Bruxelles par la gendarmerie, le premier pour avoir violé le droit des gens et exercé un acte arbitraire dans les états de S. M.

10^e ARRÊT (22 Mai 1815.)

« Décision du conseil de S. M. le roi des Pays-Bas, qui déclare que M. de Maubreuil, au quel on n'a rien à reprocher (et qu'on n'a pas même cru devoir interroger), sera mis en liberté aux frontières du royaume, du côté de l'Allemagne.

11^e ARRÊT (28 Juillet 1815.)

« Ordonnance de la chambre d'accusation, qui renvoie l'ancienne l'affaire en cour d'assises.

12^e ARRÊT (14 Janvier 1816.)

« Ordonnance de la cour royale, sur le réquisitoire de Bellart, renvoyant M. de Maubreuil (alors absent) en police correctionnelle.

13^e ARRÊT (20 Janvier 1816.)

« Arrêt rendu par le tribunal de 1.^{re} instance de Nantes, par lequel il est dit que M. Royer sera tenu de s'informer quelle est la position fixe de M. de Maubreuil vis-à-vis de la justice, et donnera provisoirement *dix mille francs* de caution, au cas qu'il y eût lieu à poursuite contre lui Royer, pour avoir logé et nourri M. de Maubreuil dans sa détresse. Le même arrêt condamne la femme Ménaget, qui avait loué une chambre, à Nantes, à M. de Maubreuil, à 21 francs d'amende et aux frais; le nommé Montézot, domestique pour l'avoir servi en cette qualité, à la même peine.

14^e ARRÊT (... Mars 1816.)

« La cour d'appel de Rennes casse le jugement du tribunal de première instance de Nantes.

15^e ARRÊT (22 Avril 1817.)

« Le tribunal de police correctionnelle de Paris se déclare incompetent, et refuse de juger *l'affaire dite Maubreuil*.

16^e ARRÊT (22 Mai 1817.)

« Le tribunal de police correctionnelle de Paris déclare que M. Maubreuil ne pourra lui-même soutenir sa plainte en calomnie, quoique admise contre Sémallé, ni venir expliquer en personne les faits de sa cause.

17° ARRÊT (23 Mai 1817.)

« La cour royale confirme et casse le jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle du 22 mai 1817, déclare que le tribunal est *compétent*, qu'il devra juger *l'affaire dite Maubreuil*.

18° ARRÊT (29 Mai 1817.)

« Décision en pourvoi du procureur-général Bellart, qui se *pourvoit en cassation* contre l'arrêt rendu par la cour royale de Paris, le 23 mai 1817.

19° ARRÊT (17 Juin 1817.)

« La cour de cassation casse l'arrêt de la cour royale du 23 mai 1817, et renvoie à Rouen, pour qu'il y soit, lu, statué de nouveau sur la compétence.

20° ARRÊT (14 Juin 1817.)

« La cour royale de Paris déclare que la police correctionnelle a mal jugé, casse son arrêt du 22 mai 1817, décide que M. de Maubreuil pourra lui-même venir soutenir sa plainte en calomnie contre le sieur de Sémallé.

21° ARRÊT (15 Juin 1817.)

« Pourvoi du procureur-général Bellart en cassation, contre l'arrêt de la cour royale de Paris du 14 Juin 1817.

22° ARRÊT (11 Juillet 1817.)

« La cour de cassation casse l'arrêt de la cour royale de Paris du 14 juin 1817 et renvoie à Rouen, afin qu'il soit là jugé de nouveau si l'extraction peut ou non avoir lieu.

23° ARRÊT (25 Juillet 1817.)

« La cour royale de Rouen juge comme celle de Paris, et déclare que *l'affaire dite Maubreuil* est de la

compétence tout au plus de la *police correctionnelle*.

24° ARRÊT (27 Juillet 1817.)

« Pourvoi en cassation par le procureur-général baron de Fouquet, contre l'arrêt de la cour royale du 25 juillet 1817.

25. ARRÊT (19 Août 1817.)

« La cour royale de Rouen, qui a défense de laisser paraître M. de Maubreuil, s'oppose à ce qu'il soit amené et finit par le condamner *par défaut*, pour n'avoir pas paru à l'audience.

26° ARRÊT (26 Août 1817.)

« La cour de cassation, toutes les sections, toutes réunies sous la présidence du ministre de la justice, casse l'arrêt de la cour royale de Rouen, du 25 juillet 1817, et renvoie à la cour royale de Douai toute *l'affaire dite Maubreuil*, pour que là il soit encore statué de nouveau sur la compétence.

27. ARRÊT (22 Décembre 1817.)

« La cour royale de Douai, sans permettre aucun plaidoyer, ni souffrir qu'on présente aucun moyen de *défense*, mettant de côté les *fins* de non recevoir relatées dans le mémoire imprimé des avocats Delaflotte et Caullet, déclare attribuer la compétence à la police correctionnelle, et devoir elle-même évoquer la cause, pour juger correctionnellement.

28° ARRÊT (30 Janvier 1818.)

« La cour de cassation, vu que le sieur de Maubreuil n'a pu faire déposer la somme de *cinq cents francs* qu'il faut consigner lorsque l'on se pourvoit en cassation, déclare le sieur de Maubreuil déchu de son pourvoi du

24 décembre 1817 contre l'arrêt de la cour royale de Douai du 22 décembre 1817.

—
29^e ARRÊT (10 Février 1818.)

« Le tribunal de première instance de Douai condamne le sieur Jean-Baptiste d'Alencourt, concierge de prison , pour avoir laissé évader M. de Maubreuil.

—
30^e ARRÊT (10 Février 1818.)

« Décision et pourvoi du procureur du roi. Appel a minima de ce jugement.

—
31^e ARRÊT (2 Mai 1818.)

« La cour royale de Douai, section correctionnelle, assemblée le 2^e mai pour juger le fond de l'affaire dite *Maubreuil*, renvoie au 5^e mai.

—
32^e ARRÊT (3 Mai 1818.)

« La cour royale de Douai condamne le nommé d'Alencourt à deux ans d'emprisonnement, pour avoir laissé évader M. de Maubreuil.

—
33^e ARRÊT (6 Mai 1818.)

N'ayant pas ici le *texte précis* de l'ARRÊT rendu depuis mon absence à Douay, le 6 Mai 1818, et depuis l'impression de *cet article*, j'ai cru devoir rapporter la *lettre imprimée et publiée* dans tout Londres, à l'occasion de ce jugement, ainsi que les deux *protestations* qui ont également été publiées contre cet arrêt.

Copie de la Lettre de M. Caullet, Avocat à la Cour de Douay, écrite par lui, à M. de Maubreuil.

« Douay, les 6 Mai 1818. »

« MONSIEUR DE MAUBREUIL,

« On a entendu hier les témoins, on vient de pro-

» noncer l'arrêt. Je vais à la hâte vous informer de ce
» qui s'est passé. On n'a *plus parlé des diamants*, vous
» avez été *acquité* sur se chef. Le sac de quatre-vingt-
» quatre mille francs en or, paraissait être le seul objet
» sur lequel on voulut prendre des informations.
» On a déclaré qu'il avait été soustrait, et l'on
» vous a condamné au *maximum* de la peine. Ainsi,
» cinq ans d'emprisonnement, et après, surveillance
» pendant dix ans de la haute police; privation, pen-
» dant ce temps, des droits civils et autres mentionnés
» dans l'article 42 du code pénal; et en outre, un
» cautionnement de vingt mille francs. Vous le voyez,
» la mesure a été bien remplie : *on ne pouvait pas faire*
» *plus* (en police correctionnelle.)

« Madame Malet, M. Marainville, ont envoyé des
» certificats d'excuses, pour ne pas se rendre ici. Les
» Sémallé, les Vantaux, les Geslin ont été entendus.
» Le premier voulait se dispenser de prêter serment
» et de déposer, à cause du procès en calomnie qui
» existe entre vous et lui. La cour lui a pourtant
» ordonné de prêter serment et de déposer; ce qui m'a
» paru étonnant, il a déclaré qu'il se bornerait à
» réitérer la déposition qu'il avait faite précédemment,
» sans ajouter d'autres circonstances qui lui étaient
» parvenues depuis le procès en calomnie, et la cour
» n'a *pas contrarié* cette manière *toute nouvelle* de faire
» une déposition en justice. *Le ministère public* ni les
» témoins n'avaient pas de *contradicteur*, et les choses
» ont été très-vite. Hier, à une heure et demie, l'au-
» dience était terminée, et il ne restait qu'à prononcer
» l'arrêt; aucun développement, ni plaidoyer de la part
» du ministère public. Immédiatement après l'audition
» des témoins, il dit qu'il croyait inutile de faire
» le résumé de la cause et qu'il se bornerait à lire

» les conclusions, qui étaient fort courtes, et princi-
» palement relatives aux peines à prononcer. L'au-
» ditoire était désert, et rien n'annonçait qu'on al-
» lait prononcer sur la grande affaire qui a occupé
» *toutes les conversations* et retenti dans toutes les
» *cours*.

« Aucune des personnes qui pouvaient expliquer
» l'existence de vos ordres et leur étendue, n'a été ap-
» pelée. On s'est *abstenu* de parler du fait le plus im-
» portant, et qu'il intéressait le plus à votre justifica-
» tion de faire connaître. Un débat contradictoire, sur-
» tout si les témoins nécessaires avaient comparu,
» eût été bien intéressant, et il vous eût offert bien
» des avantages. La *décision* de la cour me paraissait
» *inexplicable*, même dans le *sens de l'accusation*.
» Comment pouvait-on séparer la saisie et la sous-
» traction de la caisse contenant quatre-vingt-quatre
» mille francs, de l'enlèvement des diamants? En recon-
» naissant que vous aviez *des ordres* pour ces der-
» niers, on reconnaissait que vous en aviez *pour tout*
» *ce que vous avez fait*, d'autant plus que rien n'était
» précisé ni indiqué dans ces ordres et que d'ailleurs
» les diamants, d'après ce que l'on dit, étaient aussi
» bien une propriété particulière que la caisse de quatre-
» vingt-quatre mille francs. D'un autre côté, puisqu'on
» soutenait aussi que des diamants avaient été *soustrait*,
» pour ne pas tomber dans une *contradiction évidente*,
» on aurait dû également vous condamner pour cette
» dernière soustraction? On ne pouvait pas les séparer:
» considérer *l'une* coupable et *l'autre* comme *légitime*;
» ou au moins non *repréhensible*, cette *incohérence*
» *est saillante*; et je crois que toutes les personnes sen-
» sées l'ont sentie.

« Voilà le sommaire de ce qui s'est passé : rien d'in-

» téressant, comme vous le voyez, et le résultat ce-
» lui attendu, ainsi *Finis coronat opus*.

« Votre très-humble et tres-dévoué serviteur.

(Signé)

« CAULLET. »

« Pour Copie conforme DE MAUBREUIL. »

« Nota. M. Caullet écrivant par la poste, n'a pas osé, comme on le pense bien, s'étendre ni en dire davantage. Cet avocat, plein de talent, d'honneur, jouit de l'estime générale à Douay, où il est aimé, quoique connu pour royaliste; sa droiture, sa probité, l'esprit de justice dont il est doué, font oublier qu'il appartient à un parti qui méconnaît trop souvent ces qualités.

« Le Congrès d'Aix-la-Chapelle me permettra de joindre ici deux de mes protestations, faites particulièrement à l'occasion de cette nouvelle *turpitude judiciaire*.

« *A Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France à Londres.* »

« MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

« J'APPRENDS qu'un nouvel arrêt de la cour de Douay, séante en police correctionnelle (et c'est, ne vous en déplaît, le trente-quatrième arrêt ou décision rendu dans cette abominable affaire), me condamne par contumace, sur un fait accessoire. Devais-je m'y attendre. Ces juges prévaricateurs et infâmes, qu'on est enfin parvenu à rencontrer à Douay, laissant de côté l'objet principal de la mission dont je fus chargé, n'ont

» plus osé même parler des diamants westphaliens ;
» mieux que cela, ils me mettent hors de cause à cet
» égard. Et pourquoi ? Parceque les véritables voleurs
» de ces bijoux (si l'on veut enfin que cette partie de ma
» mission soit un vol) sont d'un rang trop élevé, et que
» l'ex-reine de Westphalie réclame en vain, depuis qua-
» tre ans, les diamants et les sommes que les Vantaux,
» les Geslin, les Sémallé, les Laborie, les Anglès, etc.,
» ont oublié de faire pêcher et retrouver miraculeuse-
» ment dans la Seine, au mois d'Août 1814. Il a donc
» été plus facile de faire rendre un jugement illusoire,
» sur un faible incident, afin de dégager momentanément
» un Vitrolles, qui reçut, pour son compte, le 23
» Avril 1814, à minuit dans sa chambre à coucher des
» mains du sieur Vantaux, en ma présence et celle de
» M. Dasies, les quatre sacs contenant la prétendue som-
» me de quatre-vingt-quatre mille francs, que ces mê-
» mes Vantaux, Geslin, Semallé, associés de Vitrolles,
» avaient reçue, ainsi que les diamants qui furent mis en
» leur possession, le vendredi 22 Avril. Ainsi la persé-
» cution la plus cruelle que jamais mortel ait éprou-
» vée, aboutit, en sa cinquième année, au résultat
» le plus injuste, le plus faux et le plus lâche qu'on
» ait jamais vu. Je vais inonder l'Europe des preuves
» de la turpitude et de la bassesse de mes oppresseurs ;
» mais pour ne pas sortir de la ligne que je me suis tra-
» cée, je proteste de nouveau, en rappelant toutes mes
» protestations antérieures, celles du 26 Avril 1814, du
» 15 Juin 1814, du 6 Avril 1815, du 26 Août 1816 du 1^{er}
» Janvier 1817, du 22 Septembre 1817, du 7 Octobre 1817,
» du 22 Décembre 1817, du 4 Janvier 1818 jusqu'à celle-ci
» entre les mains de l'Ambassadeur de France, à Lon-
» dres, je proteste contre ce jugement inique, qui ne
» rompera personne, et qui ne manquera point le but

« odieux de ma mission, qui ne peut excuser les signa-
» taires de mes ordres. Je proteste, avant tout contre
» un arrêt par lequel un tribunal infâme a jugé le
» *mandataire* sans mettre en cause les *mandants*, con-
» tre un arrêt qui ne détermine pas la nature de la *haute*
» *mission secrète* dont j'ai été chargé en Avril 1814,
» qui n'explique pas le but des *dix ordres illimités* qui
» me furent remis, et qui mettaient à ma disposition
» toutes les forces françaises et alliées, toute la haute po-
» lice, tous les relais et chevaux de poste, pour l'exé-
» cution de cette mission.

« Je proteste contre un sot arrêt qui me condamne
» pour *abus de confiance*, avant d'avoir déterminé la
» nature de ma mission, et par conséquent, le *dégré de*
» *confiance* à moi accordé : pour savoir si j'en ai *abusé*,
» il fallait, avant tout, savoir ce qu'elle *était*. Je proteste
» parce qu'on ne pouvait pas séparer la saisie des dia-
» mants de la saisie des quatre sacs. Je proteste parce
» que l'on ne pouvait pas admettre Semallé (l'un des
» trois seuls témoins entendus pour la forme) à déposer,
» attendu ma plainte en calomnie contre cet individu.
» Je proteste parce que la cour ne pouvait entendre ni un
» Vantaux, ni un Geslin, les hommes d'affaires de Vitrol-
» les, et tous deux détenteur des caisses Westphaliennes
» ainsi que des sacs, avant Vitrolles, et qu'ils devaient
» être eux-mêmes au banc des accusés, en première ligne,
» au lieu d'être mandés en témoignage. Je proteste en-
» fin, parce qu'on a mis de côté toutes les pièces, docu-
» ments, faits et témoignages qui composent l'instruc-
» tion impériale faite pendant les cent jours, sur le fait
» de crime de *lèze majesté* et *d'attentat à la vie de Na-*
» *poléon de son fils* infiniment préférable à la procédu-
» re royale, en ce que, du moins, la base en est vraie,
» tandis que celle-ci est totalement fausse, erronée et

» absurde, ayant eu constamment pour but de prétexter
» un fait pour en masquer un d'une bien autre importance.
» Ce nouvel épisode est une conséquence de cet infâme
» système d'entachement, suivi avec tant d'ardeur par
» le gouvernement royal. Cet arrêt le comble du ridicule
» judiciaire, comme de l'infâmie; est une preuve de
» l'atrocité de ce gouvernement, qui n'ayant pas au-
» jourd'hui à sa disposition les Bastilles (parce que la
» nation n'en veut plus), pour cacher les turpitudes et
» les crimes de ses ministres et favoris, pense que la
» corruption des juges et les arrêts clandestins peuvent
» seuls en tenir lieu, en prescrivant, en perdant leur
» malheureuse victime.

« Je joins ici copie de la lettre que je viens de recevoir
» de Douay, et qui m'annonce cette nouvelle infâmie. Je
» vais la faire imprimer avec cette protestation, l'une
» et l'autre doivent l'être pour les temps futurs, pour
» l'époque où il me sera permis d'aller en France, faire
» casser ce jugement rendu en mon absence, mettre
» en cause les signataires de mes ordres, et avec eux,
» ceux qui prétendirent les excuser, en trompant la
» nation, ceux qui prescrivirent à d'iniques juges des
» arrêts plus iniques encore.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'Ambassadeur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« DE MAUBREUIL, MARQUIS D'ORVAULT. »

« Londres, 16 Mai 1818. »

« *Protestation déposée entre les Mains de Sa Seigneurie
» le Lord-Maire, par M. de Maubreuil, Marquis d'Or-*
» *vault.*

« MYLORD,

« Je suis venu en Angleterre pour y trouver sûreté et
» protection, y chercher un refuge contre la persécution
» d'infâmes oppresseurs. J'ai *protêté* entre les mains
» de l'Ambassadeur de France et du Consul-Général,
» mais il ne suffit pas de protester devant les représen-
» tants d'un gouvernement qui compte encore parmi
» ceux qu'il emploie, plusieurs des *régicides signataires*
» *de mes ordres.* »

« Je dois faire une protestation régulière et formelle
» entre vos mains, Mylord, comme premier magistrat
» de la capitale d'un pays dont le gouvernement ne prit
» aucune part *au crime de lèze-majesté* dont on m'or-
» donna l'exécution, et que je ne voulus pas accom-
» plir. »

« Il serait trop long, Mylord de relater ici les détails
» de cette inextricable affaire car ils révolteraient la
» justice anglaise, celle de tous les pays enfin, où elle
» est indépendante. »

« Je proteste, Mylord, contre le jugement rendu par
» la cour de Douay, entre les mains de Votre Sei-
» gneurie, parce qu'il faut que cette protestation de-
» meure déposée aux archives de la cité. »

« Je proteste contre l'arrêt de Douay, parce qu'il
» est injuste, absurde, lâche, inique, en ce que la cour
» a jugé le *mandataire* sans appeler en cause les
» *mandants*: j'étais porteur d'ordres et agent officiel
» des gouvernements provisoires de France; en mil-
» huit-cent-quatorze. »

« Je proteste contre un arrêt qui me condamne
» pour *abus de confiance*, sans avoir déterminé ni la
» *nature*, ni l'étendue de la confiance qui me fût ac-
» cordée. »

« Je proteste contre ce sot et ridicule arrêt de Douay,
» parce que la saisie des quatre sacs mentionnés, ne
» pouvait pas être séparé de celle des diamants, puis-
» qu'ils ont eu le même sort. »

« Deux protestations ont été faites, en outre, par
» M. de Maubreuil, l'une devant le Consul-Général de
» France, l'autre devant Sa Seigneurie le Lord-Maire. »

« Je proteste parce que la cour ne pouvait pas ad-
» mettre le sieur de Sémallé comme témoin, attendu
» ma plainte en calomnie contre lui. »

« Je proteste parce que les trois seuls témoins enten-
» dus font parties dans la cause, qu'ils étaient les réce-
» veurs et détenteurs des objets saisis, et que, par con-
» séquent, ils devaient être sur le banc des accusés, et
» non à la barre, comme témoins à charge. »

« Je proteste parce que la cour a laissé de côté, non-
» seulement l'affaire des diamants, mais encore l'objet
» principal de la mission, *l'assassinat de Napoléon et de*
» *son fils*, ordonné incontinent après la signature du
» traité fait avec lui à Fontainebleau; qu'il fallait
» avant de juger faire expliquer la *nature de cette mission*
» par ceux qui l'ont donnée, et s'occuper de l'instruc-
» tion impériale commencée pendant les cent jours. »

« Enfin Mylord, en adressant à Votre Seigneurie un
» exemplaire de la protestation faite à l'Ambassadeur
» de France, je la renouvelle devant vous comme le
» premier-Magistrat de cette noble et libre cité; il ne
» faut pas que l'Angleterre ignore le grand crime que
» l'on voulut commettre à son inçu. Les gouvernements
» russe, français, et prussien, connurent seuls cette

» *mission secrète de grande importance*, ainsi qualifiée
» dans *mes ordres*; l'Angleterre resta grande, généreuse
» et pure: c'est à ce titre que je dépose, dans les for-
» mes voulues par la loi, le présent acte sous la sauve-
» garde, et l'égide de Votre Seigneurie. »

« Je suis, Mylord, avec le plus profond respect,

« De Votre Seigneurie ,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« DE MAUBREUIL, MARQUIS D'ORVAULT. »

« Londres, le 16 Mai 1818. »

« Chez Mess. Ldointe et C.^{ie},

« Devonshire Square. »

« Si j'eusse été à Douay, et présent à cette *indigne séance*, ces scélérats judiciaires, quoique corrompus, n'auraient jamais osé devant moi, malgré les séductions employées vis-à-vis d'eux, consentir à se *parjurer* ainsi, et à vendre de la sorte leur conscience. Je me suis mis en règle contre ce *stupide arrêt*, par les protestations publiques rapportées ci-dessus: elles suffisent pour démontrer la *sottisse* et l'*iniquité* de cet arrêt que la clique Talleyrand sut, comme il sera dit, acheter à Douay. »

TROISIÈME PARTIE.

SOMMAIRE.

Reparation demandée après 14 ans de persécution. — Demarches faites. — Les Bourbons trahis par leurs ministres. — Le scandale voulu par eux. — Éclat devenu indispensable. — Talleyrand souffleté publiquement. — Déclaration à ce sujet. — Versatilité de la justice. Grands personnages provoqués et assignés. — Consiiliabules. — Plans. — Intrigues. — Témoins dispensés de comparaitre. — Arrêts et décisions contradictoires. — Indignation publique. — Cause gagnée dans l'opinion. — France désabusée. — Talleyrand de plus en plus méprisé. — Charles X compromis. — Citations. — Écrits remarquables. — Preuves.

Les procédures recommencèrent en 1827 comme on le verra par les derniers arrêts mentionnés, que j'ai eût devoir encore réunir en un *bloc*, si l'on peut ainsi s'exprimer. Arrêts, qui ont eu lieu à l'occasion du plus mémorable *soufflet* qui fut jamais donné. Cet incident, fit surgir encore des procès, procédures, décisions contradictoires, pourvois, etc. etc. par surabondance. Comme aussi des dénis de justice, ou des embarras de justice, etc. etc. Car en France et surtout quand il s'agit de moi, la justice est tout ce qu'il a de plus injuste, de plus atroce, et même de plus ridicule; si ce qui est odieux, peut jamais s'appeler ainsi. Je crois devoir rapporter ici la déclaration faite immédiatement après avoir donné le soufflet; et je la rapporte comme elle a été imprimée. Elle prouvera du moins à ceux qui l'ignorent, pourquoi j'ai *souffleté*. J'y fus contraint après avoir fait *dix-huit* démarches *préventives*, c'est-

à-dire, tout fait pour prévenir cet éclat malheureux et extraordinaire, mais approuvé par tous les honnêtes gens, comme indispensable.

« M. de Maubreuil, aussitôt après son arrivée à Paris, s'empresse d'écrire aux ministres. Il obtient d'eux des audiences, il est reçu favorablement partout, partout il est accueilli avec bonté: mais toutes ces entrevues cependant, se bornent à des doléances, et à des exhortations à la patience.

« M. de Maubreuil, ayant encore échoué dans les sages démarches qui lui avaient été conseillées par M. de Villeneuve, préfet alors à Nantes voulut s'adresser aux tribunaux. Il remet au procureur du roi une dénonciation formelle contre les hauts personnages susmentionnés. Cette plainte fut rejetée. *Le Courrier Français* du 12 Novembre 1826, a rapporté textuellement le contenu de cette déclaration ou plutôt dénonciation.

« C'est alors que plein de son projet, il l'exécute à Saint-Denis, devant toute la cour, devant le public, à l'issue de l'anniversaire de la mort de Louis XVI.....

« Les journaux ont donné assez de détails sur cet événement; mais cette déclaration n'est pas aussi connue. (*Extrait de la Notice Historique imprimé en 1827.*)

DÉCLARATION DÉPOSÉE ENTRE LES MAINS DU COMMISSAIRE
DE POLICE DE SAINT-DENIS, LE 20 JANVIER 1827.

« Après que les princes furent sortis, ne voulant pas
» leur manquer de respect, j'ai, moi, *Marie-Armand de*
» *Guerry de Maubreuil*, en présence de toute la cour et
» du public, *souffleté Talleyrand*. Je l'ai *souffleté* pour
» trois grands et principaux motifs, savoir :

« 1.^o Pour venger l'honneur de ma famille, que ce
» *défroqué*, aujourd'hui le *souffleté*, seul au monde, avait
» pu vouloir compromettre;

« 2.^o Je l'ai *souffleté* pour l'obliger à s'*expliquer* avec
» moi publiquement, et surtout à me donner *aussi pu-*
» *bliquement* toutes satisfactions et réparations, etc;

« 3.^o Je l'ai souffleté enfin, parce que la cour, les
» *chambres*, la justice, tremblent aussi devant ce traître
» *impuni*, et éludent sans cesse de faire droit à mes
» trop justes plaintes.

« A présent, il faut l'espérer, *Talleyrand le souffleté*,
» n'en imposera plus qu'à des lâches, cent fois plus lâches
» que lui.

« Ainsi, pairs, députés, juges, ne trembleront plus
» devant cet Astarot diplomatique. Et la France pourra
» enfin connaître lequel mérite le plus de celui qui or-
» donna l'assassinat de Napoléon et de son fils, même
» après l'abdication, ou de celui qui prit sur lui de ne
» pas laisser exécuter la plus infâme de toutes les *viola-*
» *tions* de traités.

« Pour copie conforme: Saint-Denis, 20 janvier 1827.

« Signé DE MAUBREUIL. »

*Arrêts, ordonnances et pourvois depuis le 1.^{er} janvier
1827, toujours affaire dite Maubreuil.*

34^e ARRÊT (. . . . Janvier 1827.)

« Ordonnance de la chambre du conseil qui renvoie
M. de Maubreuil, prévenu de voies de fait contre le
prince de Talleyrand.

35^e ARRÊT (. . . . Février 1827.)

« Pourvoi ou requête de M. de Maubreuil contre cette
ordonnance.

36° ARRÊT (. . . . Février 1827.)

« Décision qui rébouté M. de Maubreuil de sa requête.

37° ARRÊT (24 Février 1827.)

« Arrêt de la police correctionnelle qui condamne M. de Maubreuil, pour avoir souffleté le prince Talleyrand, à cinq ans d'emprisonnement, dix ans de surveillance, 500 fr. d'amende, et 3,000 de cautionnement.

38° ARRÊT (28 Février 1827.)

« Appel de M. de Maubreuil à la cour royale de Paris contre un tel arrêt.

39° ARRÊT (23 Mars 1827)

« La cour royale de Paris, vu l'état de santé de M. de Maubreuil, renvoie au 11 avril 1827.

40° ARRÊT (11 Avril 1827).

« Arrêt de la cour royale de Paris qui, vu la maladie de M. Germain, avocat, renvoie au 11 mai.

41° ARRÊT (5 Mai 1827.)

« Arrêt de la police correctionnelle qui décide que M. Dufour, président récusé par M. de Maubreuil, jugera sa plainte contre Paulmier.

42° ARRÊT (5 Mai 1827.)

« Le tribunal de police correctionnelle condamne Paulmier, pour diffamation, à six jours de prison et 100 fr. d'amende, et M. de Maubreuil à 16 fr. d'amende pour l'avoir appelé *mouchard des deux côtés*.

43° ARRÊT (7 Mai 1827.)

« Pourvoi de M. de Maubreuil contre l'arrêt de la police correctionnelle du 5 mai, qui autorisait M. Dufour à présider, malgré qu'il fût récusé.

44. ARRÊT ()

« Pourvoi de M. de Maubreuil contre l'arrêt qui ne condamne Paulmier qu'à six jours de prison.

45. ARRÊT (11 Mai 1817.)

« Arrêt de la cour royale de Paris qui, faisant droit à la requête présentée par M. de Maubreuil, après avoir entendu le plaidoyer de M. Pinet, permet l'assignation des témoins et la présentation des pièces du dossier qui permettent à M. de Maubreuil de démontrer que, s'il a insulté le prince de Talleyrand, il y a eu provocation, et renvoie l'affaire au 15 juin.

46. ARRÊT (14 Juin 1827.)

« Arrêt de la Cour Royale de Paris qui dit: que les témoins assignés seulement à la requête d'une partie privé et dans son intérêt ne peuvent être contraints par les voies légales à comparition, n'y être condamnés à l'amende à défaut de comparition. »

Cet arrêt fut rendu évidemment pour sauver les 45 témoins assignés par M. de Maubreuil, tous grands personnages, ambassadeurs et autres. Comme cette monstruosité judiciaire ne pouvait subsister, pas un mois après, deux cours Royales; celle de Corse entre autres, avait jugé en sens opposé.

47. ARRÊT (15 Juin 1827.)

« Arrêt par défaut, rendu par la cour royale de Paris qui, sur le refus de M. de Maubreuil de se défendre à l'absence de tous les témoins assignés par lui, le condamne au maximum établi par la loi pénale, pourvoie de fait envers M. de Talleyrand.

48. ARRÊT (48 Juin 1827.)

« Pourvoi en cassation après la consultation signée

par M. M. Isambert et Odillon-Barrot contre l'arrêt de la cour royale qui refuse l'appel des témoins.

49° ARRÊT (du Juin 1827.)

« La cour de cassation par arrêt préparatoire ordonne l'apport à son greffe de l'arrêt de la cour royale et le dossier de l'instruction des cent jours délivré enfin par la cour de Douai sur l'ordre de M. de Peyronnet.

50° ARRÊT (du Juillet 1827.)

« Arrêt du tribunal de première instance qui suspend de leurs fonctions pendant six semaines les huissiers qui ont assignés les Ambassadeurs, et ce sur la plainte de ceux-ci.

51° ARRÊT (du 31 Juillet 1827.)

« Arrêt de la cour royale de Paris qui dégage de l'emprisonnement d'un mois auquel il avait été condamné le cinq mai en instance l'ex-agent du comte d'Artois à Gand, Paulmier.

52° ARRÊT (du 12 Aout 1827.)

« Arrêt de la cour de cassation qui en dépit des plaidoeries de M. Odillon-Barrot des consultations, mémoires de M. M. Isambert, Berville, Barthe etc. etc. déclare que la cour royale de Paris a bien jugé en dispensant les témoins cités par un prévenu de comparaître sinon de leur propre volonté.

53° ARRÊT (du Aout 1827.)

« Arrêt ou décision de la chambre des mises en accusation qui dit qu'il n'y a lieu à suivre par rapport aux plaintes portées contre M. M. Anglès, Sémallé, Laforêt d'Ekstein, etc. etc.

54° ARRÊT (du Aout 1827.)

« Décision ou arrêt de la même chambre des mises

en accusation qui dit que par rapport à la plainte de M. de Maubreuil contre l'avocat Bautier pour subornation et rapt de papiers, il n'y a *non lieu* à suivre, attendu que l'avocat Bautier était devenu fou.

55^e ARRÊT (du 29 Aout 1827.)

« Arrêt de la cour royale de Paris qui réduit l'emprisonnement pour avoir soufflet Talleyrand à deux années, au lieu de cinq, comme l'avaient décidé les premiers juges.

Il y a encore plusieurs ordonnances, arrêts, décisions pourvois, etc. etc. qui ne sont point mentionnés dans cette seconde bordée d'arrêts. Entre autres une ou deux décisions relatives à Bautier, réellement devenu fou finalement, mais chose singulière, dans ses intervalles il écrivait au nom et pour le compte de qui voulait contre moi, et toutes les fois que je portais plainte, il était déclaré fou, et très fou, par l'autorité; chose peut-être qui ne s'est jamais vu encore, que par rapport à moi.

Cet incident, cet Episode, ce *soufflet*, produisit aussi un grand nombre d'écrits, d'articles, de mémoires, publiés par les avocats les plus distingués de Paris, de toutes les opinions, comme aussi, par différentes personnes sous le voile de l'anonyme. Mesdemoiselles de Fortesquiou et Louise de Larochejaquelein, firent imprimer un pamphlet qui a pour titre RÉFLEXIONS D'UN ÉTRANGER sur l'affaire dite MAUBREUIL. Je regrette de ne pouvoir citer cet écrit en entier, voulant abréger, je n'en rapporterai que quelques passages.

« J'ai porté mon esprit à considérer les oppressions
» qui se font sous le soleil; les larmes de ceux qui les
» souffrent, et qui n'ont personne pour les consoler,

» et l'impuissance où ils sont de résister à la violence
» étant abandonnés de tous secours. »

(ECCLÉSIASTE, Ch. 4. v. 1.)

« Me trouvant dans une profonde solitude, j'ai lu
» attentivement tout ce que l'on a écrit sur ce que l'on
» appelle L'AFFAIRE MAUBREUIL. Je me permettrai de
» appeler l'affaire de . . . et de . . ., et je dis aux
» régides censeurs de la conduite de Maubreuil, à ceux
» qui le condamnent impitoyablement. Savez-vous
» de qui vous parlez ? A ceux qui traitent d'impar-
» donnables torts, les vivacités, les écarts, les expres-
» sions, le langage enfin que l'on réproûve quand on
» est de sang-froid. Savez-vous de qui vous parlez ?

Peace is despair'd

- » For who can think submission; war then, war
- » Open or understood must be resolv'd.
- » My sentence is for *open* war: of wiles
- » More unexpert, hist notoathem let those
- » Contrive who need, or when they need.

MILTON, 2^e book.

« Seraient-ils de sang-froid ces êtres qui n'existent
» que pour satisfaire d'ignobles goûts, ces sybarites qui
» ne cherchent que le plaisir, ces hommes qui ne con-
» naissent que les spéculations, l'agiotage, qui veulent
» s'enrichir à tout prix, et ceux qui se traînent basse-
» ment dans le labyrinthe des affaires politiques, tous
» également avides de gain, seraient-ils de sang-froid
» s'ils avaient tant souffert et de tant de manières ?
» Seraient-ils de sang froid s'ils avaient été victimes
» des insignes et monstrueuses spoliations qu'on s'est
» permises pendant la longue et cruelle détention de
» M. de Maubreuil ? et entendrait-on seulement de sang-
» froid tout ce qu'il pourrait ajouter à ces récits ? Car,

» si le nombre de ses persécuteurs se compte, les per-
» sécutions sont incalculables. Il a souffert publique-
» ment et en secret; l'audace et la ruse ont été em-
» ployées contre lui; et un public abusé le blâme, parce
» qu'il a perdu patience! Certes, il me paraît plus éton-
» nant qu'il ait survécu à de si longs tourments que je
» ne suis surpris d'apprendre qu'il ait perdu patience...
» Juste ciel! il s'agit bien de patience! Comment se
» fait-il qu'il ait conservée la raison et la mémoire? DIEU
» LE VEUT; espérons que c'est par sa miséricorde.

« Quelques déliés que soient les fils d'une trame si
» odieuse et si bien ourdie, l'on finit par les saisir;
» quelqu'habile que soit l'ouvrier, il sera connu; la
» voix publique l'a déjà nommé, et, malgré les gazetiers
» qui s'agitent et qui travaillent si laborieusement,
» malgré le double intérêt qu'ils mettent à travailler
» pour leur patron, ils travaillent en vain s'ils espèrent
» voiler la vérité: leur patron reconnaîtra que la plus
» brillante existence achetée par tant de *fautes*, ne
» peut le garantir du mépris universel. »

« L'opinion se prononce sur cette affaire; le procès
» est déjà jugé par la raison, par la conscience, par
» l'humanité; s'il ne l'est encore par la justice humaine,
» la justice de Dieu est manifeste, puisqu'elle permet la
» confusion des vrais coupables.

« Qu'ils contemplant ou avec joie ou indifférence les
» maux qu'ils ont amassés sur la tête de leur victime!
» frappé dans ses affections les plus chères, je veux
» dire par la perte de toute sa famille morte pour la
» cause royale ainsi:

« SON GRAND-PÈRE a été tué au combat de Sablé, en
» 1793, après le passage de la Loire.

« SON PÈRE a été tué au combat d'Aisenay, juin 1815.

« Le chevalier GILBERT DE GERRY, frère de son père,

a été fusillé à Auray, en 1795. (C'est lui qui alla à la nage faire cesser le feu de la corvette anglaise *le Larek*, qui tirait à mitraille sur la plage de Quiberon. Il voulut revenir périr avec ses compagnons d'infortune. Action, dit M. de Chaumereix, qui passera à la postérité. (Voyez relation imprimée de M. de Chamereix. Voyez *Histoire de la guerre de la Vendée*, par Alphonse de Beauchamp, t. III, pag. 227).

« BENJAMIN DE GUERRY, autre frère de son père;
» fusillé également à Auray, à la même époque.

« Sept autres ONCLES.

« MM. de JASALLE de LAVERRIE, de LÉZARDIÈRE, tués
» à Quiberon en 1795.

« MM. de MARMANDE, de CHEVIGNÉ, tués au passage de
» la Loire, 1793.

« De la MORRISSIÈRE, tué également en 1794.

« ALEXIS DUCHAFFAUE (neveu du cordon rouge), tué à
Blain, 1794.

(Voyez *Guerre de la Vendée*, t. I, pag. 124).

GUERRY DE CLAUSY, fusillé. (Voyez *Guerre de la Ven-
» dée*, t. I, pag. 125).

« Enfin, VINGT-DEUX PARENTS. Voilà ce que sa famille a perdu depuis vingt-cinq ans, par suite de son attachement à la cause royale. Car il en est encore plusieurs dont nous n'avons pas ici les époques de mort.

« Et une circonstance remarquable, c'est que la Vendée, si utile aux Bourbons, a commencé avec et sur sa propre famille, en 1793, et fini en 1815 avec elle encore. En sorte que la famille de M. de Maubreuil peut s'appeler *Racine* de la Vendée.

« C'est par l'incendie du château de la Proutière que
» commença la révolte dans la Vendée. Le marquis de
» Lézardière, (oncle de M. de Maubreuil), propriétaire
» de ce château, paraissait l'âme du rassemblement

» Vingt-deux voiles anglaises parurent sur les côtes ;
» une circulaire insurrectionnelle tomba aux mains des
» patriotes. L'alarme devint générale; Dumouriez, à
» la tête du régiment de Rohan et des patriotes des
» Sables d'Olonne, s'y porta ; etc. »

(Voyez *Guerre de la Vendée*, par M. de Beauchamp, t. I, pag. 41. Voyez *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, première partie).

« GUERRY de Beauregard, (père de Maubreuil); Tinguy
» de Nesmy, son gendre; Louis de la ROCHEJAQUELEIN,
» son beau-frère; de SUZANET, son cousin; et de CHA-
» RETTE, ont été tués aux combats d'Aisenay, de Saint-
» Gilles et de Roche-Serrière. » Voyez *Journal de l'em-
» pire*, juin 1815.)

« Oui, le cœur le plus dur, le moins accessible à la pitié, serait touché de tant de souffrances et porté à la compassion, s'il pouvait se figurer toutes les humiliations que ce caractère généreux, fier et indomptable, a été obligé de supporter; lui, qui sentait si vivement la plus légère offense! Je dis généreux, car lorsque son père et son grand oncle le marquis d'Ovrault sont revenus de l'émigration, il a racheté leurs terres pour les leur rendre. Et beaucoup de gens savent avec quelle générosité il en a usé à leur égard quand il était dans la prospérité.

« Honneur et bonheur aux Rois, aux ministres et aux magistrats, qui cherchent *la justice dans la vérité.* »

« Il s'agit ici de leur intérêt, autant que de celui de Maubreuil! Puissent-ils le comprendre et s'épargner de tardifs et d'inutiles regrets! Je suis à cet égard l'écho de l'opinion des véritables amis de la monarchie, tous répètent sans cesse: « cette affaire n'eût jamais dû sortir des mains de l'administration, ni surtout être rendue publique. »

Cette citation est extraite d'un écrit publié par tout ce qu'il y a de plus royaliste, et de plus pur. J'en extrairai donc une à présent d'un mémoire publié par tout ce qu'il y a de plus républicain et même de carbonaro et cependant maître des requêtes au conseil d'état.

« Qu'on ne prétexte pas davantage les droits de la guerre. Dans aucun code, même celui des plus grands oppresseurs de l'humanité, chez aucune nation, on ne trouvera écrit, ni établi, un droit de vie et de mort au profit du vainqueur contre le vaincu. »

« Disons-le donc, tant qu'il restait à Napoléon, trahi par ceux-là mêmes qu'il avait gorgés de ses faveurs, un souffle de vie, il était pour eux un objet de terreurs continuelles. Ils pouvaient craindre son retour. Il était possible, en effet, qu'il soulevât les provinces affranchies de la domination étrangère; qu'il revînt sur la capitale pour réclamer, au nom de son fils, ses droits à la couronne et au trône de France; droits que l'Autriche pouvait appuyer de toute la force de ses armes. »

« Puis cette spoliation exercée à Orléans dès l'arrivée des Bourbons, au moyen de laquelle on s'empara aussi de plusieurs millions appartenant à la famille Bonaparte, avait besoin de rester secrète. Elle dévoilait une violation manifeste du traité de Fontainebleau, et les spoliateurs avaient le plus grand intérêt à se prémunir contre toute recherche. »

« Ajoutez donc à la crainte qu'inspirait encore Napoléon, des inimitiés personnelles, des désirs de vengeance, vous aurez au moins quelques-uns des principaux motifs qui déterminèrent la mission donnée à M. de Maubreuil.

« Que les auteurs de cette mission infâme tremblent !

Peut-être un jour toutes ces innombrables phalanges accourues du fond du Nord, auxquelles on semblait n'avoir fait quitter le sol de la patrie que pour les rendre complices d'un grand crime, que pour les constituer les exécuteurs et les instruments de lâches et sangui- naires projets, demanderont compte du rôle qu'on prétendait leur faire jouer vis-à-vis d'un homme qui les avait si souvent forcées à l'obéissance et à l'admiration, et dont elles avaient tant de fois demandé l'alliance, recherché l'amitié.

« Vous qui avez eu la pensée du crime, tremblez que le jour de la justice ne luise ! Sa conception même ne reste jamais impunie.

« On se rappelait que M. de Maubreuil, dès l'âge de 15 ans, avait combattu pour les Bourbons dans les rangs des courageux enfants du Bocage ; vingt-deux des siens étaient morts pour la même cause ; on le suppo- sait mécontent contre Napoléon, qui, par un décret injuste, avait brisé un immense et magnifique traité, et par cela même ébranlé sa fortune. On pouvait dès-lors le croire en proie à une de ces haines vigou- reuses, telles que les conçoivent une imagination ar- dente et un cœur profondément ulcéré. On n'avait point oublié que le premier il avait parlé du retour des Bourbons, arboré leur couleur dans Paris.

On le savait dans cet état d'exagération d'esprit qu'en- fantent ordinairement les grandes catastrophes politi- ques ; on comptait sur l'effervescence du jeune âge, sur ce sang breton qui bouillonne dans ses veines ; sur son ambition ; ambition que la naissance, les faveurs de la fortune, d'honorables succès, un heureux début dans la carrière des armes, justifiaient. On espérait da- vantage de perfides conseils pour égarer son inexpé- rience, pour exalter un zèle que les circonstances poli-

tiques n'avaient déjà que trop enflammé; on lui connaissait un ardent patriotisme, un amour effréné du pays, un dévouement sans bornes à la maison de Bourbon. Il était donc facile de supposer qu'on lui persuaderait sans peine dans le premier moment, que l'acte qu'on exigeait de lui était une justice, qu'il était appelé à devenir le sauveur de la France. Et ce fut ainsi que des hommes puissants lui présentèrent cette mission comme nécessaire à son repos.

« Il était une arrière-pensée non moins coupable; elle se décèle, elle perce à chaque pas. On voulait compromettre, dans M. de Maubreuil, toute cette vieille aristocratie, qui portait ombrage à la noblesse de moderne création.

« Ce n'était pas dans des rangs obscurs, ce n'était pas dans une famille parvenue aux dignités à force de bassesses et d'intrigues qu'on voulait choisir un instrument docile, c'était, Messieurs, sur une famille redevable de ses titres d'illustration à l'honneur, à la bravoure militaire, au courage civil; sur une famille offrant une longue suite et une continuelle pratique de vertus héréditaires, qu'on avait arrêté les regards. Et qui mieux que cette famille des Guerry, des d'Orvault, des Maubreuil, l'honneur de la Bretagne, réunissait tous ces illustres avantages? C'était le bras du descendant de cet Orvault qui, le premier, sous Henri II, entra dans Pont-a-Mousson, en chassa les Espagnols et les troupes de Charles-Quint; c'était le bras du descendant de cet autre d'Orvault en faveur duquel, *pour prix de faits d'armes et de services militaires*, Henri IV érigea en marquisat cette terre d'Orvault, donnée par Alix de Guyenne, duchesse de Bretagne, à sa filleule, épouse d'un Bourigand Dupé d'Orvault; c'était le bras du dernier des Guerry, du parent des Lézardières, des Mar-

mande , des Chevigné, des Duchaffaut , des Suzannet , des Charette, des la Rochejaquelein, qu'on voulait armer du poignard.

« Tels sont les antécédents qui ont fait appeler M. de Maubreuil à l'hôtel du gouvernement provisoire, et lui ont valu ces terribles confidences , ces révélations, qui l'embarrassèrent à tel point qu'il ne savait s'il avait bien compris.

« Je l'accorde: il accepta cette mission. Mais avec l'intention arrêtée, avec la volonté ferme de ne la point exécuter, et d'empêcher qu'elle pût être proposée à d'autres plus faciles que lui. En effet, celui qui avait combattu en Espagne sous Napoléon, où il y avait acquis la croix des braves; celui qui avait sauvé la vie à son colonel à Toralva de la Calatrava; celui qui avait pensé faire prisonnier le général Wilson devant Alcantara; celui qui, en février 1814, avait proposé de lever à ses frais, dans les départements de l'ancienne Bretagne deux escadrons de cavalerie légère, et qui avait en 1815 proposé la jonction des armées vendéennes à celles de la Loire, celui-là, dis-je, pouvait-il jamais être en 1814 un assassin? ou plutôt permettre, diriger des assassinats?

« Oui, il accepta cette mission, mais en disant : Non, je ne suis point fait pour l'assassinat; non, je ne m'avilirai pas au point de terrasser et d'abattre un guerrier vaincu, trahi, désarmé. Quels qu'aient pu être ses torts à mon égard, ils ne peuvent aller jusqu'à exiger sa mort: non, il ne périra pas.

Celui qui savait que seul, sans escorte, et en avant des commissaires des puissances alliées, Napoléon partait de Fontainebleau, et qui à dessein, avait fait éloigner les gens qui l'accompagnaient, et les avait dirigés sur une route opposée, avait-il accepté la

mission de l'assassiner? est-ce là, la conduite d'un homme qui veut faire exécuter un crime? . . . crime devenu encore plus atroce et plus impolitique, depuis l'abdication de l'Empereur et la signature du traité de Fontainebleau.

« Mais, patience, il est une puissance imposante qui se chargera du soin de venger M. de Maubreuil; il est une puissance qui appellera les signataires à sa barre sans qu'ils puissent se dispenser d'y paraître, l'histoire: elle hurinera leurs noms pour les vouer à l'exécration publique; elle les dévoilera sans pitié. Juste et inflexible, elle pénètre sous les lambris dorés où éclate une coupable opulence, comme dans le séjour du pauvre et le cachot du malheureux; la mort n'y peut rien; elle respecte ses privilèges; elle lui permet de demander compte au tombeau; elle lui laisse interroger les cendres encore tièdes; sévère et impartiale, cette fille du temps et de la vérité assigne à chacun, dans ses annales, la place que lui méritent ses œuvres. Patience, et bientôt elle aura à décider quel est le plus coupable de celui qui conçoit, médite et ordonne l'assassinat, ou de celui qui en accepte la mission pour ne la point exécuter. Devançant ce terme, vos consciences, Messieurs, et l'opinion publique, ont déjà répondu à cette question.

« Exécutée donc seulement en partie, cette mission mécontenta ceux qui l'avaient conçue; la perte du mandataire fut dès lors jurée.

« Son arrestation ne se fit pas long-temps attendre: une instruction judiciaire, dans laquelle on mit de côté les lois les plus ordinaires, les règles les plus communes; une instruction monstrueuse par sa forme, par sa durée, le rendit l'objet d'une persécution vicieuse autant que tortionnaire; elle produisit une sorte

de schisme judiciaire, qu'un journal anglais désignait sous le nom de *variantes judiciaires françaises*.

« Les tribunaux ordinaires sont saisis; ils se déclarent incompétents. Un conseil de guerre se déclare également incompétent. Une décision royale, décision consignée sur le registre des écrous de l'Abbaye, ordonne sa mise en liberté ... Les Bourbons quittent une seconde fois le sol français, à l'approche de Napoléon revenant de l'île d'Elbe ... Ce dernier resaisit la couronne; la procédure reprend avec une nouvelle activité, et, après cinq jours de liberté, M. de Maubreuil est arrêté de nouveau à Saint-Germain, et jeté dans les cachots. Sur le réquisitoire du Procureur-Général Merlin, les tribunaux ordinaires sont saisis de nouveau. Mais une évasion, due aux soins de l'amitié généreuse, le soustrait aux persécutions qui l'attendaient; il gagne le pays où les princes s'étaient réfugiés. La déroute de Waterloo termine ce règne de peu de durée; les Bourbons reviennent en France.

« Mis en liberté par ordre de Louis XVIII, tout semble devoir être terminé. Pas du tout. Renvoi de M. de Maubreuil devant la cour d'assises, réformation de cette sentence de votre part, Messieurs, et renvoi en police correctionnelle. Déclaration d'incompétence de la part du tribunal correctionnel. Nouvelle infirmation; et, chose vraiment extraordinaire, le magistrat sur le réquisitoire duquel vous aviez prononcé le renvoi en police correctionnelle, se pourvoit en cassation contre votre second arrêt, qui consacrait la même doctrine. Cette affaire, *l'écueil de la justice moderne*, est renvoyée, par arrêt de cassation, devant la cour de Rouen, qui décide dans le même sens que celle de Paris. Enfin les sections réunies de la cour de cassation, sur le pourvoi du procureur-général, renvoient définitive-

ment M. de Maubreuil devant la cour de Douai. Cette cour retient la connaissance de l'affaire. Dans l'interval, M. de Maubreuil s'évade, et, en son absence, intervient l'arrêt par défaut dont nous vous avons entretenu en commençant.

« Croirez-vous, par exemple, Messieurs, que M. de Maubreuil, diffamé et calomnié, ne peut se défendre; croirez-vous, que devant la cour de Rouen, on lui refuse de venir en personne à l'audience présenter sa défense, et qu'après avoir ordonné que M. de Maubreuil ne serait point conduit à sa barre, cette cour le faisait appeler dans l'auditoire. Ainsi la main qui le retenait dans les fers était la même qui le condamnait par défaut, tandis que vous, Messieurs, vous ordonnâtes que les portes de son cachot s'ouvrissent, et qu'il vint lui même soutenir sa plainte contre M. de Sémallé.

« Pénétrons dans ses cachots pendant toute cette longue hésitation judiciaire; en treize années il est jeté dans douze prisons diverses, il compte dix arrestations, six mises en liberté, trois évasions et six cent quatre-vingt-cinq jours passés au secret, cette torture morale, qui porte le découragement dans l'âme, enflamme le sang, aigrit le caractère, et engendre le désespoir, cette torture mille fois plus cruelle que toutes les tortures corporelles

« Dans ses prisons, ni communication au dehors, ni relations à l'extérieur; maltraité par des géôliers, par des suppôts de police, menacé à toute heure d'être dépouillé de ses papiers, dans des lettres écrites à dessein, et qu'on lui faisait passer sous sa porte, on lui annonçait qu'il touchait à sa dernière heure. Pour le trouver coupable, deux prisonniers contrefaisaient son écriture. Elles étaient, comme on l'a dit: « des

» lazaret; peste et malheur à qui l'approchait, peste et
» malheur à qui lui parlait, à qui pleurait et gémissait
» sur son sort; et de malheureux prisonniers, pour l'a-
» voir plaint en silence, furent chargés de chaînes, mis
» au secret et envoyés à Bicêtre. »

« Devant ses juges, il y arrivait couvert de boue et de sang, lié et garrotté avec des cordes. Se taisait-il, on lui liait les mains pour le forcer de parler; parlait-il, des gendarmes lui mettaient la main sur la bouche pour l'empêcher de s'expliquer?

« Nommait-il l'auteur de ses persécutions, M. de Talleyrand, on le menaçait de l'application de la loi du 29 novembre 1815, sur les cris séditieux.

« Enfin, on lui avait réservé le supplice des prêtres sacrilèges de Vesta: on le mit tout vivant dans un cercueil, oui, Messieurs, dans un cercueil: on le précipita à la Force dans un cachot doublé de plomb.

« *M. le président*, interrompant M. Germain. Vous dites qu'on a laissé M. de Maubreuil dans un cachot doublé de plomb; il n'y a point de tels cachots, ni à la Force, ni dans aucune autre prison. Prenez garde, ceci ne peut être qu'une exagération.

« *M.^r Germain*. Le fait est vrai, M. le président, le régime des prisons peut avoir été amélioré, mais alors il n'était pas ce qu'il est aujourd'hui.

« *M. de Maubreuil*. Après huit jours de secret au dépôt, M. Anglès, alors préfet de police, me fit conduire, les fers aux mains, à la Force, et l'on me plaça dans une espèce de cachot, derrière l'infirmerie qui servait comme d'égoût où l'on jetait l'eau, et réellement doublé de plomb.

« *M.^r Germain continue*. C'est là qu'il resta pendant cinq jours sans prendre de nourriture, et on ne parvint à le rappeler à la vie qu'en lui faisant avaler dans

des cuillères à café du bouillon qu'on introduisait avec la plus grande peine entre ses dents, qui refusaient de se desserrer..... Chaque jour un commissaire de police venait, assisté d'un inspecteur des prisons et d'un médecin, dresser procès-verbal de son existence. Ils étaient envoyés par ordre de M. Decazes, alors ministre de la police. Les quarante-huit commissaires de police de Paris lui rendirent visite à tour de rôle.

« Libre, les lois de l'hospitalité ne sont pas faites pour lui. A Nantes, un notaire respectable, pour obtenir sa liberté, est condamné à un cautionnement de 10,000 fr., pour avoir recueilli, logé et nourri M. de Maubreuil dans sa détresse; et une malheureuse femme, pour lui avoir loué une chambre, et un domestique pour l'avoir servi, sont condamnés à l'amende.

« Tout le temps qu'il passe hors des prisons, c'est sur la terre d'exil qu'il est relégué. Là, sans ressources, sans secours, sans pain, dans la plus affreuse misère, il se trouve encore en butte aux vexations des autorités françaises: elles le suivent en tous lieux.

« On se demande quels pouvaient donc être les crimes d'un gentilhomme français vis-à-vis duquel *on s'est rendu coupable*, comme le disait à la tribune nationale cet orateur célèbre, M. Manuel, dont nous avons à déplorer la mort depuis quelques jours, *du crime de lèse-humanité*? Quelles circonstances si graves ont pu légitimer cette série continuelle de supplices et de châti-ments aussi cruels que peu mérités, cette agonie perpétuelle? Et quel courage, quelle constance, quelle vertu, quel héroïsme, quelle force physique n'a-t-il pas fallu à M. de Maubreuil pour ne pas succomber sous le poids de tant de souffrances?

« Vous concevez que, de retour en France après treize années d'emprisonnement, de misère et d'exil, récom-

pense de ses généreuses résolutions ! il a dû demander pourquoi tant de souffrances, vouloir en faire connaître les résultats, en demander compte aux auteurs de ses maux. Voyons s'il a réussi :

« En 1825, il adresse à M. Ravez, président de la chambre des députés, une pétition contenant une dénonciation contre MM. de Talleyrand, Roux Laborie, et ses signataires d'ordres et beaucoup d'autres personnages ; il en informe M. de Villèle.

« Etant à Nantes ensuite, il écrit au Maire, au Préfet, ensuite au maire de Nantes, pour qu'on lui indique le moyen d'obtenir justice. Il revient à Paris, et le 10 décembre 1826, il écrit au préfet de police. Il porte plainte à M. le procureur du roi de la Seine contre MM. de Talleyrand, Roux-Laborie, et ses signataires d'ordres : elle éprouve le sort d'un *non lieu* à suivre !

« Il écrit de nouveau à M. de Villèle, il en obtient audience : on le renvoie à M. de Corbière ; ce dernier à M. Franchet qui le retourne à M. de Corbière ; et celui-ci le repousse encore une fois vers M. Franchet. Enfin, forcé de s'expliquer, on décide qu'un parent de M. de Maubreuil, magistrat d'une cour souveraine, s'entendra avec M. de Corbière, qui renvoie ce parent à M. Franchet, et ce dernier, pour la troisième fois, le députe vers M. de Corbière, qui laisse tomber ces paroles : *Cela ne nous regarde pas ; nous n'y sommes pour rien ; qu'il attaque les signataires de ses ordres, qu'il les attaque, cela ne nous fait rien, qu'il... je m'arrête.*

« M. de Maubreuil écrit encore à M. de Villèle, qui le renvoie par-devant M. le comte de Neuville, qui lui promet de prendre les ordres du président du conseil. Enfin on lui répond : *que tout cela ne regarde pas le ministère actuel, qu'il peut faire ce que bon lui semblera.*

« Cette véritable ambulance ministérielle, a dû pro-

duire le découragement et le désespoir; elle a dû produire l'événement de Saint-Denis; événement justifié par une provocation légale, par des violences provocatrices, par ces violences graves qui résultent de l'inconcevable persécution dont il a été victime, et dont M. de Talleyrand est, par la *mission atroce* qu'il lui a confiée, l'auteur immédiat.

« Ah ! Messieurs, quelles sensations M. de Maubreuil n'a-t-il pas dû éprouver à la vue de l'auteur de tant de désastres ! à la vue de celui qui le précipita si cruellement du rang où sa naissance et sa fortune l'avaient appelé ! et quel est celui d'entre nous, qui jeté dans une semblable position, aurait pu s'arrêter, là où s'est arrêté M. de Maubreuil . . . Et le prince de Talleyrand, loin de se plaindre, ne devrait-il pas s'applaudir de n'avoir point trouvé dans M. de Maubreuil, ce qu'il avait pensé y rencontrer en 1814, et nous-mêmes nous trouver heureux, à notre tour, de n'avoir point à gémir, point à vous rappeler des actes, bien plus terribles et plus embarrassants, qu'un pauvre *soufflet* donné.

« Grande et terrible leçon, Messieurs ! enseignement utile pour ceux que la politique veut rendre les exécuteurs de ses projets ténébreux. Ah ! gardons-nous, Messieurs, de jamais tremper dans ce qu'on appelle des coups d'état, des nécessités politiques, noms affreux qui servent de masques à des assassinats, des proscriptions, des massacres, des réactions, leurs fureurs et leur délire.

« Position affreuse qui a été si bien comprise par un moraliste profond dont vous ne serez pas fâchés d'entendre le langage naïf.

« A certaines commissions, dit Montaigne, il y a » note évidente de condamnation ; et qui vous la donne » vous accuse, et vous la donne, si vous l'entendez » bien, en charge et peine. Autant que les affaires publi-

» ques s'amendent de votre exploit, autant s'en empi-
» rent les vôtres : vous y faites d'autant pis que mieux
» vous y faites ; et ne sera pas nouveau ni à l'aventure
» sans quelque air de justice, que celui même vous ruine
» qui vous aura mis en besogne. »

« Il est une dernière pensée qui me tourmente et m'afflige, il est un rapprochement que d'anciens souvenirs historiques me font faire et dont il faut que je me délivre.

« Sur le déclin de la république française, le général Bonaparte, déjà premier consul, faisait pressentir un retour à la monarchie. Plusieurs tentatives contre ses jours avaient échoué ; de ce nombre était l'événement de la rue Saint-Nicaise connu sous le nom de *machine infernale*. En 1804 il venait de déclarer positivement ses prétentions à l'empire ; une crise semblait imminente. Pichegru et George Codoudal rassemblent un grand nombre d'émigrés, traversent les mers et débarquent sur les côtes de Normandie. Pichegru et le général Moreau ont des entrevues. La mésintelligence éclate entre eux, et la police découvre ce vaste foyer de conspiration. Pendant sa captivité, Pichegru meurt ; il s'était, disait-on, étranglé dans sa prison.

« Le général Moreau, Cadoudal, MM. de Polignac, le marquis de Rivière, et beaucoup d'autres sont mis en jugement. George et vingt-neuf de ses complices sont condamnés à mort, le général Moreau et M. Jules de Polignac seulement à deux années de prison.

« L'aurore du règne impérial avait besoin d'être signalée par des actes de clémence. M. Armand de Polignac, le marquis de Rivière, reçoivent leur grâce, et malgré tous les efforts généreux de Murat, alors gouverneur de Paris, George paie de sa tête une imprudence qu'on pardonnait dans les autres

« C'est sans reproches que je le fais remarquer, tous ces personnages condamnés et graciés, tous ces personnages atteints et convaincus de complots contre la vie de Napoléon, sort en 1814, l'objet de faveurs spéciales, on les élève aux dignités les plus élevées : plusieurs sont aujourd'hui membres de la chambre haute; la famille de Cadoudal reçoit des lettres de noblesse par ordonnance du roi. En rapprochant de ces positions celle de M. Maubreuil, victime de persécutions inouïes, lui qui a épargné à la France un grand crime, qui a rejeté loin de lui l'exécution d'une mission de sang; en réfléchissant que les souffrances, le chagrins, l'emprisonnement, la misère, l'exil, ont été la récompense de ses résolutions honorables, on se demande si le crime à une époque, a pu passer pour vertu, courage, héroïsme, amour du pays, et à une autre époque si l'empêchement du crime a pu paraître plus odieux que le crime lui-même. Ce rapprochement fera germer dans vos esprits des réflexions de plus d'un genre. »

(*Plaidoyer et Mémoire imprimé de M.^r Germain en 1829.*)

Je ne puis malgré les longueurs des citations me refuser à citer ici partie de la Réplique et Mémoire imprimé ensuite de M.^r Pinet. Car cette Réplique, ce Mémoire ont été regardés comme un chef-d'œuvre d'éloquence et de style.

«
O! rigueur inouïe de sa destinée! fatale mission qui aigrît tout, envenime tout autour de lui, suscite haine et hostilité, où l'on a droit de trouver amitié, secours et protection! Jour, jour à jamais funeste et maudit, que celui où il s'approcha du gouvernement provisoire!

« Tant de maux cependant n'étaient rien, si l'on ré-

garde ce qui l'attendait plus tard : je veux parler de l'arrêt de Douai. Ne craignez point, Messieurs, que je conteste à cette décision sa force légale. Je le reconnais une fois pour toutes, cet arrêt, bien que par défaut, demeure, ainsi qu'on l'a dit, un monument judiciaire ; j'ajouterai qu'il est environné de la recommandation dont rayonnent individuellement les magistrats qui l'ont rendu. Mais enfin cet arrêt est par défaut, et s'il resta en ébauche, à quoi faut-il s'en prendre, sinon aux longues persécutions qu'avait antérieurement endurées M. de Maubreuil ? S'il eût cru sérieusement à l'occasion prochaine de se justifier, n'en doutez point, il serait resté en place. Que voulait-il, que demandait-il depuis quatre ans ? un jugement définitif. Combien de fois cette espérance, éblouissant ses yeux dès les premiers jours du procès, s'était-elle évanouie dans des décisions d'incompétence ! A ses cris réitérés *Jugez-moi*, on répondait : Nous n'en avons pas le droit. Et cependant les jours, les mois, les années s'écoulaient, et il gardait prison. Quelle confiance eût tenue contre de telles déceptions ? La foi due aux acquittements méconnue, une accusation rigoureuse sans juges pour y mettre fin, voilà tout ce qu'il avait trouvé jusque-là : pouvait-il sagement ne pas céder à l'occasion, à la tentation peut-être, offerte comme par enchantement, de rompre les liens d'une information éternelle ?

« Tout fugitif qu'il était, la cour proclama l'injustice de l'imputation relative aux diamants, à ces diamants dont on avait tant fait de bruit. Que fût-il arrivé du reste s'il eût paru, s'armant des déclarations de M. le comte de Sémallé qui déposa l'avoir vu apporter les sacs dans la chambre de M. de Vitrolles, comme les caisses avaient été portées ailleurs ? N'en doutez pas,

Messieurs, le plus grand mal qu'on fit à M. de Maubreuil fut de tarir les sources de sa confiance dans les magistrats. Après l'avoir abreuvé d'humiliations, accablé de tourments, restait de le forcer à désespérer de sa cause, à méconnaître ses juges; de le déterminer à les fuir, et de lui ravir ainsi l'éclatante réparation qu'il eût obtenue s'il l'eût demandée.

« Chercherons-nous long-temps et bien loin l'auteur de tant de désastres. Je n'ai besoin de le nommer. Ne sont-ils pas là pour le signaler, les ordres signés des ministres et confiés à M. de Maubreuil? Ces moyens d'exécution sans doute ne vinrent pas d'eux-mêmes et spontanément aux mains du mandataire. Qui détermina MM. Anglès, Dupont, Bourrienne, à ces prodigieuses délégations? qui, sinon le président du gouvernement provisoire, seul assez élevé pour donner de pareilles instructions? Ne sont-elles pas là les lettres de Roux-Laborie, les invitations pressantes de ce secrétaire du gouvernement provisoire, secrétaire en même temps de M. de Talleyrand? Ne sont-ils pas là les éléments d'une procédure solennelle, le rapport des deux substituts, le réquisitoire du chef du parquet, le mandat d'amener, lancé contre Roux-Laborie? N'est-elle pas là, toute flagrante encore, cette non-comparution de tant de témoins, dont la réticence générale et concertée prouve assez la crainte d'un opprobre commun à tous? Enfin, et à défaut du reste, n'aurions-nous pas l'acte même qui provoque aujourd'hui l'accusation, et qui porte en soi la démonstration du motif? L'homme courant au martyr, Messieurs, pour attester un fait, le scelle du sceau le plus irréfutable.

« Au premier tort d'avoir tout provoqué, M. de Talleyrand joignit celui de n'avoir pas prévenu, étouffé les conséquences. Il le pouvait. Le procès d'abord fut

une satisfaction envers S. M. l'empereur de Russie. M. de Talleyrand ne put-il aller au-devant du courroux impérial, le calmer par quelques explications, faire entendre qu'un militaire jeune, ardent, chargé dans un temps de révolution de soins compliqués, de recouvrements forcés, ne voyant pas distinctement les limites de son devoir, les avait imprudemment dépassées ? Ne put-on à ces excuses, qu'Alexandre eut entendues, ajouter une peine de discipline contre l'officier imprudent ? On l'eut sauvé ainsi et sans compromettre personne. Où sont-elles les démarches, les sollicitations dans ce sens ? Qu'a-t-on fait, qu'a-t-on dit ? qu'a-t-on seulement essayé ? autant on avait été prompt à méditer l'attentat dont on se promettait d'immenses avantages, autant on trouva commode quand il eut échoué, de rester dans l'ombre. Loin d'obvier à la colère du souverain, on y donna perfidement le change en criant au brigandage contre celui qu'on avait mis en avant, sans s'inquiéter qu'il en fut terrassé pourvu qu'on restât soi-même tranquille spectateur. On avait chargé Maubreuil du péril d'entreprendre, on le chargea encore des conséquences du revers.

« Désavouer, abandonner, trahir celui qu'on a commissionné, sont-ce griefs légers et pardonnables ? Une injure dans nos mœurs vaut un soufflet ; devant les tribunaux elle l'excuse : que feront d'aussi horribles injustices ?

« Oui Messieurs, qu'on dise tant qu'on voudra que, si d'autres furent criminels en donnant la mission, M. de Maubreuil ne fut pas innocent de l'accepter. D'abord l'assertion est fautive. M. de Maubreuil sut à peine de quoi il s'agissait, qu'il revint aussitôt de sa surprise. Le grand réquisitoire, dans ce procès, en fait foi. On y voit rappelées, décrites, la résistance de M. de Mau-

breuil, son horreur du sang, ses scènes violentes avec Roux-Laborie, réclamant en fureur la conclusion stipulée au premier moment; scènes d'un tel résultat que le ministère public en est embarrassé, comme d'une renonciation au complot qu'il poursuit. Qui sait même si tout le crime de Maubreuil ne fut pas dans son repentir aux yeux de ceux que ce repentir déconcertait, couvrait de confusion, qui s'en plaignaient amèrement, et qui durent lui en vouloir à la mort!

« Que s'il eut le malheur de fréquenter des hommes pervers, du moins ne lui reprochera-t-on pas la corruption de la jeunesse, l'abus de l'inexpérience, la spéculation sur l'exaltation du moment et de l'âge, l'égarément adroit et astucieux des plus nobles sentiments, ni d'avoir, en les fanatisant, poussé à des conséquences extrêmes les traditions les plus respectables de dévouement et de fidélité; on ne lui reprochera pas la surprise, l'aveuglement, l'engagement habilement combiné d'un malheureux jeune homme, pour l'abandonner ensuite, le désavouer, faire plus que l'égorger, en livrant son existence à une condamnation judiciaire. Pour tant d'injustices envers Maubreuil et sa famille, est-ce trop de représailles qu'une flétrissure qui les fait connaître?

« Cependant, le croirait-on, les auteurs de tant de maux, loin de s'estimer heureux d'en être si facilement quittes, s'agitent encore et veulent cinq ans de prison. Oui, Messieurs, l'expression n'est pas trop forte; je le répète, on veut cinq années de prison. Que signifient ces brochures, ces notes odieuses, illégitimes auxiliaires de la vindicte publique? Que signifie ces républications anonymes, extra-judiciaires à votre audience, ne signalent-elles pas assez la malignité perfide et soutenné d'un ennemi? Que signifie cet amas de

vieilles calomnies, dont le bon sens avait dès l'origine fait justice, exhumées de nouveau, répandues et agitées, pour offusquer et troubler votre vue par de mensongères vapeurs? Le hasard certainement accumule tant de basses hostilités, comme le hasard aussi rendit naguère M. de Talleyrand et vingt autres rebelles à des mandats de justice? Mais à quoi bon les conjectures? On n'y a pas mis tant de mystère, Messieurs; on a tenu des assemblées, on a délibéré, sollicité ouvertement; peu s'en faut que d'avance on ne se soit vanté du succès.

« Qu'en veulent-ils donc faire de ces cinq ans de prison? Le passé nous révèle l'avenir. Les confidences des grands politiques sont parfois un mal dévorant qui consume tant qu'il y trouve matière. Autrefois donc survint une instruction infinie, ensuite l'exil arbitrairement prolongé: aujourd'hui c'est encore la prison; mais on la voudrait une bonne fois pour toutes, de manière à n'y plus revenir. Maubreuil devant vous est inviolable, Messieurs; la même puissance qui l'accuse, le protège, et si la condamnation est brève, il n'échappera pour ainsi dire à vos regards qu'en recouvrant la liberté. Mais qu'il ait à disparaître long-temps dans les prisons, en proie à des agents subalternes qu'on retrouve partout sans que leur responsabilité soit nulle part, qui ne savent bien ni ce qu'ils sont, ni à qui ils sont, une maison centrale engloutira les restes de sa vie usée par les chagrins, par les injustices; des travaux pénibles achèveront de l'éteindre. S'il y entre pour cinq ans, Messieurs, le malheureux n'en sortira jamais.

« Cinq ans de prison, grand Dieu! quel à compte sur les destinées humaines! quel pas immense vers le cercueil où nous courons tous! Dans cinq ans, Messieurs, combien d'entre nous auront pour toujours fermé la

paupière! Moins qu'aucun autre peut-il, après tant d'épreuves, espérer une aussi longue faveur du ciel? Aurez-vous tout à l'heure cette rigueur, Messieurs, de le condamner à ne plus revoir la lumière?

« Dès l'ouverture de ces débats brillèrent ici des vertus qu'on est toujours sûr d'y trouver, mais qui rarement ont d'aussi grandes occasions, l'humanité, l'indépendance, le sens exquis de l'équité. Vos précédents arrêts, sans nous admettre tout-à-fait, prouvèrent que vous nous entendiez; tout en vous, jusqu'à votre attitude et au son de votre voix, dût toucher M. de Maubreuil, et nous émut nous-même de reconnaissance. Couronnez aujourd'hui votre ouvrage, Messieurs; et que, finissant les longues peines de M. de Maubreuil, votre arrêt flétrisse les méchants, console la morale attristée, et donne à la société un gage de plus de la confiance que chaque jour davantage elle prend en ses magistrats. »

PINET, avocat.



QUATRIÈME PARTIE.

SOMMAIRE.

Moyen de se défendre au dépend d'un roi. — Talleyrand en abuse. — Complicité de Charles X avéré. — Paroles de M. de Haussy. — Mal fait aux Bourbons. — Leur imprévoyance rappelée. — Arrestations. — Mises en liberté. — Évasions. — Jours au secret. — Emprisonnements successifs. — Années de persécution. Ruine du mandataire. — Explications de ses pertes. — Principales manières d'envisager la mission. — Parti qu'il eut pu en tirer. — Réponse du mandataire.

J'ai dit et plus, j'ai prouvé qu'un simple incident, qu'un Episode, car le soufflet n'est que cela, avait tenu tout le public et les tribunaux, etc. etc., en quelque sorte en activité pendant plus de six mois, tant l'extraordinaire convient aux hommes, leur plait, n'importe comment ni pourquoi. Eh ! bien, on ne me saura pas mauvais gré de dire après avoir indiqué tout ce que j'ai pu de l'attaque, et de ses développemens, etc. etc., de dire en quoi aussi a consisté la défense ! la voilà : « Le prince de Talleyrand a été reçu le à telle heure, par le roi, en audience particulière. » Oui, voilà pour M. de Talleyrand quelle a été toute la défense. En un mot, ça a été de faire voir, à chaque attaque plus ou moins forte, à chaque manifestation de mépris et de dédain pour lui, Talleyrand, que le comte d'Artois son obligé selon lui, et positivement sa dupe en 1814, était surtout son *complice* par rapport à la mission.

C'est par cela même que M. le président de Haussy répétait sans cesse à M.^{le} Larochejaquelein : « M. de Maubreuil a fait plus de mal aux Bourbons et au roi

» que tout le sang de sa famille, versé en si grande abondance pour leur cause, n'a pu jamais leur être utile. » — Et-ce il n'y a pas de doute.

Non seulement M. de Haussy en a fait l'observation avec justesse, mais je n'ai jamais trouvé un honnête homme moi, qui ne fut du même avis.

Mais pourquoi m'y avoir obligé? et par les atroces combinaisons et infâmies seulement esquissées, rappelées sommairement, dans les pages précédentes?....

Oui pourquoi? parce que les Bourbons sont Bourbons! et toujours les plus grand ennemis d'eux-mêmes.

Le silence en 1814.

La résistance dans les cent jours (si bien récompensée à Bruxelles et à Gand).

Le refus pendant trois années et jusqu'à la dernière heure, de me prêter aux vues du plus coupable des favoris, comme a celles de tout ce qu'il peut y avoir de plus scélérat en pouvoir sur la terre.

Après les saltinbanques judiciaires de 1817, en France, et la honte de mes mandants proclamée, affichée, en Angleterre pendant cinq ans, les *démarches* faites pour obtenir justice quelconque, pour prévenir encore l'éclat et le scandale en 1827, pour éviter, pour taire ce qu'a pu dire M. le président de Haussy, et certes le dire sur pièces et d'après conviction! De tels faits, une telle *résistance*, celle des cent jours, un refus qui dure pendant trois années. Les *démarches* en 1827 pour prévenir..... etc.

De tels actes répétés et une telle constance à toutes les époques, *eussent été compris* par des Chinois, par des Chilliens, par des Hottentots, et par des Lapons. Mais n'ont pu l'être par des Bourbons. Là où il y a lâcheté, bassesse de sentimens, corruption de cœur et absence totale de loyauté, il y a aussi absence d'entendement

de conception comme de prévision. Qu'y faire? Gémir de ce qu'on a pu confier des Royaumes à des princes auxquels on n'aurait jamais dû, comme je l'ai dit et imprimé à Londres, remettre en possession même d'une bourgade. Pourquoi les avoir retiré de leur obscurité et nullité?

Était-ce pour venir sanctionner en France tous les crimes de la révolution? Et sans montrer les vils, bas, lâches, et honteux croupiers, eux-mêmes?

Enfin était ce pour avilir, ravalier et ridiculiser, la fidélité? la constance?

Pour embrasser, Choyer, Chérir, les assassins de Louis XVI? les faire asseoir à côté d'eux?

En un mot était-ce aussi pour dédaigner, afin de détruire et d'abaisser, toute la partie honorable et un peu solide, de l'ancienne noblesse? Comme aussi celle utile et méritante du clergé? Enfin était-ce pour montrer la royauté dans toute sa laideur, dirai-je son abjection? . . . Je m'arrête.

Oui, si un Louis Stanislas-Xavier, si un Charles-Philippe, un Louis-Antoine, etc. etc. ont été demandés, envoyés, placés, ou plutôt appliqués sur la France, pour arriver aux résultats précités, certes tous les rois de la terre leur doivent rendre grâce. Et l'Autriche qui s'en est emparé, leur doit cent cuisiniers à Prague, une faisanderie et une Vennerie. Elle ne les laisse sans doute pas manquer de ce qu'il leur faut.

Il me reste à joindre à cet aperçu, que les citations ont déjà rendu bien plus long que je ne le souhaitais, le tableau des tortures, souffrances, dangers, emprisonnements, que j'ai dû supporter depuis 21 ans.

Et comme un tel état produit en France surtout, avec la ruine physique, celle matérielle (ce qu'on voulait), voilà aussi le tableau des pertes que m'a valu cette persécution : que l'on peut je crois, appeler sans pareille.

ARRESTATIONS.	MISES EN LIBERTÉ
1 ^{re} 25 avril 1814, Enlevé aux Tulleries 4 minuit.	1 ^{re} 19 mars 1815, par ord. Louis XVIII.
2. ^e 26 mars 1815, à St.-Germain par Réal.	
3. ^e Mai 1815, à Bruxelles, par Sémallé.	2. ^e A Liège, par ordre de Lédéric Papin, intendant
4. ^e A Paris, février 1816, sans être reconnu.	3. ^e Mis en liberté de même
5. ^e Au Mans, par Jules Pasquier, préfet, le 23 avril 1816.	
6. ^e Le 11 juin 1816, à Vaucresson, par De Cazes.	
7. ^e Le 22 mai 1823, à l'hôpital Saint-Louis, à mon retour d'Angleterre.	4. ^e En liberté le 10 juin par ordre du gouvernement actuel, avec un passeport pour la Belgique.
8. ^e En septembre 1823, près d'Aix-la-Chapelle, sans un sou dans la poche, comme déserteur. etc.	5. ^e Mis en liberté et renvoyé à Aix-la-Chapelle.
9. ^e A la Préfecture, le 1 ^{er} avril 1825, à mon retour de la Belgique.	6. ^e Mis en liberté le 5 avril par ordre supérieur.
10. ^e A Saint-Denis, le 26 janvier 1827.	7. ^e Mis en liberté le 29 1829.

ÉVASIONS.	REMARQUES.
<p>Évasion du Dépot à la Préfecture, 18 avril 1815. (Corde, 4.° étage.)</p>	
<p>Évasion le 26 avril, d'accord avec le capitaine Noirod, etc.</p>	
<p>Évasion de la tour Notre-Dame, à Paris, le 1.°r janvier 1818.</p>	

JOURS AU SECRET.

	Nombre de jours.
1.° A Paris, à la Préfecture de police, salle Saint Martin.	22
2.° A la Force.	58
3.° De rechef à la Force.	26
4.° A l'Abbaye.	106
5.° A Paris, au Dépôt, dans les cent jours.	22
6.° A Gand.	18
7.° A Paris, au Dépôt, en 1816.	8
8.° A la Force en 1816 et 1817.	270
9.° A Rouen, à la Conciergerie, en 1817.	98
10.° A Douai, en 1817, tour Notre-Dame.	34
11.° A Douai, en 1817, de rechef, même lieu.	23
	<hr/>
TOTAL.....	685

Après cela toujours et en tout temps au *demi-secret*, c'est-à-dire que, si je parlais aux prisonniers, je ne pouvais communiquer au dehors qu'avec la plus grande difficulté.

EMPRISONNEMENTS SUCCESSIFS.

- 1.° A la salle Saint-Martin, Préfecture.
- 2.° A la Force.
- 3.° A l'Abbaye.
- 4.° Au Dépôt, à la Préfecture.
- 5.° A Gand.

- 6.° A Bruxelles.
- 7.° A Louvain.
- 8.° A Tirlemont.
- 9.° Au Dépôt, à la Préfecture.
- 10.° A la Force.
- 11.° A la Conciergerie de Paris.
- 12.° A la Conciergerie de Rouen.
- 13.° A la tour Notre-Dame, à Douai.
- 14.° A la Conciergerie, à Paris.
- 15.° A Heerlen, près d'Aix-la-Chapelle (comme déserteur).
- 16.° A la salle Saint-Martin, à la Préfecture.
- 17.° A Saint-Denis.
- 18.° A la Force.
- 19.° A la conciergerie de Paris.
- 20.° A Poissy.
- 21.° Maison de Santé Cartier.

ANNÉES DE PERSÉCUTIONS.

Nous sommes dans la 21^me année de la persécution !!!



RELEVÉ DES PERTES

1.° La terre de Maubreuil était estimée		750,000 fr.
Les bois futaie (les plus beaux du pays)		75,000
Arrérages et mobiliers qui ont disparu		<u>30,000</u>
		855,000
M. Cossin l'a acheté	375,000	
Mais comme il a été trois ans sans payer et qu'il a joui de l'intérêt de l'argent à 5 p. 100	56,250	
Plus, les revenus dont il jouit	75,000	
	} 131,250	
		<u>243,750</u>
Reste		611,250
Perte		
2. La terre d'Orvault est estimée valoir	500,000	
Les bois futaie	60,000	
		<u>560,000</u>
		<u>560,000</u>
à Reporter . . .	560,000	<u>611,250</u>

	Rapport . . . 560,000	611,250
Elle a été vendue par Roijer, Dieu sait quel prix, puisqu'il a tout gardé, et que je n'ai connaissance de paye aux créanciers que	<u>140,000</u>	
Perte		456,000
3.° La terre de Naye était estimée	140,000	
Il y avait pour environ 30,000 fr. de charges et pensions, payées à d'anciens serviteurs	<u>30,000</u>	
Perte		110,000
4.° La terre de Capcure avait été achetée	280,000	
Elle a été vendue	<u>130,000</u>	
Perte		150,000
5.° La terre d'Aubigny valait	120,000	
Je n'en ai, comme on a vu, rien retiré, on la doit donc porter en perte entière.		120,000
6.° La ferme de la Grande-Boissière valait	25,000	
Je n'en ai eu de Royer que	<u>6,400</u>	
Perte		18,600
		<hr/>
	à Reporter . . .	1,465,850

Rapport . . . 1,465,850

7.° Mon hôtel à Paris, rue Taitbout vaut, dit-on, aujourd'hui, par l'augmentation du terrain, au moins

550,000

Le mobilier avait coûté de M. Auguste Montessuy

66,000 |

Augmenté de plus de 15,000 |

91,000

541,000

Le mobilier a été gaspillé, et l'hôtel vendu.

130,000

Perte

411,000

8.° Créances actives portant seulement au quart ces créances de on trouvera, et j'espère que c'est être accommodant, en non valeur.

490,000

300,000

Reste en Perte

100,000

9. Créances administratives, portées (pour les remontes) à

202,000

Réduisons de moitié

101,000

101,000

10.° Par la manœuvre faite par M.^{me} de Graboska en faisant disparaître 300,000 de quittances de la

à Reporter . . . 2,077,805

Rapport . . . 2,077,805

Maison Voute, d'Amsterdam, comme aussi mes livres de commerce, papiers, etc., ainsi qu'il a été dit d'autre part, cette dame m'a causé un préjudice immense, puisque la maison Voute, au lieu d'être créancière vis-à-vis de moi, titulaire du traité de Barcelone pour la somme de 500,000 fr., s'est trouvée créancière de 800,000 fr.; laquelle créance encore, n'ayant point été liquidée en temps et lieu, la maison Voute a répété des intérêts immenses. De plus, par la disparition de mes titres et papiers, de l'acte qui établissait madame Graboska participante et associée, elle se présente comme caution vis-à-vis le gouvernement, et s'empare de tout ce qui me revenait à moi.

M. De Lahalle, son fondé de pouvoir, ancien négociant à Rouen, attestera que M. Hottinger lui offrit de remettre toute notre dette une fois payée à la maison Voute, paya 300,000 fr., ce qui aurait fait 200,000 fr. pour ma part, puisque la dette ne s'élevait, vis-à-vis M. Voute, qu'à 500,000 fr., dont 372,000 seulement pour mon compte dans l'affaire de Barcelone en participation. Qu'à payé madame de Graboska à [Voute? Je l'ignore, puisque Hottinger ne demandait à M. Delahalle que 300,000 fr. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que madame de Graboska, au moyen de la disparition de tous les titres, s'est présentée vis-à-vis de moi comme créancière de près de 1,000,000, pour lequel remboursement encore elle a coupé, taillé, cassagé, fait vendre partout

à Reporter . . . 2,077,805

Rapport . . . 2,077,850

au quart ou au cinquième de la valeur, pillant et encourageant le pillage. Je pourrais porter la perte par tout ce que j'ai dit plus haut, du fait de cette dame, à des sommes énormes; mais comme j'ai compté les pertes sur chaque objet, je ne compterai celle-ci que sur les 300,000 fr. de quittances de M. Voute disparues, ainsi 300,000

Plus sur 81,000 fr. payés par le
gouvernement 81,000

Plus à recevoir, au moins 330,000

La moitié me revenant 702,000

351,000

351,000

J'ajouterais bien encore d'autres pertes éprouvées par suite de la position inconcevable où je me suis trouvé pendant treize années; mais ce serait à n'en plus finir. Je joindrai seulement celle-ci, que je citerai pour exemple.

11.° Mademoiselle d'Orvault, ma grande tante, dont je suis l'unique héritier, ne sachant où j'étais, me croyant perdu à jamais et même mort, ainsi que beaucoup d'autres personnes qui l'ont cru et le croient encore, a tout donné par testament à ses domestiques. Madame Bouard, née de Bruc, témoin de ses derniers moments, estime la perte que j'ai faite alors à

50,000

Total . . . 2,478,850

Je le répète, je passe sous silence une infinité d'autres

ertes partielles dont l'énumération ferait une forte somme.

Je ne parle pas non plus de sommes que je pourrais réclamer en dédommagement, pour les dangers, les souffrances, les privations sans nombre que j'ai supportés pendant treize années, car cela ne peut se payer.

RÉCAPITULATION.

Art. 1 ^{er}	611,250
2 ^e	456,000
3 ^e	110,000
4 ^e	150,000
5 ^e	120,000
6 ^e	18,600
7 ^e	411,000
8 ^e	100,000
9 ^e	101,000
10 ^e	351,000
11 ^e	50,000
Total	<hr/> 2,478,850

Nota. Depuis la publication de l'ouvrage qui a paru ayant pour titre: *Notice historique sur Marie-Armand de Guerry de Maubreuil, marquis d'Orvault, par un de ses anciens compagnons d'infortune*, duquel ouvrage j'extraits le tableau de mes pertes, je suis allé à Nantes, où j'ai appris par suite de l'augmentation des biens, que la terre de Maubreuil qui n'est portée dans ce relevé des pertes imprimé en 1827 en tout qu'à 855,000 frs., en vaut aujourd'hui plus de 1,200,000, de même que celle d'Orvault, qui n'est portée qu'à 560,000 en tout, vaut aujourd'hui près de 1,000,000.

Dans cette proportion, au lieu de 2,478,000 fr. que j'ai demandé à M. de Talleyrand, Charles X ou la liste civile, Vitrolles, etc. etc. je pourrais bien demander 3,500,000 frs.

Mais hélas! bien que j'aie obtenu en 1832 à Paris un

arrêt mémorable, en ce que ces mêmes tribunaux français, instruments, comme on l'a vu pour moi, non de justice mais bien d'injustice, ont néanmoins frémi et reculé à l'idée de faire ce qu'on leur demandait, c'est-à-dire d'annuler ma réclamation civile, et ils se sont déclarés *incompétents*. Desorte que je dois, que je peux m'adresser également à l'administration et au conseil d'état, en un mot que j'ai été replacé sur mon véritable terrain.

Mais, hélas ! à quoi sert de s'adresser à un conseil d'état comme celui qui existe ? à une administration comme celle que tout le monde connaît, *apprécie* ? C'était risquer la réclamation, vouloir la perdre ; j'ai mieux aimé attendre.

Je terminerai ces citations ou preuves à l'appui, relatives aux ordres, arrêts, emprisonnements et pertes, par les quatre principales opinions émises relativement à la mission, ses conséquences, et sa modification par moi, etc., etc.

Non seulement les *hauts personnages* qui m'ont mis en œuvre m'ont reproché la *non-exécution* de cette fatale mission, mais encore, et ce qui surprendra bien dans mes *Mémoires* si jamais ils paraissent, c'est que les plus honnêtes gens, les plus vertueux, les plus purs, les plus délicats, eux aussi m'ont blâmé pour n'avoir point permis l'anéantissement de Napoléon, et plus encore, s'il se peut, celui du petit-fils de l'empereur d'Autriche ! Car tel est l'esprit de parti qu'il fait méconnaître tous les principes, pour n'apprécier que le bénéfice produit par les résultats. Ainsi, les uns m'ont dit :

« Ah ! si la mission eût été exécutée, quel service tu rendais à la France et quelle forte liberté d'agir tu donnais aux Bourbons ! etc. etc. »

D'autres m'ont dit précisément l'opposé : « A votre place, M. de Maubreuil, et pouvant tout, il fallait vous

» **emparer des souverains alliés, du plus éminent au**
» **moins d'entr'eux, et le conduire à Napoléon, qui**
» **vous aurait élevé des autels avec l'assentiment de la**
» **nation française.** »

Les républicains, eux, ou ceux qui croient l'être, ont prétendu, ce que je n'ai jamais bien compris, je l'avoue, et pourtant des hommes forts, d'un talent reconnu, que je ne nomme pas, même dans mes *Mémoires*:

« Que si j'avais exécuté la mission dans toute son étendue, s'en était fait des rois. D'abord par le cri d'indignation générale qui se fût élevé contre eux, comme par la proclamation immédiate, immanquable, de la république; et comme conséquence, plus de quinze cent mille Français sous les armes, marchant au cri de *mort aux tyrans!* à la destruction de tous les rois. »

Comme quatrième manière d'envisager, comme opinion distincte entre toutes celles tant de fois émises à l'occasion de mes déterminations en 1814, je rapporterai celle-ci...

« Au moins fallait-il aller trouver à Fontainebleau Napoléon, vos ordres à la main; lui révéler tout ce qu'on avait tramé contre lui au mépris des traités. Cela annullait son abdication, et cela l'eût mis à même de se remettre sur-le-champ à la tête de l'armée, d'appeler à la nation, de reprendre sa couronne au même instant, ou de la revendiquer plus tard: et dans ce cas vous l'eussiez suivi à l'île d'Elbe. »

Et pour terminer et même pour tout dire, voici la cinquième et dernière opinion; et non pas la moins générale:

« Comme toutes les richesses de la famille de Napoléon vous étaient abandonnées, et que vous pouviez en disposer comme bon vous semblait, pourquoi

» vous amuser à envoyer aux Tuileries des caisses? il
» fallait ne rien envoyer, et non seulement garder ces
» caisses, mais encore prendre les huit millions en or,
» qu'avait la reine de Westphalie, les vingt deux mil-
» lions qu'avait Marie-Louise, etc. etc. tout garder pour
» vous, les mettre tous à pied, et leur dire: Je vous
» fais grâce de vie! allez vous-en, et *ne péchez plus.*»

A de si hautes prévisions, et des manières d'envisager si extraordinaires et tellement hors de ligne, comme le sujet enfin qui pouvait seul les faire émettre, j'ai répondu presque toujours, et répondrai jusqu'au dernier soupir, ainsi :

« Pour agir, comme vous prétendez qu'il eût fallu le faire, pénétrez-vous donc qu'il eût aussi fallu que je ne fusse pas du même sang que ce vertueux comte de Guerry, entr'autres, président au parlement de Bretagne; ni le neveu, l'héritier et le remplaçant du Marquis d'Orvault, deux hommes comme ce siècle-ci n'en produira pas. Il eût fallu n'être pas vendéen. Et en un mot, en tout, et pour tout, il eût fallu n'être pas moi-même! Mais être un *Challais* Périgord, un *Fouché* d'Otrante, ou un *Marmont* de Raguse! Et encore une fois nullement ce que je suis, et par la naissance, et par l'éducation, les enseignemens, les exemples, les habitudes de ma jeunesse, reçus, contractés, dans la terre classique de la fidélité!

DEUXIÈME DIVISION.

PREMIÈRE PARTIE.

SOMMAIRE.

On ne peut être toujours généreux. — Un serpent doit être écrasé. — Talleyrand eût dû l'être. — Papiers de famille enlevés. — Probité Ministérielle française. — Séjour dans la Bastille Centrale de Poissy. — L'opinion Publique se manifeste. — Le mandataire tiré de Poissy. — Réclamation des papiers de famille. — Curieuse argumentation de Martignac. — Inutilité d'une soi-disante représentation nationale. — Démarches. — Propositions. — Parti décisif pris. — Voyage heureux. — Arrivée au Johannisberg. — Longue audience accordée. — Haute et importante question nettement posée. — Cette fois S. A. S. le prince de Metternich résout une question de vie ou de mort sans hésiter. — Le mandataire est pris sous la protection spéciale de l'Autriche. — Félicitations. — Arrivée à Paris.

De 1814 à 1827 j'ai indiqué, car je n'ai pu faire que cela, quelques points et faits principaux d'une affaire tellement immense qu'il est impossible de s'en occuper un instant désormais, sans courir risque de faire des volumes, ou bien d'être tout-à-fait inintelligible. Mais enfin les *ordres*, les *arrêts*, les *emprisonnements* et les *pertes* feront préjuger du moins, tout ce qui a pu avoir lieu depuis 21 ans, bien qu'inconcevable. Le peu que j'ai extrait des diverses publications faites à toutes les époques, et de celles qui ont produit le plus d'effet montrera, je l'espère, que d'autres autorités que

la mienne peuvent prouver sans réplique que tout ce que que j'ai avancé et serai jamais dans le cas d'avancer dans des matières cependant délicates et qui exigent une manifestation si ponctuelle, si minutieuse, que tout, dis-je, est de la plus exacte, surprenante, et il le faut le dire, de la plus palpable vérité.

Ah ! pourquoi les grands *Mémoires* ne sont-ils pas publiés, dans l'ordre où ils sont tracés, c'est-à-dire presque jour par jour, mois par mois, année par année, appuyés qu'ils sont de 8,000 pièces que j'ai pu conserver par miracle ! forts surtout des dates prises, des protestations faites et marchant avec une uniformité, une suite, dans l'exposition des faits, des situations diverses, qui ne se dément jamais, j'ose le dire, pas plus que je ne me suis démenti moi-même pendant vingt-et-une années sans pareilles.

Oui, que ne sont-ils publiés, ces *Mémoires* ? que de peines ils m'auraient évitées, et ils m'évitent encore à présent qu'il me faut rappeler à la hâte des faits çà et là épars, enjamber sur les dates comme sur les événemens, et pourtant me faire comprendre ! surtout pouvoir prouver ! Mais la publication de ces *Mémoires* tant souhaités, tant provoqués, a été par moi différée par des motifs tantôt de la conservation de la matière et la crainte de la compromettre, tantôt par des motifs d'un grand intérêt général. Hélas ! j'ai été trop généreux. Oui, j'en ai déjà subi les conséquences. Et aujourd'hui, la tâche que je me suis imposée me le rappelle péniblement.

N'importe, poursuivons ; car il faut exposer ce qui s'est passé, depuis 1827 à 1830, et depuis là jusqu'au jour qui me met indispensablement moi-même, et j'en suis surpris, la plume à la main en Hollande pour rappeler mes malheurs en Bohême.

Je commis une grande faute à S.^t-Denis le 20 Janvier 1827, on m'en a fait un reproche, et je l'ai senti moi-même, c'était, le croira-t-on? de n'avoir pas écrasé l'odieux apostat que je n'avais fait que souffleter légèrement et presque, dirai-je, seulement effrayer. Devant la cour d'assises j'eusse été acquitté cent fois, tandis que devant la police correctionnelle vraie valetaille judiciaire aux ordres du pouvoir, je fus condamné à cinq ans, cela allait sans dire.

« Nous sommes dans *l'ornière*, disait le vertueux et digne M. de Haussi, mon président en appel, à M.^{lle} Louise De Larochejaquelein, et tout ce que nous pouvons faire c'est de réduire à deux ans. »

Mais ce n'est pas là le moindre inconvénient de ma modération. D'abord elle m'exposa à un rapt de papiers le plus infâme qui eût jamais lieu, puisque Corbière se servit de la vertu même pour l'opérer en accordant à M.^{lle} Louise de Larochejaquelein la permission de me prendre avec elle dans un fiacre pour aller chercher des papiers déposés, dont quelques-uns de famille, qui devaient lui être remis, mais que le même Corbière eut la bassesse de me faire enlever, le lendemain à cinq heures du matin, sans oublier ensuite de me faire enlever moi-même, peu après, pour me précipiter dans la bastille centrale de Poissy.

M.^{lle} Louise de Larochejaquelein m'avait précédé par bonheur dans cet antre où se trouvait aussi comme par miracle pour inspecteur, le vertueux comte de la Roquette; à eux je dois d'avoir pu supporter et la vue et le séjour de ce véritable pourrissoir d'hommes bien au-dessous des bagnes dans lesquels l'air vital du moins est pur.

Par respect pour ceux auxquels je m'adresse et, le dirai-je, par celui que je me dois à moi-même comme par

égard pour le public, certes, je me garderai bien de décrire cet enfer anticipé, je ferais horreur si j'indiquais seulement ce qu'est cette prétendue maison de correction qui n'est qu'une grande école de tous vices, les plus dégoûtants et même les plus inconnus.

Là je fus placé à l'infirmerie dans un lieu à part; c'était tout ce qu'on pouvait faire. Et comme partout le mystérieux prisonnier, le prisonnier inexplicable, le prisonnier hors de comparaison, le prisonnier d'état et pourtant prisonnier public etc. etc. attirait l'attention de tous les curieux des environs comme de tous les visiteurs de 800 prisonniers qui se trouvaient à Poissy. Bien que dans le plus grand dénuement, et j'aurais honte de le mentionner, là comme partout j'étais aimé et constamment respecté. Car les hommes malheureux sont toujours justes, et même bons, dans le malheur, ce qu'on ne sait peut-être pas assez, car on serait moins impitoyable.

Et le croira-t-on? c'est dans ce lieu infecte que j'ai eu le plus de liberté d'esprit et même que j'ai écrit les choses les plus fortes à tous et partout, comme toujours sans examen du péril qui en pouvait résulter.

Après une année, moins quelques jours, avec l'aide des médecins, des journaux et soutenu de l'opinion publique, ma famille parvint enfin à m'arracher de ce lieu d'abjection et je fus transféré à la maison de santé Cartier, où je demeurai une autre année, puis mis enfin en liberté en dépit de tous les subterfuges bien incroyables assurément et trop multipliés pour être rapportés ici, et même pour entrer dans mes *Mémoires*.

Mes ennemis, après ma mise en liberté, eurent recours à des provocations partout et en tout lieu. Pendant un mois, je ne faisais pas un pas sans être coudoyé,

défié par des gens que je n'avais jamais vus ni connus; mais à force de calme, de recours à l'autorité locale, de précautions et de manifestations dans les journaux, les provocateurs et les provocations, etc. etc. disparurent.

Depuis le soufflet, ou pour mieux dire les grandes explications et révélations enfin qu'il rendit possible, tous les honnêtes gens ont été pour moi.

La puissance appelée à profiter de la modification des ordres sanguinaires donnés en violation manifeste du traité de Fontainebleau, non-seulement recevait et mes lettres et tout ce qui pouvait faire titre plus tard, toujours, mais par l'organe de son ambassadeur à Paris me faisait répondre avec exactitude, sinon empressément. Et c'était là, le dirai-je, ma seule consolation, parce que c'était aussi mon seul espoir. Mais toutes les autorités françaises elles-mêmes, celles du moins un peu respectables, répondaient alors exactement à mes lettres. Les députés aussi, et je parvins même à leur faire rapporter et discuter à la chambre une pétition et la faire renvoyer au ministre Martignac, qui, soit dit en passant et chose encore remarquable, pour sa bêtise et son absurdité, répondit tout bonnement: « MM. les députés, on a perdu le procès-verbal de saisie des papiers de M. de Maubreuil; et au surplus, MM., ces papiers lui sont-ils nécessaires? » Hélas! l'argument ministériel était bien digne des auditeurs et ceux-ci dignes de l'argument, on peut tout dire à des députés Français! soit disant représentans qui n'ont jamais rien représenté, et ne représenteront jamais rien si ce n'est la déraison verbeuse et toujours ennuyeuse au plus haut degré que déraison puisse être et encore distillée publiquement. Et ce même Martignac, notez le bien, était un des plus honnêtes ministres

qu'aient eus les Bourbons et auxquels j'aie eu affaire. Et comme j'ai eu affaire à tous sans exception, je ne crains pas ici d'être démenti. Pas plus qu'en citant M. de Peyronnet comme étant à la fois le plus capable et doué de plus de caractère qu'ait eu ces mêmes Bourbons. Je crois même que premier ministre dans la force du terme, cet homme habile et ferme surtout, les eût peut-être fait régner, en dépit d'eux-mêmes, cela va sans dire. Ma famille pensait que si l'on eût pu trouver par quelques concessions, ou propositions au gouvernement, des moyens dem'indemniser, il s'y fut prêté; c'était l'avis de hauts personnages. Nous cherchâmes, mais ce que des intrigans eussent trouvé en 24 heures, nous ne le trouvâmes pas en un an, ou nous ne le trouvâmes que par des moyens qui répugnaient ou se confondaient avec l'intrigue. Ce que des Larochejaquelein, certes, n'entendront ni n'approuveront jamais.

Fatigué de ces oscillations et de voir ainsi des espérances continuellement déçues et de plus de voir ma pénurie, elle, régulièrement se suivre jour par jour, mois par mois, je me demandai enfin à moi-même s'il n'était pas temps de m'assurer, si au moins mes dix-sept années de constance, de sacrifices étaient aperçus? et surtout si mes efforts en plaidant la cause de celui que j'avais sauvé, étaient appréciés autant que je le supposais et que les égards comme le style des lettres qu'on me répondait, me le faisaient penser.

Je fis un nouvel effort, et comme en mainte et mainte occasion, je mis toute ma garde-robe en gage; je fis plus, j'empruntai à cinquante pour cent bien entendu, par ce double expédient muni d'un centaine d'écus, ayant pu conserver un habit noir pas trop rapé, sans dire mon projet à personne et même sans le dire à

celui que j'emmenais, homme de ressources, parfois de bon conseil et qui avait demeuré avec moi en Angleterre, nous partîmes le 18 Juin 1830 pour les bords du Rhin, c'est dire assez pour où je pense ? Enfin pour nous rendre auprès d'un prévoyant ministre qui ayant prévu pour ne pas dire plus, qu'une secousse devait avoir lieu en France, s'en était approché. Dirai-je pour en profiter ? Non ; mais pour la diriger.

A Metz, nous rencontrâmes par un hasard fort singulier une personne que je ne puis guère comparer qu'à M^{lle} de Larochejaquelein, car c'est aussi la vertu même. Elle se rendait ou nous allions, si bien que nous fûmes ses chevaliers, sans nous faire connaître, jusqu'à Mayence, où nous arrivâmes sur les quatre heures. Là M^{lle} *** nous quitta pour aller chez la duchesse de Wurtemberg prendre une voiture qu'on y avait dû envoyer et qui n'y était pas. Ce qui fit que me piquant d'honneur, j'en pris une qui nous conduisit au Johannisberg, où, descendant à la grille et laissant à mon compagnon le soin de conduire cette dame jusqu'à son appartement, j'allai l'attendre au village du Johannisberg ; ne voulant pas surprendre le prince dans sa retraite, pas plus que l'embarrasser dans sa détermination. Mon compagnon de voyage me confirma ce que nous avions appris à Mayence, c'est-à-dire que S. A. S. le Prince de Metternich partait le surlendemain, que par conséquent la veille de son départ étant consacrée aux congratulations de toute l'aristocratie Rhénane, il y avait à parier dix contre un, que S. A. S. ne pourrait me recevoir. Mais voici comment les choses se passèrent.

M^{lle} *** au souper où se trouvaient beaucoup de personnages, fut interrogée par le prince, qui est comme l'on sait l'affabilité et la bonté, même dans son intérieur.

*M^{lle}
Cardinale
Gouverneur
des filles
de S. A. S.*

D'abord sur Paris ; puis sur son voyage ; et comment venue de Mayence ? sans voiture etc. etc. , ce qui apprit qu'elle avait été accompagnée par deux Français , l'un d'eux assez mélancolique désirant beaucoup voir son Altesse Sérénissime etc. « Eh ! que me veulent ces Français , vos chevaliers , le savez-vous M.^{lle} *** ? » Un d'eux , je ne sais , prince , mais , n'est point un homme ordinaire , il appartient à une grande famille , m'a dit son camarade , et s'appelle de Guerry.

Et aussitôt M. le baron de Pont , par les mains duquel il était passé tant de lettres et tant de pièces , d'ajouter « de Maubreuil. . . » « Ah ! j'y suis , nous aurons demain de ses nouvelles. » La question du prince , l'embarras de cette pauvre M.^{lle} *** (une véritable sainte) l'initiative surtout prise par le baron de Pont , avaient mis la société en bonne humeur. Chacun donc s'exprima sur mon compte amplement , et il faut le dire , en bien. On fut surtout unanime sur l'injustice et l'indignité avec laquelle on avait agi envers moi. Le prince lui-même se prononça , et plus ouvertement que l'on ne devait s'y attendre , et que les Diplomates n'ont coutume de le faire.

Pendant ce temps-là M. *** et moi nous étions tristement au village , déplorant ce malheureux départ du prince , les adieux obligés qui devaient le précéder puisqu'ils devaient aussi me priver de l'immense avantage de résoudre une grande et décisive question , par rapport à laquelle seulement j'avais entrepris le voyage. J'écrivis néanmoins le lendemain matin. Et lorsque je « m'attendais à une réponse de M. le baron de Pont , à peu près ainsi conçue : S. A. S. est bien fâché de ne pouvoir à cause de du départ etc. etc. » Vers les onze heures je reçus la lettre suivante :

« A Monsieur, Monsieur de Guerry de Maubreuil,
» Marquis d'Orvault. »

« MONSIEUR LE MARQUIS. »

« Je me suis empressé de remettre à M. le Prince de Metternich, la lettre que vous m'avez envoyée pour lui. Quoique le Prince n'ait guères de momens de loisir la veille de son départ, cependant, comme vous attachez un prix particulier à l'entretenir, il m'a chargé de vous faire savoir, qu'il vous recevra à 11 heures, si vous voulez passer au château.

J'ai l'honneur d'être avec une très parfaite considération.

MONSIEUR LE MARQUIS,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Johannisberg,
le 30 Juin 1830.

Le Baron DE PONT.

Il n'y avait pas un instant à perdre, à la hâte donc je m'habille et me brosse de même, afin de paraître le moins mal possible, et nous courûmes au château.

Là, M. *** prit à droite, pour aller présenter ses respects à M.^{lle} ***, où il apprit ce qui s'était passé la veille au souper, et moi je pris à gauche, pour aller apprendre enfin si tant d'efforts, de constance, au milieu de tant de misère et de tourments avaient été utiles autant que je me l'étais figuré! s'il fallait en un mot ou persévérer ou à jamais déplorer et oublier, un passé

tellement destructif et absorbant, que tous les rois ensemble ne pouvaient le réédifier ! Car les années entre autres, ne se remplacent plus.

Un homme fort bien vêtu, dont j'ai toujours ignoré le nom, comme l'emploi, passait dans un long corridor, il me prend par dessous le bras, comme s'il m'eût connu depuis vingt ans, et me conduisit dans un joli petit salon d'attente où je suis demeuré seul un quart d'heure, adossé contre une fenêtre donnant sur le Rhin. Cela me mit à même de bien rappeler et classer encore, les huit ou dix principaux points que je m'étais promis de traiter. Surtout, de me bien pénétrer de la question que je m'étais promis de présenter avec autant de force, de clarté et de précision que possible, puisqu'elle allait décider de mon existence, et passée et future.

J'étais donc tellement préoccupé par cette pensée, et tellement décidé à m'expliquer une fois pour toutes, qu'eût-il fallu comme aux audiences à *mouchoirs sur la bouche* etc. etc., parler haut, et plus haut que le président lui-même, afin de me faire entendre, que je l'aurais fait en cette occasion, à mes risques et périls encore. Jamais donc, ne fus-je mieux préparé, disposé, et décidé.

Des conseillers ou des employés avec ou sans portefeuilles, des personnages, entrèrent bientôt et sortirent les uns après les autres. La plupart venus à ce qu'il semblait, comme pour m'examiner, car personne ne m'approchait, et chacun en me regardant chuchotait, ce qui m'embarrassait assez, à cause de mon habit, pas trop bonne compagnie, quoique brossé avec attention, tendresse même presque, en vérité. Ce manège dura bien une heure, après lequel je vis entrer M. le baron de Pont, je lui témoignai mes sincères remerciements, ma reconnaissance, pour sa bonté

continuelle à mon égard ; et surtout pour la grande opportunité qu'il me procurait. Il y avait sans doute contribué. Après cela, comme en 1825, j'eus le bonheur de l'entretenir pendant environ vingt minutes. Je dis bonheur, car le baron de Pont est bien à la fois tout ce qu'il y a de plus aimable, et de meilleur. Il est, comme chacun sait, la preuve aussi, que le prince de Metternich connaît les hommes, sait les choisir, sait les approprier dans son intérieur, et sait attacher à sa personne ceux dont il a besoin. En me quittant, le baron de Pont dit en riant et à demi-voix à ceux qui étaient présents, tous bien entendu empressés de le consulter, puisqu'il ne quittait pas le prince. « Vous pourrez, MM., vous en aller, car (autant que je l'entendis) il y en a pour long-temps avec (en me montrant) ce Monsieur là-bas » et le baron de Pont sortit lui-même ; ce qui persuadant les autres, ils en firent tous autant.

Peu après, une porte à droite que je n'avais pas remarquée, s'ouvrit. Un homme vêtu avec une simplicité extrême, s'avança, et me dit : « Entrez » comme je ne reconnaissais pas le prince, que je n'avais pas revu depuis Fontainebleau, à la cour de l'empereur, 23 ans auparavant, je regardais ; si bien que le prince me dit, « Entrez donc. » J'entrai dans un très-grand salon ou plutôt une galerie, au commencement de laquelle était à gauche, une petite table couverte de journaux. « Asseyez vous » me dit le prince, en s'asseyant lui-même. Puis s'appuyant sur le coude, mettant la main sur ses yeux, penché sur la table comme un homme résolu à bien écouter, afin de pouvoir bien juger, il me laissa le champ libre. Cela me mit parfaitement à l'aise, me permit de commencer tout-à-fait aussi, comme Petit-Jean des *plaideurs*, par mon *commencement*, et de suivre point par point sans interruption,

au moins pendant près de trois quarts d'heure, tout ce que j'avais à dire. Passé ce temps, le prince à son tour questionna ou plutôt, le dirai-je? me tâta, si je puis ainsi m'exprimer. Par exemple. « Que pensez-vous de l'Angleterre? que pensez-vous de de etc. » questions précises et nettes assurément et auxquelles il fallait répondre de suite. J'eus le bonheur de répondre *ad rem*. Je le dis, certes, et sans amour-propre.

Je passe sous silence également, je le dois, les opinions et manières de voir, que le prince me fit l'honneur d'émettre. Et quant aux événements prévus, j'aurais bien désiré pouvoir par rapport à certains, me permettre des observations. Je ne l'osai qu'avec circonspection.

La séance dura 2 heures $\frac{1}{2}$, environ et fut tellement animée, de ma part, que par distraction et n'en pouvant plus même, je me levai et m'excusai après de mon mieux de cette inadvertance; et le prince eut la bonté de me retenir pendant près d'une heure encore.

Certes, l'on me croirait et à juste titre indigne de la faveur, de la bonté du prince, si je me permettais, grand Dieu! de rapporter ce qui fut dit dans cette entrevue, que j'ai présente à la pensée comme si j'en sortais. Ainsi, de cette mémorable audience, je me bornerai donc à rappeler comment fut résolue par le prince, d'emblée, nettement, et franchement, l'importante question dont j'ai parlé: et encore parce qu'il est indispensable de consigner le fait ici, puisque seul, il peut expliquer et justifier ma conduite depuis ce jour.

Exposition faite donc et rappel ferme et positif, de tout ce que j'avais fait, de tout ce que j'avais envoyé, et toujours fait et cru faire dans l'intérêt de l'Autriche! j'arrivai à ma grande et décisive question; et je me

servis même d'une comparaison, triviale je l'avoue, pour mieux me faire comprendre; je n'eus pas le temps d'en chercher une autre. Voici quoiqu'il en soit mes paroles que je crois devoir rapporter ici littéralement.

« Ainsi, Prince, V. A. S. le sait, j'ai fait mon devoir! en tout temps; en tous lieux; comme j'ai pu..... Mais enfin, cette affaire! Si affaire il y a? *Ce secret d'état*, cette *violation* de traité! Affaire si mal-à-propos dite la *mienne*! Je l'ai moi seul supportée depuis 16 ans!... Cette affaire!..... qui a écrasé tant de monde! Qui a désespéré tant de gens! Qui en a rendu plusieurs fous! (Colleville, Beautier, Bourienne) qui a été la honte de si hauts personnages! et de..... mais pour la supporter cette affaire terrible, j'ai fait absolument comme ces chevaux épuisés, qui ne pouvant monter, se mettent en travers, mais ne reculent pas, ne redescendent pas avec la charge. Car c'est ainsi que je l'ai toujours soutenue, et à la même hauteur! avançant toujours, ne rétrogradant jamais.

Mais, Prince, je n'en puis plus, s'il faut le dire! et ma misère finira par faire tort à cette grande cause, ou affaire, la plus forte et la plus tranchante de toutes celles débattues et à débattre.....»

• Là-dessus le prince me répondit en m'interrompant: « Ah! si Napoléon l'avait connue dans les Cent-Jours il en aurait tiré un bien-grand parti. » Et j'ajoutai: « c'était donc bien la peine de sauver les Bourb.... (je m'arrêtai à temps) ceux.... ceux que j'ai sauvés d'un déshonneur éternel alors....! (et je repris) très mu que j'étais. « Prince, au nom de mes malheurs! sinon de ma constance, de tout ce que j'ai fait pour l'Autriche! ou cru toujours faire pour elle! que votre Altesse décide, je l'en supplie, cette importante question: ne

veut-elle pas profiter de cette affaire pour opérer le rétablissement de . . . pour . . . et les droits de . . . que j'ai conservé (je n'osai nommer Napoléon II mais l'eussé-je nommé, je n'aurais pas été plus clair, ni mieux compris) oui, Prince, décidez? . . . Je puis brûler tous mes papiers. . . . conservés si miraculeusement! avec tant de sacrifices! . . . Me brûler aussi la cervelle au pied de votre château et tout sera fini. . . . je n'y tiens pas! . . . Mais si au contraire, votre Altesse, veut conserver l'affaire? ne point l'abandonner? Mais seulement la laisser encore au repos. . . . — C'est cela, dit le Prince tout-à-coup en m'interrompant, c'est cela. — « Prince, je suis soumis en tout, à l'Autriche et à celui qui la dirige. Que votre Altesse décide, ordonne, mais que votre Altesse Sérénissime daigne faire que pendant le repos, pendant l'attente, le *mandataire* de trois des grandes puissances de l'Europe, ne soit pas condamné, pas réduit à manger dans des cabarets et à coucher dans des galetas! Ce que dissimulant et déroband tant que je puis, ne m'en fera pas moins passer malgré moi pour crapuleux, et à la fin ne peut manquer de nuire au *mandat*. — Oh! ça non, reprit le Prince, je n'entends pas ça, je ne le veux pas.

J'en avais assez. C'est alors que je me levai pour la seconde fois n'en pouvant-plus.

La question de vie ou de mort était décidée. Il fallait vivre, ne pas regretter le passé, ménager l'avenir.

Inutile de dire qu'il fut question de la forme à prendre pour arriver à ce que S. A. S. voulait. Elle me fit l'honneur de me consulter à cet égard. Puis elle ajouta: comment êtes-vous avec Polignac? » — Les Larochejaquelein le voyent peu, ou ne le voyent point, c'est un imb . . . (je me retins) c'est un homme faible; un ministre si l'on veut; et surtout, si V. A. S. a la bonté de

laisser croire qu'elle le croit elle-même tel. — Le Prince ne put s'empêcher de rire, et j'ajoutai : « pour parler avec ma franchise bretonne encore, si votre A. S. le permet, j'aurai l'honneur de lui dire que ceux qui régient en France, par la coopération, le désintéressement et l'extrême bonté de l'Autriche, certes, n'ont qu'un ministre : si encore on peut croire qu'ils en aient un, et cet homme c'est M. de Peyronnet, homme d'esprit et de caractère, c'est déjà quelque chose. Mais hélas ! tout cela est bien faible ! pour ne pas dire plus, et bien consultatif, mais point décisif. — Ah ! dit le prince, j'ai ici d'Appony, *dans ma maison*. — Et comme j'avais l'air de douter toujours des prétendus ministres de Charles le X enfin, le Prince répéta encore. — Oui, oui *dans ma maison, dans ma maison*. Soyez, soyez tranquille. —

Après avoir rendu mille actions de grâce au prince, d'abord pour avoir bien voulu résoudre la question si importante qui m'avait ammené près de S. A. S., puis ensuite pour la protection directe et immédiate accordée si gracieusement, je me retirai, ma chemise trempée, n'en pouvant plus, et gagnai le village. Là, M. ** qui m'attendait, me dit que M.^{le} de Metternich, qu'il avait vue chez la personne que nous avions accompagnée, n'avait cessé de répéter : « Mais, mon Dieu, que peut donc avoir ce Français à faire et à dire avec mon papa pour rester si long-temps ? » Et qu'il l'avait bien intriguée en lui disant. — Oh ! c'est une bien longue histoire ! Comme celle des *Mille et une Nuit* ! mais avec cette différence pourtant, que celle-ci est véritable. — Il me répéta ce qui c'était passé la veille au souper. M.^{le} *** le lui avait rapporté, en détails et l'avait chargé en outre de me dire qu'elle souhaitait ardemment que mon voyage eût un plein succès. »

M. ** me demanda ensuite comment les choses s'étaient passées ? A ses questions je ne répondis que cela : « l'entretien a bien marché ; et partons de suite. C'est plus convenable, et aussi il le faut pour plus de discrétion.

L'on nous servit à la hâte , nous bûmes de même , à la santé de l'Autriche , du Prince de Metternich , et de . . . celui que j'avais conservé ! cela va sans dire , et nous partîmes.

Si jamais j'ai eu quelques jours heureux , se sont aussi ceux qui suivirent cet entretien , j'en étais plein. Et mon compagnon de voyage , homme d'esprit , qui n'avait cessé jusque là de douter , de désespérer même de moi depuis bien des années , voyant ma satisfaction et me connaissant assez pour savoir qu'elle devait être fondée , me regardait d'un tout autre œil. Et , le dirai-je , me prodiguait les égards , les attentions , me cédant partout le pas. Car hélas ! tels sont les hommes. Je dois dire aussi que M.^r ** était grand admirateur du Prince de Metternich. Desorte que dès que je lui eus dit seulement qu'il avait daigné me prendre sous sa protection ! c'en fût assez comme l'on pense , pour lui faire tourner la tête. Il n'en revenait pas ! quoi qu'il sût parfaitement , que si un être dans le monde avait droit à la protection de l'Autriche , à coup sûr c'était moi.

Néanmoins , comme de l'enchantement , de l'exaltation et des belles espérances , toujours on redescend à la réalité présente , bientôt je dus réfléchir qu'en mettant tout en gage , j'aurais à peine de quoi faire retraite. Cet embarras me peina , mais moins qu'avant l'entrevue ; je pouvais depuis elle tout supporter. *Le sans argent* était encore désagréable , fâcheux. Après m'avoir laissé rêver quelque temps au moyen le plus convenable de mettre le mont-de-piété à Mayence , dans mes

intérêts, M. de ** me dit et à mon très-grand plaisir. « Ah ça me croyez-vous donc comme vous homme à m'embarquer sans biscuits? en un mot sans moyens de retraite? non pas ça. Or, voici de quoi, en me montrant une bourse assez ronde, tirer d'affaire convenablement le protégé de l'Autriche. » Aussi allâmes-nous descendre à l'hôtel de Paris, où nous nous fîmes servir comme des seigneurs, sans oublier de régaler l'hôte, en vins toujours, du Johannisberg.

M. Dumont, l'hôte, fils d'un Français, est un fort rusé matois, d'une conversation facile et piquante. Et je ne puis m'empêcher ici de me rappeler qu'il nous fit mourir de rire en nous racontant que lord Adair logé chez lui un jour, lui dit: « Faites-moi le plaisir de me dire enfin à qui appartient la ville de Mayence? vous devez le savoir probablement? — Oui et non, votre seigneurie. — « Comment cela? » — D'abord cette ville-ci appartient à 39 souverains; et . . . mais votre seigneurie voulait sortir? et si elle le permet j'aurai l'honneur de l'accompagner, et je tâcherai de lui expliquer de mon mieux à qui nous appartenons, nous autres Mayençais. Nous n'avions pas fait, ajouta-t-il, la moitié du tour de la place, que lord Adair me dit: « Assez, assez . . . de Mayence et de ses 39 souverains, le diable seul y pourrait comprendre quelque chose. »

Le lendemain matin nous partîmes par le bateau à vapeur, et par le plus beau temps du monde, pour nous rendre à Cologne. Voyage délicieux par lui-même, et à plus forte raison pour ceux qui ont l'âme ravie; car telle était ma situation. Hélas! elle a trop peu duré. Nous nous arrêtâmes deux jours à Aix-la-Chapelle et arrivâmes à Liège où je souhaitais voir M. Teste près duquel j'étais resté deux ans, de 1823 à la fin de 1824, Et que je n'avais pas vu depuis cinq.

Mon compagnon qui le connaissait étant provençal comme cet homme vraiment de beaucoup d'esprit et de talent, voulut aller lui-même le prévenir. Et comme il ajouta tout d'abord : « et sous la *protection de l'Autriche*, » M. Teste, lorsque j'arrivai, accourut dans l'anti-chambre les bras ouverts. Joignant à ses démonstrations toutes sortes de caresses, il insista, avec une obligeance chez lui tellement irrésistible, pour que je lui accordasse quelques jours, qu' impossible eût été de n'y pas souscrire. Et comme on ne s'ennuie jamais près de M. Teste, nous restâmes à Liège 8 ou 10 jours. Fatal retard ! mais encore écrit, sans doute. M. Teste voulant donc absolument nous conduire à la campagne, et n'en ayant jamais le temps, force fut d'attendre un dimanche, jour où il envoya préparer des bains à Cheaufontaine ainsi qu'un dîner exquis. Il nous y conduisit lui-même en calèche découverte. Je souriais en me rappelant qu'en 1823 M. Teste, quoique toujours bien bon pour moi, ne m'eut pas voulu montrer avec le même empressement à toute la belle et bonne compagnie de Liège qui se rend le dimanche à Cheaufontaine dans la belle saison. Mais, le combat de 1827, je puis dire la victoire remportée en 1827, bien qu'incomplète, bien que pécuniairement parlant, pas du tout productive, et surtout la protection de l'Autriche envers le conservateur de . . . de son plus grand *levier* politique, ces deux grands avantages, dis-je, faits pour être appréciés par tous, et certes par un homme surtout comme M. Teste, m'avaient singulièrement grandi dans son esprit.

Enfin, fêtés, choyés et toujours enchantés, nous nous rendîmes à Lille où je désirais voir le vicomte de Villeneuve, préfet du département du Nord, que je n'avais pas revu depuis 1826, époque à laquelle il avait

écrit, aux Villèle et aux Corbière, et à toute la *sequelle* gouvernementale d'alors, pour qu'on daignât prévenir l'éclat et le scandale que produisit le *soufflet* donné à St. Denis. Scandale que ces Messieurs voulurent très-positivement, ne leur en déplaît; tant pour humilier Talleyrand, que rien cependant ne peut humilier, que pour faire distraction. Car il faut des procès en France! comme il faut des spectacles; et puis les procès eux-mêmes, ne sont que cela, chez les bienheureux Athéniens de l'occident. M. de Villeneuve qui est un homme parfait, et vraiment royaliste, me reçut on ne peut mieux, et écrivit de rechef; entr'autres à M. de Peyronnet, dont il faisait cas; pour le préparer et pour en finir.



SIXIÈME PARTIE.

SOMMAIRE.

Séjour au Bourget. — Démarches fructueuses. — Entrevue avec les ministres. — Visite au comte d'Appony. — Le mandataire sera indemnisé. — Ordonnances de Charles X. — Premier coup de fusil le 27 juillet. — Grande opportunité pour le mandataire. — Talleyrand pouvait être jeté par la fenêtre. — Napoléon II pouvait être proclamé. — Monsieur d'Appony consulté. — Réponse négative de cet ambassadeur. — Regrets du mandataire. — Talleyrand encore sauvé. — Napoléon non proclamé. — Les glorieuses vont leur train. — Maison Cartier. — Journées de juillet définies. — Le mandataire s'éloigne. — Lettre à M. d'Appony.

Nous n'entrâmes pas dans Paris et restâmes au Bourget, parcequ'ainsi que j'en étais convenu avec le prince de Metternich, auquel j'avais cru en devoir faire l'observation, il fallait empêcher les journalistes de mentionner ce voyage au Johannisberg, afin que l'intrigue n'en paralysât ni n'en prévint les résultats. J'en fis part de suite à M. le comte d'Appony, que je n'avais pas l'honneur de connaître, sinon par lettres. Mais je comptais sur cet ambassadeur, me rappelant les paroles du prince son chef « d'Appony est ici, *dans ma maison; dans ma maison; soyez tranquille.* »

Je fus visité au Bourget par quelques amis sûrs, et aussi par Messieurs Germain et Pinet. Tous comme M.^r Teste, trouvèrent que j'avais parfaitement fait d'aller porter mon *ultimatum* en quelque sorte, là où *protection* naturelle m'était due. Messieurs Beugnot et autres, furent du même avis. Mais celui-ci me dit : « pressez, car M. de Metternich s'estime heureux quand

une affaire embarrassante est remise à quinze jours ; et s'il peut obtenir un mois, oh ! il est bien plus content ; et quand il en obtient deux, il la regarde comme terminée à jamais. » Pour M. de Laborie, première cause de mes malheurs, et que nous allâmes voir mon compagnon de voyage, M. Pinet et moi, il me dit. « Ah ! vous avez trouvé l'homme qui tient les deux tiers de l'Europe dans sa dépendance, pour ne pas dire à ses pieds ! Et tant mieux, tant mieux ; cette fois cela va finir. » Nous allâmes trouver aussi à Belle-fontaine le jeune marquis de Larochejaquelein, à cette époque pair de France, avec lequel j'eus un long entretien. Ce brave et excellent jeune homme, le vrai portrait de son père qui était bien la franchise et la générosité mêmes, m'a témoigné dans toutes les circonstances tout l'intérêt possible ; et jusqu'aux audiences, où sa présence embarrassait des gueusards, tels que les Vitrolles, les Sémalé, les Anglès, et autres complices du brave du capable du loyal du réfugié à Prague maintenant. Le jeune Larochejaquelein me dit ceci en parlant des Bour « Mais, Armand, est-ce donc pour eux qu'on les sert ? Non assurément. Tenez, le croirez-vous ? à une députation de Bordeaux dernièrement dont on voulut que je fisse partie, il n'est sorti de compliments que n'ait fait à commandant de la Garde Nationale de Marmande pendant les Cent-Jours, signataire de l'acte additionnel, opposé au soulèvement de Bordeaux opéré par mon père en 1814, (démonstrations si utiles à la cause royale,) et puis Sa Majesté se tournant vers moi, d'un air que je ne veux pas dire, ajouta : — « Ah ! vous voilà M. de Larochejaquelein. Eh ! votre père en était aussi, n'est-ce pas, des Bordelais ? — Je lui dis que je croyais bien que oui et je m'en allai. »

Ce brave jeune homme me promet d'agir de tout son pouvoir et sans perdre de temps. Mais il me conseillait toujours de porter mes vues sur Alger; sans doute à cause de la cassaba, qui permettait d'indemniser ceux qui avaient droit à l'être. Il me répétait à ce sujet : « Les fils de Bourmont sont excellents, et vous recevront à merveille, vous servirez en tout. Le marquis de Becdelièvre, beau-frère de Bourmont, est d'ailleurs votre ami d'enfance, et votre voisin. » Effectivement la terre de Maubreuil et celle de la Seilleraie se touchent.

Deux jours après cet entretien M.^{rs} Pinet et Germain allèrent trouver M. de Peyronnet, alors ministre de l'intérieur. Et pendant qu'ils s'entretenaient avec lui, le jeune de Larochejaquelein sortant du ministère me dit : « Et bien ! Armand, je viens de voir Peyronnet. C'est lui qui sera chargé. . . . C'est convenu mais il faudra dire où vous voulez aller ? On veut que vous vous éloigniez encore ! Oui : que voulez-vous, enfin mais allez à Naples, c'est un beau pays et l'on vous traitera bien. Je sais ce que l'on veut faire, n'ayez aucune inquiétude, mais il faut vous éloigner pour quelque temps. Rapportez-vous en à nous ! laissez-nous faire. . . . Il était pressé et ne put m'en dire davantage alors, on l'attendait.

Après être restés huit ou dix jours au Bourget, nous vîmes loger dans la maison de santé Cartier, dans laquelle tout m'était dévoué, et c'est de là que j'écrivis à M. le Comte d'Appony une seconde ou troisième lettre, mais pour lui demander cette fois audience. Et j'en reçus la lettre suivante :

Paris le 24 Juillet 1830.

« *Monsieur le Marquis,* »

« Si vous voulez vous donner la peine de passer

» chez moi Mardi le 27 entre onze heures et midi, je
» vous recevrai avec plaisir. Une course à la campagne
» que je dois faire demain m'empêche de vous voir
» plus tôt.»

«Recevez, Monsieur le Marquis, l'assurance de ma
considération très-distinguée.»

« A. APPONY. »

A Monsieur Monsieur de Maubreuil,
Marquis d'Orvrault, maison de san-
té Cartier, faubourg poissonnière
n.º 99.

M. d'Appony me reçut avec toute la grâce et l'ama-
bilité possibles, le mardi 27 juillet. Il y aurait aussi
de l'indiscrétion à moi à rapporter cet entretien, et ce
n'est pas ici la place. Ce sera assez tout au plus d'en
parler dans mes *Mémoires* si jamais ils paraissent. Il
suffira de dire que l'entretien avec monsieur d'Appony
comme la réception au Johannisberg dépassa aussi
mon attente. La *protection* en un mot, était positive,
et M. d'Appony alla même jusqu'à dire : « si vous avez
les moindres craintes, monsieur de Maubreuil, appor-
tez vos papiers ici, en un mot disposez de moi. Je sais
ce que le prince m'a dit. . . . »

Le comte d'Appony m'apprit qu'il avait vu les minis-
tres, et il ajouta : « que tout serait fait, qu'il devait revoir
M. de Peyronnet le lendemain, pour convenir de tout. »

Autant que m'en avait dit M. de Larochejaquelein
et ce qui avait été dit dans l'entretien que M.^{rs} Pinet
et Germain eurent avec M. de Peyronnet, voici à peu
près ce qui avait été en quelque sorte décidé. Laborie
lui-même qui était redevenu le confident de Polignac,
en avait eu la première idée. Et c'était enfin, de m'as-
surer douze mille francs de pension sur la liste civile ;

plus une centaine de mille francs en argent, afin de me mettre à même de m'établir, ou de faire quelque chose, si bon m'eût semblé.

C'était à la vérité bien peu que cela, non seulement pour tant de souffrances, pour tant de malheurs, car cela ne se peut jamais, je ne dis pas payer, mais même réparer, mais c'était bien peu de chose en comparaison de pertes matérielles aussi énormes et pourtant aussi positives, que celles dont j'ai établi l'incontestable relevé.

Mais je dois ajouter tout de suite, que promesse avait été faite lors même du ministère Martignac, de nommer mon frère Jules, pair de France, celui en quelque sorte adopté par Madame Auguste de Larochejaquelein. Et ainsi indemnisé dans la personne de mon frère, je pouvais pour moi, faire noblement, à l'avantage de ma famille, tous les sacrifices pécuniaires; de même aussi sans bassesses, consentir comme en 1823, à un exil volontaire de quelques années. Je le répète, c'était pour ma famille que je faisais ce sacrifice, et il n'est rien jamais que je n'aie été prêt à faire pour ce seul motif: elle le sait. « Mais l'homme propose et Dieu dispose » des ambassadeurs, des ministres, des rois, des couronnes, de tout enfin! C'est le cas de le dire ici, ou jamais.

En sortant de chez M. d'Appony, le mardi 27 vers les 2 heures pour me rendre à la maison Cartier, je vis près de la Sorbonne surtout, quantité de monde assemblé, lisant lisant *les ordonnances* de Charles X qu'il n'a jamais lues lui-même, et que je ne me donnai pas la peine de lire non plus. Me rappelant les paroles d'un grand homme d'état, toujours présentes à mon esprit: « Cette fois-ci ce ne sera pas comme le duc de Brunswick . . . avec cinquante mille hommes. Ce sera avec sept cent cinquante mille que nous entrerons . . . » Cette manière de parler est assurément

faite pour rassurer, quand on la croit fondée, et l'on est tranquille, quand on croit de telles dispositions arrêtées. Or à cette époque *Johannis-Bergnisé* que j'étais, je croyais à tout.

Ainsi, sans m'embarrasser des ordonnances pas plus que je ne me suis embarrassé depuis mon abjuration en 1815, de celui qui les avait rendues, je gagnai la maison Cartier; non sans rencontrer partout des groupes et beaucoup d'agitation. Mais peu m'importait ayant à la pensée, le: «Ce ne sera pas comme le duc de Brunswick!... etc. etc., cette fois ce sera avec sept cent cinquante mille hommes que... etc. etc.» De retour à la maison Cartier, je trouvai toutes les figures pâles, effrayées, parce que dans cette maison où venait continuellement du monde, chacun apportait, et même augmentait comme cela se pratique, sa nouvelle.

Vers les six heures je voulus voir par moi-même. Mon compagnon de voyage et moi, nous sortimes donc sans rien dire. Sur les boulevards qui étaient pleins, nous rencontrâmes le général Teste auquel je parlai de son frère. Il était avec le général Gérard, maréchal bientôt après. Ce fut là même, en se promenant et examinant, qu'il a gagné sans doute son bâton. Nous poursuivîmes au milieu des groupes et des freluquets militaires brodés, dorés, galoppants imprudemment en tout sens, comme pour inviter le peuple aigri, à les démonter. C'était déjà une première faute. Sur la place Louis XV, ou de la révolution, ou de la concorde, ou de la Charte, enfin que tout le monde connaît, était un bataillon en désordre, les armes en faisceau, et dont les officiers pâles, allaient de l'un à l'autre chuchotant, et fort inquiets.

«Affaire vendue! pauvre copie de 1814,» dis-je à mon camarade, qui s'étant fait royaliste, de Bonapartiste enragé que je l'avais connu, en devint tout triste.

pour moi j'en riais de bon cœur. Soit par suite de sa tristesse augmentée par mon indifférence, soit un peu par la peur car il est très poltron, bref M. ** s'en retourna à la maison Cartier ne voulant pas, disait-il, s'aller faire tuer inutilement. Et je continuai mon chemin par la rue de Tivoli pour me rendre dans la rue S. Honoré barrière des Sergents où l'on disait que se faisaient les plus beaux préparatifs. A la place du Palais-Royal étaient deux cents Gendarmes stationnés; troupe comme on sait fameuse pour l'arrestation; mais pitoyable pour la défense, et en toute occasion occupée de police. Je fus tout d'abord apostrophé par un: « On ne passe pas! faites le tour. » Enfin ces braves gens-n'étant pas aussi hostiles ce jour là qu'à l'ordinaire, s'humanisèrent et je passai par la place même où toute cette gendarmerie me parut dans l'état de gens qui auraient pris médecine.

Le fait est qu'à deux cents pas d'eux s'élevait tranquillement une barricade par les soins de cinq ou six hommes, tandis que d'autres par un zèle non moins éclairé coupaient les cordes des réverbères. Pas difficile assurément pour moi de comprendre tout ce que cela voulait dire, j'ai vu trop en détail 1814, et la veille et surveillance entre autres, de l'entrée des alliés. Dans tout ceci, me disais-je, il y a comme le peuple le dit si souvent en France et avec raison, du *fait à la main* et beaucoup. Mais, me disais je aussi, ce n'est pas moi qu'on trompe, et puis toujours présent à l'esprit le: « Ce ne sera pas comme le duc de Brunswick en Champagne que nous entrerons; mais bien avec sept cent cinquante mille hommes cette fois-ci . . . » Et ces résolutions, encore une fois, de la part de qui les semblait pouvoir tenir étaient rassurantes, et ainsi j'étais rassuré. La brune arrivait et avec elle arriva ce qu'on pourrait appeler un *gamin* et même un *harsouille*, un *tirreur de*

savattes, j'appuie sur ces définitions parceque ce que se eux positivement qui se sont seuls battus si bataille il y eut, qui ont seuls vaincu s'il y a eu aussi victoire, et ils en ont si peu profité qu'il y a justice à la leur rendre. Ce brave garçon sortit de dessous une espèce de *houplande* dont il était affublé un mousquet et tira sur la place du Palais-Royal dans les Gendarmes, sans le moindre empêchement ni avant ni après. Ce bon exemple fut suivi, cela va sans dire, par d'autres amateurs et bientôt sans qu'on pût compter les coups, auxquels toujours personne ne répondait.

Je suis entré dans ces détails pour faire voir comment j'ai positivement vu tirer le premier coup de fusil qui ait été tiré lors des *glorieuses* ou *honteuses*, *heureuses* ou *déssatreuses*, *productives*, ou *destructivee*, etc. etc. *Journées de Juillet*; car c'est tout ce qu'on veut, comme tout ce qu'on peut se figurer: quand toutefois on s'en rend compte et pour cela on doit les connaître.

Mais ce n'est pas ici mon but de les définir ni expliquer. Ce sera assez d'en parler dans mes *Memoires*. Là je ferai connaître de quoi était composée cette *Macédoine*, cette *Oiapodrida* de trois. . . . Non de quinze *journeés* plutôt, et qu'on a baptisée de révolution; tandis que le mot certes le plus approprié pour tous les faits, pour tous les actes, comme pour tous les individus, était sans contredit *confusion*.

Dire que je ne me sentis pas en entendant tirer ces premiers coups de fusils, la plus grande de toutes les vétilités possibles de me mettre sur-le-champ à la tête des premiers combattants (car c'est ce qu'il fallait faire pour être maître dans le désordre qui s'apprêtait et le diriger,) ce serait certes taire la vérité. Mais j'en fus empêché par la crainte de tout gâter en allant trop vite, ou en provoquant des décisions convenues dérangeant

une marche arrêtée etc. etc. D'ailleurs, M. d'Appony qui m'avait paru rayonnant le matin même, ne m'avait pas dit un mot qui annonçât que je dusse combattre. Et comme il savait très bien que j'étais homme à le faire, il me l'eût probablement dit s'il l'eût fallu. En 1814 on ne me laissait rien ignorer : la façon dont Paris se prononça pour les Bourbons, en est la preuve. A coup sûr, il m'eût été dix fois plus facile en Juillet 1830 de lui faire vouloir Napoléon II, car Paris, tout le peuple, surtout la partie combattante, l'eût voulu. Et avec ceux-là on peut faire sauter bien des pairs ou plutôt des *pervers* par la fenêtre, les faisant tirer s'il en était besoin, au vol même, comme on tire les cailles à Naples pour s'exercer. L'on peut aussi faire descendre les escaliers à de prétendus députés, véritables perroquets, que la fusillade fera toujours taire même de loin.

Je m'arrachai de cette barrière des Sergents que je vois encore, et gagnai tristement la Maison Cartier, où l'agitation, les projets, les espérances, allaient leur train. Chacun venait à moi disant : « Et vous ! Allons, M. de Maubreuil ! voilà le grand jour pour vous ! Vous allez reprendre votre place ! . . . » Soit dit en passant je n'ai jamais plus désiré de ne pas voir des gens qui témoins précédemment de mon énergie, au moins morale, ne revenaient pas de mon impassibilité. Il n'y avait rien là comme on voit de flatteux. La nuit pourtant se passa ainsi dans la Maison Cartier, toujours pourvue de visiteurs en tout temps, mais à cette époque un vrai quartier-général.

A cinq heures du matin j'étais chez M. Germain, que je trouvai lui-même en grand émoi, et, s'il faut le dire, en grande joie. Il m'apprit qu'il avait fait prévenir M. Etienne du *Constitutionnel*, qu'on avait dû faire arrêter à Meaux, et comme M. Etienne personnellement et à mon

égard, s'était toujours bien conduit dans son journal, j'en fus fort aise. Il en avait fait aussi prévenir beaucoup d'autres, dont je ne me souciais guères, eussent-ils été pendus. Enfin Monsieur Germain m'apprit que Gérard et Clauzel avaient promis de *monter à cheval* le soir même du jour où il me parlait d'eux, c'est-à-dire vingt-quatre heures après les premiers coup de fusil tirés, et ceux sans contredit, tirés à la Barrière des Sergents. Malgré cette excessive prudence, ces messieurs furent néanmoins faits maréchaux : non pas pour la bataille, puisqu'ils ne se sont pas battus, mais pour avoir accaparé, puis vendu, le produit du labeur des malheureux *harsouilles*, en un mot ce que la bataille elle-même ou la révolte avait rapporté.

Monsieur Germain me dit que nous trouverions M.^r Pinet, que je voulais consulter, vers le Palais de justice, et il me pria de ne le point quitter. Nous sortîmes, fîmes plusieurs courses, et nous nous dirigeâmes vers le Palais de justice, passant sur le pont Neuf. Là nous entendîmes distinctement les coups de fusil qui se tiraient alors dans le quartier S.^t Antoine. M. Ducasse, que je rencontrai, m'apprit qu'il n'y avait plus ni justice, ni palais, ni personne. Toute la boutique carrée ou à bonnets tels, étant toujours celle où l'on commet le plus de crimes *à froid*, et ce qu'il y a de mieux, en faisant toujours semblant de punir ceux véritables, les ouvriers de cette manufacture d'infâmie, parce qu'ils sont toujours les plus coupables, sont toujours aussi les plus lâches, et les premiers à décamper.

Je pris M. Germain à part au bout du pont : « Ah ça, lui dis-je, cinq minutes; et à nous deux décidons. Que faire? que faire? moi.... » — Je n'en sais rien, dit-il. — « En ce cas je cours chez M. d'Appony. » — Oui, oui, dit M. Germain, c'est ça! c'est ça! j'y vais

avec vous. — «Merci, mon cher Monsieur Germain; cent fois merci!» Car c'était dans cette circonstance la plus grande preuve d'attachement qu'il me pût donner. Et un fiacre, le seul que nous pûmes voir, nous y conduisit à l'instant même.

Me voilà encore bientôt revenu, dis-je au Suisse qui me connaissait, moi, mes dépêches, mes lettres, depuis plusieurs années, et que je crois un fort brave homme. «Son Excellence y est-elle?» — Non. — «Ah! quel malheur, dis-je à M. Germain.» Il faut écrire, me dit-il. Et j'écrivis tout de suite un billet bien recommandé au concierge, par lequel je prévenais S. E. qu'elle allait recevoir une lettre de moi des plus importantes, et à laquelle je la priais de répondre tout de suite, quelques mots du moins capables de m'éclairer, de me diriger.

Nous remontâmes en fiacre, et à force de promesses au cocher et après un long détour, nous arrivâmes à la Maison Cartier, où se trouvaient cent personnes. Et de ce nombre mon ami et mon médecin, M. Sanson, homme de caractère, d'esprit, et admirable dans des jours comme..... comme les trois journées, dites *glorieuses*, mais pour moi bien lugubres. Je le consultai: il fut d'avis aussi de m'en rapporter à M. d'Appony. Enfin M. Oriol, intrépide Lionnais et brave homme, qui m'était dévoué, se chargea de porter ma lettre au comte d'Appony; et bien plus, de me rapporter la réponse, s'il n'était pas tué par hasard. Cette lettre fut écrite à la hâte, et en grande partie toute de mon compagnon de voyage; car j'étais à tout moment appelé par l'un et par l'autre, pour me consulter, ou pour mieux dire pour savoir si je sortirais enfin de ma circonspection inexplicable.

La lettre étant prête et signée, M. Oriol partit vers les deux heures et demie pour l'ambassade d'Autriche.

Voici cette lettre :

« A Son Excellence le Comte d'Appony, Ambassadeur d'Autriche à Paris.

Paris, le 28 juillet 1830, à 3 heures du soir, Maison de santé Cartier, f. poissonnière, n.º 99.

« MONSIEUR LE COMTE,

« C'est comme je vous l'ai dit par mon billet de ce matin, avec regret que je me suis sitôt présenté chez V. E. pour lui faire une communication qui est pour moi de la dernière importance. Vous avez dû être étonné de cette prompte visite, mais moins encore peut-être que des événemens de la nuit dernière. Excusez moi, puisqu'il y a nécessité.

« Monsieur le Comte! ceux qui se rappellent l'énergie, j'ose le dire, et l'abandon avec lequel le premier en France, au 31 mars 1814, j'eus le malheur de proclamer du milieu des émotions populaires de Paris, la race maudite qui a valu à la France 15 années d'humiliations et de déshonneur; qui par sa bassesse incommensurable, a compromis, ébranlé le principe monarchique; qui a mis en danger, au moins moralement tous les rois comme la royauté elle-même..... Ceux-là, dis-je, qui m'ont vu agir ainsi en 1814, et qui heureusement connaissent mon abjuration à Gand, me crient: «voilà, M. de Maubreuil, le temps de réparer » votre erreur, prouvez-nous que vous avez également » oublié l'injustice de Napoléon à votre égard, injustice » qui fut alors la source de votre exaltation. Venez dans » nos rangs. Vous avez à venger des outrages aussi cri- » minels que perfides: la prison, le cachot, les tortu- » res: venez, qu'attendez-vous? »

« D'autres disent : « Vous qui du moins , avec grandeur d'ame , avez fait une bonne action , conservé notre seul espoir , Napoléon II , eh ! bien , le moment est venu de le proclamer : montez à cheval ; achevez votre ouvrage. Les masses cherchent un chef , attendent une bannière. Les députés sont sans courage : montrez-vous , indiquez à cette population héroïque le but qu'elle peut atteindre. »

« D'autres prétendent , et de ce nombre est M.^r Germain qui m'a accompagné ce matin , que je dois me réserver pour l'heure de la grande et éternelle honte du Comte d'Artois et voici ce qu'ils disent : « Comment : vous iriez , vous , dépositaire d'un secret d'état qui annule la première abdication de Napoléon , qui rétablit par cela même les droits de son fils , vous iriez vous exposer à recevoir un pavé sur la tête , ou un obscur coup de fusil ? Non , non. Réservez-vous pour la nation , qui a besoin de se rallier au véritable principe monarchique , pour être réellement puissante : on ne vous prendra jamais pour un lâche , etc. etc. »

« Voilà , Monsieur le Comte , tout ce qu'on dit et tout ce qui me parvient de différents côtés. Et comme en France , dans de semblables moments , les sollicitations sont pressantes , en vérité , je ne sais que répondre ni quel parti prendre. Je ne proviens point d'un sang lâche , vous le savez , 22 des miens sont tombés dans les champs de la Vendée , victimes de leur dévouement à une race aussi perverse que dégénérée ! Personne autant que moi n'a à s'en venger , car personne autant que moi n'a été aussi basement , aussi lâchement , aussi inhumainement sacrifié par elle ! Cependant , Monsieur le Comte , je demeure en repos ! Lorsque des malheureux s'arment de toutes parts , et sont prêts à recon-

naître que le souverain qui peut seul fermer l'abyme de toute les révolutions est Napoléon II. Ils s'arment pour le proclamer; et moi, je demeure en repos!.... Cela ne me sera-t-il pas reproché un jour? je le demande. Soyez assez charitable, M. le Comte, pour me répondre. Et dans des conjonctures aussi diverses, vous comprenez que j'ai besoin d'être fixé.

« La vie est sans prix pour moi. Mais si elle devenait précieuse dans l'avenir? Si je pouvais être utile? Voilà les motifs qui depuis quelques heures me tiennent en suspend. J'ai promis la modération au prince de Metternich. Le premier en Europe il a apprécié et daigné compatir à une position comme il n'en exista jamais! et la reconnaissance plus forte vis-à-vis de moi que les tortures des bourreaux, la reconnaissance, dis-je, me prescrit de me montrer digne de la bonté du prince. Vous êtes à la fois l'homme de sa confiance, et le digne représentant de cet empire où l'honneur et la vertu, les principes constitutifs du gouvernement monarchique, soient réellement conservés. C'est donc à vous, Monsieur le Comte, à décider si le repos et le calme, ou les hasards, me conviennent.

« J'ai l'honneur d'être, etc. etc.

« DE MAUBREUIL, MARQUIS D'ORVAULT. »

« P. S. Je prendrai la liberté dans tous les cas comme vous avez eu la bonté de me le permettre hier, de faire transporter à l'ambassade tous ceux des papiers essentiels que j'ai en France. De grâces M. le Comte, veuillez m'honorer d'une prompte réponse. »

J'étais à la Maison Cartier toujours questionné et toujours attendu, par tous ceux qui me connaissaient. J'aurais pu là, déjà disposer d'une trentaine d'hommes

et de plus, j'avais quelques Bretons sous la main qui me donnaient autant des leurs, au début. C'était assez pour commencer. Et certes il était encore temps selon mon projet, de marcher d'abord à l'ancien gouvernement provisoire, rue S.^t Florentin, de jeter Talleyrand par la fenêtre, le *dino*, la *dinotte* et tous les *dinotins*; puis d'y mettre le feu pour bien faire voir et comprendre au peuple, que c'était moi, et moi seul encore qui agissais ainsi : le devant pour laver l'affront fait à ma famille en ma personne.

Hélas ! Dieu protège ce haut scélérat !.... il veut toujours cette grande figure parlante et vivante du crime et de la trahison !.... il la veut sur la terre, sans doute pour l'abaissement et la dégradation des rois !.... Il la veut pour voir jusques à quand cet emblème trouvera des adorateurs couronnés Dieu a créé aussi le serpent ; il l'a placé dans les jardins d'Eden ; il s'en est servi pour opérer la chute du premier homme ; il a aussi créé Talleyrand ! et il l'a placé près des Rois, pour en préparer la ruine ; qui sait même ? peut-être la destruction universelle.

J'étais donc délibérant toujours le 28 juillet lorsque vers les six heures et demie du soir m'arriva enfin le brave et fidèle Oriol, m'apportant ce qui fut jugé par M.^{rs} Germain, Sanson, mon compagnon de voyage, et même moi malheureusement, comme la ligne invariable de conduite que je devais suivre. M. Oriol me dit qu'il avait remis ma lettre à M. le comte d'Appony, lequel l'avait beaucoup questionné sur se qui se passait dans Paris. Et après l'avoir fait attendre dans son cabinet, avait écrit en sa présence, la lettre qu'il m'apportait. Il me détailla toute la peine qu'il avait eue à revenir, ayant fait un tour extraordinaire en dehors de Paris. M. d'Appony, comme chacun sait, demeure

préservatif, au cas que la lettre eût tombé en d'autres mains que celles dans lesquelles elle fut déposée; mains amies ou ennemies, car le porteur enfin pouvait être pris, ou même tué.

Je ne m'attachai donc plus qu'au passage suivant :
» hormis ce parti, il n'y a plus que celui du repos et
» de l'attente des événemens qui se préparent. Dans
» votre position ce serait peut-être celui pour lequel je
» me prononcerais. »

Je lus et relus ce malheureux passage. M.^{re} Sanson, Germain et mon compagnon de voyage, le lurent aussi, et dirent: « C'est très-clair, c'est un ordre, autant et aussi clairement expliqué, qu'on le pouvait, en de telles circonstances. Votre conduite est, par votre position même, ainsi toute tracée. On a sans doute plus besoin de vous pour témoigner bientôt, que pour combattre à présent. Ainsi tenez vous en repos, puisque ceux dont vous dépendez vous le prescrivent. Laissez faire; mais ne faites rien; de peur de trop faire, et trop tôt. » — En ce cas, dis-je à M.^{re}**, éloignons-nous, et le plus vite possible; car ici le poste n'est pas tenable. En y restant plus long-temps, nous passerons l'un et l'autre pour les plus grands poltrons du monde! et même courons risque qu'on nous cherche querelle, selon l'habitude, parce qu'on serait dans cette persuasion. —

Effectivement tout le monde se battait, et pensait à se battre. Et les esprits étaient si animés, que M.^r Roche, rédacteur de je ne sais plus quel journal, se prit aux cheveux avec je ne sais plus quel héros de juillet. Les femmes aussi s'en mêlaient. A ce sujet je ne puis m'empêcher de me rappeler la bonne femme Cartier qui ressemblait assez à la Baronne de Tuntentrunck pesant comme elle trois cent, mais néanmoins fort spirituelle. « Ma femme » lui dit le père Cartier, « que sont deve-

à l'extrémité du Faubourg S.^t Germain, rue S.^t Dominique. Mais voici cette lettre, de la main toujours de M. d'Appony; mais non signée. On concevra sans peine pourquoi. Nul autre ambassadeur même n'eût jamais écrit à personne en de tels jours, ou *journées*.

« MONSIEUR,

« Vous ne pouvez pas douter de la seule réponse que
» je puis vous donner; si vous voulez agir pouvez-vous
» le faire autrement que pour défendre la cause de
» l'honneur et de la légitimité, cette cause n'est-elle
» pas celle de Charles X? n'êtes-vous pas Français et son
» sujet ?

« Hormis ce parti, il n'y a plus que celui du repos et
» de l'attente des événemens qui se préparent. Dans
» votre position, ce serait peut-être celui pour lequel
» je me prononcerais. »

« Recevez l'assurance réitérée de ma considération
» distinguée. »

Paris, ce 28 Juillet 1830.

« A Monsieur Monsieur de Maubreuil etc. etc. »

Je fus atterré en lisant cette lettre: « si vous voulez
» agir pouvez-vous le faire autrement que pour défen-
» dre la cause de l'honneur et de la légitimité, cette
» cause n'est-elle pas celle de Charles X. . . . »

Me présenter Charles X, sa cause, sa légitimité... etc.
à moi! qui ayant dit, écrit, et imprimé, tant de fois
tout l'opposé..... et toujours tout envoyé à l'Autri-
che..... et en grande partie par M d'Appony....! En
vérité, j'aurais pu croire qu'il se moquait de moi?...
Mais réfléchissant en quels moments il m'écrivait cette
lettre, je l'excusai, en pensant que cette première
phrase n'était que pour le *decorum*; n'était qu'un

nues ces balles que j'avais mises là haut sur l'armoire ? — Ma foi, j'en sais rien, et qu'en veux-tu faire?... « Par bleu je veux prendre mon fusil à deux coups et . . . » « — Ah! par exemple, dit la mère Cartier ne vlà-t-il pas » la guerre en temps de paix. » — Si fait, si fait, ajoute le bon homme, l'ami Regnier et moi nous irons nous deux prendre le café au coin du boulevard, et en faisant la partie de domino, ma foi, s'il passe des soldats j'en tuerai quelques-uns, ce sera toujours autant. —

Chacun sait du reste que cette guerre des trois journées était fort amusante; et fort curieuse pour l'observateur qui, non jamais, ne fut à même de juger le caractère français, et surtout parisien, comme ce jour là. Un détachement passait-il sur le boulevard, les dames fesaient signe à tous les amateurs qui prudemment s'étaient cachés, que le détachement allait passer; si bien qu'ils accouraient pour lui lâcher leur décharge et se cacher ensuite. Manœuvre fort agréable et qui n'était pas plus tôt effectuée que les dames descendaient pour complimenter ceux qui avaient le mieux visé. Et puis l'on se promenait bras-dessus-bras dessous avec le parasol.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ces trois journées pendant lesquelles on pouvait tout; car on n'a pas toujours une occasion comme celle où une poignée de banquiers ou d'agioteurs, de journalistes et d'imprimeurs, mettent tout à coup au signal donné, cinquante mille ouvriers hors de leurs ateliers; on n'a pas toujours un chef d'état vendu ou plutôt livré, à ces mêmes banquiers, et leur obéissant sans s'en douter; faisant une seconde fois commander la défense comme l'attaquere de Paris, par un traître dont le nom est proverbial; traître à la disposition toujours de l'un de ces banquier, et ne demandant donc que huit mille hom-

mes, quand il en fallait cent. Non, certes non, on n'a pas toujours des opportunités de la sorte, et ainsi préparées.

Nous regagnâmes le Bourget tristement, d'où j'écrivis à la hâte, la lettre suivante :

A. S. E. le comte d'Appony, Ambassadeur d'Autriche à Paris.

Au Bourget, vendredi matin à 4 heures, 30 juillet, 1830.

« MONSIEUR LE COMTE !

« Vous me dites, par la réponse que vous avez eu la bonté de m'adresser mardi à 3 heures, et dont je vous sais, un gré infini, vous me dites, dis-je : « qu'hormis le parti de défendre etc. etc., il n'y plus que celui du repos et de l'attente des événemens qui se préparent. » Comme je ne puis adopter le premier parti, c'est-à-dire défendre..... ce que j'ai publiquement et authentiquement *abjuré* à Gand en 1815, j'adopte tout-à-fait le second : « celui du repos, de l'attente. »

« Heureux serai-je du moins, Monsieur le Comte, si par une modération dont on ne m'aurait pas cru capable, je puis donner à V. E. la preuve qu'elle me trouvera en tout, toujours disposé à faire ce qui pourra lui convenir ou lui être agréable. Qu'en un mot, je suis sans réserve soumis à vos volontés, et tout à fait à la disposition du prince. Exépté seulement pour défendre..... ceux veux-je dire que peut-être on n'aurait pas dû supporter, ni même tolérer; je le crois du moins..... etc. etc.

« Ne devant et ne pouvant rester à Paris dans l'inaction, je me suis rendu ici, d'où je prends la liberté d'adresser à la hâte cette lettre à V. E. Je la fais passer

par une occasion sûre à M.^r Germain, l'un de mes avocats, pour qu'il la fasse parvenir à V. E. en ayant l'honneur de la lui remettre à elle-même. Si j'en trouve les moyens je partirai ce soir pour Lille, où j'espère retrouver le vicomte de Villeneuve préfet du Nord. Là comme partout, croyez, Monsieur le comte, que je serai avec reconnaissance, devouement et respect,

« Votre etc. etc. etc.

« DE MAUBRUIL MARQUIS D'ORVAULT. »



DIXIÈME PARTIE.

SOMMAIRE.

Au lieu d'Alger c'est Lille. — Discretion impossible à S.^t Quentin. — Préfet qui demande où est son gouvernement. — Arrivée à Bruxelles. — Sottise d'un diplomate français. — Visite à monsieur Knys. — Visite à l'ambassadeur d'Autriche. — Voyage à Liège. — Retour avec monsieur Teste. — Départ pour Londres. — Ouvrier toujours mystificateur. — Retour à Paris. — Offre nouvelle de monsieur d'Appony. — Mémoires de Maubreuil commencés. — Ce que l'on en pense. — Choléra. — Voyage à Bourbonne. Maladie de Napoléon II. — Retour à Paris. — Départ pour la Hollande. — Cordon sanitaire de Choléra. — Séjour à Bruxelles. — Mort de Napoléon II. — Le mandataire part pour Vienne.

Je vis le maire du Bourget, auquel je remis une note, en le priant d'en prendre acte, de s'en rappeler comme aussi de faire passer à son ami M. Germain, le plus tôt possible, la lettre pour M. d'Appony.

Le jour suivant, dès trois heures du matin nous étions sur pied pour aller à Belle-Fontaine au-dessus de Louvres, Château qu'habite le jeune marquis de Larochejaquelein, que nous voulions consulter, et peut-être aussi prier d'écrire quelques lettres. M. D** me disait toujours : « allons à Alger, allons à Alger. Nous prendrons une tartane à Marseille, mon pays, et si le vent est bon nous arriverons à Alger avant qu'il se soit. Quel service nous rendrons à Bourmont ! en le prévenant. » Et effectivement il ne fut prévenu que le 8 du mois suivant, encore par hasard ; un vaisseau génois étant allé à Alger. J'avais quelque argent, et indubitablement nous fussions arrivés là les premiers, en frettant à tout prix, un bâtiment pour Alger et que Bourmont eût payé de

grand cœur. Mais je penchais moi, au contraire, pour Lille et Bruxelles, afin qu'on m'eût trouvé sous la main si l'on eût eu besoin de moi.

Pendant que nous étions à délibérer, la première malle expédiée, et qui avait, nous dit le Courrier, passé par-dessus les barricades, arriva au Bourget. Et l'on ne doit pas s'en étonner puisque M. de Villeneuve, frère du préfet, était Directeur-Général des postes. Je demandai aux Courrier s'il voulait nous prendre; il fit difficulté, mais le maire lui ayant dit qu'il le pouvait, il se ravisa, et nous montâmes dans la malle. Fatale décision ! encore vraisemblablement écrite.

Dans la forêt de Compiègne le courrier nous demanda s'il devait faire reparaitre les fleurs de lys, barbouillées seulement sur les panneaux, mon camarade le lui conseilla, et le courrier y employa sa chimie. Cette opération nous valut force coups de pierres à S.^t Quentin, donc l'une pensa casser la tête à mon compagnon de voyage; et comme la populace avait arrêté la voiture à la fin, et nous disait, « Vous parlerez peut-être. » Plutôt que d'être lapidés je leur dis : « que les Bourbons avec leur courage accoutumé, étaient disparus; et que j'espérais bien que Napoléon II allait reparaitre. Et la-dessus des vivats sans fin. A Cambrai on nous mena chez le maire qui ne sachant rien, voulait apprendre. Mon camarade se chargea de l'instruire. A deux lieux de Lille les gendarmes entourèrent la voiture et nous conduisirent, non à la poste, mais dans la cour même du préfet, qui fort étonné de me revoir sitôt me demanda si je savais : *ce qu'était devenu son gouvernement ?* dont il n'avait nulles nouvelles. M. de Villeneuve tint bon et garda toutes les proclamations et les journaux jusqu'au soir, espérant d'autres avis; mais après ce temps il n'y eut plus moyen. Alors cet excellent préfet

me dit, qu'il me conseillait d'attendre à Bruxelles et qu'il croyait bien lui-même que cela finirait par Napoléon II. Il me donna une lettre pour M. de Lamoussaye, Ambassadeur à Bruxelles. Dans cette lettre, il lui disait non seulement : « de me rendre tous les services, mais de me les rendre dans l'intérêt des Bourbons ! Car il était fort heureux que MM. de Metternich et d'Appony m'eussent prescrit, et obtenu de moi, le repos. »

Ce Lamoussaye qui était un pauvre homme, et que mon camarade alla prévenir aussitôt de notre arrivée à Bruxelles, dit tout d'abord : « comment ! M. de Maubreuil, le plus grand ennemi de mon roi..... de mon roi..... de mon roi etc. etc. ; comme particulier, je le recevrais, comme ambassadeur je ne puis recevoir l'ennemi de mon roi. » Ce qui m'ayant été rapporté, le prenant lui, Lamoussaye, comme particulier et comme ambassadeur, pour un animal et pour un plat royaliste, ou plutôt, pour un charlatan, je l'envoyai promener, n'allai point le voir, et ne lui fis pas même l'honneur de lui envoyer la lettre de M. de Villeneuve, bien qu'il me fit prier ensuite de l'un et de l'autre.

Ce diplomate de hasard, de bricole, ce comte de Lamoussaye, pourtant Breton, pouvait être comparé au bas et très-bas normand, comte de Sémallé. Craignant donc que comme lui, il ne me tendit des pièges, j'allai pour la première fois trouver M. Knyf auquel je me fis connaître, et qui me parut un homme fort honnête et fort capable.

J'allai aussi chez l'ambassadeur d'Autriche le comte de Mierre, qui me parut lui, un personnage et sédentaire et pacifique, surtout difficile à émouvoir. Je lui expliquai de mon mieux ma situation et le pourquoi ; je réclamai sa protection au besoin, le chargeant de lettres pour le prince Metternich et le comte d'Appony.

Nous retrouvâmes à Liège M. Teste, qui ne savait pas non plus où il en était, ni que faire. Il fut convenu que nous attendrions quelques jours pour pouvoir mieux juger des événemens; passé lesquels jours nous revinmes tous les trois à Bruxelles. Teste alla à Paris et nous à Londres.

Je ne fais pas mention ici des lettres écrites au Prince Metternich, au comte d'Appony, ce serait trop long; je dirai seulement que toujours, j'ai écrit, pris date, justifié, et ce en tous lieux.

Cependant je ferai mention d'un singulier quiproquo qui eut lieu chez le prince Esterhasy. Nous y allâmes tard, le prince n'y était pas. Ne voulant pas me faire connaître, je dis au suisse: « vous direz que c'est un gentilhomme français » et je lui laissai un paquet de lettres pour le prince de Metternich, et pour M. d'Appony. Et le suisse de me dire: « vous arrivez sans doute pour Charles X? ah! que le prince sera content! Je vais lui remettre votre paquet allez! dès qu'il rentrera. » Je ne pouvais m'empêcher de rire de la méprise. Ce n'est pas le moment ici, de dire la cause de l'anxiété du prince Esterhasy, comme de celle de l'Autriche.

Je reçus, de Monsieur de Neuman le lendemain le billet suivant. Mais comme c'était encore là de l'inutilité et du bavardage, ainsi que dans les années 1818, 1819 1820, 1821, 1822, 1823, je n'y allais point. Et ce pauvre M. Neuman, Homme bien aimable et bien capable du reste, qu'eut-il pu me dire encore? rien de positif.

Bulstrade street, 16 août 1830.

« M. de Neuman présente ses compliments à monsieur le marquis de Maubreuil, il est chargé de lui

» exprimer de la part du prince Esterhazy ses regrets de
» ne pouvoir le recevoir étant absent de la ville pour plu-
» sieurs jours. Mais s'il peut convenir à M. de Maubreuil
» de voir M. de Neuman , il lui propose de passer chez
» lui demain matin à une heure de l'après midi, à l'a-
» dresse indiqué plus haut. »

« à Monsieur le marquis de Maubreuil en ville. »

D'Angleterre nous voulions nous rendre à Alger , où quoiqu'en arrivant bien plus tard que si nous y fussions allés directement du Bourget, nous pouvions encore arriver avant le départ de Bourmont: Et lui être grandement utiles, car nous voulions lui mener un bâtiment à vapeur ou tout autre, pour notre usage et le sien. Mais nous ne pûmes réussir, bien qu'Auguste de Larochejaquelein arrivé avec son Charles X en Angleterre, s'y prêta, et d'autres braves gens que je ne nomme pas. L'on peut être assuré que je négligai rien. Nous fûmes même mystifiés, et voici comment, par le premier mystificateur connu.

M. ** s'imagina à mon insù, de dire à Ouvrard qui s'était sauvé en Angleterre dans la crainte d'être pendu en France provisoirement, qu'il pourrait lui rendre un grand service. Ouvrard désirait beaucoup voir M. de Larochejaquelein, que celui-ci ne voulait pas voir, et avec raison. M. ** dit-donc à ce même Ouvrard, que moi seul pouvais lui procurer l'entrevue qu'il désirait. L'expéditionnaire lui promit à ce titre, tant il avait besoin de M. de Larochejaquelein, de contribuer fortement à nous procurer un bateau à vapeur; et il n'avait qu'un mot à dire à M. M. Ricardo et Barring, cautionner le frêt eut suffi.

Bref j'allai lui chercher M. de Larochejaquelein. Pre-

mier homme selon Ouvrard, du royalisme, fondé de pouvoirs et dépositaire de toute la confiance de la famille de la famille amenée à Cherbourg de brigade en brigade, et retransportée en Angleterre sur un pauvre bâtiment marchand américain.

Je trouvai Larochejaquelein sortant de chez le duc de . . . à Arundel, et se rendant à Lullworth, tout auprès.

« Comment ? toi ici. » — Oui dis-je et pour toi. « Bah ! qu'est ce qu'il y a. » — Ouvrard veut te voir à tout prix, et pour ne dire qu'à toi je ne sais quoi, mais en tout cas selon lui du bien important. Vois, veux-tu le voir ? « Non, assurément. » — En vérité ça me dérange. — « Eh ! pourquoi ça ? » Et alors je lui contai ce que M. * * qu'il connaissait, avait fait avec lui. « Oh ! me dit Larochejaquelein, si cela peut t'être utile, c'est différent ; et d'ailleurs il faut voir et entendre tout le monde. Je serai à Londres mercredi, tu peux lui faire dire que je le recevrai à onze heures. »

Effectivement Ouvrard vit M. de Larochejaquelein avec lequel il resta enfermé près de quatre heures. On peut croire qu'il lui en conta de belles. « Croirais-tu, me dit Larochejaquelein, qu'il a pleuré ? oui, pleuré en me parlant de la duchesse de Berry. » A la vérité elle l'avait empêché d'être pendu en 1824 et 1825 pour sa belle conduite en Espagne comme munitionnaire général, où *guide* âne du vainqueur du Trocadero. Lequel n'a rien vaincu du tout car il n'y avait rien à vaincre, mais enfin ce fût un héros de l'invention d'Ouvrard. M. de Larochejaquelein me dit aussi qu'il lui avait promis monts et merveilles pour pour le *petit* pour son Auguste mère, comme pour le royalisme en général, et même pour moi en particulier. Ouvrard promet tant qu'on veut. « Mais s'il pouvait nous rendre nos sept millions ! » Et c'est alors qu'il m'expliqua

que Polignac et Charles X. de compte à tiers avec Ouvrard, avaient joués à la baisse lors des ordonnances, et gagné 21 ou 22 millions, réalisés chez M. Ricardo, qui avait à cette époque la somme, ce qu'il disait à qui voulait l'entendre. De même que M. Barring en avait à peu près autant; car la vérité est qu'Ouvrard alors possédait 40 millions, ce qui ne l'empêcha pas de quitter l'hôtel Clarendon sans payer les gens. C'est sa manière.

Par rapport à moi il serait surperflu de dire qu'après avoir répété cent fois à M. de Larochejaquelein. « Quel malheur! qu'un homme comme lui soit dans cet état! et puis il est né riche. Talleyrand va venir! j'arrangerai son affaire etc. etc. » Larochejaquelein étant parti précipitamment pour Vienne, Ouvrard ne pensa plus à tenir parole; parcequ' Ouvrard ne la tient jamais. Pour s'en tirer même il eût recours à une excuse toute jésuitique. « C'est, dit-il, qu'en procurant le bâtiment, et en étant utile à M. de Maubreuil; et je le souhaiterais, un cas de conscience m'est survenu! et le voici: Je suis l'ami de Talleyrand depuis 30 années, et servir son ennemi se serait trahir l'amitié. »

C'est ainsi que ce même Ouvrard auquel j'avais envoyé un courrier en 1814 quand le gouvernement provisoire était pressé de l'avoir pour munitionnaire général, ou plutôt pour *prête-nom*! et que j'allai chercher moi-même en 1830, se moqua de nous à Londres. D'où après bien de la misère et de biens grands embarras je repartis vers le mois de Novembre. Laissant mon compagnon de voyage à peu près dans l'état où Candide trouva le docteur Panglose à Amsterdam chez l'anabatiste Jacques. Car M. de * * avait bu trop de vin du Johannisberg au Johannisberg même, à Mayence et sur le bateau à vapeur, si bien qu'arrivé à Cologne il eut en dépit de mes conseils, une distraction facheuse ou comme

disent les anglais, une conversation prolongée avec une fort jolie dame allemande, qui parlait un peu français : on le parle partout assez Du moins pour pouvoir s'expliquer ainsi. Mangeant mon pain sec derrière la diligence comme je le dis à M. d'Appony, j'atteignis la capitale attristée et même désœuvrée, du bon peuple qui s'était si bien et si improfitablement battu. L'on me remit la lettre suivante, entre autres, à mon arrivée.

Paris ce 16 October 1830.

Ambassade d'Autriche.

MONSIEUR LE MARQUIS ?

« La lettre que vous avez bien voulu m'adresser de
» Liège en date du 6 août, ne m'a été remise que depuis
» peu, et je m'empresse de vous annoncer, monsieur,
» sa réception retardée. C'est à quoi je crois devoir me
» borner pour le moment, en vous offrant en même
» tems l'expression de toute ma considération, avec la
» quelle j'ai l'honneur d'être. »

« MONSIEUR LE MARQUIS

» Votre très humble et très obeissant serviteur. »

(Signé) **LE COMTE D'APPONY.**

A MONSIEUR DE MAUBREUIL, MARQUIS D'ORVAULT.

CHEZ M. GERMAIN.

M. d'Appony me dit : « Je viens de recevoir mes lettres de créance, si vous voulez, je ferai des démarches : Je verai d'abord M. de Molé. » Je le remerciai beaucoup en lui faisant observer que si j'étais indemnisé par les

d'Orléans, je ne pouvais me dispenser de les servir ou du moins de rester neutre. Car bien qu'ils eussent pris la place de Charles X et sans contredit le bénéfice avec les charges, les d'Orléans n'avaient pas eux, pris part à la mission ! Qu'ils me regarderaient comme leur obligé ? Ainsi qu'en me mettant dans une telle situation, c'était faire comme un Bertrand ! abandonner, trahir même, la cause pour laquelle j'avais tout sacrifié. Donc je préférerais demeurer comme j'étais.

Je ne pus m'empêcher cependant de me permettre quelques observations sur le désordre moral que produirait le langage tenu par la politique depuis 1814, qui consistait à dire aux français : « Adorez ce que vous avez détesté et détestez ce que vous avez adoré. » Que c'était là un enseignement de trahison et de perfidie, qui tôt ou tard devait amener la démoralisation la plus complète, que rien n'était si d'angereux. — « Enfin je quittai M. d'Appony en le priant de me conserver son appui, et s'il se pouvait, de m'obtenir directement du prince de Metternich ou comme S. A. S. l'entendrait, indirectement, les moyens d'attendre et de demeurer neutre, selon la prière faite par M. de Larochejaquelein à Londres : « Armand je t'en prie, ne te mêle de rien ! Reste tranquille ; je sais tout ce qui doit arriver, prends patience. »

Ceci étant plus facile à dire qu'à faire, je passai un bien rude hiver. A peu près comme le fameux été de 1821 à Londres, où je suis resté souvent 24 et quelque fois 48 heures sans manger, et sans que personne s'en aperçut. Une trahison en affaires à Nantes, m'avait mis dans ce cas ; et impossible fut il d'y parer pendant près d'un an. Dieu et moi savons seuls, ce que j'ai souffert en ce monde ! Et depuis 21 ans ; toutes les fois que j'y pense, je ne puis presque le croire moi-même.

Je vendis à M. Germain mon cautionnement de trois mille francs, déposé à la caisse d'amortissement par suite de l'arrêt du 29 août 1827. Et certes, personne ne l'eût fait à ma place, car cela me mettait à la disposition de l'autorité, pour ainsi dire, ce qui dans ma position était d'une grande hardiesse. Je dois l'avouer, elle n'en a point abusé alors ; à la vérité je ne me mêlais ni je ne me suis jamais mêlé de rien depuis 1830.

Cette vente, à cinquante pour cent toujours, me tira d'affaire en ce qu'elle me permit de m'habiller et de m'occuper de mes *Mémoires*.

Mais ce n'était guères le moment de penser à un ouvrage aussi considérable, et pourtant si fort demandé. La librairie comme tout le reste et plus encore, était totalement paralysée. Tous les libraires avaient presque manqué, à l'exception de deux ou trois qui n'entreprenaient rien et surtout les ouvrages de cette force. Aucun livre ne se vendait. Les ouvriers imprimeurs ne travaillaient plus qu'un ou deux jours par semaine, et pour surcroît, Paris était inondé de pamphlets, de brochures de toutes les couleurs, comme de journaux à qui mieux, mieux, scandaleux-erronés et assommants. Par-dessus tout, des livres obscènes et infâmes, contre la royauté et contre l'église. C'était, il faut le dire, une presque universelle dépravation littéraire, capable de fausser le goût et le jugement, de gâter et l'esprit et le coeur et la tête, de toute une génération.

Beaucoup de libraires pourtant me firent des propositions ; mais il me fallait toujours les trois choses qu'il faut selon Monté Cuculli, pour faire la guerre. Et ces Messieurs n'en avaient pas. Deux d'entre eux M. Urbain Casnel, le premier éditeur de Paris, et Hugo libraire, m'achetèrent et suivant un contrat rédigé par M. Germain, l'ouvrage entier pour trente-six-mille

francs. C'était bien peu de chose, d'après ce qu'il avait été estimé par les connaisseurs; mais c'était énorme, introuvable presque, après la désastreuse émeute baptisée, *révolution de Juillet*. M. Hugo ne put réaliser par ce qu'on lui manqua à lui-même. Et M. Urbain Casnel, à son grand déplaisir, fut obligé d'y renoncer. M.^r Germain voulait poursuivre; mais à quoi sert, là où il n'y a pas, et même quand il y aurait! il y a-t-il jamais en France de la justice? M. Urbain Casnel, malgré ses excuses et ses regrets, ne m'en tint pas moins le bec dans l'eau comme on dit, pendant deux ou trois mois; et cela me fit grand tort. Or, à moi seul je ne pouvais rien pour des *mémoires* qui demandent un travail suivi et une très grande application, par conséquent des avances. Après ça les uns les voulaient bien républicains, d'autres justes-milieu, et puis le plus grand nombre royalistes. Ne se rappelant point mon abjuration à Gand, et ne se rappelant pas non plus, tout ce qui avait été écrit et prouvé même, jusqu'à l'évidence. Moi, je les voulais tels qu'ils doivent être, et tels qu'ils seront si je puis les publier avant ma mort: ce doné je doute. Ennuyé donc de tant d'avis divers, de manières de voir et de circonstances, je finis par afficher ceci au-dessus de mes papiers et le fis voir avant tout, à ceux qui venaient me parler de *mémoires*. « Monarchiques, de haute société et bonne compagnie, point de trivialités, de la grâce, de la force, de la couleur selon les diverses situations; style coulant, simple et naïf. De l'ordre, de la précision, et surtout d'une vérité frappante palpable. »

Telle fut, je le dirai presque mon enseigne, que j'eus soin de faire lire à tous les entrepreneurs et rédacteurs qui me venaient ou qui m'étaient envoyés. Car c'est

une chose vraiment surprenante que la quantité d'hommes écrivant et faisant écrire, qui prétendirent s'immiscer dans ce qu'ils appelaient : cette riche, vaste, et incomparable matière. J'ai décrit tout cela dans l'introduction de mes *mémoires*. L'on y verra comment ils se font pour la plupart en France, sans s'embarrasser de la vérité pas plus que de la vraisemblance, *trop souvent*. Tous ces rédacteurs se souciant toujours fort peu d'être ou non dans le vrai, me faisaient toujours parler comme ils l'entendaient ; mais non comme je le souhaitais, et devais le faire. Je consultai mon compatriote l'abbé de Lamemais, qui me dit : « Mr. de Maubreuil, tout le monde peut vous faire des phrases, plus ou moins bien appliquées, avec plus ou moins de talent, mais tout cela ne sera pas vous ! car, personne ne peut dire ce que vous avez ressenti, éprouvé, pensé dans les situations si inconcevables, si étonnantes et si variées, dans lesquelles vous vous êtes trouvé. Et il faut que le lecteur voie bien que c'est vous, vous-même, qui racontez ; car les Mémoires sont un récit. Faites donc, faites vous-même, et prenez un homme de goût, à style broyé, pour ébrancher et redresser les négligences de style qui échappent nécessairement à tout le monde et à plus forte raison dans un ouvrage de longue haleine. » Comme chacun sait Mr. de Lamemais s'y entend. Aussi ai je suivi l'avis de cet homme d'un si grand talent, et pourtant si simple.

M'étant procuré quelques moyens, je me mis à l'ouvrage. J'ai employé quatre mois d'abord au seul inventaire avec analyse, des huit milles pièces à l'appui ; lesquelles seront comme un rempart, je puis le dire, fait pour abriter des Mémoires inattaquables, à quelque hauteur qu'ils s'élèvent, et avec n'importe quelle force ils soient écrits. Pendant presque toute l'année 1831 j'occupai deux

écrivains d'une grande vitesse, et un correcteur d'un goût parfait, doué d'une facilité prodigieuse, bon helléniste, et auteur déjà. Trois des premiers volumes comprenant l'émigration, la Vendée, l'empire, furent écrits, lus, relus et corrigés, selon ce que Boileau nous enseigne dans son Art poétique, puis remis au net, presque avec luxe. On les a trouvés bons, surtout intéressans, je désire qu'on ne se soit pas trompé.

Au surplus, en disant qu'ils ont été trouvés bons et précieux, me voici sans m'en apercevoir, retombé dans la nécessité de prouver! Et par conséquent de citer. Il le faut, n'importe les longueurs, citons. Autrement je cours risque de donner cette arme à mes ennemis : « Comme il vante son ouvrage! et comme il se vante lui-même!.... etc. » car eux, ennemis, ont grand intérêt à prétendre, à faire affirmer même, qu'il ne vaut rien ; qu'il est détestable : et encore une fois, ils n'y manqueront pas.

Toujours est-il que voilà l'opinion d'un des littérateurs les plus distingués de la capitale, et le premier traducteur de Lord Byron! cela seulement.

Paris, ce 2 décembre 1831.

Revue de Paris, rue des filles-S.^t Thomas, N^o 17.

MONSIEUR !

« M., je vous fais remettre l'article sur le Brésil, parce qu'il m'est impossible de savoir quand il serait inséré et que je ne veux pas abuser de votre complaisance pour tenir l'auteur dans l'incertitude. L'obligation où je me trouve d'insérer ce mois-ci des articles désignés par mon prédécesseur me gêne beaucoup. Je ne

» serai un peu plus libre que le 1^{er} janvier. J'aurai d'ici la
» l'honneur de vous revoir au sujet de vos *Mémoires* qui
» sont d'un intérêt bien plus actuel que toute autre
» chose. Je vais d'ici là aussi m'en occuper dans votre
» intérêt autant que dans le nôtre et je vous dirai ce que
» j'aurai fait.

» Je persiste à croire que vous avez là un trésor de
» documens précieux, et que vous serez récompensé
» de tous vos revers en partie du moins, par la publi-
» cation. M. de Rovigo a vendu ses *Mémoires* plus de tren-
» te mille francs, et M. de Bourrienne a touché soixante-
» douze mille francs des siens. Vous ne devez pas faire
» la fortune d'un libraire sans les mêmes avantages. Mais
» il serait plus sûr d'avoir un capitaliste entre vous et le
» libraire, pour vous garantir. C'est ce que nous cher-
» chons. »

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre
très humble serviteur.

Signé AMÉDÉE PICHOT
Rédacteur de la *Revue de Paris*.

Cette citation a coupé le récit, j'en demande pardon au lecteur, mais encore une fois comme en mille, je dois toujours citer; seul moyen de *prouver*, en dépit de ceux qui prétendent que le public ne doit rien croire. Et ils l'ont prétendu et le prétendront jusqu'à la fin de ma vie, dont le terme approche, grâce à Dieu ! Mais poursuivons. Les cinquième et sixième parties des *Mémoires* furent aussi entièrement composées. La quatrième ne l'est pas tout-à-fait, j'en dirai la raison lorsque la plume me tombera des mains, et ce sera dans peu, comme on va le voir.

Épuisé par le travail qui m'avait fait pour la troisième fois revenir une ébullition de sang, je dus suspendre. J'avais un besoin indispensable de bains et d'eaux minérales. Je louai une chambre près de l'hôpital S.^t Louis, et avec l'aide de mon ami Sanson et de M. Biet, médecin en chef qui me connaissait, je fus bientôt admis à prendre des bains, fumigations, etc. etc. Mais huit jours ne s'étaient pas passés, que voilà le choléra qui envahit aussi l'hospice S.^t Louis. En sorte que tous ceux qui ne l'avaient pas furent congédiés. Et dans tout Paris impossible d'avoir des bains préparés, tout étant au choléra.

Je voulus aller à Aix en Savoie, mais le cordon sanitaire et surtout la difficulté d'y passer les papiers, m'en dissuada. Je pris le parti à la fin d'aller aux eaux de Bourbonne-les-Bains. J'emmenai un des mes écrivains, garçon parfait alors, pris des papiers, ceux surtout relatifs à 1814 et 1815, car je comptais faire là, ces deux années. Bourbonne-les-Bains est un charmant pays, quoique un peu mélancolique. Les eaux et les bains me rétablirent parfaitement au bout d'un mois, malgré le travail assidu et les mauvaises nouvelles. Car d'abord la duchesse de Berry était débarquée dans la Vendée, elle aussi, comme pour y compromettre tout ce qui pouvait y être encore compromis pour les Bourbons aînés. En sorte que je ne lisais pas un journal qui ne m'apprit de tristes événements. Comme par exemple l'arrestation de parents, d'amis, de connaissances; et enfin de deux de mes frères, Tancrède et Jules de Guerry. Le premier pour avoir été trouvé chez sa tante M.^{me} Derieux-Songis, née Larochejaquelein; et le second pour avoir su très parfaitement, prétendit-on, que des pierres à fusils avaient été cachées dans le jardin de Lannebeaudière, château de M. Auguste de la Rochejaquelein. Et comme

ce qui est bon à prendre, selon Beaumarchais, est bon à garder, on le tint pendant près d'une année en prison; le renvoyant, non pas autant que moi de cours en cours, mais enfin de Bourbon-Vendée à Fontenay, et *vice versa*, puis de Bourbon à Angouleme, où il pensa être assommé comme vendéen. A ses nouvelles vinrent se joindre celles de la mise en état de siège de la Vendée et de Nantes; et encore la mise en état de siège de Paris, à cause des journées des cinq et six juin 1832; enfin à cause de la bataille du cloître S.^t Méri, dans laquelle six cents jeunes gens tinrent tête à soixante mille hommes pendant vingt-quatre heures, mais qui, abandonnés, furent vaincus. C'est là, soit dit en passant que l'on vit un exemple digne d'être cité, du fond que l'on peut faire sur les résolutions parisiennes. Un bourgeois s'occupait toute la matinée à élever et à défendre aussi la grande barricade; puis changeant tout à coup d'opinion, il combat, en garde National, toute l'après dîner pour la reprendre; criant toujours selon la coutume: « Français. . . toujours Français! oui, mes amis, l'honneur français, ne périt jamais! . . . etc. etc., » M. Sanson, connaît cet homme, si bon français et si conséquent.

Cet état de siège de Paris me fit trembler pour mes papiers, qui étaient chez un homme passant pour très royaliste, et chez lequel on alla par ce motif faire perquisition effectivement; ceci me mit bien dans l'embarras. Car, plus de nouvelles ni d'argent. En France on ne peut jamais compter ni sur les hommes ni sur les choses. Tout cela était bien diabolique, mais n'était encore pas le plus terrible; le voici. La maladie du jeune Napoléon, à laquelle je n'avais jamais cru, comptant sur la prudence si vantée de l'Autriche, cette maladie était tellement décrite chaque jour, qu'à la fin j'en fus

alarmé, et c'est alors qu'occupé de l'année 1814, la plume véritablement me *tomba des mains*. Je voulus partir pour Paris; mais j'attendais toujours des nouvelles et de l'argent. Bientôt cinq ou six cents malades militaires envoyés par Soult, apportèrent le choléra à Bourbonne et dans toutes les campagnes environnantes. On ne voulut plus d'étrangers dans la ville, il fallut partir, et à pied au milieu du choléra partout, et à chaque instant les passe-ports demandés, nous gagnâmes Paris: toujours en état de siège, toujours en colère de cela, et toujours aussi avec le choléra.

La maladie du jeune Napoléon était la seule chose à laquelle je pensais; mais je n'avais pas d'argent pour pouvoir me rendre à Vienne; et personne à Paris! Cela me désespérait. Comme j'allais lire le journal deux fois par jour pour savoir si l'état du duc de *Reichstadt* s'empirait ou s'améliorait, un Hollandais, Mr. Cokx que j'avais connu dans le temps des affaires de Mr. Voute, dont il était l'ami, vint à passer: et par malheur encore, on va le voir.

Je lui peignis ma situation le sachant homme de ressources. Il m'avoua que la sienne n'était pas brillante: bref nous étions ainsi: moi avec des manuscrits réputés précieux et d'une grande valeur, lui avec des tableaux dont les connaisseurs disaient la même chose; mais tout cela ne pouvait payer la diligence. Car nous étions convenus de partir pour la Hollande où il m'eût, disait il, fait vendre et de suite, les premiers volumes de mon ouvrage. Ce qui m'eût mis a même d'aller en toute hâte à Vienne.

Mr. Guerbois auquel j'avais fait transporter une créance de huit à dix mille francs qui m'appartenait, par mon ancien homme d'affaires Mr. Blutté, maire de Montgeron, Mr. Guerbois, dis-je, qui m'avait fait quelques

avances pour les *mémoires*, et qui en désirait la publication, *s'amouracha*, c'est le mot, de la Vénus du Titien, femme superbe, peinte toute nue comme on sait, par ce grand peintre. Cokx, pour quelques cents francs, la plaça en dépôt dans l'alcove de Mr. Guerbois, vrai sybarite; et moi, en faisant un dernier effort, mettant en gage, je le précédai lui Koxk, à Bruxelles. Mon homme y arriva enfin. Mais en vrai brocanteur il s'occupa de tableaux, de cadres magnifiques, bien plus que de partir, prétextant tantôt le cordon sanitaire, le choléra, le passe-port, etc. Le fait est que cet homme aussi, lui, décomposé, n'était plus qu'un hâbleur. Après avoir baliverné à Bruxelles, il retourna à Paris, et y mourut peu après: c'était ce qu'il avait de mieux à faire.

Je remuai ciel et terre pour escompter un triste billet de deux cents francs qui a été fort bien payé, mais ce que personne ne voulait croire. J'en étais-là, lorsque fut annoncée publiquement, la mort du duc de Reichstadt. Et voici comment je l'appris. J'étais près de la Halle aux-blés parlant à un Français devant sa porte, lequel, établi à Bruxelles, s'occupait de négocier mon billet à cinquante pour cent à un bottier son voisin. Tout à coup ce même Français me dit sans autre préambule: « avez-vous lû le Journal? le duc de Reichstadt est mort: c'est dommage. »

Il me vit pâlir et me demanda: « qu'avez-vous? » Je le quittai, je me rappelle sans lui répondre. Je rentrai chez moi atterré, n'en pouvant plus, et faiblesse ou non: je l'avouerai, je pleurai même abondamment. Ah, quelle nuit, que celle qui suivit cette annonce fatale! Je l'ai présente.

HUITIÈME PARTIE.

SOMMAIRE.

Réaible voyage. — Arrivé à Strasbourg. — Choléra et cordon sanitaire. — Prétendu bourgeois de Strasbourg. — Homme mystérieux. — Singulier voyage sans se connaître. — Embarras à Munich. — Conseil donné par la légation française. — Impassibilité et phlegme de la légation Autrichienne. — Trahison pour cause de galanterie. — Salzbourg et la police d'Autriche. — Curieuse observation du directeur-général de police par rapport aux dates. — Situation sans pareille. — Comment expliquées au comte Setliensky. — Courte réflexion sur l'Autriche. Patience nécessaire à Vienne. — Entrevue. — Lettres. — Embarras. — Dégouts. — Promesse non réalisée, mais encore renouvelée. — Proposition Germiny acceptée. — Retour en France. —

Je partis le matin même à pied, me dirigeant par les Ardennes où j'avais des amis, sur Strasbourg; et partis avec neuf francs dans ma poche n'ayant ni le courage ni la force de marcher, mais cependant résolu de gagner Vienne ou de périr à la peine. A Namur, comme par miracle, je trouvai quelqu'un qui, connaissant la signature du billet l'escompta, à quarante pour cent. Et aussitôt je fis sept lieues à pied dans la nuit, arrivai près de Marche, et le lendemain à S^t Hubert. Le brave M. Mathieu, maire ou mayeur de l'endroit, me reçut à bras ouverts, et aussi tous les habitants de cette curieuse petite ville, qui se souvenaient de moi, de mes chasses, de mon fusil et de mes chiens, que je leur avais laissés en 1824 pour retourner en France. Puis conti-

nuant ma route et toujours à pied, par Luxembourg et Metz, je gagnai Strasbourg.

Là, grande difficulté pour ne pas faire quarantaine. Un cocher loué pour Munich par un bourgeois de Strasbourg, croyait-il, fit marché avec moi; car l'embaras était de porter la caisse de mes trois premiers volumes, que j'avais, l'ayant reprise au bureau de la diligence. Un *malandrain*, domestique de place, c'est-à-dire mouchard et surtout contrebandier, mais fort alerte, pour quelques écus se chargea de me faire passer le Pont de Keel à pied, comme un promeneur. Ainsi convenu, arriva la voiture avec un homme dedans qui se disait bourgeois de Strasbourg, allant à Carlsruh. Mon arrangement avec le cocher était pour le siège, il faut bien que je l'avoue, mais le prétendu bourgeois qui voulait sans doute jaser, me dit: « Montez dans la voiture au moins jusqu'à Keel. » Là je descendis, priant en grâce mon nouveau compagnon de voyage si je ne le revoyais pas à Keel, de vouloir laisser ma caisse et ma malle à l'hôtel indiqué, ce qu'il me promit bien. Si j'avais suivi les conseils du domestique de place, je ne passais pas; car l'officier de santé du poste Badois, voyant sur mon passe-port que j'avais passé par le Choléra, voulait la quarantaine. Je pris donc le parti de lui dire « que si je ne profitais pas de la voiture, j'étais perdu. » Cela, et le certificat donné par Mr. Mathieu à St. Hubert, de non Choléra, le touchèrent, et il me dit: « passez, Monsieur. » Je ne me le fis pas dire deux fois, je courus vite rejoindre la voiture et enchanté d'avoir du moins l'assurance de pouvoir gagner Munich, nous partîmes.

Le prétendu bourgeois me fit encore monter à côté de lui. Car il aime à causer. Bientôt il me dit: « qu'il allait plus loin que Munich même, mais qu'il s'était dit

de Strasbourg, pour pouvoir passer avec un certificat donné comme tel, le cordon sanitaire. Et cet homme mystérieux commença à parler de tout. C'est un des premiers et des plus aimables causeurs de l'Europe. Il voulait savoir qui j'étais : de mon côté j'aurais désiré le connaître. Et nous allâmes ainsi jusques près de Munich où je lui découvris enfin qui j'étais, et lui me dit s'appeler le Comte de Germiny, pair de France, et père du gendre de M. Humann, immense contrebandier à Strasbourg, et rigide ministre des finances à Paris. A Munich, M. de Germiny me quitta pour prendre par je ne sais où et gagner Vienne, où il me donna rendez-vous, m'offrant cinquante écus sur un petit bon que je lui donnai, et qui fut payé exactement.

A Munich la phlegmatique et impassible légation Autrichienne me disait : » Mais vous n'avez pas de passeport signé par l'Ambassadeur d'Autriche à Bruxelles ! » — Je le crois bien, il n'y en a pas ! — « C'est égal, nos instructions ! nos instructions ! . . . » Et je ne pus jamais les faire sortir de là. Alors je leur déposai la caisse des trois premiers volumes, en les priant de la faire passer au prince de Metternich, comme le portait l'étiquette. L'ambassadeur du roi des Français et son secrétaire de légation, répondaient à mes plaintes : « Tâchez de passer en Autriche par contrebande ! et une fois à Vienne, réclamez-vous de l'ambassade. » Comme c'est rassurant ! et digne surtout !

Mr. Avard homme délié qui tient le grand hôtel du Hirschgold à Munich, finit par négociier mon transport, sur le siège encore, jusqu'à *Salzbourg*, avec un capitaine de la garde Russe, le plus bel homme possible. Mais ce capitaine prit aussi une assez jolie dame française qui allait en Autriche, je crois bien en mission. Si bien qu'arrivés à la douane autrichienne avant Salz-

bourg, le maudit capitaine russe et la française qui avaient fini par s'entendre pendant la route, voulurent l'un et l'autre aller coucher à Salzbourg, et non rester à la douane. N'ayant pas besoin de mon témoignage, le capitaine dit tout bonnement aux douaniers : « Voilà un Français que je ne connais pas. Il n'est pas en règle, gardez-le, car ses explications seront trop longues, et nous, nous voulons coucher à Salzbourg. J'entendis très bien son Allemand, et lui dis : « Merci de la protection promise » et à mon grand plaisir, les douaniers autrichiens devinant le motif de son empressement, lui dirent à lui aussi en riant : « à demain la visite. » Il eut beau mettre en avant la garde Russe, cela n'y fit rien, il fallut coucher là, et seul. L'auberge, la douane, et moi surtout, riant de bon cœur de sa trahison inutile.

Elle me fit cependant conduire avec papiers scellés, le lendemain matin à Salzbourg chez le commissaire général de police, homme d'esprit et parlant bien français, mais qui me fit attendre comme font tous les Autrichiens nés et à naître. Si bien qu'ennuyé je lui dis : « Ah ! ça vous avez lû mes lettres, puisque vous avez si bien visité ma correspondance, elles prouvent qu'on me connaît à Vienne . . . » — Oh ! oui je le vois . . . et puis j'ai entendu parler . . . mais ces lettres sont écrites en 1830 ! — « Eh bien qu'est ce que ça veut dire ? » — Ah ! . . . Ah ! — « Eh ! bien enfin. » — C'est que . . . C'est que nous sommes en 1832 ! . . . » Mot remarquable, que je me suis cent fois rappelé depuis, et qui peint toute l'Autriche aussi bien et mieux que des volumes. « Ou refusez-moi l'entrée ou laissez-moi passer, lui dis-je, et je vous donne un quart d'heure. » Après ce temps il me dit « Hé ! bien vous irez à Vienne ! mais avec le courrier et tout de suite et sans

papiers ni malle, tout cela cacheté et confié au courrier. — Va, lui dis-je, nû même. — Et effectivement m'ayant conduit lui en personne au courrier, où il me fit payer dix-sept florins bon argent, *güde geld*, il ne m'en resta plus qu'un, et m'étant trompé sur la valeur d'un verre de vin, j'arrivai donc à Vienne, avec trois kreutzers de moins que rien; car je devais ces trois kreutzers ou trois liards, au courrier.

Me voilà donc à Vienne le 30 7^{me} 1832, sans argent, sans effets, et même sans cheveux! ayant véritablement laissé les miens dans la malle, c'est-à-dire ma peruque. Car pour prendre les bains de vapeur, je m'étais fait couper les cheveux, ne prévoyant pas le Choléra, le voyage à Bourbonne, le retour à Paris, l'allée à Bruxelles, et surtout mon apparition si prompte à Vienne.

Mon intention, mon plan, était de me claquemurer dans un coin, de mettre en gage à l'arrivée de ma malle. Et en vivant comme mainte fois de pain sec, d'attendre un peu d'argent de France. Je descendis de la voiture, et pendant que le courrier était occupé à remettre ses dépêches, je m'en fus errant de rue en rue pour chercher une chambre; il était trop matin, je ne pus jamais réussir. Pendant ce temps-là le courrier me croyant au moins son *demi-prisonnier* courait aussi pour me retrouver, et il me retrouva. Alors il fallut aller avec lui d'abord à la direction-générale de police où l'on me donna l'ordre, ou l'invitation si l'on veut, par écrit, de venir trouver le conseiller Bonbacher vers les dix heures, mon conseiller à ce qu'il paraît, voulant dormir à son aise, comme presque tous les conseillers, de tous les pays. De là le courrier qui avait hâte de me déposer quelque part où l'on put lui répondre de moi, me mena tout droit au Bœuf d'Or, un des plus grands hôtel de Vienne, où malgré ma mise et mon dénuement d'argent

d'habit et de cheveux, je fus placé ou déposé dans une belle chambre tendue de satin vert ; sans pouvoir assurément deviner comment je sortirais de là au bout des cinq jours de rigueur, c'est-à-dire des cinq jours passés lesquels à Vienne, l'Oberstkeller premier garçon, présente le compte à tous, et pour son compte à lui ; l'hôte vous faisant toujours bon visage, vous pouvant dire au besoin, « j'ignore absolument tout cela » ce qui n'est pas trop mal combiné.

Bientôt arriva le conseiller Bonbacher, non, son envoyé et celui du comte Setliensky ministre de la police. Je chargeai cet homme de vouloir bien dire à l'un et à l'autre, que je n'irais pas les trouver, vêtu comme j'étais. L'on comprend bien que c'eût été ridicule autant que déplacé, sous tous les rapports. Grand embarras à la direction-générale ! nouveau message. Ce qui fit que j'écrivis au comte Setliensky une lettre dont je rapporterai le passage suivant :

« Il y a Monsieur le comte deux hommes en moi ; l'un *pauvre, dénué*, etc. etc ; on peut, puisque les apparences le permettent, se dispenser d'attentions, d'égards envers celui-là. L'autre, est le *mandataire* de trois des cinq grandes puissances de l'Europe ! et plus, le *conservateur* du sang de Lorraine ! Or celui-là ne va point à la police, en Autriche du moins ! pas plus qu'il ne se laisse mander par un conseiller. Et M^r Bombacher fut-il même conseiller aulique, il n'aurait rien à m'apprendre. Hélas ! il m'a passé par les mains tant de conseillers d'État, de conseillers de justice, de conseillers de Rois même, que j'en ai assez.

Je n'ai affaire ici qu'au prince de Metternich ! et ne veux avoir affaire qu'à lui etc. etc. »

J'ai l'honneur Mr. comte, etc. etc. »

Nouveau message, et par un petit homme noir, bien rusé parlant huit langues différentes, ce qui n'est pas rare à Vienne. J'écrivis donc encore de nouveau la lettre suivante, que je rapporterai presque en entier, par ce qu'elle fera connaître les difficultés de ma position, toute hors ligne, toute incomparable, et malheureusement toute au-dessus des forces d'un individu isolé.

« A son Excellence Monsieur le comte Setliensky ministre de la police. »

« Vienne 1^{re} Sept.^{bre} 1832. »

« Monsieur le Comte: »

« Je vois donc avec autant de surprise que de regret, que votre Excellence, quelqu'en puissent être la véritable cause, confond les deux différentes personnes, si distinctes pourtant ! qui se trouvent en moi ; je dirais presque aussi si je l'osais, en une seule et même nature ; en un mot, elle confond le double caractère dont je suis revêtu, par le fait encore une fois, de ma toute spéciale et incomparable position. »

« Je vais essayer de faire comprendre ici toute cette apparente métaphisique, afin d'expliquer à votre Excellence, ce qui est aujourd'hui expliqué, reconnu et compris, partout . »

« Par exemple: est ce à l'homme privé, non a l'homme *public*, Monsieur le comte, que l'assignation, le mandat, l'ordre a été envoyé ? Cela est très-essentiel à constater. Car le premier, s'il n'était malade, se rendrait de suite à cette sommation ; tandis que le second

ne le peut guères; surtout à Vienne! sans oubli de ce qu'il est, de ce qu'il se doit à lui-même, et de ce qui lui est dû, par la nature de sa position: Ici moins que partout ailleurs, on n'a pas le droit de le traiter du haut en bas. »

« Le premier, dis-je, de ces deux hommes, l'homme *privé*, réduit par les revers inconcevables que lui a fait éprouver le second, l'homme *public*, est d'autant plus embarrassé par rapport à lui-même, qu'il est sans forces physiques et moyens pécuniaires; il n'est point étant ainsi, embarrassant, pour qui lui veut nuire. Souvent sans pain, mal vêtu, presque toujours dans un état si éloigné de celui dans lequel il est né, qu'à peine peut on reconnaître en lui le rang auquel il appartient. Vis-à-vis de celui-là, de cet homme *privé* puisque le sort l'a permis, on peut aussi se permettre beaucoup: on peut le mander, le toiser, l'examiner, en un mot, se dispenser de tous les égards et procédés dont généralement on se dispense envers l'homme pauvre mal mis, etc., etc. Tout cela sans qu'il puisse raisonnablement s'en formaliser, lui-même y donnant quoique bien à contre cœur, réellement lieu. »

« Le second l'homme *public*, loin de rougir de sa pauvreté, s'en honore; car elle est toute en sa faveur. Celui-ci donc, méprise les privations qu'elle lui fait éprouver, et n'en est affecté, que parceque cette même pauvreté ne lui permet pas de faire valoir, de développer, tous les moyens qu'il a d'accabler ses haut et coupables adversaires. Et en effet, sa pénurie l'empêche continuellement de tirer parti de toutes les ressources de sa cause; la quelle est tellement bonne que depuis dix-huit ans, par elle seule, elle se soutient envers et contre tous. Privée même de ses appuis naturels, et

toujours dénuée dès premiers éléments d'attaque et de défense, elle a néanmoins toujours confondu les coupables, et maintes et maintes fois, chose étrange, les a montrés dans l'impossibilité absolue de se disculper, de pouvoir répondre seulement. »

« L'homme *public* donc, comme tel, n'est jamais embarrassé par rapport à lui, mais en revanche, il est toujours très embarrassant par rapport aux autres. Cet homme *public* peut tomber ! mais pour descendre, jamais : il en a donné mille et une preuve, depuis dix-huit ans. Aujourd'hui encore, en face de tout l'arbitraire possible, et s'il le fallait des forteresses ! On le trouverait le même, toujours à la hauteur de sa grande et légitime cause. Car l'homme *public*, dès que l'état si épuisant et si difficile pour lui de calme plat vient à cesser, reparaît en entier : c'est l'homme *privé* seul, qui l'éclipse, qui l'absorbe, qui l'use, et qui le tue. »

« Et c'est par cela même que sorti des embarras des fatigues et soins insupportables de la vie privée, ou tout au moins dans la situation de les devoir mettre de côté, il ne reste plus que l'homme *public*. Alors l'on n'aperçoit plus que le *mandataire* le porteur d'ordres, de trois des cinq grandes puissances de l'Europe. A la vérité, trahi, sacrifié par elles ; et pour n'avoir pas entre autres, voulu permettre que par la plus noire de toutes les violations de traité, le sang dans lequel coulait aussi celui des Hapsbourgs, fut répandu. »

« Mais ce mandataire, cet homme *public*, par la raison qu'il ne peut, qu'il ne doit, sous aucun prétexte, se laisser rapetisser, ravalé, racornir, etc., n'est pas toujours facile à diriger, parcequ'il n'est pas toujours compris. L'homme *privé* avec ses haillons, lui fait trop

souvent, un tort prodigieux ; et, à ce qu'il paraît, il l'efface ou le défigure totalement à Vienne. »

« J'ai honneur, d'être avec le plus profond respect
Monsieur le comte, de votre Excellence,
« Le très humble et très obéissant
serviteur. »

« COMTE DE GUERRY DE MAUBREUIL,
MARQUIS D'ORVAULT. »

Nous restâmes ainsi en présence la majeure partie de la journée. Et alors arriva M. le Baron de Pont lui-même, envoyé de Baden, par le prince de Metternich; et venu tout exprès pour mettre le hola. Je le reçus comme un ange gardien. Mais: « grande prière de ne point aller a Baden! où étaient l'Empereur, la Diplomatie, etc. etc. »

Inutile de dire que de cet instant je n'entendis plus parler ni de la police ni du conseiller Bombacher ni du comte Setliensky; et ce même, pendant tout le temps que je suis resté à Vienne. Force gens en carosse, là, ne jouissant pas de la même liberté.

Je ne dois pas rendre compte non plus de cette entrevue avec le Baron De Pont, laquelle dura bien une bonne heure et demie. Ce serait manquer de réserve, même me montrer peu digne de la confiance avec laquelle M.^r le Baron de Pont voulût bien me parler. Il suffira de dire, afin d'expliquer ma conduite, mon séjour on ne peut plus paisible et entièrement *passif* a Vienne, que je vis, compris, et sùs tout, dès les premières paroles de M.^r le Baron De Pont.

Pour me rendre intelligible, sans être indiscret, ne dire que ce qui m'importe, et le dire sans développements, je me bornerai a rappeler: « que l'Autriche

avait souffert qu'on brisât son *Levier* ! Que l'Autriche avait *sacrifié* à la crainte qu'avec une rare perfidie on lui sût inspirer pour elle-même, *sacrifié* dis-je, le plus grand *Levier politique* qu'elle aura jamais ! Oui ! il fut *sacrifié* par elle ! et *sacrifié* volontairement : *disposer, permettre un sacrifice* ! n'est ce pas le vouloir ? »

Et l'Autriche ensuite a repris en toute hâte, un *Levier* à la fois *enfantin* et *cacochime*, puisqu'il ne peut pour elle, que là ou l'on *badine* ou bien ou l'on *radotte*, mais rien là ou l'on pense. *Levier* qui sans l'Autriche, serait contre l'Autriche ; et par et avec l'Autriche, sera même contre l'Autriche, toujours *Ciseaux*, jamais *truelle*. *Levier* qui ne peut donc pour l'Autriche qu'en théories, en illusions, mais rien en réalités : si ce n'est lui valoir de vieilles félicitations, d'inutiles assentiments ; des vœux, des prières, de l'eau bénite ; et quelques avantages de bonne compagnie ; tels qu'agréables propos, compliments flatteurs, empressements polis. Tout cela profitable seulement, pour l'optention sans *frais* de mystérieuses intrigues, de trahisons sans force, de secrets sans valeur ; enfin, de prétendues informations diplomatiques, bien *soporifiques*.

L'Autriche sait tout cela ! mais elle fait semblant de faire comme si elle ne le savait pas ; afin qu'on croie à la portée de son nouveau *lévier* ! qui est bien à ses yeux même, un véritable *bâton flottant* ; et qu'elle sera toujours la première encore à briser, si jamais d'autres qu'elle voulaient s'en servir, le lui prendre, le lui enlever du coin de son feu ; pensant *s'appuyer* dessus, *marcher* avec.

Je me borne au peu de lignes précitées, qui ne seront sans doute même pas comprises. Mais l'on comprendra du moins, que j'ai dû être bien indi non

bien désespéré, de voir que l'Autriche qui a tant abusé non seulement de ma crédulité à moi, comme de celle de tant d'autres hommes, et par mariage et par enfantillage, ou enfant, et par éducation suivie mystérieuse et promettante, de voir que l'Autriche, en jouant encore le même jeu, voulait précisément jouer les mêmes tours, à tous ceux..... Eh! bien, à tous ceux qui étant et dévots et chrétiens, ne sont pas comme S^t Thomas! il s'en faut.

M. de Pont, me fit toute sorte de protestations et me dit les choses les plus aimables, il me réitéra la promesse, pour et au nom du prince, que l'on s'occuperait de moi: Et je demeurai donc persuadé que ma constance incontestable, ne serait pas payée d'ingratitude. Comme il s'en allait sur l'escalier, je le rappelai pour lui demander si je pouvais voir et recevoir le comte de Germiny? Se disant en faveur près du prince de Metternich etc. Il se mit à rire, je le compris, et j'en fis autant. « Voyez le toujours me dit M. de Pont, il n'y a pas d'inconviniens. » La vue de M. de Pont et même de l'Autriche aussi, me firent du bien, il me semblait être à Vienne comme en famille; ce pays vraiment, fait cet effet là à tout le monde. Les Autrichiens sont assurément les meilleurs et peut être les préférables gens de l'Europe; paisibles, passibles ou passifs, toujours; *l'initiative* leur fait horreur, comme le vide aux anciens.

M. le baron de Pont m'avait à peine quitté depuis une demie heure que je vis arriver M. le comte de Germiny, lequel m'avait précédé à Vienne. M. de Germiny se croyait bien informé. Il passait ses journées à l'ambassade de France, et voyait à Vienne assez de monde. Cependant il n'entendait pas l'Autriche; chose singulière, mais il l'a voyait en doctrinaire, en juste milieu, car il est cela entièrement. Et tous les doctrinaires, ou plu-

tôt tous les *égoïstes*, les doctrinaires ne sont que cela, ont en politique comme en particulier, les vues les plus retrécies; et par conséquent il y a impossibilité pour eux, de considérer de juger l'ensemble des choses, pas plus conséquemment, que de les prévoir. L'homme politique est un homme à idées premières, à ensemble; et l'homme à détail est l'antipode de l'homme politique. Le comte de Germiny me demanda donc cette première fois, ce que pensais. Et pendant tout le temps que je fus à Vienne, il en fut ainsi. Jamais je ne le lui ai dit ni à personne et ne la dirai pas encore à présent; Me bornant à cette seule réflexion, c'est que l'Autriche comme bien des pays et bien des choses n'est pas ce que l'on croit, mais est, ce que l'on croit pas. Napoléon ne l'a jamais connue. Il la crut trop faible, puis il la crut trop forte; et il lui en a coûté la vie pour avoir crû en elle. Et cependant l'Autriche est un pays admirable! et les autrichiens, les princes aussi, les meilleurs gens du monde! mais mais les vieilles traditions sont là, et toujours là. Elles y subsisteront tant que l'Autriche sera Autriche, tout seule même; c'est-à-dire plus, ni Polonoise, ni Italienne, ni Bohémienne, et peu ou point, Hongroise.

J'ai parlé de mon dénuement en arrivant à Vienne, et de mon embarras d'être si bien logé. Cependant je parvins à en sortir au moyen d'un petit effet que prirent M^{rs} Arneistein et Eskeles, et dont ils m'ayancèrent une partie. Je fus à l'Aigle noir, Faubourg de Léopoldstadt, où il me fallut rester comme en gage en attendant réception du montant du billet; ce qui ne va pas vite à Vienne, où l'on suit plus que partout ailleurs, la méthode du sage, où l'on se hâte lentement. Après quoi je sortis encore des ambarras de l'Aigle noir pour aller

bien
 abus
 8. Les

où d'autres embarras m'atten-
 croqué d'un petit bon remis
 s. Ayant mis tout en gage je
 mon hôte et un autre français
 et les plus honnêtes gens du
 prièrent le temps de réparer le
 déplorable confiance, en don-

nant ce bon à un homme qui n'était pas bon du tout,
 malgré l'apparence. J'ai eu bien de l'ennui et bien de
 la misère à Vienne ; et l'un et l'autre cachés autant que
 possible encore. J'étais toujours très confiant dans les pro-
 messes du prince de Metternich quoique véritablement
 comme Gil-Blas avec le duc du Lerme, mourant de faim.
 Mais rien au monde ne m'eut pu persuader alors. « Qu'un
 grand ministre, qu'un grand homme d'état, que le ré-
 gulateur de tout l'empire d'Autriche, ne sut pas trou-
 ver les moyen d'assurer pendant quelques années, du
 pain à qui avait tant sacrifié pour cette même Autri-
 che, que le prince de Metternich à sauvé diplomati-
 quement, après Austerlitz. » Car sa conduite à Paris
 comme ambassadeur, est sans contredit ce qu'il y a de
 plus habile en diplomatie, et aussi son plus beau titre
 à la reconnaissance de ses compatriotes.

Ce n'est pas le moment de le démontrer ici ; dans
 mes mémoires où j'ai pu dire d'avantage, je l'ai prouvé.

Je ne rappellerai point ici non plus les portraits qui
 s'y trouvent d'hommes qui attirent et méritent l'atten-
 tion à Vienne. Je ne ferai pas une description de cette
 ville, cela est hors de mon sujet maintenant. Et encore
 moins parlerai-je du Duc de Reichstadt. Je ne dirai
 qu'une chose, c'est qu'il ne faut pas croire à l'ouvrage
commandé écrit par Mr. de Montbel. Et je me conten-
 terai de dire que Vienne est un lieu bien instructif,
 quand on sait apprendre, et surtout taire ce que cha-

que jour on y a appris. Vienne offre cet avantage que vous y trouvez des hommes de *partout*; lesquels sont assez communicatifs quand ils vous savent discret. Enfin j'ai eu là de bien grandes privations, j'y ai été dans une position bien pénible, et j'y ai su tout ce qu'il m'importait de savoir. A la vérité j'y ai été assez heureux pour être bien renseigné.

C'est un grand malheur de n'avoir pas été à Vienne vingt ans plustôt et même 25, je n'aurai pas à déplorer la perte aujourd'hui de mes plus belles années, et surtout la perte de la grande opportunité de 1830! Mais il est trop tard. A Vienne on ne *fait* jamais et l'on *re-met* toujours. Ce pourrait être là la devise de l'Autriche. Et il faut bien le dire, aucun titre aucun droit n'y peut prévaloir qu'accompagné d'une attente capable de consumer, et appuyé de démarches comparables à des évolutions, et même des exercices. Beaucoup de gens là ont obtenu à la vingtième audience Impériale, ce qui leur avait été refusé pendant dix-neuf, et avec ordre même de n'en plus reparler. Ainsi l'assiduité et l'obcession à Vienne, feront toujours plus que le droit. Je n'étais pas malheureusement à cause de ma pénurie en situation de mettre en pratique la seule méthode profitable à Vienne *l'importunité!* et l'eussé-je pû, je ne l'aurais pas fait, car ce n'est guère dans mon caractère. Et encore moins était-ce dans ma position, toute exceptionnelle vis-à-vis de l'Autriche, qui me doit ou beaucoup! ou rien du tout! selon qu'elle est ou reconnaissante ou ingrate.

Mr. de Germiny que je voyais me répétait: « mais écrivez donc au Prince! ne restez pas comme ça dans l'attente, etc. etc. le Prince m'a parlé de vous; il vous veut beaucoup de bien; etc. ». A quoi je lui répondais « j'attends, et attendrai j'usqu'a mon dernier chiffon.

En Autriche il ne faut pas se presser, et encore moins être pressant. » Et j'attendais.

Cependant par la suite, n'en pouvant plus, et voulant savoir si l'on ne me croyait pas mort, j'écrivis la lettre suivante :

« A son Altesse Sérénissime le Prince de Metternich, Chancelier d'état d'Autriche, etc. etc. »

« Prince ! »

« Votre Altesse sait qu'en mil-huit-cent-quatorze, j'ai fait échouer les desseins perfides d'un prétendant lâche et inepte, et ceux d'un apostat perpétuellement criminel, etc. etc.

« Votre Altesse sait qu'elle a été depuis ma constance. Pendant dix huit années, ainsi que l'a dit Monsieur le Comte Beugnot : « je n'ai vécu qu'en de désespoir. »

« Votre Altesse sait jusqu'à quel point toujours, notemment en mil-huit-cent-trente, j'ai poussé l'abnégation de moi-même. Elle sait comment alors selon la ligne de conduite expressément tracée par Monsieur le Comte d'Appony, j'ai sacrifié et mes ressentiments et l'opportunité de Juillet; méconnu le passé, risqué l'avenir. Et cela, pour me conformer en entier aux vues de votre Altesse Sérénissime. Sa haute justice sa droiture comme sa bienveillance au Johannisberg, m'avaient pénétré d'admiration et de gratitude.

« Votre Altesse sait également, par l'aperçu de *transaction sur procès* que j'ai eu l'honneur de lui adresser à mon arrivée à Vienne, et d'après la demande de Monsieur le Baron De Pont: Qu'aucun sacrifice en matière d'intérêt, n'est au-dessus de mes forces, pour seconder la sage intervention de Votre Altesse, et pour éviter une funeste et dangereuse opposition même avec

ma propre famille, toujours dévouée à celle déçue, toujours combattant pour elle.»

« Prince! dans ce monde, et fragile et variable, aurait-on pu faire plus! vouloir mieux! offrir d'avantage?... non: sans être JÉSUS de Nazareth; dont la passion aujourd'hui, comme sous Tibère, ne changerait ni n'attendrirait personne. Et Jésus avant que son heure ne fût venue, avant de se faire crucifier, n'a jeûné et prié que pendant quarante jours, en voilà quatre vingt-cinq que je suis à Vienne, sans que j'aie pu recevoir une seule lettre, sans que votre Altesse ait daigné s'informer si j'étais mort ou vivant, sans qu'elle ait rien conclu pendant cette agonie, touchant ma résurrection. Les lenteurs et les indécisions, de Ponce, de Pilate, et d'Hérode, ne furent pas plus pénibles pour Jésus, que ne l'est pour moi, un tel oubli.

« Votre Altesse n'ignore pas que je suis, à mon très grand regret et non moins grand embarras, trop souvent, ce que l'on appelle: « Un homme public, » comme tel je dois compte à ce public, si facile à égarer et parfois si injuste, de mes actions, de mes motifs. Par cela même, et plus que qui que ce soit, je dois réfléchir et autant que je le puis, consulter avant d'agir. Depuis trois ans, c'est-à-dire depuis que plus rigoureusement encore, je me suis imposé la loi de ne faire, de ne vouloir, que ce qui pourroit être agréable à Votre Altesse, les avis ont été partagés sur les résultats qu'aurait une telle conduite: toute sage, discrète, et louable qu'elle puisse être. Or voici entre autres deux différentes manières d'envisager cette véritable, « obéissance passive. »

« Les uns prétendent: qu'en diplomatie, on fait toujours usage de la dissimulation; même vis-à-vis des particuliers. Qu'ainsi, pour les faire agir ou les en em-

pécher, selon le cas, paroles, promesses, conseils, etc. rien ne coûte : sauf à se moquer d'eux après l'événement, sauf à les user par une impraticable attente, par des remises, par des *si*, des *car*, des *mais*, sauf même à recourir aux moyens coercitifs, tels qu'enlèvements, forteresses, transports, etc. etc. »

« Enfin ils blâment également, ma crédulité, qu'il appellent bonhomie, d'avoir mis tout mon espoir en l'Autriche, ainsi qu'en son ministre ; lequel disent-ils : « croit toujours fermement, qu'*attermoyer* ou *remettre* sans cesse, grandes et petites affaires, est nécessairement la meilleur des choses, dans le meilleur des mondes, comme dans le meilleur des empires !.... »

« Les autres tout au contraire, soutiennent : qu'en bonne, profitable et haute diplomatie, on ne s'abaisse point jusqu'à dissimuler avec les individus isolés et pris partiellement : cela n'en vaudrait pas la peine. Que loin donc d'abuser de leur franchise, de leur bonne foi et de leur confiance, ou se fait un mérite de leur en tenir compte. Et ils se fondent spécialement par rapport à moi, comme par rapport à ma confiance en l'Autriche, sur ce que : mettant à la vérité en tout, une lenteur pernicieuse et désespérante, l'Autriche met en tout aussi, de la justice et de l'équité. Ils pensent que dans le cas exceptionnel et public dont il s'agit : l'Autriche commettrait une *faute* en se montrant indifférente, pour ne pas dire ingrate. Or cette sage puissance, passe pour n'en pas faire ; du moins très peu. »

« Voilà Prince, ce dont sont persuadés des hommes instruits, recommandables, et pour la plupart dans une haute position sociale. Parmi eux, se trouvent d'ardents admirateurs de votre Altesse : Entr'autres le vicomte de Villeneuve, le Comte Beugnot, et la Rochejacquelein. Ce dernier m'écrivait à Londres, ainsi que

Votre Altesse peut se le rappeler, puisque ma dernière lettre pour le Comte, fût remise à M. Neuman : « Mais va donc à Vienne ! » Oubliant comme il fait toujours, que je n'en avais pas les premiers moyens.

« Ainsi, quelque soient les résultats de ma présence à Vienne, je pourrai dire en cela également, que cette si pénible démarche, a eu l'approbation de beaucoup de personnes. Et spécialement d'hommes de mérite et de probité, qui l'ont jugée conséquente, louable et fructueuse. J'ai dû, Prince, vous dire la vérité
. etc. etc.

Vienne 23 OCTOBRE 1832.

J'ai L'HONNEUR, etc. etc.

Comte de GUERRY de MAUBREUIL,
Marquis D'ORVAULT.

Le Prince de Metternich était alors très occupé, pour ne pas dire embarrassé, je le savais, j'attendis donc encore. Cependant j'eus l'honneur de voir le Baron De Pont, car pour le Prince c'était impossible : « Les ambassadeurs écrivent trois jours d'avance » me dit le Baron de Pont « et font anti-chambre encore après. Les chefs de division sont quelquefois une semaine sans pouvoir être reçus eux et leur travail. »

C'est dans une de ces entrevues que le Baron De Pont me dit ces paroles remarquables : « Croyez-vous M. de Maubreuil que Charles X soit en position de pouvoir vous indemniser convenablement ! il ne le paraît pas. » Je lui dis qu'il avait vendu ses biens en France librement. Que par respect pour le prince de Metternich, je n'y avais par même mis opposition etc. enfin je lui contai les sept millions gagnés par Charles X avec Ouvrard, par le moyen de leurs ordonnances. « C'est que voyez-

vous, » me dit le Baron De Pont, « le prince est comme un bon général. Il ne veut pas ouvrir la tranchée, sans être sûr de réussir » Les bras m'en tombèrent ! et il y avait de quoi ; en entendant *l'embarras*, pour si peu ! d'un grand homme d'état, premier ministre d'un grand empire, etc. etc.

Mais je termine : il est affligeant de rappeler de telles circonstances. J'eus là aussi, le cœur blessé de ce qu'on marchandait des services comme ceux que j'avais rendus ! . . . etc. etc. Je demandai fièrement mon passeport. Alors je reçus le billet suivant.

« Le Baron De Pont à l'honneur de prier Monsieur » le comte de Guerry de Maubreuil de vouloir bien se » donner la peine de passer à la chancellerie d'état » dans le courant de la matinée. le Baron De Pont aura » l'honneur de lui donner réponse aux questions ren- » fermées dans son billet d'hier. »

Vienne le 12 décembre 1832.

à Monsieur le Comte de Guerry de Maubreuil
en ville.

Je revis Monsieur le baron De Pont, qui me renouvela les assurances de protection et de bienveillance de la part du prince, et enfin la promesse de faire ou faire faire etc. etc. Mais toujours à *l'autrichienne*, c'est-à-dire, sans en finir jamais, sans *vouloir* comme on doit *vouloir* quand on *veut* que la *volonté* soit exécutée. Ainsi toujours *Économie* de crédit ! mieux être ingrat ! que . . . que de le risquer etc. etc.

C'est sur ces entrefaites que je découvris ma résolution à Monsieur le baron De Pont, et la voici : « aller à

Londres comme je pourrais, et en finir avec Talleyrand ! que la nation Anglaise ne tarderait pas à juger et à mépriser comme un *fourbe* qui la *fourvoyait-elle* aussi etc. M. le baron De Pont m'en dissuada tant qu'il pût. Les *traîtres* sont *utiles* en diplomatie. Celui-là alors, endormait l'Angleterre ! avec sa *quadruple* *soûlerie*.

Enfin M. le comte de Germiny me proposa de rentrer en France. Me disant « qu'il y pouvait tout etc. » Je le crus d'accord avec le Prince de Metternich, qu'il voyait chaque jour, et avec lequel il restait, disait-il, jusqu'à deux ou trois heures du matin » et enfin il me parla biens, terres, bois etc. etc. Et comme j'avais racheté partie de ceux de ma famille à vingt-ans, et que je passais pour m'y connaître, il fut surpris, et m'offrit les moyens de travailler etc. etc. J'avoue que devoir mon existence à mon travail seul, y subvenir par moi-même, me tenta ; et je convins de rentrer en France et d'aller l'attendre à Strasbourg. J'en fis part à M. De Pont, il l'approuva. Deux jours après il m'écrivit la lettre suivante :

Monsieur le comte !

« Ayant à m'acquitter envers vous d'une commission de mon chef, je vous prie de vous donner la peine de passer à la chancellerie soit à présent, si vous le pouvez, soit dans la soirée entre 8 et 9 heures. »
« Agréez l'assurance de ma considération distinguée. »

14 Décembre 1832.

(signé.) De Pont.

Monsieur le comte de Guerry en ville.

Je me rendis à la chancellerie où M. De Pont me dit après bien des circonlocutions, car il était très embarrassé : « Que le prince de Metternich ayant appris (par le comte Duchâtel je crois) les privations etc. que je m'imposais, me pria d'accepter cent ducats qu'il était chargé de me remettre. »

Je fus bien déconcerté je l'avoue. D'un côté accepter, c'était faire ce que je n'avais jamais voulu faire. Pendant la lutte je n'ai reçu nuls secours d'aucun gouvernement: si ce n'est pourtant 300 f. pour payer la diligence, lorsque l'on me pria de sortir clandestinement encore, le 10 juin 1823 à cinq heures du matin, de la conciergerie, avec un passe-port pour me rendre en Belgique. Refuser c'était peut-être blesser le prince de Metternich, car les grands sont ainsi. M. le baron de Pont avec toute son amabilité accoutumée, me dit : « que le prince avait à sa disposition pour les cas extraordinaires, des sommes dont il ne rendait compte qu'à l'Empereur, et qu'assurément il était très heureux de me pouvoir faire cette avance. A ce mot *d'avance*, j'acceptai, et fis mon reçu ainsi. J'eus tort et très grand tort d'accepter. C'est une faute dans tous les cas. Je n'ai pu m'acquitter que d'une partie, et eussé-je rendu la somme en entier, c'est un tort. Ces services là ravalent, rapetissent.

M. le baron de Pont me dit encore les choses les plus obligeantes par rapport à ce prêt : « que cela n'était rien, que ce n'était qu'une bagatelle, qu'une avance. » Et enfin sur ma demande formelle et clairement expliquée : « si je pouvais, si je devais compter sur la promesse du Prince pour être indemnisé? » M. le baron De Pont me dit formellement qu'oui, que j'y pouvais compter, et toujours. Sans cela lui dis-je : « Je n'accepterai pas cette avance. » Et le baron De Pont de m'assurer que cette

avec je lui
dit que le
pouvait
répondre un
m'assurer

à l'empereur
de la somme

bagatelle ne comptait pas, et que j'avais tort de m'en occuper, etc. etc.

M. de Germiny auquel j'en parlai, me dit de suite: « parbleu il faut prendre, il faut prendre toujours. » Et depuis que je le connais, ce raisonnement m'étonne moins qu'il ne m'étonna alors.

Je quittai Vienne le 29 Décembre 1832 par un froid excessif, et vins attendre à Strasbourg M. de Germiny qui y arriva 15 jours après moi. Là, il me précéda à Paris, en me disant qu'il allait tout préparer; et il me dit de venir l'y trouver. Mais de me tenir près de Paris, car c'est l'homme le plus mystérieux comme le plus affairé du monde, menant une vie singulière, ne dormant ni ne mangeant, et toujours-courant.

TROISIÈME DIVISION.

NEUVIÈME PARTIE.

SOMMAIRE.

Séjour à Montmartre. — Famille Véron. — Mystères Germiny. — Société. — Acquisitions heureuses. — Prédications par rapport à M. de Germiny. — Folie, Manie et Friponnerie. — Décomposition des associés et de la société. — Ce que c'est que la décomposition d'un homme en France. — Le mandataire encore trahi et trompé. — Fatigues et ennuis. — Voyages continuel. — Banqueroute essayée. — Poursuite du ravisseur. — Bonheur extrême en le poursuivant. — Unique rencontre. — C'est la vie, c'est la mort.

Je vins donc me loger à Montmartre, près du digne et respectable maire M. Véron, le plus honnête homme qu'il y ait en France, et dont toute la famille, originaire de la Suisse, est bien tout ce qu'il y a de plus obligeant et de meilleur. Pendant deux mois je ne fis qu'aller et venir chez M. de Germiny des cinq heures du matin. Et cela pour entendre des phrases entrecoupées, des demi mots, accompagnés d'autant de *chut, chut, chut*, de *parlez bas*, et toujours : A demain cinq heures du matin. M. de Germiny me dit avoir vu le Roi. Puis renvoyé par S. M. à M. D'argout, avoir vu ce dernier. Et ce même M. de Germiny me disait : « dans tous les cas nous travaillerons : je compte sur vous en tout et pour tout ? » Ce qui me convenait beaucoup mieux que ses démarches. Je dirai tout de suite, que je me mis au travail moi-même, c'est-à-dire que je pris des informations. Je fus bien servi, ayant conservé mon ancienne réputation de droiture, de bonne foi, et de non-lézinerie en

affaires. Ce qui fit que tout les coureurs, c'est ainsi qu'on les appelle à Paris, désirèrent traiter avec moi.

M. Legros l'un de mes anciens hommes d'affaires, me renseigna la ferme de Rouvray, la plus belle affaire qu'il y eut en France, et encore non entendue, non appréciée. Je passai deux mois à la débrouiller et à l'arpenter. J'y menai M. de Germiny. Il en fut frappé d'admiration. J'ai du reste en cette partie, autant de bonheur que de malheur avec les hommes.

Il fut question de former une compagnie à M. de Germiny, qui toujours mystérieux et cachotié, ne voulait paraître, ni ne voulait rien faire en son nom. Voilà ceux que je lui donnai 1^o M. Germain maître des requêtes au conseil d'état, fin, délié surtout, républicain dans l'âme, probe alors comme Aristide, austère comme Caton, un peu Jean-Jaques, ne mettant pas comme lui ses enfans à l'hôpital, mais ne voulant pas les faire baptiser. Sa position au conseil d'état, pour les affaires, était d'un grand poids. 2^o M. Guerbois homme tout opposé, c'est-à-dire blanc comme le faubourg S.^t Germain. Allié de la Quotidienne, intime de M. Bertier; celui-là même qui voulut écraser Louis-Philippe avec son cabriolet. M. Guerbois un peu homme d'affaire de Madame de Larochejaquelein, et un peu d'autres personnes du faubourg S.^t Germain, jouissait de beaucoup de réputation alors et de crédit. Au reste petit homme blond, un peu joufflu ou un peu ange bouffi, très sibarite, très gourmet et dégustateur. Je ne comptais pas sur lui pour le travail, mais bien pour la probité. Et pour ce qui est du travail, je m'en chargeais. J'ai passé pendant deux ans, pour ces Messieurs, bien des trois ou quatre nuits sans me déshabiller et même sans me coucher.

Voilà les deux associés que je donnai à M. de Germiny, il en était, et avec raison alors, enchanté.

Je passe surtout les essais que ces deux Messieurs voulurent faire, et malgré moi souvent, car ils eurent tout de suite une ardeur extrême. Par exemple ils décampèrent tous deux pour aller acheter la forêt de Mont-Morency; et j'eus de la peine à leur prouver que ce n'était que du sable sans superficie de valeur en bois. Heureusement tout se passa en bons vins bus, et forces pâtés, dont les dimensions furent mieux appréciées que celles de la forêt de Mont Morency.

Je fus informé que le pont du Louvre allait se faire. L'hôtel de M^{me} Becquey qui était presque en face, augmentait de cent mille francs par là. J'eus le bonheur d'arriver avant que Madame Becquey le sut, et lui ayant paru franc et loyal en affaires, au même instant nous allâmes chez son notaire M. Péhan-de-S^t. Gilles, le premier de Paris, et de suite nous compromîmes. J'achetais l'hôtel pour 380,000 frs. M. de Germiny en était émerveillé. Il vint voir l'hôtel qui pour le prix était vraiment une trouvaille, il avait été vendu 750,000 avant les événements de Juillet.

M. de Germiny décida de le mettre dans le nom de M. Guerbois, à cause du faubourg S^t.-Germain, M. Guerbois étant *blanc*.

Mais ce fut là un malheur car M. Guerbois fort peu de temps après nous dit tout bonnement, qu'au lieu de passer le contrat chez M. Péhan-de-S^t. Gilles il avait rendu la promesse de vente faite entre moi et M^{me} Becquey, à la prière de celle-ci, qui voyant le pont se faire, l'avait désiré. Nous nous regardâmes M. de Germiny, Germain et moi, et n'y comprîmes rien. Mais plus tard ce fait fut parfaitement expliqué, et nous pûmes l'attribuer à bien plus que de la faiblesse et de l'ineptie.

Enfin jeterminai l'affaire de Rouvray, la plus belle, la plus sûre, la plus commode qu'il y eût en France. En un mot deux cent vingt huit arpents entourant le canal et le bassin de la Villette à la porte de Paris, coupés par quatre grandes routes, fermes et bâtiments estimés 60,000 francs, trois arpents à plâtre valant autant, et tout ce qu'on veut même près des Buttes Chaumont etc. etc. etc. Et j'achetai tout cela pour 490,000 fr. y compris 36,000 fr. à reprendre que le gouvernement devait pour les fortifications. Enfin c'était environ 1760 francs l'arpent, déduisant du prix principal les bâtiments et les 36,000 frs. MM. Zhendre dont l'un ancien maire de la Villette, voulaient en y bâtissant pour 160,000 francs de barraques de nourrisseurs, ou de laitiers, s'y faire 75,000 livres de rente. Et enfin, il y a tels arpents à la Villette, qui ont été vendus 20,000 francs. Rouvray en vaut déjà 4,000, et en deux ou trois ans d'attente, intérêt d'argent à 5 pour 100 puisqu'à 120 francs l'arpent elle peut rendre 26 à 27,000 livres de rente, Rouvray vaudra dis-je terme moyen, de 6 à 8,000 francs l'arpent. Ajoutez qu'il est question grandement de mettre la Villette, la Chapelle, Montmartre, Mousseau, dans Paris; et alors Rouvray se vendrait à la toise. Ainsi point d'affaire pareille aux mains même du plus sot, du plus inhabile des hommes. Et rien au monde ne me fait autant de mal que d'y penser, car tous, amis et ennemis, m'en ont fait compliment.

J'avais acheté cette ferme de Rouvray de M. Allaux, homme sans pareil. Bel homme brun, forme athlétique, belle figure, force physique et morale, de l'apropos, du coup d'œil, assez entraînant et dévorant même, force ostentation, dépense excessive, et nul soucis des moyens d'arriver: L'effroi des huissiers, la désolation des avoués, l'embarras des propriétaires, hardi, imprudent, et

capable de brouiller et diviser la Trinité. Je lui masquai M. de Germiny qui est la faiblesse même en jugement, en conduite, et en argent. M. Germain petit vétillieur et surtout chicanneur, et n'allant pas. Guerbois vrai sibarite et paresseux avec *délices*, selon Beaumarchais. Et tant que je pus faire valoir ces Messieurs sans les lui montrer, nous allâmes. Mais, M. Allaux voulut les voir, il les vit, les jugea, les divisa et les perdit. M. Guerbois, par lui, fut mis au vin de Champagne, truffé et débauché. Le palais-Royal fut son quartier-général, il y passait ses jours, et les nuits avec M. Allaux, qui par sa position ne peut paraître le jour.

M. Germain furieux contre M. Guerbois, ne s'occupait plus qu'à lui nuire; et celui-ci le lui rendit bien; secondé par M. Allaux qui ne vit que par, pour, et avec le papier timbré. Allié terrible passant d'un camp à l'autre, toujours pour César ou pour Pompée, selon son intérêt; quelquefois par caprice, et plus encore par haine. Pour M. de Germiny, il était toujours chuchotant, l'ézinant, promettant et trompant; c'est sa passion, folie, ou sa monomanie. L'enfer seul est comparable à cette association; elle est aussi toute *française*; et impossible serait à moi d'en décrire les tourments; pas plus que les peines et les fatigues qu'elle m'a fait éprouver; il faudrait pour cela un volume. Je m'attacherai donc à indiquer les principaux faits.

La forêt de S.^t Benoit et les Corrolans dans le Berry, furent achetés pour 216,000 francs. Acquisition heureuse, puisqu'en pouvant faire un gain assuré pour moi, je faisais gagner au gouvernement 60 à 70,000 frs. Et ce de l'aveu de toutes les autorités, de l'inspecteur des forêts baron de Corbigny, l'homme le plus capable de France en cette partie. Je n'avais pas payé la superficie même disait-on de celle des Corrolans! Mais voici

ce qui arriva. M. de Germiny voulut réunir ces forêts à la masse, en dépit de tout ce que je pus faire et dire. Car dès lors voyant la marche suivie par ces messieurs, je voulais à toute force m'en séparer. Mais pris toujours par lui, Germiny, par les beaux sentiments, amadoué sans cesse, je cédaï. Et l'acquisition fut placée sous le nom de Guerbois. M. de Germiny ensuite non seulement ne paya pas le premier quart des forêts, quart d'obligation, mais encore il ne paya pas même les frais d'enregistrement, qui sont de 2 pour 100. Allées et venues de ma part, reproches bien mérités, etc. etc., il en riait, s'en moquait; car tel est l'homme! et voici ce qu'il disait: « On se précipitera dans les bureaux du ministère des finances pour faire sursoir! et toute ma crainte est qu'on n'aille trop vite pour m'obliger. »

Mensonge, mensonge, et archi mensonge! C'est là son bonheur. Désespéré j'allai trouver son fils, gendre du ministre, M. Humann, qui me dit: « Ah, mon dieu... Ah! mon dieu... mon père dans les affaires! Il va encore nous causer mille ennuis, mille chagrins. Plutôt que de l'aider, je payerais moi-même le double droit, pour qu'on le lui fit payer. » Et effectivement j'y fus condamné.

Ainsi j'étais à la fois dépossédé, et responsable. Position diabolique, dans laquelle M. de Germiny m'avait placé. M. Fourcart, bibliothécaire du duc d'Orléans, autre fois mon inspecteur-général lorsque j'étais directeur-général des remontes, me dit ces propres paroles: « Je vous plains bien! Votre Germiny est un fou, un maniaque, ce n'est rien du tout, et vous n'en sortirez jamais avec lui. Vous êtes mal, très mal, je vous plains bien. » Il est impossible de se faire une idée de ce que j'ai souffert par la folie et le manque de foi de cet homme; parfait dans un salon, mais sans pareil en affaires.

Et plus passionné pour elles néanmoins, que le joueur le plus déterminé n'a jamais pu l'être pour le trente-et-un.

Que dirai-je qui puisse peindre cette association ? ce que j'ai souffert ? et comment le dire en peu de mots ? J'ai preuves et archi-preuves de tout. Oui, mais il faudrait des jours et des mois, qui ne m'appartiennent plus, pour pouvoir les reproduire ; et cela ne se peut ici. En un mot, ce ne fut plus une *association*, ce fut une guerre ou plutôt une *conspiration* de l'un contre l'autre. Rien de plus ni de moins.

M. de Germiny malgré son universel discrédit dans tout Paris, pouvait encore emprunter à 7 ou 8 pour cent par mois. Ce qui lui donnait encore un certain avantage sur tous les autres. Il se fit vendre par Guerbois, la superficie des forêts de S.^t Benoît et des Corrolans, déjà vendues par celui-ci, à M. Joly de Fleury, dont il était l'âme damnée. M. de Germiny quand il apprit cela, voulut attaquer Guerbois en stéléonat, mais alors Guerbois l'attaqua lui-même en escroquerie, pour sa Venus du Titien que M.^r de Germiny voulut aussi avoir dans son alcôve, et il lui envoya faire une saisie, etc. etc. Monsieur Allaux conseil, instigateur, riait à gorge déployée. « Je les ruinerai tous, je les écraserai, le pair de France, le maître des requêtes, et même Guerbois aussi » disait-il. « Et quant à Guerry qui a refusé toujours de s'entendre avec moi, il faudra bien qu'il tombe pour lui apprendre à faire de la probité, de la délicatesse, avec des fripons avérés. » Il est vrai de dire que Germain lui avait manqué de parole, et avait même, chose odieuse, provoqué une surenchère sur Rouvray, pour pouvoir se dispenser de tous ses engagements. Ce n'est qu'à force de menaces que nous parvîmes à le faire renoncer à son plan, exécration en vérité, et dont l'essai coûta 50,000 fr. qu'il fallut donner à

M. Sellières, surenchérisseur, pour le disintéresser : sans parler des frais, du retard d'une année, du discrédit qui s'ensuivit, etc. J'eus encore tout le fardeau de cette épouvantable manoeuvre de M. Germain.

Voilà quel fût le plan de M. Germain lorsqu'il se décomposa. Oui ! décomposa, c'est-à-dire *tourna fripon*, tourna comme le vin *tourne* quand il aigrit, devient vinaigre. Car qu'on ne dise plus : C'est un honnête homme ; qu'on dise : Il a été, il est peut-être encore, un honnête homme. Mais il faut ajouter tournera-t-il demain, dans un mois, dans un an ? Cela se peut. Voilà comme il faut définir l'honnêteté aujourd'hui, qu'elle n'est plus positive, mais seulement relative.

Et comment s'en étonner ? Là, les couronnes elles mêmes sont accaparées ou *empoignées*, avec des *poignées de mains* ! plus loin au moyen d'un banbin ou PLUTÔT d'une *banbine* ! C'est le parent qui trahit le parent : le frère qui trahit le frère. Par l'un de ces contre coups, produits par ces trahisons fraternelles, un roi modèle, un roi bienfaiteur, un roi parfait, autant qu'un roi peut l'être, est-il dépouillé à moitié ? tous les autres rois s'en soucient fort peu ; comme si la cause de rois à rois, n'était pas et ne devait pas être, au moins aussi fortement liée, que celle de peuples à peuples ? Cependant l'on voit la diplomatie se poser tranquillement sur le rapt, à côté du ravisseur. Et tout cela, à la barbe des peuples ! ruinés, divisés, bouleversés, et peuples aujourd'hui, sachant lire ! Les rois en outre, par une singulière fatalité, proclament qu'ils n'apprécient, qu'ils n'estiment et ne divinisent même, que l'argent ! l'argent et l'argent seul. Ouvrard est l'homme du siècle ; l'homme modèle. Aucune potence ne peut tenir debout nulle part, pour son service. Les hommes privés voyant cela, font eux aussi les petits

Ouvrard. Probes sont-ils, par calcul; comme ils sont carbonaros, légitimistes, républicains, etc. etc. Et comment ainsi s'étonner qu'ils deviennent fripons au besoin? de même qu'ils deviennent espions, à n'importe quel titre et avec n'importe quel déguisement.

Par exemple M. Guerbois, lassé du faubourg S.^t Germain comme de ses traditions, et ayant perdu la tête, eût pour se tirer d'affaire, aussi devoir sauter à pieds joints dans le camp des fripons! Il se lia d'intimité avec eux, et déserta le noble faubourg, au grand étonnement de tous les honnêtes gens, et à la ruine de son crédit. Poursuivi pour 80,000 fr. bientôt ses meubles furent saisis; et lorsque je lui portais les assignations et les commandements à St. Benoit, il disait: « Vogue la galère, chassons le sanglier, piquons des deux, et buvons frais. » A Paris il ne quittait plus les mauvais lieux, la femme Doze surtout, qui est ce qu'il y a de plus impur et de plus corrompu. Car pour le gagner, elle lui a livré, vendu, sa fille âgée seulement de onze ans! Par-là, on jugera de cette malheureuse, et aussi de l'épouvantable corruption qui règne à Paris; depuis surtout les glorieuses journées, chacun en fait la remarque avec effroi et dégoût. Qu'on ne m'accuse pas ici, et jamais même, d'exagération. J'ai pour le dégoûtant et honteux fait que je cite, la lettre que son intime à lui Guerbois, M. Allaux, m'écrivait à St. Benoit, et je dirai plus, M. Sanson mon-médecin, qui fut obligé de guérir cette malheureuse petite fille etc. etc. M. de Fleury m'écrivait alors: « Mon dieu, mon cher M. de Guerry tâchez donc de m'avoir Guerbois! de me sortir Guerbois de là! de me faire rendre mes papiers; etc. etc. » J'ai ses lettres.

Et ce Fleury Joly lui-même valait-il mieux que Guerbois? voici leur plan. Ayant répudié sa femme,

vivant publiquement avec une concubine, et faisant passer sa vieille mère pour folle, il voulut de concert avec Guerbois s'emparer de St. Benoit et des Corrolans, moins pour pouvoir faire un remplacement obligé de la dot de sa femme, que pour couper les superficies, qui représentent les trois quart de la valeur, et donner le fond en représentation à sa femme comme si de rien n'était. En un mot ils voulaient escroquer la vieille de Fleury, par eux déjà claquemurée comme folle, et ruiner la jeune Fleury, déjà répudiée. Voilà les prétendus honnêtes gens d'aujourd'hui. Que n'en suis-je à mille lieues ! et pourquoi m'a-t-il fallu rappeler ces horreurs ? mais compromis par des misérables, j'ai dû les faire connaître.

Je me dispenserai d'entrer dans le détail de toutes ces turpitudes, de dire les comédies jouées par Guerbois et Fleury Joly. Ils faisaient les fachés, les brouillés, ils se raccomodaient et se rebrouillaient. « Je ne veux plus le voir, disait Fleury Joly, chargez vous de ma procuration mon cher M. de Guerry ; liquidez l'affaire, je n'ai confiance qu'en vous ! tout ce que vous ferez sera bien. etc. etc. » Je ne voulais point avoir affaire à lui ! Mais M. de Germiny et Germain de venir eux à la charge : « Acceptez, acceptez donc, vous nous sauvez mon cher M. de Guerry, etc. etc. » Et il n'est sorte de caresses, d'avances et de promesses, que ne me fit Fleury, qui semblait encore riche et honnête, mais qui en réalité n'était qu'un joueur de bourse, qu'un homme usé, blasé, ennuyé de lui, et ennuyant les autres, n'ayant pas une idée suivie etc. etc.

Ne le croyant pastel alors, j'acceptai donc sa maudite procuration. J'allai à S.^t Benoit, couchai sur la paille, fus nuit et jour en route, parvins à rétablir la confiance. Alors M. de Germiny voulut réunir toutes les forêts en

hauts bois, de l'Indre, du Berry; et ainsi comme je le lui avais démontré, en faire doubler la valeur, vu la manie de bâtir; et par la raison toute simple que les familles ne pouvant plus s'accorder, par conséquent ne peuvent non plus vivre ensemble. La spéculation était donc immanquable. Mais M. de Germiny qui m'assurait avoir des millions et des millionnaires pour associés anonymes, me trompa, me bafoua, comme un vrai fou de Charenton qu'il est. Et c'est à n'y pas croire, si je n'avais toutes ses lettres, avec les timbres. Voilà un extrait de ce qu'il m'écrivait alors.

« A M. de Guerry à Chateauroux.

Paris, 30 Octobre 1833.

« MONSIEUR!

« J'ai reçu successivement vos lettres des 25, 26, 28, et 29 de ce mois.

« Vos notes détaillées, vos notes confidentielles, » votre travail vraiment extraordinaire, pour la clarté, » la précision, et surtout pour les espérances fondées » que vous me donnez de pouvoir réussir à faire faire » ce marché..... etc. etc. »

J'étais parvenu à remonter mon crédit en Berry au point que M.M. Grenoullier, Durand de Grossour, le receveur-général, l'inspecteur de forêts etc. etc., me traitaient avec les plus grandes bontés. Et certes je pouvais tout là, si j'avais pu rencontrer un honnête homme, pas Français, qui eut seulement cinquante mille francs, et qui eut lui-même acheté, vendu, touché, et avec exactitude, et sans me manquer à moi ensuite de parole. On peut tout en France dans ce genre, on le peut sur

les Français, mais sans les Français ! toujours ennemis d'eux-mêmes, toujours brouillons et brouillés. Pour terminer en peu de mots, et j'en ai besoin, car rappeler tant de sottises et de platitudes particulières, me fait mal, il suffira de dire que ce ne fut que pièges, mauvais tours, duplicités, chicanes etc. etc., et qu'enfin on n'a jamais rien vu de pareil.

Étais-je à St. Benoît occupé à trouver les moyens de tirer le meilleur parti des bois, à mettre en valeur, à faire bâtir pour y faire une ferme. etc. etc. M. Guerbois engageait la forêt en anticrèse, et l'hypothéquait pour son compte. Et alors tout ce que j'avais acheté de bestiaux, et tout ce que j'avais bâti, etc. etc., me retombait sur le corps, en pure perte, c'est-à-dire pour mon compte.

Pendant ce temps là à Paris, Mr. Germain furieux de ce que je n'avais pas voulu m'entendre avec lui pour frustrer Mr. Guerbois, et même disons-le, tromper tout le monde, me faisait signifier d'avoir à lui payer 140,000 fr. sous huitaine, pour mon quart de Rouvray, et de plus les intérêts à 80 pour cent l'an en sus, etc. etc. « C'est disait-il le moyen de déposséder des associés... » J'ai cet acte signifié, dans lequel non-seulement tout est absurde et faux, mais encore révoltant. C'est un monument d'éternelle turpitude, et qui peut-être reproché pendant dix générations. Il est donc bon à garder comme authenticité encore de *décomposition* individuelle. Pour M. de Germainy lui, il s'effaçait alors tant qu'il pouvait, et disait toujours : « Je n'ai rien signé, je ne suis rien, on ne me peut rien ! » Et j'étais dans toutes les grandes extrémités toujours : « son homme, son seul recours, sa seule espérance, un homme comme on n'en avait jamais vu etc. etc. »

J'ai toutes ses lettres, toutes les pièces, comme toutes les preuves à l'appui. Mais hélas ! à quoi sert ? dans un pays où droiture et bêtise, sont synonymes ! Et dans lequel la justice, civile aussi, est la propriété exclusive du fort contre le faible ! etc. etc.

Ajoutez à toutes les chicanes de M. Germain, et aux manque de foi de M. de Germiny, que M. Guerbais était en fuite, et que M. de Fleury Joly qui avait acheté les Corrolans, à la condition expresse de payer l'une des traites de S.^t Benoit disait : « je m'en moque, j'ai assez de crédit près du gouvernement pour m'en faire dispenser. On revendra S.^t Benoit ; et je le rachèterai. » En dépit de l'inspecteur, du conservateur, et de tout ce que j'ai pu dire dans l'intérêt même du gouvernement, il en a été dispensé. On peut tout en France dans les bureaux. Croira-t-on si je le dis, que 25,000 francs de frais en procédures, ventes, transports, ont été faits en pure perte, pour la forêt de S.^t Benoit et des Corrolans seuls, cela fait frémir.

J'étais toujours par voie et par chemin, courant à S.^t Benoit, revenant à Paris, adjurant l'un dans son intérêt, prévenant l'autre, prévoyant le mal, et le réparant tant que je le pouvais. Mais dès que je quittais, les attaques recommençaient comme de plus belles. Impossible de faire entendre raison à des Français, que l'amour propre aveugle et que l'inexpérience égare, à des Français qui croient au papier timbré et aux procédures, avec lesquels la vie s'use la santé se perd et le crédit disparaît pour toujours.

Mais un débordement de jalousie et de présomption comme jamais il n'en a existé, s'était manifesté chez M. Germain, au point que M. de Germiny ne le nommait que « l'empereur Germain » et n'osait lui parler. Il avait toujours été enclin à la jalousie

d'une manière terrible, mais rien ne peut se comparer à la révolution véritable, qui s'opéra en lui. La ferme de Rouvray lui avait tourné la tête ; comme St. Benoit, les Corrolans et les chasses aux sanglier, achevèrent de la faire perdre à M. Guerbois.

Pour M. Allaux lui, il poursuivait son système de les anéantir l'un par l'autre. Assignations sur assignations, et toujours au nom des Tiers, c'est sa manière.

Mais je m'arrête ; j'aurais à raconter trop de bassesses, trop de saletés, et de la part d'individus chez lesquels elles sembleraient incroyables ; en dépit d'actes authentiques, enrégistrés même pour la plus grande partie, et de toute la correspondance. Car j'ai toutes les preuves, tous les titres, et même des droits positifs, des répétitions certaines. Mais hélas ! l'homme dénué peut-il espérer d'obtenir justice en France ? et l'homme dans ma position ah !

Mais laissons là ce tableau dégoûtant, et arrivons à ce qui a pensé faire le bonheur de ma vie, à ce qui m'a rendu si heureux pendant quelques mois, et cependant, a marqué le terme inévitable et prochain, selon toute apparence, de tous mes maux. Heureux suis-je d'avoir pu m'expliquer ! car de toutes les souffrances humaines, et je dois m'y connaître, la plus terrible pour un homme public, c'est de mourir sans pouvoir dire pourquoi. Et par conséquent sans pouvoir prévenir la calomnie après lui. J'ai été dans le cas de le craindre, j'ai été par fois obligé de vivre malgré moi ; car l'homme n'est susceptible que d'un degré de force, passé le quel il n'est plus lui. Heureusement et non certes pour moi, mais pour ma famille, j'ai pu vivre assez pour reconquérir l'estime de tous les véritables honnêtes gens, et ce en parvenant à m'expliquer. J'en remercie le ciel. Ah ! si les événemens com-

me les hommes, ne m'avaient pas trahi ! j'eusse même triomphé ! mais hélas ! M. d'Appony m'a tué ; oui ! tué. Et depuis la mort de Napoléon II, je n'aurais peut-être pas dû vivre. La reine Marie d'Angleterre disait : « qu'après sa mort on lui trouverait *Calais* (perdu par les Anglais sous son règne) gravé sur le cœur. » Et moi je puis dire qu'on trouvera sur le mien : « la *grande oportunité de Juillet perdue!* » Effectivement elle semblait faite pour moi ! et je n'en ai pas profité !.... On a vu pourquoi ? et comment ? inutile, grand Dieu, de le rappeler. J'arrive donc, à mon plus grand bonheur ! et mon plus grand malheur ! tout-à-la fois : à ce qui semblait devoir m'assurer autant de félicité qu'on peut s'en promettre ici bas ! et à ce qui, en définitive, m'a porté le coup mortel !.... oui, mortel.

Mais je dois me hâter. Puissé-je être clair, autant que précis, surtout laconique, il le faut.

Entre autres affaires fort belles que j'avais imaginé, car c'est toujours ainsi, une entreprise de salaisons dans le Berry, pouvant donner 40 pour % et devenir immense, avait été commencée, mais en très-petit comme l'on pense. Ne pouvant compter sur aucun de mes associés, il me fallut assever à faire par moi seul. Le sieur Doze, homme délié, très fin, paraissait être redevenu honnête homme, il faut bien le dire, de telle sorte que M. de Germiny et Germain, en avaient fait leur agent de change. Il était de plus en rapport d'affaires avec le comte Frédéric de Bruc, en relation de nouveau, avec M. Jauge le banquier etc. etc. Ce Doze donc, fort intrigant, me proposa, de la part d'un M. Vincent Lombard, homme de près de 80 ans et qui paraissait très respectable, de me faire un crédit de huit mille francs, renouvelé par trois mois. J'acceptai. 6,000 francs furent remis à M. Huberlant, arpenteur à la Villette, père de famille,

jouissant de la confiance générale, et employé par la mairie. Cet Huberlant avait été placé par moi à 800 francs par an, lors de l'acquisition de Rouvray. « Nous n'achèterions pas Rouvray sans Huberlant ! » disait M. de Germiny, « c'est un homme précieux. etc. etc., »

Hé ! bien, cet Huberlant qui m'appelait son bienfaiteur etc. etc., qui ne voulait jamais me quitter, qui me devait de la reconnaissance, négocie les traites à Cambrai à un M. Liénard, touche l'argent, touche aussi celui appartenant à la mairie de la Vilette, et prend la fuite. Prétendant que ce qu'il en faisait, c'était par l'avis de M. Guerbois et Germain : dont l'un voulait Rouvray, et l'autre S.^t Benoit, avec les salaisons à faire. M. de Frémicourt maire de la Vilette et député, brave homme, me conseille de partir sur-le-champ pour Cambrai. Je pars, je joins M. Liénard qui était compromis avec Huberlant. Il se trouve mal, m'offre un bon de 2,300 francs, mais jure qu'il a remis à Huberlant, et me supplie de ne pas ruiner son crédit. Dans le doute je m'abstiens ; j'aime mieux perdre, et le croire honnête, je reparts.

DIXIÈME PARTIE.

SOMMAIRE.

Entrevue à Arras avec le capitaine de Lestrée. — Départ d'Arras pour Amiens. — Entretien nocturne en diligence. — Indiscrétion. — Surprise. — Regret d'avoir trop parlé. — Rencontre qui semble celle prédite. — Bonheur extrême. — Mariage du mandataire approuvé, même par le gouvernement. — Le bonheur un gage du repos. — Mariage objet unique. — Voyages et séjours au Tréport. — Félicité jugée immanquable. — Sacrifices par rapport au mariage. — Protestation de dévouement de la part d'un misérable. — Perfidies et escroqueries. — Propositions infâmes. — Voyage à Paris avec M.^{me} Tops. — Présentations et compliments. — Mariage secret voulu. — Autres dix-mille francs demandés par une intrigante à cette occasion. — Départ convenu pour aller se marier en Angleterre. — Fatalité sans exemple. — Visite inattendue. — Avis demandé. — Conseil irréfléchi et à jamais déplorable. — Le mariage ajourné. — Voyage à Lille et à Tournay. — M.^{me} Tops va à Bruxelles — Le mandataire revient à Paris. —

Arrivé à Arras je vois le capitaine du génie de Lestrée, homme de mérite et d'un grand savoir, qui avait élevé Huberlant et qui frémissait d'indignation en pensant à sa conduite. Et après avoir diné avec le capitaine, je monte en voiture pour retourner à Paris, passant par Amiens. Il faisait une chaleur étouffante c'était le 19 juillet à dix heures du soir, et j'étais fort en colère de ce que le conducteur avait oublié ma malle. M. Doze qui m'avait accompagné faisait ce qu'il pouvait pour me calmer. Il y avait quatre femmes dans cette diligence, trois avec des paniers, et une que je ne voyais pas à cause de l'obscurité et qui était en face de moi. J'avais en quelque sorte, brusquement passé par dessus les paquets et les paniers pour arriver à ma place. Les

véritables femmes à paniers s'en plainquirent, je les envoyai promener. Et comme elles m'ennuyaient, et mon compagnon aussi, en les amadouant et les calmant. « Au diable dis-je, soient toutes les femmes en voyage. » Et puis nous nous mîmes M. Doze et moi, à parler sans gêne, de l'amour et des amours, et même de mes amours en Westphalie, qui m'ont rendu célèbre. Enfin nous parlâmes de ma rivalité avec S. M. Westphalienne, qui a tant fait de bruit, de la belle Madame-Blanche de *** et puis aussi, des amours Westphaliens. Car à Cassel l'on ne faisait rien autre, on ne s'occupait que de l'amour, on ne songeait qu'à cela : tant les bons exemples sont suivis. Et certes notre patron à tous, Jérôme, était et plus galant et plus amoureux, que tous les rois légitimes ensemble ne l'étaient alors.

Quand nous eûmes bien babillé pendant au moins deux heures, mon compagnon s'endormit, et moi qui ne pouvais en faire autant à cause de l'excessive chaleur, je dis à la personne en face de moi, dont je ne distinguais ni l'âge, ni la figure, ni la condition, je dis à tout hasard. « Et vous Madame ! qui ne dormez pas, pourquoi et comment êtes-vous ici ? et par une telle chaleur. » Je fus assez surpris de m'entendre répondre avec beaucoup de douceur. « Ordinairement Monsieur je voyage en poste. Mais comme j'étais très pressée, j'ai pris la diligence à Lille, pour me rendre à Amiens et de de là à Abbeville. » Je fus assez déconcerté d'avoir parlé si librement ; et j'en fis mes excuses. Nous nous arrêtàmes à Douleus. Là, je descendis, fis boire du cidre aux femmes à paniers, et en bus un verre moi-même. Et c'est alors que M. Doze resté avec cette dame, lui dit à peu près qui j'étais, et surtout, que j'étais bien moins violent et emporté, qu'on pouvait le penser au premier abord.

Pour abrégé, Madame Tops me dit qu'elle allait à Beauchamps vendre cette ferme. Je lui dis que c'était non métier; et même pour l'en convaincre, je lui montrai à Amiens, les procès-verbaux de S.^t Benoit et les Corrolans dont je pouvais encore disposer. Je louai une voiture et l'accompagnai à Abbeville. M. Doze que cela impatientait, s'en retourna à Paris. J'allai à Beauchamps, non plus pour l'acheter, mais pour en dire ma pensée dans l'intérêt de M^{me} Tops. A Abbeville, et avant de partir, je remis à cette dame les procès-verbaux de S.^t Benoit et des Corrolans, les comptes avec le receveur général, j'expliquai mon privilège (dont tout autre que moi eut disposé!) enfin je lui dis ma position, ce que j'avais à espérer, ce que je croyais pouvoir faire par mon travail, etc. etc., je ne lui cachai rien, et tout cela avec une franchise qui la surprit et lui plut.

Je revins de Beauchamps le surlendemain, j'y restai un jour, et en partis enchanté; car je croyais avoir trouvé la femme qui m'a été prédite dans la prédiction, dois-je le dire, si étonnante, si extraordinaire, si bisare, et qui a fait tant parler, en ce qu'elle a été publique, ayant été saisie dans mes papiers en 1814, consignée et rapportée dans l'instruction. Ainsi chacun a pu voir que tout ce qu'elle contenait, m'est arrivé jusqu'à ce jour. Qu'on en dise tout ce qu'on voudra, c'est positif.

A Beauvais pendant qu'on relayait, j'écrivis à M^{me} Tops pour la remercier du bonheur qu'elle m'avait fait espérer, et lui réitérer encore avec franchise, comme j'ai toujours fait, qu'elle était ma position, mes espérances, mes agitations passées, comme aussi pour lui donner la certitude, une fois avec elle, d'un repos qui me permettrait de consacrer toute mon existence à la rendre heureuse.

Arrivé à Paris je fis part à M. de Germiny et Ger-

main, du singulier hasard encore, qui avait permis qu'en courant après un fripon qui m'avait dérobé, j'eusse rencontré une femme parfaite. Car il m'importait de savoir par eux hommes de gouvernement, si le gouvernement n'y mettrait point obstacle. On ne doit pas être surpris de ma sollicitude sous ce rapport, si l'on réfléchit que toujours et en tout temps sous les Bourbons, l'unique étude du pouvoir et son premier moyen vis-à-vis de moi, ont toujours été la ruine. Le pouvoir malheureusement ne songe qu'à cela, dès qu'un particulier lui porte ombrage. « A-t-il de l'argent ? » Non. « Empêchons qu'il n'en ait. » Et avec moi j'ajouterais. « Empêchons qu'il ne se relève. » C'est un faux calcul; je ne dis pas un horrible calcul, cela va sans dire, en politique rien n'est horrible, tout est permis; en France surtout. Mais je prétend et par expérience d'infortune, qu'il n'y a rien de plus faux, et que c'est un grand tort. Cela produit trop souvent la dégradation et l'avilissement de l'opprimé. Il jure, il promet, il cède, il devient enfin méprisable, et c'est alors seulement, que le pouvoir l'estime, le prise, le répare; tandis qu'au contraire il n'en devrait plus faire cas. Au lieu de vouloir des lâches, des faibles, des girouettes, il faudrait plutôt vouloir des hommes à constance, à foi jurée, et paroles d'honneur gardées; de ceux-là, étant juste avec eux, on n'aurait rien à craindre; tandis qu'avec les autres, on n'a et on ne peut avoir, ni repos, ni confiance, ni certitude; tout ce qui *plie* ne pouvant *appuyer* ni se soutenir par soi-même.

J'appris, je dois en convenir, que le pouvoir en France, véritablement ne voyait pas mon mariage avec crainte, ne le considérait pas comme dangereux, bien qu'il me donnait une position autre et plus forte, et j'en reçus les assurances les plus positives. Il faut dire aussi que

tout ce qu'il y a d'honnête dans l'administration, me rend cette justice, que pendant 21 ans, je n'ai jamais été une seule minute en contradiction avec moi-même, c'est-à-dire, que promettant le repos, c'était le repos; déclarant la guerre, c'était la guerre. Or on pouvait compter que marié, j'aurais vécu tranquille; et c'était assurément tout ce à quoi j'étais déterminé et aspirais. Mais le ciel ne l'a pas voulu! pourquoi? je l'ignore; comme j'ignore pourquoi il a exigé de moi une vie si pleine, si pressée, si multipliée, et si tourmentée.

Positivement alors le gouvernement ne mettait donc aucun obstacle au mariage, et il semblait le vouloir; dû moins MM. de Germiny et Germain, hommes du pouvoir, fonctionnaires, m'en ont-ils donné l'assurance. Tout le monde me disait comme eux à cette époque: «Né vous occupez que de votre mariage, ne pensez qu'à cela, sacrifiez tout pour cela! Et je ne songeais non plus qu'à ce même mariage moi, avec une femme vraiment parfaite, alors. Certes tout annonçait qu'elle devait avoir de la fixité dans les idées, de la solidité dans le jugement, de la persévérance dans les déterminations etc. etc. à quarante sept ans, l'on ne varie pas, l'on a de la tenue, et plus du tout de caprices, ni de fantaisies.

J'allai trouver M.^{me} Tops au Tréport, près la ville d'Eu. Là je passai encore un mois avec elle absolument comme son mari futur, et tout le monde l'appelant M.^{me} de Guerry. J'étais surpris, autant qu'enchanté d'un tel bonheur, et jamais perspective plus belle après tant de traverses, ne s'était offerte. J'allais enfin presque reprendre ma place dans le monde, devenir libre de ne voir que la bonne société, de vivre en grande partie avec ma famille, honorable, assez je crois. Et quant aux affaires, si j'eusse dû encore m'en occuper, j'avais trouvé je pense, un associé cette fois, qui ne me

trahirait pas ! et qui plus est, était d'un très bon conseil. Le marquis de Brosse, mon Pylade, vint passer quelques jours avec nous au Tréport, il ne revenait pas de mon bonheur.

Toutes les fois que M^{me} Tops me permettait de la quitter, j'allais à Paris, où je racommodais comme je le pouvais, les affaires de St. Benoit; faisant tout pour retarder la déchéance, et tachant de trouver les moyens de faire face à la traite; afin de pouvoir conserver cette forêt. Je demandai appui à MM. de Germiny et Germain, et ils me le devaient pour St. Benoit, étant associés, et je le leur demandai non seulement à ce titre, mais encore en leur offrant le sacrifice de ma part de Rouvray, ce qu'ils voulaient tant ! Ils me le promirent; et ne me tinrent pas parole. On ne sait plus à jourd'hui ce qu'est une parole donnée, on s'en moque, et encore bien moins, ce que c'est qu'un acte.

Doze banquier de MM. de Germiny et Germain, se mit en avant. Par leur insinuation il me promit aussi l'impossible ! Et comme c'est un intrigant fin et rusé, il faut bien le dire, il aurait pu, s'il n'eut pas été dans une position que j'ignorais, réellement me procurer les moyens de parer à la déchéance de St. Benoit. Il jura tant me vouloir du bien, tant qu'il me serait utile, tant qu'il me serait dévoué, et surtout qu'il ne me tromperait pas ! etc. etc; que je l'emmenai au Tréport. Car il connaissait M^{me} Tops, puisqu'il m'avait accompagné lorsque je courais après Huberlant, parcequ'il disait qu'à Cambrai il ferait restituer M. Liénard. Et effectivement il entend assez toutes ces choses. M^{me} Tops le trouva très aimable, on le verra par ses lettres, et presque en dépit de ce que put lui dire le marquis de Brosse, et moi-même aussi, elle le voulait croire un parfait honnête homme, et sans réserve.

Je dirai de suite, que Doze me demanda de la part de M. de Germiny, le sacrifice de mon quart de Rouvray. « Tout ce qu'il voudra mon Dieu, lui dis-je, pourvu qu'il me seconde près du gouvernement, qu'il me seconde pour la forêt de St. Benoit, et surtout par rapport à mon mariage. » Et alors M. de Germiny me remit 15,000 francs en lettres de change faites par Doze et acceptées par lui Germiny. Ce n'était ni le cinquième ni le sixième même, assurément, de ce que valait mon quart dans Rouvray. Mais hélas ! qu'on se mette à ma place un moment, et qu'on se figure qu'il fallait être, et au Tréport près de M^{me} Tops, et à Paris pour les affaires, et à St. Benoit pour veiller à une exploitation ; en un mot se mettre en quatre, et faire face partout. Je remis ces 15,000 francs à M^{me} Tops, la priant de les garder. Je comptais sur eux ; pour les frais de noces, de voyages dans ma famille, etc. etc. J'avais encore assez d'argent pour faire face aux dépenses, ma foi le dirai-je aujourd'hui, véritablement excessives : Et que seul il m'a fallu faire, pendant tout le temps que M^{me} Tops a été en France. On me fera sans doute le reproche d'avoir payé partout et grandement ; je me le fais à moi-même. Mais hélas ! Je suis né riche ; et la lézinerie me répugne ! d'ailleurs était-il possible de prévoir ? de prévoir tout ce qui est arrivé ? Non certes, non.

M^{me} Tops par l'avis de Doze qui avait ses motifs, me dit 12 ou 15 jours après : « mais à quoi sert de garder moi, ces 15,000 francs ? Armand, tu en as peut-être besoin. » Je lui dis que comme elle m'avait annoncé en avoir 30,000 à payer jusqu'à ce qu'elle eut vendu Beauchamps, je la priais d'en disposer. Et elle, toujours par délicatesse, me les remit. Alors Doze me dit : « J'ai à Compiègne M. de la Grave, le sous-intendant, et Martin de Pueche son intime, mon protec.

teur comme vous savez, et enfin M. Libault capitaine de carabiniers, votre ami d'enfance, toujours faisant la banque, en dépit de l'uniforme. Ils m'ont tous promis de vous avancer ce qu'il vous faut pour conserver St. Benoit et en tirer un grand parti. Donnez moi ces 15,000 francs et 6000 autres de votre signature, je tiendrai à votre disposition ces 21,000 francs écus, pour la traite de St. Benoit.» Hélas! je le crus pour mon éternel malheur! et il partit.

Ce même M. Libault mon ami d'enfance que j'avais obligé etc. etc. et que Doze mettait toujours en avant, m'avait dit en passant à Compiègne: « Armand puisque tu te marie dispose de moi etc. etc. Monte mes chevaux » et enfin me comblait d'amitiés. De plus il écrivit à M.^{me} Tops. Comment aurais-je pu supposer que ce qu'il en faisait n'était que dans le but de m'escroquer avec Doze? On ne peut pas toujours avoir l'esprit tendu à la défiance: voir en chaque homme un serpent. J'oubliai sa jalousie, sa passion pour l'usure et sa décomposition a lui aussi, depuis son voyage aux Antilles où il a fait le pirate, noyé les blancs comme les noirs, et enfin j'oubliai que pour lui, l'habit de carabinier n'est qu'un manteau protecteur pour faire l'usure impunément.

Ce misérable Doze, il faut bien l'appeler ainsi désormais, donna à M. Libault, véritablement devenu tout-à-fait improbe, 5,000 francs que Doze lui devait, à ce qu'il a prétexté. Il en envoya 6,000 autres à M. Liénard. Mon portier fut chargé d'en toucher 3,000 qu'il fit prendre pour de prétendus intérêts d'argent dûs par M. Guerbois à son compère Joly Fieury. Lesquels intérêts en tout cas, regardaient aussi MM. Germain et Germiny, associés et par acte, pour un quart chacun dans les forêts de S.^t Benoit et des Corrolans.

C'est ainsi que me furent escroqués 14,000 francs d'emblée, sur les 21,000 remis à Doze. Cette escroquerie eut lieu par l'avis de sa femme. Laquelle avait osé effrontément me dire : « on ne se marie jamais soi-même M. de Guerry ! si vous ne me donnez 10,000 francs, votre mariage ne réussira point. Mais si vous me donnez cette gratification, il réussira. Guerbois est dévoré de jalousie, il ne revient pas de votre bonheur, et moi et lui, oh ! nous l'empêcherons. » Je fus comme l'on pense, indigné du propos de cette coquine, l'homme de sa coquinerie, car c'est le mot, et son mari lui-même, l'appellait ainsi par fois ; mais parce qu'elle le dominait tyranniquement, que même elle le souffletait, elle l'obligea à débiter ainsi contre moi au Trp ort ; seul peut-être, ne se fut-il pas conduit ainsi.

L'on me dira certes, pourquoi voir de telles canailles ? c'est le mot, et l'on aura mille fois raison. Mais qu'on se mette à ma place pour Dieu, un instant. MM. de Germiny et Germain, ne lui confiaient-ils pas jusqu'à 20 et 30,000 francs de valeur ? Doze n'a pas osé les escroquer eux, hommes du gouvernement, mais avec moi, il a pu tout faire. J'ai porté plainte, mais jamais la justice française ne sévit contre un intrigant qui est, ou dont on peut faire toujours, un espion. Et quant à sa femme, oui certes il ne fallait pas la voir. Mais M. de Germiny pair de France, et père du gendre du ministre Humann, reçu à Vienne par M. de Metternich, ne m'a-t-il pas fait lui amener cette femme Doze elle-même ? n'était-il pas constamment chez elle ? pour ses escomptes, etc. etc. car c'est elle qui escomptait.

Vers la fin de septembre il fut convenu avec M.^m Tops que nous viendrions à Paris, pour là, s'entendre par rapport à notre mariage qu'elle désirait comme moi faire de suite. Et c'était bien le seul moyen de

parer a toutes les intrigues et de mettre fin à toutes les combinaisons exécrables. J'écrivis donc au respectable M. Véron, maire de Montmartre, pour qu'il voulut bien avoir la bonté de se charger de tout cela et je le priai en même-tems de me retenir un appartement. J'achetai une calèche à la ville d'Eu, de mon loueur de voitures, et nous partîmes en poste. Nous restâmes un jour à Rouen où nous reçûmes du marquis de Brösse et de toute sa famille, l'accueil le plus amical; et nous nous rendimes à Paris chez M. Véron, et de là, dans l'appartement qu'il nous avait fait préparer, rue de la chaussée d'Antin.

C'est ici qu'il faut admirer la force de la fatalité ou jamais! et à combien peu tient le bonheur dans ce monde? Un cheveu, un instant, un mot décide de l'existence! la rend heureuse à jamais, ou la perd.

J'appris à notre arrivée à Paris, les tours que m'avait joués Doze. J'en fus affecté on ne peut d'avantage, et même humilié, car au lieu de trouver les 21,000 francs sur lesquels jecomptais, je ne trouvai que 900 francs, que je remis à M^{me} Tops qui était sans argent. Doze menacé par moi rendit pourtant deux billets Germiny de 4 et de 3000 francs. M. de Germiny m'offrit en suite de m'en escompter un échéable à un mois, il me prit 200 francs, m'en remit seulement 500 et ne me paya le reste que trois mois après. Voilà l'homme! mais je n'eus garde de m'en plaindre parcequ'il vint s'écrire chez M^{me} Tops, et que ne l'ayant pas trouvée il envoya la complimenter par sa gouvernante qui est son tout, et qui vaut mille fois mieux que lui, en probité, comme en jugement. Je ne cachai rien à M^{me} Tops, et ne lui ai jamais rien caché. Elle me consola, avec toute la générosité et la bonté possibles, voulant toujours le mariage. M. et M^{me} Véron vinrent la

voir, elle leur renouvela les mêmes assurances. J'allai trouver le comte Duchaffault, qui envoya sa dame de compagnie avec moi pour trouver un prêtre qui voulut nous marier secrètement. Car c'était l'intention de M.^m Tops, voulant arranger des affaires à Bruxelles sous le nom de Tops. Mais ni moi, ni M. Véron, ni le comte Duchaffault, nous ne pûmes trouver un prêtre qui voulût nous marier secrètement ; attendu que les défenses sont expresses de marier à l'église, avant de marier à la municipalité, sous peine de deux années d'emprisonnement. La Doze, car je l'appelle ainsi, toujours aux aguets me fit dire par mon ancien valet de chambre, qu'elle avait un Irlandais qui ferait ce qu'elle voudrait. Mais elle demandait dix autres mille francs, et quinze cent francs en sus, etc. etc. C'eut été un acte déshonnéte qu'une telle promesse, M.^m Tops aurait pu me la reprocher, je la repoussai donc avec indignation. Qu'on dise ce qu'on voudra ; voilà ma conduite, telle qu'elle.

C'est alors que M.^m Tops me voyant triste et affligé sans en pouvoir deviner le motif, dit à mon ancien valet de chambre. « Prosper M. de Guerry s'afflige ! ne dites rien, faites commander les chevaux de poste, préparez la calèche, et nous partons ce soir pour nous aller marier en Angleterre, vous viendrez avec nous. »

J'avais été de très grand matin chez M. le comte Duchaffault, pour le prier de déjeuner avec nous, je rentraï sur les neuf heures, et comme je donnais l'ordre à Prosper de tout préparer, cet homme qui a été vingt ans à mon service, et mon premier domestique, me fit part, confidentiellement, de la résolution de M.^m Tops ; ce fut un poids ôté de dessus ma poitrine. M. Véron arriva aussi pour déjeuner avec nous, et peu après un messenger chargé de dire : « que le comte

Duchaffault obligé d'aller déjeuner chez le Duc de Choiseul, ne viendrait pas. »

Nous nous mettons à table. Nous n'y étions pas de puis cinq minutes, qu'on annonce le comte Duchaffault qui s'était débarrassé du Duc Choiseul. Comme le comte est le chef de ma famille, tuteur de mes neveux etc. etc. Je fus enchanté de lui présenter ma femme, afin qu'il dit ce quelle était à ma famille. Hélas ! hélas ! qu'elle visite ! la fatalité l'a aussi voulue. Nous déjeunons, le comte était très gai, et nous aussi. Il prend ma femme en grande amitié « allons ma cousine, embrassons nous » lui disait-il, et puis : « il vous faudra vivre comme ci, comme ça, etc. etc. » Si bien que sur la fin du déjeuner M^{me} Tops lui dit : « Monsieur le comte, puisque vous voilà, donnez moi un avis, vous qui entendez si bien les affaires. » Et effectivement il en avait parlé pendant tout le déjeuner, et comme il a 70,000 livres de rente pour prouver qu'il les a entendues, il donna l'idée de le consulter par rapport à elles. « Oui donnez-moi un avis » dit M^{me} Tops, « aurai-je plus de facilité à terminer celles que j'ai encore avec la famille de mon mari, avant mon mariage avec M. de Guerry, qu'après ? » — Avant-répond le comte Duchaffault-toujours avant — « Hé bien alors » dit M^{me} Tops. « j'irai à Bruxelles et nous nous marierons au mois de Mars. » J'étais triste et ne disais rien. Le comte Duchaffault me dit. « Armand rapporte-t-en à Madame, laisse la faire ses affaires à Bruxelles, je m'y connais, c'est une brave femme, elle ne te trompera pas. » Mon arrêt était prononcé dans ce peu de mots, ils ont été une condamnation. Je ne le croyais pas alors, car j'eusse renoncé au mariage, mais je l'ai reconnu depuis.

Le surlendemain nous partîmes pour Abbeville M^{me} Tops voulut y rester quelques jours. Elle me don-

na rendez-vous à Lille à l'hôtel de Gand. J'allai à Cambrai trouver M. Liénard qui me promit que les 6,000 francs que Doze lui avait envoyés, ne seraient pas mis en circulation ; pourvu que les 2,900 dont je suis garant fussent payés. Et le croyant de bonne foi, je lui donnai ce qu'il me demanda, un renouvellement pour 2,900 et une acceptation en blanc de 1,600 francs. Ah ! quelle faute ! qu'elle faute ! de croire à la probité !....

Je partis pour Lille où se trouvait M^{me} Tops, nous y restâmes deux jours. Mès papiers et tous mes effets étant arrivés, lesquels furent remis à M^{me} Tops, je la conduisis jusqu'à Tournay à cause de la douane, et revins à Tournay à Paris.



ONZIÈME PARTIE.

SOMMAIRE.

Conjuration. — Premières infamies. — Lettres anonymes. — La conjuration marche. — Premières attaques. — Nouvelles lettres anonymes. — M.^{me} Tops désespérée. — Le mandataire court à Bruxelles. — Attestations ou lettres remarquables adressées à M.^{me} Tops. — M.^{me} Tops satisfaite se rétablit. — Gratitude et confiance déplacées. — Faute impardonnable. — Signatures donnée. — Conseil de s'adresser au Duc d'Orléans. — Lettres à ce prince et Réponses de S. A. — Voyage à Chateauroux. — Pétition et lettre à Louis-Philippe. — Sursis accordé. — Le mandataire se rend à Nantes. — Trois premières nouvelles apprises là. — Réception dans un couvent de la Vendée. — Visite extraordinaire. — Répugnance surmontée. — M.^{me} Tops à l'extrémité. — Départ subit du mandataire pour Bruxelles. — Déclaration remise à M.^{me} Tops. — Elle se rétablit. — Nouvelles assurances données par elle. — Retour du mandataire à Paris. — Nouvelles intrigues. — Lettres anonymes. — Chagrins causés à M.^{me} Tops. — Nécessité et impossibilité d'être partout. — Les conjurés chantent victoire. — Le mandataire cède à l'orage. — Il va à Aix-la-Chapelle.

Le capitaine Libault m'avait juré et en présence de témoins, qu'il rendrait l'effet de 5,000 francs escroqué. J'éprouvai donc un peu de soulagement. J'en avais fait part à M.^{me} Tops dont je reçus la lettre suivante. Elle prouvera encore une fois, que je ne lui ai jamais rien caché. Et aussi quoi qu'on en puisse dire, que je ne l'ai jamais trompée, ni un seul instant voulu la tromper. Car on le dira ! nul doute ; la vérité est impossible à prouver de la part d'un opprimé. Non celui là ne prouve jamais.

« Bruxelles 12 octobre 1834.

« Du moment où nous nous sommes séparés, je n'a

» cessé de penser au temps qu'il fallait pour recevoir de
» vos nouvelles, je commençais à être inquiète quand
» dimanche je renconnus la voix du facteur, je fus au
» devant. Deux lettres de mon ami, quel soulagement!
» en reconnaissant votre écriture j'ai décacheté celle
» écrite là première au hazard, en tête il était écrit
» 2^m c'est cependant la première que je reçois depuis
» notre éloignement. Vous parlez du capitaine votre
» ami d'enfance: croyez que tout ce qui vous intéres-
» se, mon Armand, est présent à ma mémoire. Il est
» heureux que dans cette circonstance vous ayez pu
» trouver M. Libault a même de vous débarrasser de
» M. Doze, sans que vous soyez obligé de nuire à ce
» dernier. De la manière dont il a agi sa réputation
» sera bientôt ternie. J'avoue que par ses dehors sédui-
» sants j'en avais une toute autre opinion. Vous me
» peinez en vous entretenant sans cesse de votre posi-
» tion. Croyez qu'avec de l'ordre on vient à bout de
» tout, et mon Armand m'en a promis, quand aussi
» j'agirai selon ses goûts qui ne peuvent être que rai-
» sonnables. Vous me trouverez aussi toujours docile
» à faire votre volonté, mais je vous en supplie mena-
» gez votre santé. Ces courses fatigantes doivent la
» détruire, et elle m'appartient. Aujourd'hui mercredi
» il y a onze jours que je suis ici, j'ai écrit aux person-
» nes comme je vous l'ai mandé, j'attends et j'espère
» que ce sera comme je désire. J'ai du reste avec mon
» nouveau locataire beaucoup de train, mais c'est peu
» de chose. Pour prouver que je veux en tout faire votre
» volonté. Je supprime le mot qui vous déplait et je
» dis: mon Armand.

Toute à toi,

Ta JOSEPHINE pressée. »

P. S. « Je vous ai écrit samedi. Avez-vous reçu ma lettre mon ami ? A propos ce matin il est venu plusieurs dames qui m'ont tourmentée : « Ah ! vous ne disiez pas que vous alliez vous marier en France ? » Je n'ai pas voulu en convenir. »

Le lendemain une autre lettre, que je rapporte car c'est le commencement d'un état qui m'a fait plus souffrir pendant près d'un an, que tout ce que j'ai souffert en ma vie ! et je dois m'y connaître. En un mot c'est le commencement, de la machination ou conspiration diabolique, tramée contre moi en 1834, à l'occasion de mon mariage ; voici le début par cette fatale lettre.

« Armand, je venais d'envoyer à la poste une lettre » pour vous, quand le facteur en a apporté deux, d'écriture différentes, celle que je retiens pour jeter au feu est un tissu de méchancetés sur votre libertinage. » Mais celle-ci, comme j'ai promis que ces sortes d'écrits je vous les ferais passer, je l'envoie, jugez vous même, » j'en suis toute en larmes. Ah ! mon dieu, mon dieu ; » que faire ? non ! non, je reste libre à jamais, ah ! Dieu ; » je n'ai jamais reçu aucunes de ces lettres là.

Je cours à Bruxelles voir M.^{me} Tops, y passe quelques jours, et il ne fut plus question de ces infâmes lettres anonymes qu'elle me promit bien de ne plus écouter. Je reviens à Paris et reçois chaque jour des lettres charmantes de M.^{me} Tops ; puis tout-à-coup encore des craintes et des lettres anonymes, m'accusant d'avoir fait je ne sais quoi en Berry, des dettes, etc. etc., j'y avais payé tout le monde ! et moi seul, car ni Fleury Joly ni Guerbois n'ont tenu aucun engagement, ni payé même à l'auberge. J'avais à Paris précisément M. Mercier d'une famille patriarcale d'Argenton, la probité même, et M. de Lacou homme étonnant pour les affaires, qui a remué tout le Berry et qui y est aimé, fameux marchand

de biens, de bœufs et de mulets, homme avec son enveloppe et sa franchise reçu partout. Ils ne m'avaient pas quitté l'un et l'autre en Berry. Me voyant triste, ils m'en demandèrent la raison, et comme ils m'aimaient beaucoup. « Nous irons témoigner . . . etc. » dirent-ils, et nous nous rendons à Bruxelles.

J'étais blessé je l'avoue du peu de confiance et des tergiversation de M.^m Tops. Je priai donc M. Mercier d'aller voir M.^m Tops et de lui porter une lettre. Elle me fit supplier de venir la voir. J'écrivis de nouveau pour lui redemander mes papiers, et j'allai même à la diligence pour les envoyer prendre, mais elle ne voulut jamais les donner. Elle m'écrivit ainsi :

« Armand si ce n'est point assez de te prier. Hé ! bien » je t'en supplie, viens me voir. »

Je dis au père de Lacou que je n'irais que l'après diner. Pour lui de Lacou il dina ainsi que M. Mercier, chez M.^m Tops, mis comme il est mis dans ses foires. Et jamais le père de Lacou, avec sa veste grise et ses gros souliers, ne s'était trouvé ni choyé ni caressé ni embrassé, dans un si beau salon ; sans parler du bon vin qu'il bût, et rasade, tant qu'il voulut. En le reconduisant à la diligence le soir, il me disait « vous avez la meilleure femme de Bruxelles. » Et je le croyais alors comme lui.

Je restai quelques jours avec M.^m Tops, et retournai à Paris, où chaque jour je recevais d'elle les lettres les plus attachantes, en voici la preuve :

« Bruxelles 19 octobre 1834.

« Quatre jours sans écrire ! je me fie comme tu vois à » ta bonté. Une dame de ma connaissance est devenue » malade dangereusement, je lui ai donné des soins ; » aujourd'hui il y a un peu d'espoir. Je serai j'espère

» libre demain , pour répondre aux autres lettres ;
» aujourd'hui je n'en ai pas reçu ; c'est bien ce qui est
» cause que j'écris quelques lignes , je ne suis inquiète
» que de ce que tu dis avoir la fièvre. Que ne suis-je près
» de toi mon Armand ! quand tu es heureux je ne désire
» pas autant y être. Je ne sais , mais j'ai le pressentiment
» que tu réussiras ; c'est l'objet constant de mes vœux ,
» s'il sont exaucés tu l'auras chèrement acheté. Je viens
» de remettre au banquier l'effet sur M. Germiny , il
» m'a dit d'y mettre ma signature je l'ai fait , est-ce bien ?
» il voulait l'offrir à la bourse , j'ai dit d'attendre l'éché
» ance et de faire ce qui sera nécessaire c'est-à-dire que
» s'il n'était pas payé , de faire le protest , est-ce encore
» bien ? dois-je écrire à M. Termet , ayant répondu à
» M. Chauvau , il me semble que le dernier aurait droit
» de s'en formaliser , on vient m'interrompre , à demain
» mon Armand chéri. »

Ta JOSÉPHINE. »

« Monsieur de Guerry chez M. Véron à Montmartre. »

M.^{me} de Tops m'écrivait chaque jour , et toutes ses lettres étaient adressées chez M. Véron , car la conspiration allait toujours , et la preuve c'est que les lettres anonymes continuaient.

M.^{me} Tops en étant affectée tomba dangereusement malade , alors je demandai à MM. Germain et Germiny , Véron et Duchaffault , de vouloir bien écrire à M.^{me} Tops. Ils le firent et de la meilleure grâce du monde , je dois le dire. Je portai donc à M.^{me} Tops les lettres suivantes , et en toute hâte , sentant qu'il fallait bien opposer aux écrits clandestins , les écrits patents.

« Paris le 26 8^{me} 1834, 10 heures du soir
à Grignon près Choisy-le-Roi.

« Madame !

« Mon parent vient à l'instant de me faire connaître
» les indignités dont on espère le rendre victime. Son
» intention est d'aller vous trouver. Il espère encore
» que vous avez trop de pénétration dans l'esprit et trop
» de fixité dans les idées , pour vous décider d'après
» des calomnies qu'il lui sera facile de déjouer si vous
» voulez le lui permettre et lui en donner le temps. »

« Pour moi je ne lui crois d'autres torts que ceux
» d'avoir été dans l'obligation vu les affaires qu'il a fai-
» tes, de fréquenter de très mauvais sujets , qui le calom-
» nient. Je ne l'ai jamais connu joueur , ni crapuleux.
» Je sais qu'il a fait quelques coup de tête. Mais je suis
» convaincu qu'il n'a jamais été un malhonnête homme.
» Et je me joins à lui pour vous prier d'attendre la con-
» naissance complète de la vérité, avant de vous décider
» à l'abandonner. J'ai tout lieu de croire que le résultat
» sera alors suivant ses désirs. Mais comme je lui ai
» dit devant vous, une fois à vous , il faut qu'il fasse
» serment de ne voir que des gens bien famés , afin
» d'éviter les mauvaises connaissances qu'il est si difficile
» de ne pas faire dans sa malheureuse position. Veuillez
» madame accueillir l'assurance de mes sentiments
» respectueux. »

« Le comte DUCHAFFAULT. »

« Pour remettre à Madame Tops, de la part du comte Duchaffault. »

Montmartre, le 26 octobre 1834.

« Le Maire de Montmartre, à Madame Tops.

« MADAME!

« J'apprends par des lettres anonymes toutes les
» calomnies sur le compte de M. de Guerry, j'ai vu une
» de ces lettres qui ne respire que la noirceur et l'infâ-
» mie. Je n'ai jamais vu dans M. de Guerry, rien qui
» puisse approcher de ce dont il est accusé; on lui
» reproche d'avoir fréquenté les tripôts, lui qui n'aime
» pas le jeu, ni la mauvaise société: je ne justifierai
» pas les espiègeries de jeunesse, Madame, mais rien
» de sa conduite ne peut approcher de toutes ces in-
» fâmies. Il est un âge qui réclame la tranquillité et le
» bonheur de la vie que M. de Guerry ne peut trouver
» qu'avec vous. Vous le connaissez assez pour rendre
» justice à son bon cœur. Il est impossible qu'un cœur
» aussi généreux, puisse être perfide. Et ses actions
» peuvent le mettre à l'abri de tous ce que ses détrac-
» teurs lui reprochent. Depuis que vous le connaissez,
» Madame, vous avez dû apprécier toutes ses qualités:
» une prompte union, fera tomber toutes ces clameurs.
» Je suis pressé, je vous écris dans ma mairie, au milieu
» de gens qui vont et viennent, veuillez m'excuser.
» Je vous en prie Madame, comme de vouloir bien
» agréer mon hommage respectueux avec le désir
» de vous revoir bientôt. »

« Votre très humble et très
obéissant serviteur.

« VÉRON. »

Prosper mon ancien valet de chambre, fut chargé par moi d'aller chercher partie de ces lettres, et de me les rapporter à la diligence. Chemin faisant il rencontra un de mes anciens domestiques, Charles, il lui fit part de ce qui se passait, et comme cet homme aussi lui, m'était resté attaché, il voulût écrire à Madame Tops. J'ai crû devoir rapporter ici sa lettre, remise à Madame Tops, à cause de la naiveté du style. Au reste il n'est question que de prouver encore ici.

« Paris, 26 octobre 1834.

« MONSIEUR LE COMTE ! »

« Je puis dire et rendre témoignage si pendant que
» j'étais à votre service, vous étiez joueur ou libertin. »

« Comme c'était moi qui voyageais avec vous comme
» votre valet de chambre, puisque Prosper était inten-
» dant maître d'Hôtel chez vous, je puis dire la vérité. »

« J'atteste donc que je ne vous ai jamais été chercher
» de fille, qu'il n'en est jamais entré à l'hôtel, et pas
» plus à Nantes, ni ailleurs. Jamais à ma connaissance,
» ni Henry mon camarade ni moi lorsque nous con-
» duisions le cabriolet, nous ne vous avons conduit
» dans des maisons de jeu et nous n'avons jamais été
» vous y chercher. Et aussi je déclare que pendant
» cinq ans que j'ai été à votre service vous ne m'avez
» pas une seule fois grondé. Aussi je pense que vous
» n'avez eu que vous louer de mon zèle et de mon
» exactitude. Enfin Monsieur je n'ai jamais eu à me
» plaindre de vous, et je serais peut-être encore avec
» vous sans vos malheurs. »

« Je me suis toujours resouvenu dès bonté que
» Monsieur a eu pour moi, je me ressouviens toujours

» que dans un voyage que je fis avec vous, nous passâ-
» mes par mon pays, je vous avais demandé la permis-
» sion d'aller voir ma mère, vous n'aviez pas le temps
» de vous arrêter. Cependant vous m'avez accordé deux
» heures pour aller la voir en me donnant un double
» louis pour le lui remettre en me disant que c'était
» pour la dédommager de ce que je ne pouvais pas
» rester plus long-temps avec elle. »

« J'ai aussi toujours présent à mon souvenir que, en
» 1813, lorsque j'arrivais de l'armée j'ai eu occasion de
» vous voir, vous m'avez demandé comment je me
» trouvais dans mes finances, je vous ai répondu que
» j'étais comme un militaire arrivé de l'armée sans ar-
» gent, vous me fites donner quelques jours après cin-
» quante francs, par votre notaire. Peut-être Monsieur
» cela est il sorti de votre souvenir, mais cela n'est
» pas sorti du mien. »

« Voilà Monsieur ce que j'atteste avec grand cœur. »

« J'ai bien l'honneur Monsieur d'être
votre très obéissant serviteur. »

« CHARLES NORMAND. »

« Monsieur le comte de Guerry à Paris. »

Voici la lettre de M. Germain, et assurément une
pièce bien remarquable, puisque ce même M. Ger-
main menacé d'être jetté par la fenêtre à cause de sa
conduite en affaires, de sa prétention de frustrer tout
le monde, ne m'en rend pas moins justice, en confes-
sant la vérité.

« Paris 26 octobre 1834. »

« MADAME ! »

« Monsieur de Guerry m'ayant communiqué l'infâme
» lettre anonyme qui a été adressée dans le dessein de
» lui nuire, je lui dois un témoignage plus vrai de ses
» habitudes et de ses actes. Je l'ai aidé à sortir de la
» lutte pénible ou de grands événements l'avaient pré-
» cipité. Et c'est surtout dans les grandes épreuves que
» l'on connaît les hommes. Aussi suis-je plainement
» convaincu que M. de Guerry est un homme honnête,
» loyal, franc, par trop peut-être ; car c'est là ce qui lui
» a fait de nombreux ennemis, qui cherchent par une
» basse et hideuse vengeance, une satisfaction à leur
» haine. »

« Il a bien mérité sur la fin de sa carrière, une vie
» calme et tranquille, il en sent le prix, plus que ja-
» mais ; aussi il est impossible de penser qu'il ne se
» montre pas reconnaissant vis-à-vis de celle qui sem-
» ble destinée à réaliser son bonheur. Et je n'appendrai
» rien avec autant de plaisir que la réussite de ses vœux
» pour une union qui doit assurer un bonheur com-
» mun à deux personnes qui semblent le mériter sous
» tous les rapports. »

« Je me trouve heureux dans cette circonstance, Mada-
» me, de donner à M. de Guerry une nouvelle preuve
» d'attachement. Et je le remercie de m'en avoir four-
» ni l'occasion, et de vous assurer de tous les sentimens
» de respectueuse considération avec lesquels j'ai l'hon-
» neur d'être. »

« Madame ! »

« Votre très humble serviteur. »

« A. GERMAIN. »

Maitre des requêtes au conseil d'état. »

« Madame Tops à Bruxelles. »

A Cambrai, lors de mon passage, M. Liénard voulut écrire aussi à Madame Tops, connaissant une personne qui la connaissait, qui lui avait parlé d'elle, etc. Je rapporte cette lettre parceque plus tard on verra que Madame Liénard me menacera si je ne viens pas secourir son mari, dans de très mauvaises affaires, de me dénoncer! non, de me calomnier.

« Cambrai, le 28 Octobre 1834. »

« Madame ! »

« J'apprends qu'un tissu de calomnies vous ont été écrites contre M. de Guerry, je vous assure que depuis que je le connais, je n'ai rien reconnu en lui qui put même faire soupçonner la moindre inconduite.

« Veuillez agréer l'hommage de mon respect et me croire. »

« Madame ! »

« Votre très dévoué.

S. LIÉNARD. »

« A Madame Tops, rue Berlaimont
à Bruxelles. »

Enfin M. de Germiny, lui-même, comme M. Germain, rendit témoignage, en m'adressant la lettre suivante à Bruxelles.

« Paris 29 8bre 1834. »

« Monsieur le Comte ! »

« J'ai déjà pris soin de vous écrire pour vous félici-

» ter sur vos projets de mariage. J'apprendrais avec
» peine pour vous, que ces chances de repos eussent
» à vous échapper. »

« Au milieu de beaucoup de vicissitudes, où la viva-
» cité de votre sang vous a porté à témoigner vos sen-
» timents avec une énergie qui devait vous nuire, et
» même vous a nuï trop souvent, ma vieille expérience
» aime à reconnaître que la loyauté et la droiture ont
» toujours été vos mobiles et vos motifs. »

« Recevez monsieur, l'assurance de mes sentiments. »

« C^{te} GERMINY.

« A Monsieur le Comte de Pair de France. »
Guerry à Bruxelles. »

Madame Tops fut fort satisfaite de ces lettres. C'é-
tait pour elle un moyen de défense contre les attaques
réitérées qui avaient lieu alors. Et en effet les intri-
guants de Bruxelles et ceux de France, comme les
deux pays, s'étaient eux aussi réunis contre moi. Un
demi volume ne peindrait pas toutes leur méchanceté
et leur perfidie.

Après avoir passé quelques jours encore à Bruxelles,
je partis pour Paris.

Arrivé à Compiègne le fils de M. de Lacou me demanda
de la part de son père un important service. Il voulait fai-
re une grande spéculation de chevaux. Car ce sont des
gens d'une activité prodigieuse, et estimés dans tout
le Berry; bien que toujours pas très exacts à payer à
l'échéance juste, le père de Lacou surtout. Mais il
m'avait rendu service, en venant à Bruxelles, et je suis
né reconnaissant. Et puis le fils de Lacou me jura telle-
ment qu'il serait exact qu'enfin je lui donnai donc
quatre mille frs. de ma signature, et uniquement pour
l'obliger, je l'affirme. Le père à Paris me supplia pour
cinq autres, et j'eus la faiblesse, en présence de M.

Mercier, qui m'assurait qu'il veillerait au remboursement, d'y consentir. Il est vrai de dire qu'il, le père Lacou, m'en montra 6,000 pareillement donnés, et déjà remboursés. Mais cela faisait 15,000 que ces hommes avaient a moi! et j'étais tranquille! . . . avec leur déclaration en poche! . . . Quelle faute! je l'avoue, j'ai eu mille fois tort.

MM. de Lacou m'avaient promis de venir plus tard, en aide pour S^t Benoit; mais ils n'arivèrent ni l'un ni l'autre, et la forêt fut saisie. Cette crainte de perdre la forêt de S^t Benoit et le bénéfice que j'étais sur d'y faire, me tournait la tête. Je ne cachais rien à Madame Tops. Alors je lui écrivis « que fatigué de mon malheur etc. etc. il fallait renoncer au mariage! » Elle, toujours, me répondait ainsi :

« Samedi 9 9^{bre} 1834. »

« J'ai écrit hier peu, mais ce peu exprimait la peine
» que j'éprouvais du peu de confiance que tu as en
» moi. Crois-tu donc qu'une perte d'argent, ou autre,
» me ferait renoncer à toi? non, non, quand ce n'est
» pas de ta faute; je t'ai dit ce que je pense à cet égard.
» Quand il en reste assez pour être heureux, tu con-
» nais ma position, avec de l'ordre, c'est assez. Mon
» Armand! je t'avais donc quitté, avec l'idée de te
» consoler ce matin, en causant longuement avec toi,
» mais la lettre de 27, que je reçois à l'instant, m'en ôte
» la force et le courage. Tu m'avais écrit dis-tu, une let-
» tre qui m'aurait trop affligée, tu l'as jetée au feu. Et
» pourquoi donc? qu'ai-je fait, car je ne puis imaginer
» que je la devais à la perte que tu viens d'essuyer pour
» St. Benoit, Ah! mon ami, cela ne serait pas raisonna-
» ble, puisse ceci, te faire renoncer à tes alentours,
» et n'y plus songer. Ah! Dieu combien j'ai de chagrin

» de ces traces que j'ai aperçu sur le papier, et j'en
» suis si émue qu'en vérité je ne puis comprendre ce
» qu'il y a. Tu m'annonces « que tu me feras connaî-
» tre ta résolution, » je l'attends avec anxiété, soit que
» tu réussisses, ou non, cela ne changera rien à ma ma-
» nière de voir que tu connais; cependant je me sou-
» mettrai à la tienne, en priant le ciel, et ce sera de te
» rendre plus raisonnable. Je te quitte de très mau-
» vaise humeur, sans même dire.

TA JOSÉPHINE. »

« Monsieur de Guerry, chez Monsieur Véron. »

Cette lettre si bonne et si attachante, comme toutes celles que je recevais chaque jour, me faisais rêver continuellement aux moyens de parer au mal autant qu'il était en mon pouvoir; jours et nuits j'étais sur pied. Et c'est alors que je fis une démarche, que pour moi seul, je n'eusse jamais faite! Elle n'a point été comprise, je suis resté libre, mais elle n'en sera pas moins blâmée peut être. Je voyais souvent mon vieil ami, Fourcart, bibliothécaire du duc d'Orléans. Il me disait toujours tant de bien de ce prince, qu'à la fin par son avis, je pris le parti de lui écrire pour le prier de m'avancer une somme de 8,000 francs, qui m'eut sauvé alors, et que j'eusse rendue, comme je le démontrerais à S. A. R. Car c'est pour 8,000 francs! qu'il me fallut, en étant garant, que j'ai péri. Voici mes lettres et les réponses de S. A. R.

A S. A. R. M. LE DUC D'ORLÉANS.

« Prince! »

« Au nom de votre ayeul, le vertueux duc de Pent-

hièvre, auquel vous ressemblez d'une manière si frappante! (son portrait est à la ville d'Eu) un Breton supplie votre Altesse royale de lui accorder cinq minutes d'audience; ayant à lui révéler des choses qu'il ne dira qu'à V. A. R. seule, et il y a urgence.

« Je suis avec le plus profond respect, et la plus haute et entière confiance. »

« De votre altesse royale le très
humble et très obeissant serviteur. »

Paris 27 décembre 1834.

(Signé) Le comte ARMAND DE GUÉRY.

« A SON ALTESSE ROYALE MONSIEUR LE DUC D'ORLÉANS. »

« Prince! »

« J'ai eu l'honneur d'écrire à votre Altesse royale le 27 de ce mois, pour la prier de m'accorder cinq minutes d'audience, par rapport à des affaires urgentes. Ma lettre est restée sans réponse. »

« Mon but était de réclamer la haute protection de votre Altesse royale, afin de parer à la récente iniquité ministérielle lâchement tramée contre moi, laquelle même fera pourtant le plus grand tort à l'état, en montrant tout ce dont ses agents sont capables au besoin, et en empêchant les particuliers d'acquiescer de lui. »

« En me sauvant, il n'en eut rien coûté à votre Altesse royale; et par là, elle n'eut placé dans les termes d'une reconnaissance sur laquelle chez moi, on peut compter. »

« Je pensais, que celui qui a sauvé la vie au jeune Napoléon en 1814, qui depuis, a seul constamment pris

sa défense à travers mille périls, privations, sacrifices, et qui enfin s'est trainé en 1830 jusques à Vienne pour pleurer sans ostentation sur sa tombe! je pensais dis-je, que celui-là, pouvait être écouté et compris par le prince que l'on lui disait fait pour consoler la France de sa perte. »

« Sans doute je me suis trompé! j'ai eu tort de croire qu'à de tels titres, je pourrais émouvoir votre Altesse royale, j'ai eu tort de m'adresser à elle! Oui, j'ai eu tort. »

« Pour m'en punir, que je sois donc dépossédé de ma propriété, la forêt de S.^t Benoit, que mon mariage soit rompu (c'est ce que l'on veut a présent peut-être) en un mot, que je sois encore privé de tout! hormis de mon indépendance. »

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect.

De votre Altesse.

Le très humble et très obéissant serviteur. »

« Comte de GUERRY DE MAUBREUIL
MARQUIS D'ORVAULT. »

« 29 Décembre 1834,

chez M.^r Véron, maire de Montmartre. »

P.S « Permettez moi cependant de rappeler à votre Altesse royale, que le roi actuel, votre père, m'a répondu lorsque je lui écrivis en 1827 pour le prier de se tenir en repos, c'est-à-dire de ne pas influencer la vile justice française, toujours aux ordres du puissant; lorsque lui écrivant: « que j'aurais fait pour son duc de Chartres, en pareil cas, ce que j'avais fait pour le jeun

Napoléon, je le priais de ne pas appuyer ce coquin de Talleyrand, déjà trop appuyé par ce fripon de Charles X, son complice; votre père envoya chez M.^r Germain, fit dire entr'autre: « qu'il ne voyait Talleyrand que les jours obligés, etc. etc. »

« Et bien qu'il n'y eut pas un mot de vrai dans cette obligeante assertion, c'était enfin répondre; et il y avait au moins en cela de la délicatesse, de ces égards dûs au malheur, comme à la plus incompréhensible de toutes les infortunes. »

« SÉCRÉTARIAT de S. A. R. M. LE DUC D'ORLÉANS. »

« Les instant de M. le duc d'Orléans sont tellement » remplis, un grand nombre d'audiences sont déjà si » arriérées que monsieur de Guerry serait remis sans » doute à un jour trop éloigné. Il est donc prié de vou- » loir bien faire connaître par écrit au prince Royal ce » qu'il avait à lui communiquer. »

« Tuileries, le 29 décembre 1834. »

J'écrivis donc une lettre explicative à laquelle je joignis les pièces probantes, et reçus la réponse ci après.

« Secrétariat de S. A. R. M. le duc d'Orléans. »

« Monsieur ! »

« M. le duc d'Orléans a reçu la lettre que vous lui » avez adressée. Malheureusement, votre demande ne » peut être l'objet d'une proposition à S. A. R. vous » comprendrez aisément, qu'elle est obligée de s'inter- » dire toute espèce de prêt. D'un autre côté le nombre

» des personnes qui ont recours à sa bienfaisance, est si
» multiplié, qu' afin de pouvoir satisfaire à la plus
» grande partie des demandes, elle est dans l'impossibi-
» lité, d'accorder individuellement, à titre de don, des
» sommes à beaucoup près, aussi considérable que celle
» que vous demandez à titre de prêt. »

« Recevez, Monsieur, avec l'expression de mes regrets,
» l'assurance de ma considération distinguée. »

« Le chef de secrétariat de S. A. R.

Tuileries 4 octobre 1834.

(Signé) AD. ASSELINE.

P. S. « Ci joint, les papiers qui accompagnaient votre
lettre, et que S. A. R. m'a remis cachetés. »

« M. le comte de Guerry, chez M. Véron maire
de Montmartre Banlieu. »

Nous nous regardâmes Fourcart et moi! il en était
tout surpris. Moi fort peu, ne croyant plus aux princes
presque. La vérité est que l'on ne réussit jamais près
d'eux directement, c'est par les entours, les commé-
rages, etc. Aussi n'obligent ils que des ingrats, en gé-
néral. Ne jugeant rien par eux mêmes, ils sont souvent
trompés, et cela les dégoûte d'obliger, de plus empêche
qu'ils croient aux hommes. « Nous payons, nous secou-
rons des gens qui nous trahissent, qui écrivent contre
nous, nous le savons, à n'en pouvoir douter » me
disait souvent M. Fourcart.

J'allai à Chateauroux pour voir s'il n'y aurait pas moyen
de parer à la déchéance prononcée par rapport à St

Benoit. Je vis la préfet, le B.^{on} de Corbigny, hommes parfaits et supérieurs, et ils furent tel pour moi. D'accord avec eux je fis une pétition, ils l'appuyèrent, c'était justice. J'écrivis encore au duc d'Orléans et la lui envoyai. Alors j'écrivis à Louis-Philippe, lui-même. Et soit par leur intervention ou par la bonté de ma cause, j'obtins un sursis. Voici ce que je disais à Louis-Philippe en lui envoyant ma pétition, qui prouvait ma conduite en Berry et le gain que j'avais fait faire au Gouvernement. etc. etc « Serait-il vrai, Sire, que St. Benoit fût trop près de Valençay? Et serait-il vrai, comme quelques uns le prétendent, que V. M. s'entendit avec Charles X? qu'elle eut en poche un sauf conduit à tout événement? qu'elle put garder ou rendre la France selon qu'elle le jugerait à propos? Si cela était, alors s'expliquerait tout ce que j'éprouve! Et nul espoir pour moi, dans ce cas, de remédier au mal! . . . Inutile même serait de s'en occuper! . . . etc. »

Je n'ai rapporté que quelques mots de ma lettre au roi Louis-Philippe. Ici je ne puis tout mettre, je n'ai pas un moment à perdre, le congrès est commencé.....

De Chateauroux j'alla à Tours, voir le conservateur, M. Martin, excellent homme aussi.

J'écrivais de partout à M.^{me} Tops, et ses lettres chaque jour m'étaient renvoyées par l'admirable famille Véron. Voici une de celles renvoyées par ses soins..

« Bruxelles 19 Décembre. 1834. »

« Mon Armand, quand jè te sais calme, à peu près
» heureux, je suis moins empressée d'écrire. Aujourd-
» d'hui ta lettre est empreinte de tristesse, je suis au

» regret de ma négligence. Tu as plus besoin dans
» cette situation de distraction, et certes j'ai la présomp-
» tion que mes lettres peuvent y contribuer, n'est-
» ce pas mon bien aimé? mais pourquoi donc tant
» t'affliger de cette déchéance pour St. Benoît? si elle
» doit avoir lieu, oh! si j'étais près de toi, que tu
» voulusses m'écouter, comme tu promets, que de
» choses j'empêcherais? Par exemple je n'aurai eu re-
» cours à la protection du D. . . pour ton St. Benoît!
» je la réserverais pour objets plus certains d'après les
» droits que tu as à uné indemnité, tu avais le projet
» de demander une action, un privilège etc. tu te dé-
» courage aisément. Que ce ne soit pas pour moi mon
» ami, quelque soit ta résolution, je m'y conformerai.
» Conserve moi de l'amitié, personne au monde plus
» que moi ne s'en rendra digne, je t'aime tant que dans
» toute occasion, je serais prête à le prouver. Crois-tu
» que sans cesse je m'occupe de ta situation actuelle,
» aurais-tu à te repentir de m'avoir connue? je suis la
» cause, cause à la vérité innocente, que tu as négligé
» tes affaires mon ami! si pour y remédier je pouvais
» être utile. Bientôt je pourrai disposer de Beauchamps,
» vendu au comptant à peu-près, je n'ai pas besoin de
» tout pour remplir mon obligation, si tu connaissais
» mon ame! tu verrais que c'est m'obliger que de me
» mettre à même de pouvoir t'être utile! Vois
» J'ai reçu la lettre de M. Termet, j'y réponds ce jour.
» J'ai été indisposée deux jours d'un mauvais rhume,
» c'est passé, entièrement fini. Mon notaire de là-bas,
» pense que M. Lebecque retire son pourvoi. Tant
» mieux, je pourrais en disposer plus tôt. Je t'ai dit que
» j'avais remis au banquier l'effet Germiny, veux-tu
» toucher les fonds à Paris, écris. J'ai eu dans cette
» journée force tracas avec le locataire de ma maison;

» mais je m'en tourmente peu, je te quitte, lis si tu
» peux, demain matin j'écrirai, je n'y vois plus, pense
» que je te resterai attachée jusqu'au tombeau.

TA JOSPÉHINE.

« Monsieur de GUERRY, chez M. VÉRON à Paris. »

De Tours je poursuivis ma route et arrivai à Nantes. Pas de lettres là, de M^{me} Tops! Que pouvait-il y avoir encore? mais voici Nantes.

Et quittant la poste à 9 heures du soir, je vais où demeurait ma vertueuse tante la marquise d'Orvault, morte brulée au château d'Orvault en 1829 pour mon bien grand malheur. Je croyais que ma sœur la vicomtesse de Chabot demeurait dans le même hôtel. Ainsi, à la première porte où je frappe à Nantes, on me répond: « Madame de Chabot, Monsieur, elle ne demeure pas ici, c'est sur le cour St. André. Mais mon Dieu! Monsieur, c'est sûrement cette jeune et belle femme qu'on a enterré il y a six jours? » C'était elle même et ma dernière sœur! Je vois mes frères, tous désolés; mais mon beau-frère au désespoir et que je n'avais pas revu depuis 30 ans, me fait supplier de le venir voir à sa terre, dans huit jours, n'ayant pas le courage de me revoir à Nantes, où il se trouvait mal à chaque minute. Ma sœur morte en couches le laissait veuf avec six enfans.

Je vais trouver ma tante M^{me} de Guerry de la Fortinière agée de 80 ans, et que je n'avais pas vu depuis 35. A peine puis-je la reconnaître, mais chose remarquable, je la retrouve avec toute sa tête, sa supériorité, sa fraîcheur d'idées. Elle passait l'hiver dans un couvent qu'elle a en partie fondé, c'est là que je fus

conduit. Je n'y fus pas plutôt entré et surtout pas plutôt connu, que voilà toute la communauté, du sacré cœur, de dire : « Ah ! voilà celui qui a donné le soufflet à Talleyrand ! et comment l'avez-vous souffleté ? Cet impie ! contez-nous donc ça. » Enfin ma bonne tante me donna une médaille du sacré cœur, (laquelle fut remise à Madame Tops) et elle me la donna en me disant : « Porte la toujours, cela te portera bonheur, et viens me voir à Lulière (son château) avec ta femme au mois d'avril. » Je ne sais en vérité si j'ai été puni pour n'avoir pas porté cette médaille selon le vœu de ma tante, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que j'ai été bien malheureux depuis qu'elle me la donnée. M.^{me} Tops ne l'a sans doute pas portée non plus, car elle a été elle aussi certes, bien tourmentée. Il n'est sorte d'honnêtetés et de bontés, que n'eurent pour moi ces dames, qui sont pour la plupart, des personnes d'un grand mérite.

Revenu à Nantes, mortellement inquiet, je vais à la poste, j'y trouve une lettre de quelques lignes, à peine lisibles. Cette première lettre reçue à Nantes, m'annonçait que M.^{me} Tops avait pensé mourir et qu'elle était encore en danger.

La seconde lettre, que je reçois, était de M. Liénard qui m'apprend lui-même, cet homme envers lequel j'avais été si généreux ! qu'il prend la fuite, ayant passé les effets escroqués par Doze ! Ces choses me sont réservées sur la terre.

Pour parer à un tel événement, et surtout pour y remédier à cause de M.^{me} Tops, je fais ce que je n'ai jamais fait, ni voulu faire en vingt ans de malheurs et de privations incomparables, et fais ce que je n'aurais jamais fait pour moi seul. Je me rend à la Blanchardaie à 8 lieues de Nantes, et vais trouver

M. Cossin , dont le père avait acquis la terre de Maubreuil, possédée aujourd'hui par son fils : « Je vous donne M. Cossin, en me présentant chez vous, la plus grande preuve d'estime que vous recevrez jamais ! tout Nantes le pensera, appréciez la. — Oui M. de Maubreuil, dit-il, on ne peut plus ému et presque jusqu'aux larmes, je l'apprécie..... Ah ! combien vous avez été malheureux.... !

Mais disposez de moi. — Je lui serrai la main : et très ému aussi l'on pense, je vins retrouver le digne M. Liasens de Lépinay, ami modèle. M. Cossin deux jours après le voit, et lui offre une petite pension pour moi. J'eusse préféré quelque argent comptant, cela m'eut sauvé alors. Mon départ précipité m'a empêché de revoir M Cossin.

Nouvelle lettre de M.^{me} Tops, me parlant du tombeau, de sa faiblesse, des tourments, des persécutions des héritiers. etc. etc. J'embrasse mes dignes et bons parens, MM. de Cornulier, monte dans le courier et sans prendre autre choses que deux bouillons et deux tasses de thé pendant la route, j'arrive à Bruxelles, où je trouve M.^{me} Tops un peu mieux, et je lui remets par l'avis de ma famille, la présente déclaration :

« DÉCLARATION remise à M.^{me} Tops. Le 10 Janvier 1835 à Bruxelles. »

« La médiocrité de ma fortune comparée à celle dont jouit Madame Tops, pouvant peut-être donner lieu à ce que mes véritables sentiments soient mal interprétés, comme aussi faire concevoir des doutes ou des craintes qu'il est du devoir d'un homme délicat de dissiper, je m'empresse de le faire; et avec toute la sincérité et la franchise, connues j'ose le dire, qui me caractérisent, et dont j'ai toujours fait preuve. »

« Ainsi, je déclare aux héritiers, ayants droit, et à tous ceux qu'il appartient, ou appartiendra, renoncer formellement aux avantages, dons, legs, etc, que M.^{me} Tops pourrait avoir la bonté de vouloir me faire; soit dès à présent, soit si j'étais assez malheureux pour la perdre; en un mot condamné aussi à lui survivre. »

« J'aime M.^{me} Tops pour elle-même, et uniquement ainsi »

« Cette médiocrité à laquelle m'ont réduit d'étranges et inconcevables infortunes, me permet cependant de n'être point à charge. Et je dirai aussi quelle est la position de ma famille. »

« Auguste de Guerry de Beauregard, l'ainé de mes frères, possède la terre et la forêt des Gâtz près Bourbon-Vendée. Il a épousé sa cousine, Marie de Guerry de Royrand, qui est beaucoup plus riche que lui, ils ont de 15 à 20,000 f, de rente à présent, et des espérances du double.

« Tancrède de Guerry, mon second frère, vient d'épouser M^{lle} de l'Étang, sa cousine issue de Germaine, petite nièce du C.^{te} Duchuffault, le Cordon Rouge, et nièce de celui que M.^{me} Tops connaît, qui lui-même à soixante et dix mille francs de rente, et pas d'enfants. »

« Jules de Guerry, le troisième, est dit-on, adopté par M^{me} de la Rochejaquelein, née de Duras. M^{me} de la Rochejacquelein a hérité de toute la fortune de la princesse de Talmont, et elle n'a pas d'enfants. M^{lle} Louise de la Rochejaquelein m'a dit que sa belle sœur voulait lui donner la terre de Fleury qui rapporte trente mille francs de rente. Il était décidé qu'il serait pair de France. La chute de Charles X a tout dérangé. Le Vieux comte de Guerry de Rennes, dont le fils unique a été tué aussi pour les Bourbons, n'était pas éloigné

d'adopter Jules. Mais 1830 est venu déranger aussi ce que moi et M.^{lle} Louise avions préparé.

« Mes frères comme on le voit, sont tous en bonne position, ont de belles espérances, et n'ont nul besoin de fortunes étrangères. »

« Voici la position des enfants de mes sœurs, toutes trois mortes maintenant.

« Constance de Guerry, mariée à M. de Tainguy de Nesmy, a laissé deux enfants. Ils ont à présent huit mille francs de rente chacun. C'est M.^{lle} de la Rochejaquelein qui les a élevés, et avec laquelle ils demeurent, leur mère les lui ayant laissés. Certes ils sont en bonnes mains. »

« Sophie de Guerry, mon autre sœur, mariée à M. de la Roche Brochard, a laissé un garçon, son père sans être riche, a de la fortune; son fils a des espérances. »

« Adèle de Guerry, que nous venons de perdre, a été mariée à son cousin, le vicomte de Chabot, elle a laissé six enfans, qui héritent d'une foule d'oncles et tantes. Ils auront à partager un jour quinze à dix huit cent mille francs. C'est leur père qui me l'a écrit, et cela est positif. »

« Telle est la position de ma famille; laquelle comme l'on voit, malgré ses étonnans revers, est tout-à-fait indépendante. »

« J'ajouterai même que c'est par son avis, et notamment celui de MM. Louis et Victor de Cornulier mes cousins, que j'ai fait la présente déclaration, ou renonciation. Mon frère aîné m'a aussi, positivement déclaré et parlant au nom de tous, que ma famille, que mes nièces et neveux, n'avaient et n'auraient jamais besoin de fortunes étrangères.

« MM. Louis et Victor de Cornulier Caratrie et Lu-

cinière, jouissent de trente et de cinquante mille francs de rente. Ce sont les hommes les plus estimables de la Bretagne. Et il n'entre pas dans la pensée de ceux qui sont véritablement tels, de déshériter les familles. En Bretagne et dans la Vendée, où l'on a des principes de religion et de morale, on a ces dépouillements des familles en aversion. »

« En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration, ou renonciation. »

(Signé) ARMAND comte de GUERRY.

Fait à Nantes le 5 Janvier 1835.

Jamais par une fatalité ou plutôt une faiblesse déplorable, Madame Tops ne voulut remettre ou du moins faire connaître cette déclaration à la famille de son mari, dont peut-être elle eut par là calmé l'avidité. Mais M.^{me} Tops craint cette famille comme le feu. Du vivant de son mari, malheureux podagre très rebutant, et assez mauvais homme, il n'est sorte de tourments, que les parents de ÉL. Tops ne lui aient fait endurer. Et pour dire un mot de leur méchanceté et de leur perfidie, il suffira de rappeler que la maladie si subite, si étrange, du vieux Tops, n'a jamais pu être expliquée. M.^{me} Tops est toujours très fière quand elle parle du soin qu'elle avait de les empêcher de rester seuls avec son mari, qui a souffert des douleurs insupportables et même indéfinissables, pendant bien des années. Le grand désir de M.^{me} Tops est toujours de fuir ces gens-là, d'aller le plus loin qu'elle pourra d'eux, d'affermersa maison à Bruxelles, etc. elle me l'a dit cent et cent fois. De leur côté, ils sont sans cesse aux aguêts, ne la perdent pas de vue, et ont recours à toutes

sorte de combinaisons. J'en rapporterai une plus tard, bien perfide. Enfin si M.^{me} Tops eut voulu remettre ou faire connaître cette déclaration, peut-être eut-elle calmé la famille assez riche, mais néanmoins cupide, de son mari; et rassuré la sienne, qui est très pauvre et aussi toujours aux aguets, toujours sur le qui vive. Mais je le répète, il n'y eut jamais moyen de persuader à M.^{me} Tops de leur faire part de cette déclaration; tant elle déteste et craint tout à la fois, ses très mauvais et très-injustes parents.

Après avoir reçu encore de nouvelles assurances et de nouvelles protestations de la part de Madame Tops de n'être jamais qu'à moi etc. etc. dès que je la vois un peu rétablie, je repars pour Paris.

Je ne sais trop rappeler deux choses, pour moi essentielles, c'est que: 1.^o je n'ai jamais rien caché à M.^{me} Tops, d'abord de ma position en grand, puisque comme on l'a vu je lui avais remis tous mes papiers, et qu'elle a pu y voir tant qu'elle a voulu pendant six mois; et non plus rien caché par rapport aux malheurs particuliers, aux manques de foi et banqueroutes qui sont venus comme un véritable fait exprès m'accabler. 2.^o que je n'ai jamais reçu un liard de M.^{me} Tops.

La lettre suivante prouvera que je lui disais chaque jour tout ce qui m'arrivait; elle y parle des Doze, des Libault, ce qui prouve assurément qu'elle était régulièrement informée.

« Bruxelles le 15 janvier 1835. »

« Mon Armand bien aimé. »

« Comment est tu ? Ta lettre de dimanche reçue hier »
» te disait bien attristé, cette phrase m'a fait mal, non de »
» m'en parler, à qui donc confier ta peine si ce n'est à

» moi ? Mais par ce que je voudrais plus que la partager ,
» te l'éviter. Pourquoi sans cesse craindre de ne pas
» réussir ? et t'affecter de la sorte. J'ai confiance pour
» toi en la providence. Tu verras. A la moindre con-
» trariété on est vite à dire, si ce sera *ma* ou *Joséphine* ,
» merci. Lequel des deux à ton avis est l'indécis ? Juge,
» je croirai m'être assez expliquée pour croire que ces
» tergiversations ne devraient pas exister. Ai-je tort ?
» Dis méchant. Je n'ai pas de lettre ce matin , non que
» j'en suis inquiète, je n'ai pas droit à l'exactitude
» puisque j'en ai si peu, mais par ce que tu me préve-
» nais que si tu partais pour Nantes tu écrirais , donc
» tu n'y est pas allé. Ton M. Libault est un singulier hom-
» me, je ne l'aime pas , on ne peut compter sur ses pro-
» messes ; c'est sans doute parce que tu es son ami , c'est
» par reconnaissance de l'avoir obligé qu'il en agit de
» la sorte ! Je te conseille si tu parviens à le faire payer
» de le comprendre au nombre de la réforme à faire.
» Heim , Armand ? avec ton M. Libault et M. Doze ! je ne
» fais aucun reproche , tu ne comprendras que trop ceux
» que tu mérites, je m'en abstiens.

« En vérité j'étais loin d'attendre de toi un compli-
» ment sur mon écriture ; je t'assure que j'ai pour
» principe de n'y pas faire attention avec qui j'aime. Je
» la soigne avec l'indifférence. Tu n'est donc pas de ce
» nombre. Adieu mon ami chéri. »

« JOSÉPHINE. »

Je fais là aussi (à Paris) tous les efforts possibles en-
core, mais déjà la Doze, et Guerbois, auteurs des let-
tres anonymes, poursuivis par moi en police correc-
tionnelle, chantaient victoire ! Ils donnèrent même un
grand dîner et burent à ma défaite. Doze lui, était dé-

campé pour l'Angleterre, où il alla sauver un Turc, son nouvel associé, pour de là, aller escroquer à Tripoli. Car pour lui il est moins haineux et scélérat, que fripon; je sus même qu'il avait dit aux autres de cesser le feu contre moi. Mais la Doze et le Guerbois ne sont pas des êtres, à entendre raison, et à calculer même. Leur correspondans à Bruxelles, redoublaient d'efforts, et ma position malheureusement y prêtait.

Il fallait à tout moment être à Bruxelles pour expliquer à M.^{me} Tops les choses absolument comme elles étaient. Enfin par ses conseils, je prends le parti de céder à l'orage ou plutôt à la tempête, je m'éloigne, et je vais à Aix-la-Chapelle.

DOUZIÈME PARTIE.

SOMMAIRE.

Premier séjour à Aix-La-Chapelle. — Lettre de M^{me} Tops. — Retour à Bruxelles. — Repos pendant un mois. — Nouvelle visite à M. de Latour-Maubourg. — Basses manœuvres bruxelloises. — Lâches combinaison d'héritiers. — Malheureuse destinée des femmes. — Tourments éprouvés. — Offre et assistance perfides. — Trahison masquée. — Procédés révoltants et inexplicables. — Etat affreux de Mme Tops. — Départ sollicité. — Arrivée du mandataire à Londres. — Mois le plus pénible de la plus pénible des années. — Ambassadeurs vus sollicités et prévenus. — Le mandataire écrit aux souverains. — Angoisses mortelles. — Partis décisifs à prendre. — Impossibilité d'adopter l'un plutôt que l'autre. — Le sort en décide. — Bruxelles l'emporte. — Trouvaille dans la barque. — Prêtre charitable et toujours informé. — Explication avec Mme Tops. — Nouvelles promesses qu'elle fait. — Bonheur encore possible. — Autre visite à M. de Latour-Maubourg. — Les intrigues recommencent. — Mme Tops tourmentée. — Second séjour à Aix-la-Chapelle. — Trois différents partis encore à prendre. — Ce qu'ils sont. — Passage à Bruxelles. — Supplique de Mme Tops. — Promesses d'elle d'attendre. — Ostende ou Rotterdam. — Le sort décide pour la Hollande. — Aix-la-Chapelle. — Nouvelles lettres aux Ambassadeurs ministres etc. — Le docteur Bauerderner prévenu. — Dépôt confié à la terre. — Déclaration écrite par le mandataire. — Arrivée à La Haye.

Autres lettres de M^{me} Tops à Aix-la-Chapelle, attachantes, confirmantes et rassurantes, puis à celles-ci, succédaient des lettres affligeantes et même, désespérantes; car il faut le dire, l'indécision est son état habituel. Je pris donc le parti de ne plus écrire. Alors elle m'écrivait ainsi.

« Bruxelles 17 Février 1835. »

« Cher ARMAND! »

« Serais-tu malade, depuis bien des jours je n'ai plus

» de lettres , songe que j'en suis très inquiète. Chaque
» jour je suis toujours à te voir arriver. Ma dernière
» exigeait une réponse , donc il y a quelque motif. J'ai
» été retenue dans ma chambre d'un rhume violent ,
» mais je suis mieux , je ne pense qu'à toi ; que peut-
» il être est arrivé , quelque chose qui empêche d'écrire ?
» je t'en prie mon Armand , fais cesser mes angoisses. »

« TA JOSÉPHINE. »

« Monsieur ARMAND à Aix-La-Chapelle.

Poste restante. »

Je me décidai à revenir à Bruxelles , et cette fois ,
à y rester.

Pendant près d'un mois je voyais tous les jours
M.^{me} Tops , elle venait me voir , et comme je ne voyais
qu'elle et avec secret , le feu des ennemis avait cessé ;
nous étions encore heureux. Mais il me surent à Bru-
xelles , et les lettres anonymes marchèrent. Je vis enco-
re le respectable ambassadeur de France , M. de Latour-
Maubourg , et le jeune marquis de Bassano , doué vrai-
ment de beaucoup de qualités. Ils auraient bien voulu
faire cesser ces infamies ; mais comment ? cela ne se
pouvait. Bruxelles était aussi entièrement soumis à
Paris , par rapport à moi.

Un M. Tarte , il faut à la fin nommer les perfides , avec
sa vieille Tarte , demande tout-à-coup 15,000 frs. de
remboursement à M.^{me} Tops par ce que disait-il « vous
allez vous marier avec un étranger ». M.^{me} Tops , les lui
donna de suite avec dédain. Car au grand déplaisir de ce
vieux et has Bruxellois , elle les trouva sur l'heure.

Son banquier , ancien domestique , devenu riche , lui
refuse crédit un autre fois « parceque , dit-il , vous allez

vous marier a ce qu'on m'a écrit ». Il est digne d'un valet, d'avoir de tels sentiments, et de jouer surtout un tel rôle, celui d'agent de tourments, de perfidies et de calomnie. Henry IV disait « la caque sent toujours le hareng ! » il avait bien raison. Un valet aussi en a toujours les sentiments.

Un vieux notaire, celui de M.^{me} Tops, lui disait, « je ne veux plus vous prêter qu'à trois mois, parceque vous allez vous marier avec un étranger » c'était le refrain. Celui-là, comme presque tous les notaires de France, pourra partir aussi quand on voudra avec les dépôts.

Une M.^{me} de Familleheureux et son mari Familleheureux, qui n'a pas inventé la poudre, me disait M.^{me} Tops, faisaient tout ce qu'il pouvaient pour me rendre moi, malheureux.

Enfin la maitresse de poste de Bruxelles M.^{me} Lefèbvre, aurait aussi elle mis des relais sur toutes les routes pour enlever M.^{me} Tops, pour l'emmener à Malines, où est le vieux Lefèbvre père, aussi maître de poste.

Et par dessus tout, toujours l'envieux M. Tops lui-même, faisant l'important parcequ'il a quelque fortune, et qui pour se venger, venait sans cesse tyranniser sa belle-sœur, qu'il déteste.

Le plus fidèle aux signaux donnés de Paris, était un vieux M. Piron, parent de M.^{me} Tops. C'était le Bartholo de la troupe envieuse et opprimante. Puis les neveux, puis les nièces; tout réunis pour crier: « A nous l'héritage! Tuons la; faisons la périr; en l'accablant de caresses! Et toujours pour son bonheur! dirons nous. » Ces basses trahisons de la vie privé, sont maintenant à l'ordre du jour.

Tourmentée, accablée et désespérée, M. Tops m'écrivait des lettres déchirantes; on en jugera par celle-ci.

« 27 Février. »

« Cher Armand, n'ayant pas le courage de t'affliger, car
» plus je te vois, plus je m'attache à toi; je prends le
» parti d'écrire. Les renseignements sur ta position ac-
» tuelle, empêchent que je ne cède au désir de nous
» unir actuellement, oh ! je t'en supplie, point de
» reproches, ce serait trop. Ah ! si tu m'aimes, rien,
» absolument rien, de ton premier mouvement. Compte
» à la vie à la mort sur le cœur que tu as méconnu. »

« Ta JOSÉPHINE dévouée à j'amaïs à celui qu'elle aime. »

« Ce que tu demanderas sera religieusement observé,
» mais par pitié, rien, absolument rien, du premier
» mouvement. Armand ! jamais, un être vertueux n'a
» autant mérité d'indulgence ? tu es homme d'honneur,
» et d'une probité que j'admire. »

« A Monsieur de GUERRY Hôtel de Tirlemont
à Bruxelles. »

Que l'on juge, s'il se peut, des tourments que j'ai
enduré pendant cette malheureuse année ! on ne peut
les rendre ! pas plus que se les figurer.

Bref la fidèle Barthe m'arriva, et me dit enfin qu'un
vieux garçon, marchand de vin, lancé par la famille
deux ans auparavant, et auquel M^{me}.Tops avait eu la
faiblesse de signer un papier qu'il lui avait présenté,
contenant une promesse de mariage et un dédit de
quatre vingt mille francs, était lancé de nouveau par
cette même famille ! Que ce marchand de maria-
ge ! menaçait d'attaquer. etc. etc. »

C'est le sort de M^{me}. Tops d'être vendue par une basse
et cupide famille. Elle avait été vendue au lourd,
dégoutant, podagre, vieux Tops, elle le fut de nou-

veau au garçon marchand de vin, qui selon Madame Tops, est une homme à très basses idées, et non moins bas sentiments : sa conduite le prouve assez. Que l'on ne s'étonne pas de cette combinaison, si l'on pense que cette famille Tops, est l'ennemie de la noblesse, qu'elle a fait fortune à ses dépends, en achetant des biens nationaux. etc. etc.

J'ai dû bien à contre cœur, entrer dans le détail de ces infamies de famille et bassesses domestiques; que j'ignorais, je l'avoue. Mais devais-je laisser des misérables de cette espèce; et capables de tout, s'écrier peut-être à commandement; « que j'avais moi aussi, voulu spéculer sur leur victime! . . . etc. etc. » tandis que seul, je ne l'ai pas fait; et n'en ai même jamais eu la pensée; il eut été à la fin par trop absurde de ma part, de garder le silence. Moins qu'un autre, je ne le peux ni ne le dois. Car j'ai une vraie famille moi du moins, et dans laquelle il ne se commet ni bassesses privées, ni crimes non plus d'intérieur. Et aujourd'hui je crois en vérité, et d'après une cruelle expérience depuis un an, que partout on ne pourrait en dire autant. L'on doit surtout se défier de parents obscurs et bas, qui n'ont sur la terre que les trahisons et les duplicités de famille; pour unique application et préoccupation.

Madame Tops, n'osant m'avouer, m'apprendre elle-même, le nouvel embarras de ce malheureux dédit, du reste parfaitement nul, m'avait envoyé Barthe pour m'en informer; puis toujours indécise, elle m'écrivait ainsi à la hâte, désolée que je l'eusse appris :

« 2 Mars. »

« Mon ami, Barthe s'est mal expliquée, ce n'est point à cause du dédit, c'est à cause de mes parents

» que je suis tourmentée. Je voulais te le dire, j'en ai point
» eu le courage de t'affliger. Je m'en rapporte avec con-
» fiance en ta loyauté; plains moi, j'ai assez de chagrins.

« Ta JOSÉPHINE. »

Par l'avis de M^{me} Tops je fis venir un homme que je
connaissais depuis 21 ans, que je croyais un Caton, qui
passait pour tel, et pour un homme entendu. Je voulais
lui donner ma procuration. Il m'avait écrit. « Mon cher
» monsieur, votre grand caractère, votre courage, vos
» qualités, vous méritent l'estime. Et puis ma vieille
» amitié. etc. etc. Je frémis d'indignation en pensant
» combien on a abusé de votre générosité; etc. etc. c'est
» une trame infâme que ces lettres de changes, et la
» fuite combinée des porteurs etc. Oui je serai près de
» vous, pour vous prodiguer les consolations de l'ami-
» tié. Vous parlez d'argent! je n'en veux point! » etc. etc.

Il arrive, il me coûte cinq cents francs, il voit M^{me} Tops,
il est ébloui par la vue de ses appartements. Etait-il
parti pour trahir? a-t-il pris cette résolution à Bruxel-
les? Le lendemain porte fermée, maison cernée, mai-
son occupée, domestiques renvoyés. etc. etc. Mes pa-
piers, ce à quoi je tiens le plus au monde, comme jettés
dans la rue, mon linge et mes effets aussi, cela va sans
dire; et par dessus tout, à mon incompréhensible
étonnement, lettre de M^{me} Tops, écrite par elle, signée
par elle, et que voici :

« Bruxelles 30 Mars 1835. »

« MONSIEUR. »

« J'ai promis à Monsieur Charlemagne Poulain, de

» m'expliquer et de vous faire connaître ma déterminacion ; le projet de vous confier mon avenir ne peut se réaliser. Il m'en coûte encore d'y renoncer; mais vous avez par votre conduite peu délicate élevé une barrière entre nous. J'ai la certitude que ma fortune seule faisait votre convoitise, et vous devenait nécessaire pour payer vos dettes ou vous assurer une retraite après la cession que l'on vous conseille de faire, j'ai avant tout une position dans le monde que je dois conserver. »

« J'envoie à M. Charlemagne toutes vos lettres, c'est le seul de vos amis en qui j'ai confiance. »

« Je vous envoie vos caisses que je n'aurais pas dû recevoir, je vous prie de ne plus vous présenter chez moi, attendu que je ne peux ni ne veux vous recevoir, je vous salue.

« JOSÉPHINE PIRON, V.^e E. TOPS. »

« Monsieur le comte de Guerry à Bruxelles. »

Mr. Ch**** P** revoit M.^{me} Tops, dîne avec elle, bien que gardée à vue par les héritiers, et par un homme qui leur était vendu. Elle est au désespoir, elle se trouve mal à chaque instant, m'apprend M. Ch**** P** « jamais, dit-il, je n'ai vu femme dans cet état! . . . partez, partez! pour l'Angleterre, sauvez vos papiers! au nom de Dieu, je vais à Ostende avec vous, M.^{me} Tops m'a conjuré, en particulier, de ne pas vous quitter d'une minute. . . . Elle vous aime à l'adoration. Partez, partez; j'arrangerai toutes vos affaires en France; j'en ai bien arrangé d'autres! . . . »

J'ai dit que pour mes papiers j'avais exposé ma vie bien des fois! hé bien! là, ces mêmes papiers me l'ont

conservée! car sans eux, probablement, il y aurait eu cessation d'existence de part ou d'autre; et de mon côté de très grand cœur. Je partis donc à onze heures du soir avec M. Ch**** P** pour Ostende, avec mes huit caisses de papiers, et de là pour Douvres.

J'ai dit que je n'avais jamais passé une année aussi malheureuse que celle passée depuis le mois d'octobre dernier, depuis la fatale *initiative* prise par le Comte Duchaffault. Hé bien! je n'ai jamais non plus, passé un plus terrible mois, que le mois d'avril de cette même année! la plus malheureuse de toutes! et probablement aussi, la dernière.

Pas de lettres à Londres, pas même de M. Ch****. P** ni d'accusé de réception d'un acte de cession et d'un pouvoir qu'il m'avait demandés, promettant de m'obtenir terme, arrangement. etc. Un pressentiment m'annonçait sa trahison.

Lorsque je pouvais surmonter mon désespoir, j'agissais et écrivais. J'aurais voulu placer mes mémoires, mais je craignais le trop grand bruit à Londres alors, en ce que le bruit était en contradiction avec mon système d'attendre, c'est-à-dire d'attendre que décision fut prise par la diplomatie, ou que le temps moral pour qu'elle put l'être, fût passé.

Ah! quelle situation! J'allai à Douvres, errant dans la campagne, réfléchissant au remède à tant de maux! et je n'en trouvai qu'un. Et à force d'y penser, je finis par me familiariser avec cette idée tellement, que je suis toujours prêt. La scène du 30 Mars à Bruxelles, m'a brisé le cœur, m'a dégouté et *désillusionné*. L'homme après tout, est toujours homme, et son courage à la fin fléchit. Mais comme il faut aller jusqu'au bout, jusqu'à la dernière heure, comme si l'on devait encore voir bien des jours, bien des

années, je rassemblai mes forces, me rappellai autant que je le pouvais, ma constante devise : « Fais ce que dois, advienne que pourra. » Je devais donc rapporter mes papiers à Londres pour les mettre plus en sûreté, je les rapportai. Ah ! que de peines ! . . . J'ai eu avec eux. Je devais voir les ambassadeurs : je les vis. Je devais écrire à tous ceux dont il était possible peut-être, d'obtenir ou justice ou réparation, dirai-je même commisération ! Et j'écrivis.

Sans M.^{me} Tops, je ne l'aurais jamais fait ; aussi généralement du moins Qu'on m'accuse de faiblesse, j'y consens. Hélas ! je ne prétend pas disputer. Oui l'homme est faible ! on doit lui pardonner. Dieu l'a créé tel, et véritablement, pour son usage.

Mais voilà ces lettres, ou du moins celles d'entr'elles qui mettront à même de juger car hâté comme je suis, je ne puis tout dire.

Nota. La précipitation avec laquelle il faut terminer l'ouvrage à cause du Congrès, fait qu'il est impossible maintenant d'imprimer les lettres écrites à Londres en Avril dernier, plus tard elles le seront, au surplus, presque toutes ces lettres sont connues à Tœplitz. Je me bornerai seulement à en rappeler ici la nomenclature.

Lettre à Sa Majesté Nicolas, Empereur de toute les Russies. Roi de Pologne, etc. etc. Londres 17 Avril 1835.

Lettres à son excellence le comte Pozzo di Borgo, Ambassadeur de Russie à Londres. Londres 17 Avril 1835.

Lettre à Son Altesse Sérénissime le prince de Metternich, chancelier d'état d'Autriche, etc. etc. Londres 14 Avril 1835.

Lettre à Monsieur le baron de Pont, conseiller se-

crétaire de la chancellerie à Vienne. Londres 14 Avril 1835.

Lettres à Son Altesse Sérénissime le prince Esterhazy Ambassadeur d'Autriche à Paris. Londres 15 Avril 1835.

Lettre à Sa Majesté Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français, Londres 14 Avril 1835.

Lettre à S. A. R. monseigneur le duc. d'Orléans Londres 14 Avril 1835.

Lettre à monsieur Fourcart Bibliothécaire de S. A. R. le duc d'Orléans. Londres 12 Avril.

J'attendais des lettres d'affaires à Douvres, j'y vins donc. D'ailleurs je n'étais plus maître de moi-même ! et il fallait me céder, me distraire. Rester dans le même lieu, était impossible. Pas de lettres à Douvres ! J'errai dans la campagne. Un pressentiment me disait que n'importe à quel danger je m'exposasse, il fallait éclaircir l'infâme machination du 30 mars à Bruxelles ! Et de plus, l'honneur était en quelque sorte compromis, par un procédé semblable, et souffert ! Mais par où commencer ? 1.^o Attendre en Angleterre des nouvelles de France. 2.^o Aller en France et braver les ennemis, assigner tout le monde ! Compter impitoyablement, etc. en un mot liquider. Mais si le pouvoir s'en mêlait ? et commandait à la justice ? .. Ah ! 3.^o Enfin aller à Bruxelles ! tout expliquer, renoncer à jamais à M^{me} Tops si elle était mésestimable, sans foi, sans parole ; si elle avait agi de son propre mouvement, le 30 Mars, etc. etc.

Voilà les trois partis à prendre, plus j'y réfléchissais, et moins je trouvais celui auquel il fallait m'arrêter.

Il en est un quatrième, dont je ne parle pas, mais qui m'absorbait ! Et pour lequel j'inclinai autant que pour l'allée à Bruxelles. Je ne songeai donc plus à la fin, qu'à ces deux là seulement, et je résolus de m'en

rapporter au sort; m'étant fait serment à moi-même, d'exécuter son arrêt.

Ainsi entre Sandwich et Douvres, sur les bords de la mer, prenant des cailloux et ayant tout ce qu'il me fallait etc. Je m'écriai. « Impair toujours! pour la gagnante.

1.° Pour.... pour le parti dont je ne parle pas ici. Oui! pour.... impair? Et l'épreuve générale donna après 45 épreuves partielles, cailloux choisis, comptés avec soin et scrupuleuse exactitude, donna seulement 23 à l'impair et 22 au pair, ainsi ce n'était qu'un d'avantage! Certes c'était bien près... Et je n'aime pas à me le rappeler.

2. « Pour aller à Bruxelles, » dis-je ensuite. Et trois fois j'eus 10 et 11 sur 15, à l'avantage de l'impair; c'était assez clairement exprimé, je m'en tins là.

Je partis de suite, arrivai à Ostende, et fus soulagé. Mes pressentiments n'ont jamais trompés! quand je les étudie bien; ils me disaient que le voyage serait heureux, et il le fut en résultat.

A Bruges, sur la barque, je trouvai un homme simple, naïf, fidèle et discret; il m'en a donné des preuves. C'était déjà un bonheur comme l'on voit, quand tout est trahison autour de soi. Je m'attendais à tout à Bruxelles, et j'étais préparé, et préparé à un point inutile à dire. Ma vie là, n'a tenu qu'à un cheveu; la moindre attaque! je ripostais d'abord, ayant aussi pour moi ce qu'il me fallait. Car jamais je ne supporterai ni une indignité ni une humiliation en face; je crains cela plus que la mort. Mais le dirai-je? il est un ecclésiastique à Bruxelles, d'une grande prudence et d'une grande bonté, et c'est l'abbé M. ** Pourquoi tous les ministres de la religion ne sont-ils comme lui? Et chose singulière et inexplicable, c'est qu'il était prévenu de la comminution que j'avais à lui faire! et m'en dit

tellement l'objet à moi qui lui parlais sans m'être fait connaître, qu'il n'y avait pas moyen d'en douter. Et c'est une des choses je le répète, qui m'a le plus surpris en ma vie : si quelque chose doit me surprendre, moi!

Qu'il suffise de dire que tout tourna autement que je ne le pensais.

Le surlendemain je vis M^{me} Tops. Hélas! je la trouvai bien changée, et certes en cela du moins on m'avait dit la vérité, en me rapportant ce qu'elle avait souffert. En peu de mots elle m'explique la trahison infâme de ce prétendu ami dévoué de puis 20 ans, agé de 65, et père de 6 enfants; mais pas plus sûr et pas plus solide pour cela. Un pied dans le tombeau aujourd'hui, un français trahirait et intriguerait encore. Et les malheureux font les Catons! les hommes libres, les républicainés, les carbonarós! cela fait pitié.

Je rendis a M^{me} Tops mes portraits de famille et le mien; et le jour suivant je dinai avec elle. Il est clair que Ch **** P ** avait voulu faire une spéculation; il avait juré que je ne l'avais pas payé, et sa fausseté et sa bassesse avaient été méprisées, même par les parents de M^{me} Tops. « On profite de la trahison, mais jamais on ne se sert du traître. » M^{me} Tops se consolait d'avoir été trompés ou pour mieux dire ecroquée; et ce n'était que par centaines de francs. M^{me} Tops me jura que la lettre exécrationnelle qu'elle m'avait écrit le 30 Mars, lui avait été dictée avec les plus affreuses menaces, et dans un moment où elle n'était plus à elle. Mais j'eus beau faire, elle ne voulut jamais me dire quel misérable lui avait fait une telle violence! de même par rapport aux caisses de papiers, effets, linge, etc. on lui avait fait aussi la loi. Ah! les femmes sont malheureuses, quand elles sont seules livrées à des lâches, et abandonnées.

Enfin charmé, heureux, après avoir rendu, dis je, mon

portrait à M^{me} Tops, reçu d'elle la promesse d'attendre, refusé ses offres généreuses, comme je le devais et comme je l'ai toujours fait, puis vu M. de Latour-Maubourg qui me reçut avec beaucoup de bonté, et me témoigna de la satisfaction de ce que en dépit des infamies le mariage était renoué. Je partis pour Aix-La-Chapelle.

Mais les intrigues et les combinaisons infâmes recommencèrent dès qu'on sût que j'avais passé à Bruxelles, en voici la preuve.

« Bruxelles 12 Mai 1835. »

« Je remercie Armand du contenu de sa lettre, j'espère qu'il observera ce qu'il promet, il me doit cette consolation. Voici ci-inclus une adresse certaine, suppliant de ne point faire usage de l'autre pour aucuns motifs, je viens de découvrir qu'il y aurait du danger et même certitude quelles ne soient pas remise avant que peut-être elles ne passent en d'autre mains, celle-ci est seule certaine, sois prudent. N'écris que comme tu as promis; reprend courage, songe à ta famille, à ceux qui s'intéressent à toi. Crois que je suis de ce nombre, quoi qu'il arrive; pense à moi : une chose qu'hier je n'ai pas dit, c'est qu'en te recevant, au premier moment j'avais écrit à M. Ch... P. que tu étais en ville. Te voilà prévenu. Je me perds avec cet abbé Michel ! je te quitte, on m'attend. »

« JOSÉPHINE. »

« Si ce dernier m'écrit, (Ch... P.,) je ne lui répondrai que pour lui dire que tu as quitté, et sans savoir pour où. Je vais à la campagne pour quinze jours. »

A Aix-La-Chapelle j'éprouvai quelque repos, mon

courage se réleva tant soit peu. Je méditai sur les partis à prendre, mais j'eus beau réfléchir, impossible encore d'en arrêter un. Voilà les trois partis bien distincts qui se présentaient alors.

1.° Aller en France! et tâcher de remédier au mal; s'entendre avec ceux auxquels je suis redevable de quelques milles francs, et prendre terme ou arrangement avec les détenteurs des effets qui m'ont été dérobés. Mais si l'on réfléchit aux encouragemens donnés en France pour me spolier, pour opérer ma ruine, etc. etc.; et si tous ces manque de foi étaient un fait exprès encore? j'aurais je n'en pourrais venir à bout; j'y pourrais périr à la peine, dans un coin, et sans pouvoir même m'expliquer! Justice en France est la propriété du fort, le faible et l'opprimé n'y ont pas droit. Pour celui-ci des actes ne sont pas des actes, des titres ne sont pas des titres, des faits ne sont pas des faits. Un fatras de 70,000 lois, dans lequel puisent des juges de boue et d'infamie, assurés quoiqu'ils fassent, en mal, d'être secondés et récompensés par le pouvoir, soutenus par sa police, sa publicité soldée, ses gendarmes et ses cachots. C'était s'exposer à périr étouffé! Contre ce parti, toutes les objections que mon expérience me rappelait malgré moi; or rien de si épouvantable. Et je ne dois pas, pour ma famille même, m'exposer a un tel danger.

2.° Ecrire mes mémoires en Angleterre, accomplir cette grande tâche. Mais il faut les traduire. Car ce n'est que sur le continent qu'on peut imprimer du français; et pour traduire cela demande des avances, et puis c'est une double peine. Et avant tout, la première des objections, c'est que je voulais éviter et retarder autant que possible, l'éclat à Londres, dont je connais tout la portée, et dirai-je, tout le malheur! que l'on me com-

prenne s'il se peut!.... Car si l'on devait me savoir gré d'une chose, ce devrait être sans doute, de n'avoir pas porté une question qui peut être dangereuse, là là enfin ou elle peut l'être beaucoup aujourd'hui peut-être. Et pour ce qui est d'imprimer à Bruxelles, oh! M.^{me} Tops me conjurait de ne pas l'entreprendre, de n'y pas rester. Indépendamment des pièges des héritiers, unis avec les misérables de France dont j'ai parlé, la Belgique n'est plus qu'une préfecture française, et sans en avoir les avantages.

3.^o Restait le troisième parti, c'est le dernier, celui là, inutile de le préciser; ce n'est même qu'en Angleterre, qu'il peut être expliqué. Mais hélas! qu'il suffise de dire que j'ai fait tout au monde pour en prévenir l'adoption!.... pour rester en un mot, de ce côté ci du Rhin!... Car de l'autre, plus de nobles!... et encore moins de Noblesse méridionale possible, durable!.... etc. Avec un peu de réflexions, songeant à ce que je suis, on me comprendra.

On se rappelle que je devais venir en Hollande en 1832. Je résolus d'abord d'y passer en allant d'Aix-La-Chapelle à Londres. Mais je me décidai ensuite à repasser par Ostende, à cause des passeports et aussi par économie.

Arrivé à Bruxelles, la personne qui faisait mes commissions, me supplia de la part de M.^{me} Tops, de ne pas rester à Bruxelles un instant. En voici encore la preuve, et de plus, celle de la trahison de l'homme infâme venu à Bruxelles pour moi, disait il, etc. etc.

« 5 Juin 1835. »

« Armand j'écris à la hâte, n'étant pas libre. Je t'en prie ne reste pas ici. Ce qui a été demandé, s'il n'y

» avait pas d'étranger, car on a fait ces demandes, je
» crois que cela ne peut être pour toi. Mais je t'en prie, ne
» viens pas ici, et reste en cette ville le moins possible.
» J'ai reçu deux lettres de Ch. . P. . dans la première il
» dit avoir payé cinq cent francs, et que les trois cents
» ont servi à cet usage etc., et quantité de mots que je
» tais, car cette conduite je ne sais qu'en penser? mal-
» heureusement ses lettres ont été vues par ma famille,
» je n'étais pas chez moi, on en a eu l'opinion qu'on de-
» vait en avoir. Il me dit t'avoir écrit à Londres. Dans
» sa dernière, il me demande s'il peut tirer sur moi pour
» deux cent francs que je lui ai promis, d'après ce que je
» croyais que tu ne lui avais rien remis. Je crois t'avoir dit
» lui avoir donné un billet de cent florins. Je lui en eus
» remis d'avantage si je n'avais égaré les autres que j'avais
» en portefeuille, cependant je lui aurais envoyé ces deux
» cent francs pour en être quitte, si, il y a trois jours,
» je n'avais essuyé une banqueroute. Il me marque à
» peu près ce qu'il t'écrit.

« Je finis donc par te dire que j'attendrai l'époque que
» je t'ai dit, mais au nom du ciel, ne fais aucune démar-
» che, il y en a trop. Ce serait me causer du chagrin,
» que je ne mérite pas. Je me rappelle que tu m'a dit
» que j'avais eu tort d'écouter Ch. . . P. ., que cela l'avait
» détourné, ébloui etc., au contraire j'ai une lettre par la-
» quelle il reproche de ne pas avoir eu assez de confiance
» en lui; si jamais il voulait dire autre chose que la vérité
» j'ai sa correspondance. Prends courage Armand.

« JOSÉPHINE. »

« Je n'ai pas le temps de relire ma lettre. »

« Pour Monsieur ARMAND. etc. »

Cette lettre de M^{me} Tops et l'envie de lui éviter des inquiétudes, me décidèrent à partir de suite de Bruxelles. Mais par où passer ? par la Hollande pour aller à Londres ? ou bien passer par Ostende ? et pour cause d'économie. Ma foi, je tirai au sort, en présence même de la personne qui m'avait apporté la lettre. Et le nombre pair gagnant, je revins à Aix-la-Chapelle, comme je le souhaitais. A tort ou à raison, le sort encore décida. Mais quelle existence ! que celle menée depuis un an tout à l'heure !

A Aix-la-Chapelle j'éprouvai quelques soulagements. Et j'écrivis de rechef au prince de Metternich, au comte d'Appony, à S. M. Lois Phillippe, à monsieur de L'atour-Maubourg etc. etc. Là je vis le docteur Bauerderner, homme de beaucoup d'esprit, et qu' ensuite je priai de prendre date, de se rappeler, d'une petite bouteille à lui montrée, contenant un papier qu'il trouverait un jour, lorsque je lui en indiquerais le lieu et la place à Londres. Ainsi après avoir confié ce dépôt à la terre qui est plus sûre que les hommes, je partis pour la Hollande, arrivai à La Haye, et descendis au Cerf blanc chez M. De Backere, homme obligeant et confiant; par trop aussi peut-être, et voici pour quoi je le dis.

Il y avait dans cette maison un prétendu chevalier de* *garde du corps, disait-on, et *blanc*, Ah ! mon dieu comme un linceul; selon lui encore. Ce chevalier..... d'industrie très probablement, était lié avec un autre personnage, chevalier aussi, mais bien autrement hupé, et logé dans un grand hôtel. Celui-là avait loué et fait meubler une maison entière de M. de Backere, qui jusquel à avait la plus grande confiance en lui, ce qui fit que malheureusement moi-même, j'y eus confiance.

Mon homme voulut me voir, ça va sans dire, je suis

partout condamné a être et le point de mire d'abord, et puis l'écueil et la pierre de touche ensuite, de ses pareils. « Je me serais déguisé en charbonnier, pour vous voir, » m'a-t-il dit depuis. Et en vérité ce n'était pas la peine, car je suis visible pour tout le monde. Tout bonnement donc, il vint dîner à table d'hôte. Là avec adresse il mit Chateaubriand, son associé selon lui en diplomatie, sur le tapis. Comme j'ai écrit et imprimé une brochure, la seule étrangère à ce qui me concerne spécialement, et qui a pour titre CHATEAUBRIAND DÉMASQUÉ, ce qu'en disait son admirateur et associé, n'était que pour me tâter. Attaqué ainsi sur mon terrain, il fallut bien se défendre. Et il ne me fut pas difficile par une récapitulation simple de faits connus, de prouver que l'homme aux *métaphores* est bien le plus grand fou en diplomatie, et l'esprit le plus faux en politique, que l'on puisse jamais voir, au total un vrai charlatan, pas plus fait pour les matières gouvernementales que je ne le suis moi, pour celles d'église. Pour abrégé je dirai de suite que d'un sujet auquel il ne vaut pas la peine de s'arrêter, nous passâmes pendant plusieurs jours de suite à ceux les plus graves. Car j'y trouvais soulagement, par l'opportunité d'émettre quelques idées premières. Ce qui dans ma position n'a pas lieu souvent.

Cet homme, il faut être juste, est séduisant; parfait parleur, anecdotique, bien meublé, sachant beaucoup; et pourtant brochant encore plus. Faisant bien la lettre, peignant ou colorant bien. J'en ai peu rencontré pour la conversation arrondie surtout, de pareils. En un mot il me dit avoir fait les mémoires de la marquise de M. *** de plus qu'on lui attribuait d'avoir travaillé à ceux de la marquise de C **. et de là, il en vint aux miens, m'offrit d'en être l'éditeur. Et moi, de lui offrir

d'en être même, le rédacteur ! lui en laissant ainsi toute la gloire littéraire ; à laquelle je ne tiens ni ne prétends. « Que demandez vous , disait il , c'est un trésor que cette matière » Je lui dis ce qu'on les avait estimés , et enfin ce que je les avais vendus en 1831 , c'est-à-dire dans le plus mauvais temps possible , et enfin que je m'en rapportais à lui. « Oh ! cela vaut 100,000 francs ! disait-il , demandez ? J'ai vendu ma marquise de M *** 18,000 francs , et deux volumes seulement ! que demandez vous ? » — Mais mon dieu , mes mémoires ne sont plus une question d'intérêt pour moi , dites moi ce que vous pourrez donner — « Non , non précisez » — Alors je lui dis — « par livraisons , par deux volumes , croyez vous que ce soit trop de 1,000 écus ? — « Allons donc , allons donc il faut demander 6,000 francs , au moins. » — Non , dis-je , je n'en fais pas une question d'intérêt 1,000 écus ; ce sera assez. Et il y a mieux je vous en abandonne le produit en entier et sans réserve. Si vous faites ce que vous m'avez dit pouvoir faire ; quand et comme vous voudrez. Ainsi puisque par M.^{me} d'Angoulême dont vous avez été l'agent et le confident , ou par M.^{me} de Berry , et surtout par le comte Arthur de ** vous pouvez près du premier homme d'état qui existe dit-on , me procurer une entrevue , me faire indemniser par l'empereur de ** faites le. Je servirai S. M. avec zèle , dévouement , entière abnégation de moi même , comme j'ai servi. . . . comme j'ai conservé une cause qu'on eut pu faire triompher avec un seul peloton et une proclamation , précédant une arrivée. . . . etc. Si vous me faites dis-je indemniser , et par là me donner la possibilité de rester de ce coté-ci du Rhin ! je vous abandonne le produit des mémoires en entier ; sauf un intérêt consenti pour l'obligation d'y travailler ; à quelqu'un avec lequel vous vous arrangerez , et qui

n'y tiendra peut-être pas, à cause de ses occupations multipliées à présent. — « C'est bien, très-bien, et d'accord. Il faut vous installer dans ma maison. M. de Backere vous en remettra les clefs, et surtout sans perdre de temps, allez chercher toutes vos pièces à Londres; rapportez tout ici; je compte sur vous, comptez sur moi. »

La Hollande m'avait plue beaucoup, et ce serait le pays de la terre maintenant, que j'aimerais le mieux habiter. Nation admirable par sa constance, son respect pour les traditions; son amour de l'ordre et du travail; comme par sa sagesse nationale et son calme plein de dignité, au milieu du dévergondage de tant d'autres peuples. Un roi en tout digne d'elle, et qu'elle apprécie, un roi modèle, que la providence semble avoir pris soin de faire tel, pour que l'on puisse encore priser et vouloir même la royauté. Une famille royale qui s'étudie à pratiquer toutes les vertus militaires et civiles, qui rendent les princes adorables au présent, et précieux pour l'avenir.

Là où se trouvent de tels avantages réunis, lesquels aujourd'hui ne se rencontrent nulle part, il y a et sûreté et protection; car il y a justice véritable comme probité administrative. Et ainsi pour un homme comme moi il n'y a rien à craindre. J'ai d'ailleurs fait l'expérience de la justice et de la supériorité des Nassau en 1815. Donc j'acceptai l'opportunité qui s'offrait de m'établir en Hollande, d'y tirer parti de mon travail en remplissant une grande tâche, et par là de pouvoir donner à ceux dont je suis la victime, le temps nécessaire pour, si non réparer le mal épouvantable qu'ils m'ont fait, du moins pour le rendre supportable! Ainsi je partis pour aller chercher tous mes papiers.

Arrivé à Londres, un vieil Anglais, autrefois employé

du gouvernement, et qui ma vu combattre là pendant cinq années, oser prendre le premier la défense de Napoléon malheureux, abandonné, et impolitiquement exilé par l'Angleterre, etc. etc. me dit : « voyez donc nos ministres ! Et restez avec nous. La nation anglaise vous comprendra et vous soutiendra maintenant ; vous lui ouvrirez les yeux par rapport à.....à..... (l'une des puissances dont je suis le mandataire) restez avec nous ; présentez la grande question contre cette puissance ; encore une fois l'Angleterre vous soutiendra ; faites votre appel..... etc. etc. »

Mais je le dirai ici, et c'est aller bien loin ! n'importe, puisse-t-on me comprendre. L'extrémité on le sait commande les partis extrêmes ! Oui commande ; car pas moyen de les éviter. Eh ! bien, je dirai donc que je ne suis point un instrument pour remuer les passions pas plus que par nature que par état, je ne suis un excitateur. Ah, mon Dieu ! que ceux qui m'ont commis, qui m'ont perdu, me donnent ou me fassent donner, les moyens d'arriver paisiblement au tombeau, et l'on ne me verra point implorer une nation rivale pour qu'elle au moins, daigne en faire subitement les frais.. ...

M. de Pozzo di Borggo homme d'esprit et auquel rien n'échappe, me comprit lui, lorsque je lui dis que je retournais en Hollande ! où je croyais pouvoir subsister assez, pour pouvoir donner le temps de réfléchir, de me répondre. . . . etc.

« J'ai envoyé la Lettre à S. M. l'empereur » . . . etc. me dit M. Pozzo di Borggo, » je n'ai point encore de réponse. Mais j'insisterai. » Et il était ému ! surtout quand je lui dis — En tout cas les Guerry savent mourir ! beaucoup mieux que plaider ; vous le savez M. le comte ! dans ma famille nous nous faisons tuer nous du moins, sans intriguer ni jamais trahir ! —

« Oh! oui certes. Mais il faut espérer. . . . Je suis bien aise que vous puissiez trouver à faire quelque chose en Hollande! Allons, il faut espérer que. . . etc. etc. »

Je vis aussi le prince Esterhazy, avec le quel je restai bien une grande demie heure, et demie heure bien employée. Cet excellent prince me dit des choses qui me touchèrent, et qui me firent regretter qu'il ne put pas, lui, décider seul la question. Il le regrettait aussi. Je ne sais s'il a pu dire au prince de Metternich tout ce qu'il ma promis de lui dire, mais en vérité il me serait à moi impossible, de rappeler le passé, et de presser davantage par rapport au présent, avec plus de force, d'utilité et j'oserai dire de conviction, que je ne le fis encore ce jour là. J'en étais ému au point que j'écrivis de suite à ces deux Ambassadeurs, voici ces deux lettres. Du moins l'on ne m'accusera pas de n'avoir pas prévenu et archi prévenu! de n'avoir pas tout fait, pour éviter une grande extrémité publique et la dernière.

« A son Excellence le Comte de Pozzo DI BORGIO Ambassadeur de Russie à Londres. »

« Londres 30 Juin 1835. »

« Monsieur le Comte. »

« Je suis né reconnaissant! ainsi j'ai besoin de vous exprimer avant mon départ, ma sincère gratitude pour l'accueil obligeant et je dirai presque charitable, que vous avez daigné me faire.

« Monsieur le Comte, vos dénigrateurs sont des sots! et même quand ils parlent de votre indifférence, insensibilité. etc. etc. Vous avez été postivement touché

de mes interminables malheurs ! je ne l'oublierai jamais, vous en aurez la preuve.

« De grâce que votre Excellence daigne intercéder en ma faveur, auprès de sa Majesté l'Empereur de Russie!... par là, elle me mettra à même de garder la ligne de conduite que ma famille souhaite et que moi aussi, je, désire garder.

« Je n'appartiens à nulle puissance ! ni à personne ! Et si sa Majesté Impériale et Royale, daignait me tendre un main secourable, je lui serais dévoué à la vie et à la mort, en tous lieux.

« Votre Excellence n'ignore certainement pas ce que j'ai fait pour l'Autriche ? comme je l'ai servie ? ou cru la servir toujours ? Elle m'a pris dans un temps sous sa protection directe ! Mais aujourd'hui qu'elle n'a plus de Napoléon II à faire valoir ! elle m'abandonne sans doute ? ah !

« Comte ! vous qui avez l'âme d'un véritable gentilhomme, l'affabilité et la bonté d'un ancien grand seigneur, ayez pitié de la cruelle extrémité à laquelle des trahisons basses et mercantiles dirigées croit-on, par mes tous puissants ennemis, ont réduit enfin celui dont la famille a perdu le plus de sang, pour la cause que votre Excellence à le plus puissamment contribué à faire trompher ! nul doute.

« Une bonne action n'est pas toujours sans récompense, malgré mon exemple ! et dans tous les cas Votre Excellence rendra encore un important service à cette puissance qu'elle a si bien servie, en m'évitant à moi la triste extrémité de devoir en appeler avant de périr, à cette nation qui en est aujourd'hui jalouse à tel point, qu'elle prétend être l'intime alliée de sa folle, dangereuse et naturelle rivale à elle-même, dans tous les temps.

« Je parts comme je l'ai dit à votre Excellence pour la

Hollande , pays de mœurs , de probité et de constance , où j'attendrai ; et d'où je supplie Votre Excellence de me permettre de lui exposer avec plus d'ordre et de calme , des faits qu'elle ignore peut-être encore : la priant également d'excuser cette lettre hâtée , et de me croire ,

« Avec le plus profond respect.

« Son très humble et très obéissant serviteur ,

C.^{te} ARMAND de GUBRY de MAUBREUIL.

M.^{ts} D'ORVAULT. »

« P. S. Si l'excellent spirituel et naïf comte Beugnot , dont vous m'avez appris la mort , existait , il serait ma caution près de votre Excellence. C'est une perte pour moi , et bien sensible , que celle d'un homme si supérieur à ceux que nous voyons aujourd'hui en place malheureusement en France. »

« A son Altesse sérénissime le prince Esterhazy ,
Ambassadeur d'Autriche à Londres. »

« Londres , 30 Juin 1835.

PRINCE ,

« Je suis à peine sorti de chez votre Altesse sérénissime , que j'éprouve le besoin de lui témoigner ma gratitude pour l'accueil plein de bonté qu'elle a daigné me faire. »

« Votre Altesse m'a permis de rappeler le passé , de rappeler tout ce que j'ai fait , et toujours cru faire dans le plus grand intérêt de l'Autriche ! Votre Al-

tesse m'a aussi permis de lui faire connaître ma situation présente, résultat des spéculations ou trahisons mercantiles de et compagnie, sans doute ainsi j'ai pu faire connaître à votre Altesse toute ma pensée et tout ce que je souhaitais : inutile serait d'en reparler de nouveau.

» Puisse votre noble et généreuse intercession, prince, déterminer son Altesse sérénissime le prince de Metternich à *vouloir* enfin ! et à vouloir ce que tous les honnêtes gens souhaitent : c'est-à-dire que celui qui a joué sa vie croyant être utile à l'Autriche, et qui à tout sacrifié ensuite pour une cause qu'il croyait devoir être appuyée par cette puissance, que celui-là, dis je, ne soit pas condamné à vivre continuellement au jour le jour. Ne serait-il pas à désirer au contraire qu'il fut mis à même de ne point se trouver en opposition avec sa famille ? dans le cas de pouvoir être ce qu'il veut, ce qu'il doit toujours être ? en un mot, placé de manière à pouvoir vivre indépendant de ce qu'il y a de bas, de vil, de déplorable ? sinon placé de manière de pouvoir vivre utilement peut-être, pour ce qui est voulu par tout ce qu'il y a de noble, de supérieur de distingué en ce monde etc. etc.

« Recevez, prince, avec l'assurance réitérée de ma gratitude, celle des sentiments de haute considération et de respect, avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

« De votre Altesse sérénissime, le très humble
et très obéissant serviteur.

COMTE ARMAND DE GUERRY. »

« P. S, Quant aux 20 ducats, je prie encore votre Altesse de m'excuser près du prince de Metternich. Je

ne les ai jamais reçus que comme prêt! il y a mieux, et on le sait, c'est que j'ai refusé bien de l'argent et publiquement, en 1827. La conduite que j'ai tenue pendant vingt ans près, pour me trouver constamment à la hauteur de la cause à laquelle je m'étais dévoué, je la tiens aujourd'hui pour moi. Son Altesse le prince de Metternich, ne peut le trouver mauvais en outre et que je lui rende en entier, dès que je le pourrai, ce qu'il a eu l'extrême bonté de m'avancer. »

En moins de huit jours j'étais revenu à La Haye avec toute mon artillerie de documens et preuves, mes trois volumes déjà prêts etc. etc. On voit par là qu'en tout, et pour tout, je suis de parole, et que l'on peut compter sur moi.

Mais hélas! c'était encore une école de faite! oui, et bien pénible, et bien coûteuse, et bien hors de saison. Enfin une école complete.

Je fus promené, visité, examiné, et caressé, pendant trois semaines; mais ne tardai pas à m'apercevoir que mon homme n'avait jamais voulu être ni éditeur, ni rédacteur, mais seulement *examineur!* N'ayant songé, il faut bien le confesser, qu'à se procurer l'opportunité d'un ou de plusieurs *rappports littéraires*, ou rapports relatifs à la publication etc. etc. Ce personnage enfin aussi imprudent qu'indiscret, fit plus; il alla de son autorité privée chez un ambassadeur faire des offres sans doute? et mentir dans tous les cas très positivement, s'il m'a fait parler. J'ai expliqué à qui de droit ma surprise à cet égard. Je n'en dirai pas davantage. Il n'y a au monde, qu'un *observateur déterminé* dirai je, pour ne pas me servir du mot propre, qui puisse aller parler de moi là où l'on doit me connaître depuis vingt ans! et là où, si l'on ne me connaît

pàs, l'on ne connaîtra certes jamais personne. Mais . . . mais « des chevaliers français tel est le caractère. » et, des chevaliers. . . . d'industrie, tel est le *savoir faire*, dirai-je. Bientôt l'indiscipline, la sédition et l'insubordination, éclatèrent dans sa brigade; et chacun de ses agens lui ayant à peu près dit son fait, il a été connu; et probablement mis à pied comme tant d'autres, auxquels j'ai aussi porté malheur. Mais que lui importe! Ce *Jésuite de robe-courte* n'a-t-il pas un banquier, ennemi personnel de son Roi, pour associé? pour partenaire . . . en *vices honteux*, et même incroyables! cependant trop communs à cette époque de presque-universelle dépravation.

Tout en méprisant l'homme et ses procédés, ce n'en est pas moins un grand malheur pour moi, que ce transport si couteux et si pénible de papiers; sans parler des inquiétudes vives que cela m'a donné pendant quelques temps, et jusqu'à ce que j'aie pu faire partir ces mêmes papiers; objet de tant de soins de sacrifices et de peines. Mais je fus rassuré, en acquérant la certitude que s'il y avait eu embûche et piège, les Hollandais n'y avaient point de part.

Inutile de dire les démarches faites à La Haye. Je le regrette en ce que cela me prive de l'occasion si naturelle, de rendre justice à des hommes faits pour être appréciés; et par leur droiture, leur fidélité, comme aussi par des talents supérieurs. Car il y a ici des hommes en emplois, d'une haute portée. Plus tard je le prouverai, et publiquement: ainsi leur témoignerai-je ma gratitude, pour le repos et la sécurité dont j'ai joui.

Je voulais ensuite me rendre à Tœplitz. Mais mon budget consulté, ne me l'a pas permis. Il a donc fallu comme je l'ai dit, mettre la main à la plume en Hollande, pour rappeler mes malheurs en Bohême.

CONCLUSION.

Pendant toute ma vie politique, c'est-à-dire depuis 21 ans, j'ai d'abord *empêché*: oui! empêché. J'ai ensuite *prévenu*: oui encore! j'ai prévenu. Et voulu prévenir toujours; comme je préviens aujourd'hui sur le bord de ma tombe; peut-être pour la dernière fois. Et si l'on ne m'en tient pas compte dans ce monde, il faut espérer qu'on m'en tiendra compte dans l'autre. Certes ce dont on devrait savoir plus de gré, mais hélas! ce que l'on n'apprécie point assez, ce sont ces mêmes prévenances ou avertissements de l'honnête homme poussé à d'inconcevables et terribles extrémités, qui à ses risques et périls en tous lieux et toutes circonstances, prévient avant de frapper.

Mais si j'ai horreur d'une chose, et cette disposition est en moi, est dans le sang, est héréditaire, c'est la trahison! et tout ce qui en approche, sous toutes les formes et même jusqu'aux apparences. Or selon moi, il y a presque trahison à produire un grand mal, sans avoir auparavant tout fait pour le prévenir. Ici encore, descendant dans ma conscience, j'en éprouve le besoin. Hélas! je n'ai que trop la preuve que cette loyauté et cette franchise, ne réussissent point, sont im-

possibles : mais enfin , on ne se réforme pas ; et je perdrais ma force , si je perdais le sentiment du devoir ; si vis-à-vis de moi , je perdais l'approbation de moi-même.

Aujourd'hui donc , je dis encore à temps , à l'avance , ce que je rappellerai et dirai plus tard publiquement pour ma justification ; et le voici :

Mandataire de trois des cinq grandes puissances de l'Europe , je fus chargé d'une mission terrible dont on réclama l'exécution alors même qu'elle était devenue impossible , puisque les traités postérieurs s'y opposaient. Le titre de Duc , le gouvernement d'un province , 200,000 livres de rente , me furent promis : toutes les dépouilles *opimes* de ceux dont on voulait se débarrasser , me furent abandonnées. Je pris sur moi de *modifier* cette mission sanguinaire et dangereuse dans son accomplissement , non pas pour moi , mais pour les ordonnateurs eux-mêmes , et plus que l'on ne pense. Ce fut là une belle action ; mais action faite dans l'obscurité , lesquelles sont toujours sans prix , et dangereuses pour qui agit ainsi d'après sa conscience ; car véritablement il n'agit que pour lui seul.

A l'atrocité des volontés ordonnatrices , succédèrent plus tard d'horribles regrets , et de non moins inutiles expédients pour les masquer. L'on eut aussi recours à de scélérates excuses pour assouvir une basse et lâche vengeance poussée même jusqu'au vertige ! Car ne prétendit-on pas publiquement , et pourtant sans publicité , discuter en public , ce qui étant secret par sa nature et devant toujours l'être , ne devait ni ne pouvait être dévoilé. Ainsi placé , entre la basse et haineuse stupidité d'une part , et la trahison effrontée de l'autre , que me restait-il à faire ? ne pouvant me prêter aux vues de celle-ci ! Ce que j'ai fait ; ce que je fais encore ; prévenir

Oui ! J'ai prévenu. Qui l'oserait nier ? Je porte le défi de pouvoir dire non, aux faits ci après.

L'imbécilité consent, la trahison opère, je suis enlevé aux Tuileries même, le 26 mars 1814. N'ai-je pas montré mes ordres, et à l'instant protesté ? N'ai-je donc pas ensuite gardé le silence au milieu des tortures pendant toute la durée d'un lâche, ridicule et funeste essai de règne ? Napoléon vivait alors ! Un mot de moi eut suffi, la France étant pour lui.

Les Bourbons avaient disparus à sa seule approche. Ne les ai-je donc pas sauvé du déshonneur ? Et même après leurs infamies à Gand, et malgré mon abjuration, n'ai-je pas résisté aux promesses, aux séductions de tous les traîtres qui voulaient leur perte ?

Sur la terre d'exil, là où l'on peut tout dire, n'ai-je pas prévenu leurs imbéciles agents, leurs ambassadeurs incapables, avant que de poser les fondemens de la honte de cette race malheureuse, comparable à celle d'OEdipe ?

En France, dix années après, n'ai-je pas prévenu leurs soi disants amis, de l'indispensable nécessité de provoquer une éclatante et publique manifestation de leur culpabilité comme de celle de leurs complices ?

Et tandis qu'une populace sans direction ni guide, mue contre eux par le mépris bien plus encore que par de plats instigateurs, les combattait, les chassait à coups de pierre, n'ai-je pas gardé le silence ? Et même selon les vues d'un homme d'état qui leur accordait protection dès-lors, comme depuis il leur a accordé asile, ne suis-je pas demeuré immobile ? Et ne me suis-je point tû par pitié pour leur infortune ?

Et enfin, quand des turpitudes particulières auxquelles moi seul pouvais donner lieu, ont amené cette conviction intime que quoique je fasse ou que je veuille

pour assurer mon repos, l'on ne saurait le permettre, devant être comme un Paria sur la terre, quand arrivé dis-je, au terme fatal de la plus fatale épreuve à laquelle la fatalité put jamais réduire un mortel! Je préviens encore. Oui! « J'ai prévenu » dirai-je plus tard « ceux qui délibérant à Toeplitz par rapport au continent pour remédier au passé et préserver l'avenir, à mes yeux comme à ceux de leur grand auditoire, semblaient appelés à tout prévoir!... »

FIN.